

Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé

Version pour enfants et adolescents



CIF-EA

CIF-EA

Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
Version pour enfants et adolescents



OMS



La *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé version pour enfants et adolescents (CIF-EA)* est la traduction française de l'*International Classification of Functioning, Disability and Health, Children and Youth version (ICF-CY)* publiée en 2007 par l'Organisation mondiale de la Santé.

Dérivée de la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*, publiée par l'OMS en 2001, la *CIF-EA* s'appuie sur le même cadre conceptuel du fonctionnement humain, qui définit le handicap comme le résultat des interactions entre les caractéristiques physiques, mentales et fonctionnelles propres à la personne et les caractéristiques de l'environnement dans lequel elle vit.

La *CIF-EA* est une version intégrale de la *CIF* à laquelle ont été ajoutées des précisions et des catégories descriptives propres à la petite enfance, à l'enfance et à l'adolescence. Elle permet d'enregistrer les transformations associées à la croissance et au développement physique, psychologique et social de la naissance à l'âge adulte, et les caractéristiques des environnements physiques, humains, culturels, sociaux dans lesquels les enfants et les adolescents évoluent au cours des vingt premières années de la vie.

Avec la *CIF-EA* les pouvoirs publics, les professionnels de la santé et du champ médico-social, les associations de personnes handicapées, les parents, les usagers de services de santé, les universitaires et chercheurs disposent d'un outil propre à décrire le fonctionnement et le handicap dans l'enfance et l'adolescence, à identifier les besoins sanitaires, éducatifs et sociaux de l'enfant en développement. La *CIF-EA* constitue un cadre de référence pour les politiques publiques et associatives relatives aux handicaps de l'enfance.

ISBN : 978-92-4-254732-0



9 789242 547320

CIH-EA

Classification
internationale
du fonctionnement,
du handicap
et de la santé

**Version
pour enfants
et adolescents**



Organisation
mondiale de la Santé



PRESSES
DE L'EHESP

Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé : version pour enfants et adolescents (CIF-EA)

1. Développement de l'enfant – classification. 2. Développement de l'adolescent – classification. 3. Constitution du corps. 4. Evaluation du handicap. 5. Etat de santé. 6. Causalité. 7. Classification. 8. Manuels I. Organisation mondiale de la Santé. II. Titre : CIF-EA.

Publiée par l'Organisation mondiale de la Santé en 2007 sous le titre : *International Classification of Functioning, Disability and Health: Children and Youth version*

ISBN (OMS) 978-92-4-254732-0

(Classification NLM : W 15)

ISBN (Presses de l'EHESP) 978-2-8109-0087-9

© Organisation mondiale de la Santé 2012

Tous droits réservés. Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html

Le Directeur général de l'organisation mondiale de la Santé a accordé aux Presses de l'EHESP à compter de 2012 les droits de publication de la version française de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, version pour enfants et adolescents (CIF-EA).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Imprimé en France

Sommaire

CIF-EA Préface	vii
CIF-EA Introduction	xi
1. Introduction	xiii
2. But de la CIF-EA	xiv
3. Élaboration de la CIF-EA	xv
4. Informations aux utilisateurs de la CIF-EA	xx
5. Études de cas	xxiv
6. Remerciements	xxvii
CIF Introduction	1
1. Introduction	3
2. Buts de la CIF	5
3. Propriétés de la CIF	7
4. Vue d'ensemble des composantes de la CIF	10
5. Modèle du fonctionnement et du handicap	18
6. Utilisation de la CIF	21
CIF-EA Classification à un niveau	27
CIF-EA Classification à deux niveaux	31
CIF-EA Classification détaillée avec définitions	47
Fonctions organiques	49
Structures anatomiques	111
Activités et participation	133
Facteurs environnementaux	197
CIF Appendices	237
Appendice 1 : Éléments de taxinomie et terminologie	239
Appendice 2 : Guide de codage pour la CIF	246
Appendice 3 : Utilisations possibles de la liste Activités et participation	260
Appendice 4 : Exemples	264
Appendice 5 : La CIF et les personnes handicapées	267
Appendice 6 : Considérations éthiques pour l'utilisation de la CIF	269

Appendice 7 : Résumé du processus de révision	271
Appendice 8 : Orientations futures	275
Appendice 9 : Suggestions de types de données de la CIF idéaux et minimum pour les systèmes d'information sanitaire et les enquêtes	278
Appendice 10 : Remerciements	279
CIF-EA Index des introductions et des appendices	293
CIF-EA Index des catégories de la classification	303

Remerciements

À la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) ont été ajoutées de nouvelles catégories et des précisions propres à l'enfance et l'adolescence pour constituer la CIF-EA (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, version pour enfants et adolescents).

La traduction française de ces éléments supplémentaires et la publication de cette version adaptée à l'enfance et à l'adolescence ont été confiées en 2008 par l'OMS au Centre Technique National d'Études et de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), Centre Collaborateur de l'OMS pour la CIF en langue française de 1989 à 2010 (associé au Centre collaborateur de l'OMS INSERM-CTNERHI pour la Famille des Classifications Internationales de l'OMS en langue française).

Le Centre collaborateur remercie les spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, belges, canadiens, français et suisses, qui ont collaboré à cette traduction.

Belgique

Michel Mercier (Département de psychologie, Faculté de médecine, Université de Namur)

Geneviève Bazier (École de santé publique, Faculté de médecine, Université de Louvain)

Marc Jamouille (Centre Académique de Médecine Générale, Université Catholique de Louvain)

Canada

Linda Garcia (Faculté des sciences de la santé, Université d'Ottawa)

Catherine Verschelden (Faculté de médecine, Université de Montréal)

France

Catherine Barral (CTNERHI)

Jean-Yves Barreyre (CEDIAS, Délégation ANCREAI Ile-de-France)

Yvonne Bertrand (CTNERHI)

Yannick Courbois (Laboratoire PSITEC, Université Charles de Gaulle - Lille 3)

Marie Cuenot (CTNERHI)

Lautaro Díaz (CTNERHI)

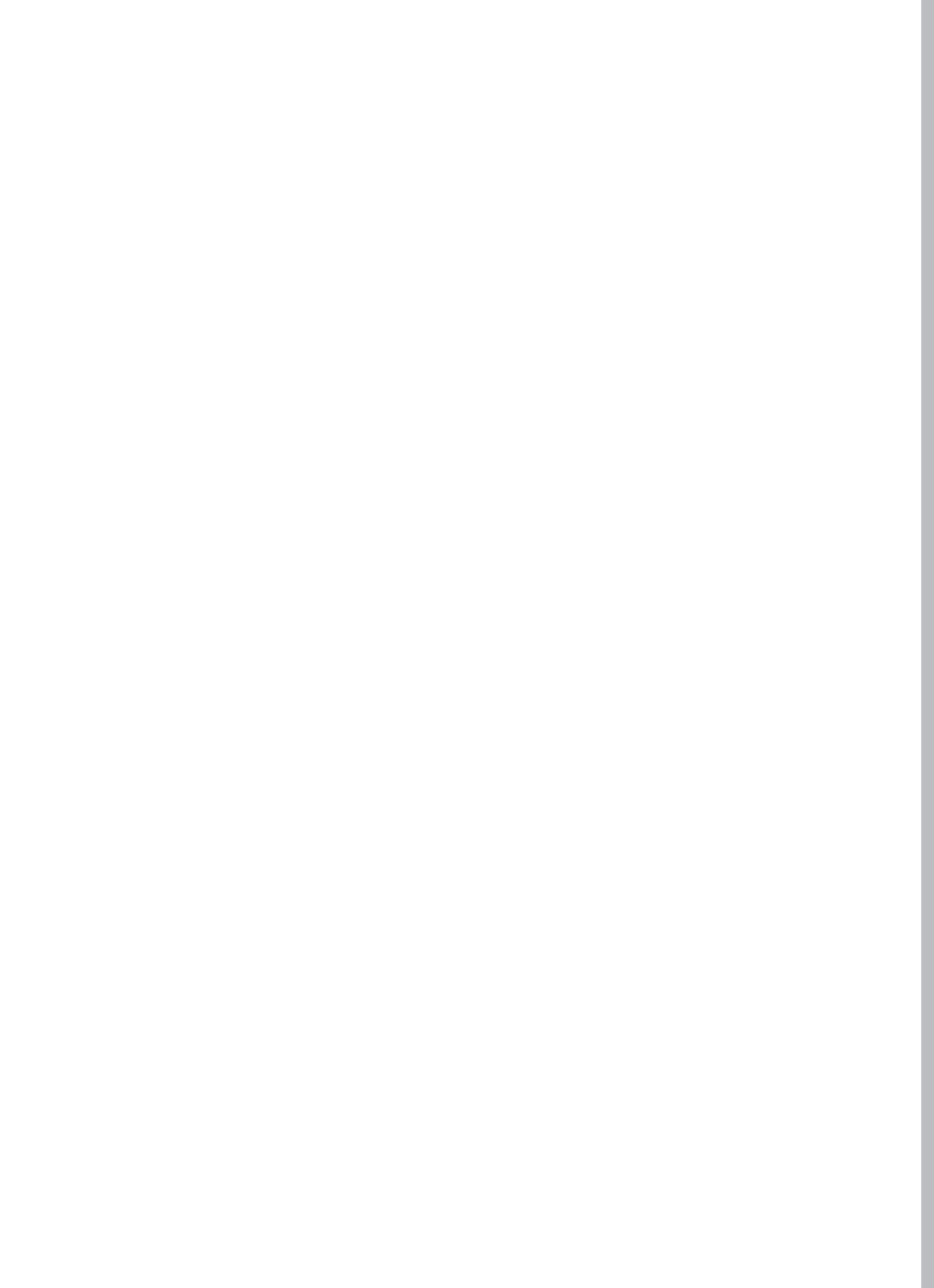
Martine Frischmann (Centre de Ressources Expérimental Robert Laplane)

Suisse

Deborah Galmiche (La Passerelle, Institution de Lavigny)

Jean-Louis Korpès (Haute École fribourgeoise de travail social, Givisiez)

Viviane Guerdan (Haute École Pédagogique du canton de Vaud, Lausanne)



CIF-EA

Préface

Les vingt premières années de la vie se caractérisent par une croissance rapide et des transformations importantes au niveau du développement physique, social et psychologique des enfants et des adolescents. Parallèlement, les environnements des enfants changent de nature et de complexité tout au long de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence. Ces changements sont associés au développement de leurs compétences, de leur participation sociale et de leur autonomie.

La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé pour enfants et adolescents (CIF-EA) est une classification dérivée de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) (OMS, 2001), conçue pour enregistrer les caractéristiques de l'enfant en développement et l'influence des environnements qui l'entourent.

La CIF-EA peut être utilisée par des prestataires de services, des usagers et toute personne concernée par la santé, l'éducation et le bien-être des enfants et des adolescents. Elle fournit un langage commun et universel pour des applications dans le domaine clinique, en santé publique et dans la recherche, pour faciliter l'enregistrement de données et la mesure de la santé et des handicaps des enfants et adolescents.

La classification est construite à partir du cadre conceptuel de la CIF et propose une terminologie et un langage communs pour enregistrer les problèmes relatifs aux fonctions et aux structures du corps, aux limitations d'activité et aux restrictions de participation qui peuvent se manifester durant la petite enfance, l'enfance et l'adolescence ainsi que les facteurs environnementaux pertinents.

La CIF-EA appartient à la « famille » des classifications internationales développées par l'OMS à des fins d'application aux divers aspects de la santé. La Famille des Classifications Internationales de l'OMS (FCI-OMS) fournit un cadre pour coder une large gamme d'informations sur la santé (telles que diagnostic, fonctionnement et handicap, raisons d'une prise de contact avec des services de santé) et utilise un langage standardisé qui permet de communiquer sur la santé et les soins de santé à travers le monde entre des disciplines et des sciences différentes. Parmi les classifications internationales de l'OMS, la CIM-10 fournit un cadre étiologique pour classer les problèmes de santé tels que les maladies, les troubles et les traumatismes. Le fonctionnement et le handicap associés à des problèmes de santé sont classifiés dans la CIF. Ces deux classifications sont complémentaires et doivent être utilisées conjointement. La CIF-EA peut aider les cliniciens, les éducateurs, les chercheurs, les administrateurs, les décideurs politiques et les parents à décrire les caractéristiques des enfants et des adolescents qui sont importantes pour favoriser leur croissance, leur santé et leur développement.

La CIF-EA a été élaborée en réponse au besoin de disposer d'une version de la CIF qui puisse être utilisée de manière universelle pour les enfants et les adolescents dans les secteurs sociaux, sanitaires et éducatifs. Les manifestations du handicap et des problèmes de santé chez les enfants et les adolescents sont différentes de celles des adultes de par leur nature, leur intensité et leur impact. Ces différences devaient être prises en compte pour que le contenu de la classification soit sensible aux transformations liées au développement et englobe les caractéristiques des différents groupes d'âge et de leurs environnements.

Entre 2002 et 2005, un groupe de travail de l'OMS¹ sur la CIF-EA a tenu une série de réunions² et a procédé à des tests de terrain pour passer en revue les codes de la CIF et identifier de nouveaux codes propres à décrire les caractéristiques des enfants et des adolescents. Cette publication est le résultat de ce processus³. Elle comprend des dimensions, des catégories et des codes pour documenter les fonctions et les structures du corps, les activités et la participation des enfants et des adolescents, et leurs environnements aux différents stades de développement.

En référence aux recommandations de l'Appendice 8 de la CIF, cette version pour enfants et adolescents est conforme à l'organisation et à la structure de la version principale.

L'élaboration de la CIF-EA a consisté à :

- (a) modifier ou développer des descriptions ;
- (b) attribuer de nouveaux contenus à des codes non utilisés ;
- (c) modifier des critères d'inclusion et d'exclusion ; et
- (d) développer des codes qualificatifs pour intégrer les aspects développementaux.

Par conséquent, cette version pour enfants et adolescents dérivée de la CIF étend le domaine couvert par la version principale de la CIF en fournissant des contenus spécifiques et des détails supplémentaires pour décrire de manière plus complète les fonctions organiques et les structures anatomiques, les activités et la participation, et les environnements qui concernent particulièrement les nourrissons, les jeunes enfants, les enfants et les adolescents⁴. En mettant l'accent sur les aspects fonctionnels, la CIF-EA propose un langage commun qui peut être utilisé pour communiquer entre disciplines différentes ainsi qu'entre pays pour faire progresser les services, les politiques publiques et la recherche en faveur des enfants et des adolescents.

1. Les principaux membres de ce groupe de travail étaient Eva Bjorck-Akesson (Suède), Judith Hollenweger (Suisse), Don Lollar (États-Unis d'Amérique), Andrea Martinuzzi (Italie) et Huib Ten Napel (Pays-Bas) ; Matilde Leonardi (Italie) et Rune Simeonsson (États-Unis d'Amérique) faisant respectivement office de co-présidente et de président. À l'OMS, Nenad Kostanjsek a dirigé et coordonné les efforts du groupe de travail sur la CIF-EA sous la supervision de T. Bedhiran Üstün. Le principal soutien financier aux activités de ce groupe de travail a été apporté par le *National Center on Birth Defects and Developmental Disabilities* (Centre national de recherche sur les anomalies congénitales et les troubles du développement) du *Center for Disease Control and Prevention*, CDC (Centre de contrôle des maladies et de la prévention, États-Unis). Un appui supplémentaire a été fourni par les ministères nationaux d'Italie et de Suède, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'OMS et les universités respectives des membres du groupe de travail.

2. La première était une réunion qui s'est tenue au moment où la CIF a été présentée officiellement par l'OMS aux ministres de la santé du monde à Trieste (Italie), au printemps 2002. Aux réunions suivantes entre 2002 et 2005, des sessions de travail dans différents pays ont associé la participation de représentants locaux de collectifs d'utilisateurs, de prestataires de services, de politiques et de chercheurs.

3. Une première version provisoire de la CIF-EA a été produite en 2003 et testée sur le terrain en 2004. La version Bêta de la CIF-EA a été ensuite développée et testée en 2005. Une version pré-finale de la CIF-EA a été soumise à l'OMS à la fin de l'année 2005 pour expertise. Les recommandations issues de cette expertise ont été intégrées dans la version finale qui a été présentée à la réunion annuelle du réseau des centres collaborateurs de l'OMS pour la Famille des Classifications Internationales (FCI-OMS) à Tunis, à l'automne 2006. La CIF-EA a été officiellement acceptée pour publication comme première classification dérivée de la CIF en novembre 2006.

4. Les nouveaux codes et les modifications de codes existants qui ont été ajoutés dans la CIF-EA en fonction de leur pertinence particulière pour l'enfance et l'adolescence peuvent aussi être pertinents pour la CIF. C'est pourquoi ces codes nouveaux ou modifiés dans la CIF-EA ont été intégrés dans le processus d'actualisation de la CIF.

CIF-EA

Introduction

1. Introduction

Ce volume contient la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé pour enfants et adolescents*, connue sous l'acronyme CIF-EA. La CIF-EA est dérivée de, et compatible avec la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)* (OMS, 2001). De ce fait, elle comprend des informations détaillées complémentaires pour appliquer la CIF lorsqu'il s'agit d'enregistrer des données relatives aux enfants et aux adolescents âgés de moins de 18 ans. L'introduction originale et les appendices de la CIF ont été intégrés à ce volume.

En tant que classification dérivée, la CIF-EA a été élaborée en « adoptant la structure et les catégories de la classification de référence et en fournissant des éléments supplémentaires qui viennent compléter ceux présents dans la classification de référence »⁵. Selon les recommandations formulées dans l'Appendice 8 de la CIF, la CIF-EA a été conçue pour être compatible avec l'organisation et la structure de la version principale.

Le travail d'extension a consisté à :

- (a) modifier ou compléter des descriptions ;
- (b) attribuer de nouveaux contenus à des codes non utilisés ;
- (c) modifier des critères d'inclusion et d'exclusion ; et
- (d) développer des codes qualificatifs pour intégrer les aspects développementaux⁶.

Ainsi, la CIF-EA étend le domaine couvert par la version principale par l'adjonction de contenus et de détails supplémentaires pour inclure les fonctions organiques et les structures anatomiques, les activités, la participation et les environnements spécifiques des nourrissons, des jeunes enfants, des enfants et des adolescents.

La tranche d'âge couverte par la CIF-EA s'étend de la naissance à dix-huit ans, conformément à la tranche d'âge de référence des conventions des Nations-Unies (par exemple, la Convention des Nations-Unies pour les droits de l'enfant, 1989). En tant que membre de la Famille des Classifications Internationales de l'OMS (FCI-OMS), la CIF-EA vient en complément de la CIM-10 et des autres classifications dérivées ou associées, en fournissant un cadre et un langage standardisé pour décrire les états de santé et les états connexes de la santé dans l'enfance et de l'adolescence.

5. WHO-FIC, Family of International Classifications : definition, scope and purpose, 2004, p. 5 <http://www.who.int/classifications/icd/docs/en/WHOFICFamily.pdf>

6. Les nouveaux codes et les modifications de codes existants qui ont été ajoutés dans la CIF-EA en fonction de leur pertinence particulière pour les enfants et les adolescents peuvent aussi être pertinents pour la CIF. C'est pourquoi ces codes nouveaux ou modifiés dans la CIF-EA ont été intégrés dans le processus d'actualisation de la CIF.

2. But de la CIF-EA

La CIF-EA est conçue pour être utilisée par les cliniciens, les éducateurs, les décideurs politiques, les membres des familles, les usagers et les chercheurs pour documenter les caractéristiques de la santé et du fonctionnement dans l'enfance et l'adolescence. La CIF-EA offre un cadre conceptuel, un langage et une terminologie commune qui permettent d'enregistrer les problèmes qui se manifestent durant la petite enfance, l'enfance et l'adolescence concernant les fonctions organiques et les structures anatomiques, les limitations d'activité, les restrictions de participation et les facteurs environnementaux significatifs pour les enfants et les adolescents. En mettant l'accent sur les aspects fonctionnels, la CIF-EA peut être utilisée entre différentes disciplines, entre secteurs gouvernementaux, entre pays, pour définir et décrire la santé, le fonctionnement et le développement des enfants et des adolescents.

3. Élaboration de la CIF-EA

Le processus d'élaboration de la CIF-EA peut être synthétisé comme suit :

- (a) argumentations pratiques et philosophiques qui ont présidé à sa conception ; et
- (b) questions clés qui ont guidé le processus d'élaboration.

Un bref rappel historique du processus d'élaboration est présenté dans la préface.

3.1 Fondements de la CIF-EA

La logique qui a présidé à l'élaboration de la CIF-EA est fondée sur des considérations pratiques, philosophiques, taxonomiques et relatives à la santé publique.

A. Raisons pratiques

D'un point de vue pratique, le besoin de disposer d'une classification compréhensive du handicap de l'enfance qui puisse être utilisée de manière transversale entre les systèmes de services était admis depuis un certain temps mais n'avait pas été concrétisé. De plus, la mise en application des droits des enfants en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services sociaux et aux services spécialisés nécessitait un système classificatoire sensible aux caractéristiques physiques, sociales et psychologiques propres aux enfants et aux adolescents. Ainsi, la CIF-EA a été développée pour saisir l'univers du fonctionnement des enfants et des adolescents. De plus, les manifestations de problèmes de fonctionnement, de handicap et de santé durant l'enfance et l'adolescence diffèrent de celles des adultes de par leur nature, leur intensité et leur impact. Ces différences ont été prises en compte et la CIF-EA permet d'appréhender les changements associés à la croissance et au développement.

B. Argumentation philosophique

D'un point de vue philosophique, il était essentiel qu'une classification définissant la santé et le fonctionnement des enfants et des adolescents intègre les droits humains fondamentaux définis par la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006). La taxonomie de la CIF-EA, dérivée de la CIF, décrit les états de fonctionnement et de santé avec des codes dont le niveau de détail est plus fin et qui correspondent à des états précurseurs d'un fonctionnement plus mature. Le raisonnement à l'origine de l'élaboration d'un cadre de référence pour la santé publique est fondé sur une approche de la population qui mise sur la prévention des handicaps dans l'enfance. Tous les contenus de la CIF-EA sont en conformité avec les conventions et les déclarations internationales en faveur des droits des enfants. Ainsi, les données recueillies sur la base des catégories et des codes de la CIF-EA peuvent servir de preuves pour défendre les droits des enfants et des adolescents.

Les thèmes majeurs de ces conventions et déclarations sont résumés ci-dessous. Un accent particulier est mis sur les enfants et les adolescents les plus vulnérables – ceux qui ont un handicap.

Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier l'article 23 (1989)

« Les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. » (Article 23(1)).

Cet article de la Convention spécifie que les enfants handicapés ont le droit de bénéficier de soins spéciaux avec l'octroi, aux enfants et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant. L'aide fournie est gratuite et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel.

Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (1994)

La Règle 6 reconnaît le principe selon lequel il faut offrir aux enfants, aux adolescents et aux adultes handicapés des chances égales en matière d'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans un cadre intégré. De plus, ces règles soulignent l'importance des interventions précoces et d'une attention spéciale aux très jeunes enfants handicapés et aux enfants handicapés d'âge préscolaire.

L'éducation pour tous : le Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000)

Le Forum préconise le développement des soins et de l'éducation des jeunes enfants et la mise en place d'une éducation pour tous gratuite et obligatoire. Les autres objectifs fixés incluent le fait de promouvoir l'apprentissage et les compétences des jeunes et des adultes, d'augmenter l'alphabétisation des adultes, d'atteindre la parité et l'égalité des sexes et d'améliorer la qualité de l'éducation.

Déclaration de Salamanque pour l'éducation et les besoins spéciaux (1994)

La Déclaration de Salamanque proclame que chaque enfant a un droit fondamental à l'éducation et que des handicaps ou des difficultés d'apprentissage entraînent des besoins spéciaux d'éducation. La Déclaration affirme aussi que tous les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une pédagogie centrée sur l'enfant. De plus, la Déclaration insiste sur l'accès des enfants handicapés à une éducation ordinaire avec une orientation inclusive et sur l'importance de l'éducation précoce pour promouvoir le développement et la préparation à l'entrée à l'école.

Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (2006)

« [...] Les enfants handicapés doivent jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants et rappelant les obligations qu'ont contractées à cette fin les États Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant [...] » (Préambule).

« 1. Les États Parties prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants. 2. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants handicapés, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. 3. Les États Parties garantissent à l'enfant handicapé le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité, et d'obtenir pour l'exercice de ce droit une aide adaptée à son handicap et à son âge. » (Article 7).

L'article 30 de la Convention est centré sur la participation sur la base de l'égalité avec les autres enfants et souligne l'importance pour les enfants handicapés de jouer, de participer à des activités sportives et à la vie culturelle. « Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports : 1. Les États-Parties reconnaissent le droit aux personnes handicapées de participer à la

vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, et prennent toutes les mesures appropriées pour [...] [leur] donner la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société ; [...] pour faire en sorte que les lois protégeant les droits de propriété intellectuelle ne constituent pas un obstacle déraisonnable ou discriminatoire à l'accès des personnes handicapées aux produits culturels ; [...] pour la reconnaissance et le soutien de leur identité culturelle et linguistique spécifique, y compris les langues des signes et la culture des sourds. [...] pour participer, sur la base de l'égalité avec les autres, aux activités récréatives, de loisir et sportives ; [...] pour faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives, y compris dans le système scolaire. » (Article 30).

3.2 Questions relatives aux enfants et aux adolescents dans la CIF-EA

La croissance et le développement des enfants constituent les thèmes centraux qui ont guidé l'identification et l'adaptation du contenu de la CIF-EA. De nombreuses questions sont à l'origine des ajouts ou de l'extension du contenu, parmi lesquelles la nature de la cognition et du langage, du jeu, du tempérament et du comportement chez l'enfant en développement. Une attention particulière a été portée à quatre questions clés pour l'élaboration de la CIF-EA.

L'enfant dans le contexte familial

Le développement est un processus dynamique durant lequel l'enfant passe progressivement de la dépendance du nourrisson pour toutes les activités, à la maturité physique, sociale et psychologique et à l'autonomie à l'adolescence. Dans ce processus dynamique, le fonctionnement de l'enfant dépend des interactions constantes avec la famille ou autres dispensateurs de soins, dans un environnement social proche. Le fonctionnement de l'enfant ne peut donc pas être appréhendé isolément mais plutôt en considérant l'enfant dans le contexte du système familial. Cette prise en compte est importante lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le fonctionnement de l'enfant dans des situations de vie. L'influence des interactions familiales sur le fonctionnement de l'enfant est plus grande pendant cette phase de développement qu'à aucun autre moment de la vie d'un individu. De plus, dans la mesure où ces interactions structurent l'acquisition de diverses compétences pendant les vingt premières années de la vie, le rôle de l'environnement physique et social est capital.

Développement différé

Chez les enfants et les adolescents, le moment de l'émergence des fonctions organiques et des structures anatomiques et de l'acquisition de compétences varie en fonction des différences individuelles de croissance et de développement. Des décalages dans l'apparition des fonctions, des structures ou des capacités peuvent ne pas être permanents mais refléter un développement différé. Ils peuvent se manifester dans chaque domaine (par exemple, au niveau des fonctions cognitives, des fonctions de la parole, de la mobilité et de la communication) ; ils dépendent de l'âge et sont influencés par des facteurs physiques aussi bien que psychologiques dans l'environnement.

Ces variations dans l'émergence des fonctions organiques, des structures anatomiques ou de l'expression de compétences développementales attendues répondent au concept de développement différé et servent souvent de base pour identifier les enfants présentant un risque accru de handicap. Dans l'élaboration de la CIF-EA, une attention particulière a été portée à la

nature du code qualificatif utilisé pour indiquer la sévérité ou l'amplitude d'un problème au niveau des fonctions organiques, des structures anatomiques, des activités et de la participation. Dans le volume principal de la CIF, le code qualificatif générique de gravité pour tous les domaines comprend cinq niveaux allant de (0) aucun(e) déficience, difficulté ou obstacle à (4) déficience, difficulté ou obstacle absolu(e). Avec les enfants, il est important de prendre en considération le concept de décalage ou de retard dans l'émergence des fonctions, des structures, des activités et de la participation pour attribuer un code qualificatif de gravité. C'est pourquoi la CIF-EA comprend le terme et le concept de développement différé pour définir le code qualificatif générique utilisé pour les Fonctions organiques, les Structures anatomiques, les Activités et la Participation. Cela permet de renseigner l'étendue ou l'amplitude des décalages ou des retards dans l'apparition des fonctions, des structures et de la capacité, et dans la réalisation effective des activités et de la participation chez un enfant, en tenant compte du fait que la gravité indiquée par le codage peut évoluer avec le temps.

Participation

La participation est définie comme « l'implication de l'individu dans une situation de la vie réelle » et constitue la perspective sociétale du fonctionnement. Dans la mesure où la nature des situations de vie des enfants et des adolescents et leurs cadres de vie diffèrent de manière significative de ceux des adultes, la participation a fait l'objet d'une attention spéciale dans la CIF-EA. Au fur et à mesure du développement, les situations de vie changent de manière spectaculaire en nombre et en complexité, depuis la relation avec une personne délivrant les soins primaires ou le jeu solitaire du très jeune enfant, en passant par le jeu socialisé, les relations entre pairs et la scolarisation aux différentes étapes de l'enfance. Plus l'enfant est jeune, plus les opportunités de participer sont susceptibles d'être définies par les parents, les dispensateurs de soins et les prestataires de services. Le rôle de l'environnement familial et autres personnes de l'environnement immédiat fait partie intégrante de la conception de la participation, particulièrement durant la petite enfance.

L'aptitude à s'engager et à interagir socialement se développe chez le jeune enfant dans le cadre de ses relations proches, telles que les parents, les frères et sœurs et les pairs dans son environnement immédiat. L'environnement social constitue un facteur significatif pendant toute la période de développement mais la nature et la complexité de l'environnement changent de la petite enfance à l'adolescence.

Les environnements

Les facteurs environnementaux sont définis comme « l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie ». L'interaction personne-environnement, implicite dans le changement de paradigme du modèle médical du handicap au modèle biopsychosocial plus large, nécessite de porter une attention particulière aux facteurs environnementaux, concernant les enfants et les adolescents. Les changements considérables de nature et de complexité des environnements des enfants, liés aux transitions entre les différents stades de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence constituent une question centrale. Les transformations des environnements des enfants et des adolescents sont associées à leur acquisition croissante de compétences et d'autonomie.

Les environnements des enfants et des adolescents peuvent être conçus comme une série de systèmes successifs les entourant, du plus immédiat au plus éloigné, leur influence respective variant en fonction de l'âge ou du stade de l'enfant en développement. Les environnements restreints du nourrisson et du jeune enfant reflètent leur mobilité limitée et la nécessité d'assurer

leur protection et leur sécurité. Le jeune enfant est particulièrement dépendant des personnes qui constituent son environnement immédiat. Les produits à usage personnel doivent être adaptés au niveau de développement de l'enfant. Les objets pour jouer et le contact avec des pairs par exemple, sont des éléments essentiels des principales situations de vie des jeunes enfants. Pour les enfants plus âgés, les environnements de leur vie quotidienne sont étroitement connectés à la maison et à l'école, et pour les adolescents, les environnements se diversifient graduellement dans le contexte plus large de la collectivité et de la société.

Étant donnée la dépendance de l'enfant en développement, les éléments physiques et sociaux de l'environnement ont un impact important sur son fonctionnement. Des facteurs environnementaux négatifs ont souvent plus d'impact sur les enfants que sur les adultes. Pour un enfant, le manque de nourriture nutritive, d'accès à une eau propre et à un cadre sûr et sain, par exemple, non seulement contribue au développement de maladies et compromet sa santé mais affaiblit aussi son fonctionnement et son aptitude à apprendre. C'est pourquoi les efforts d'intervention et de prévention pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants se focalisent sur la modification ou l'amélioration de l'environnement physique, social et psychologique.

Un changement dans l'environnement physique immédiat de l'enfant implique de lui fournir nourriture, abri et sécurité. La mise à disposition d'aides techniques et technologiques représente des modifications de l'environnement qui peuvent faciliter le fonctionnement d'un enfant ayant des déficiences physiques importantes.

Un changement dans les éléments sociaux et psychologiques de l'environnement immédiat de l'enfant peut se traduire par la mise en place d'un soutien social pour la famille et d'une formation pour les personnels aidants.

La nature et l'étendue du soutien environnemental vont varier en fonction de l'âge de l'enfant sachant que les besoins d'un jeune enfant sont différents de ceux d'un nourrisson ou d'un adolescent. Les modifications des environnements moins immédiats des enfants peuvent prendre la forme de législations ou de politiques publiques visant à leur assurer l'accès aux soins de santé, aux services sociaux et à l'éducation.

4. Informations aux utilisateurs de la CIF-EA

4.1 Utilisations de la CIF-EA

La CIF-EA définit les composantes de la santé et certaines composantes du bien-être qui relèvent de la santé. Pour les enfants et les adolescents, ces composantes incluent les fonctions mentales de l'attention, de la mémoire et de la perception ainsi que les activités qui impliquent le jeu, l'apprentissage, la vie familiale et l'éducation dans différents domaines. Les domaines de la CIF-EA sont définis par deux termes génériques. « Fonctionnement » est un terme qui englobe toutes les fonctions organiques, les activités et la participation. « Handicap » est un terme qui comprend les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Les facteurs environnementaux définissent les obstacles ou facilitateurs du fonctionnement.

La CIF-EA utilise un système de codage alphanumérique. Les lettres « b » pour les fonctions organiques, « s » pour les structures anatomiques, « d » pour l'activité et la participation et « e » pour les facteurs environnementaux, sont suivies d'un code numérique qui commence par le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi par le deuxième niveau (2 chiffres), et les troisième et quatrième niveaux (1 chiffre chacun). Le code qualificatif générique avec des valeurs allant de 0= aucun problème à 4= problème absolu, se place après un point pour préciser jusqu'où une fonction ou une activité diffère d'un état attendu ou typique. Les aspects négatifs de l'environnement sont qualifiés en termes d'obstacles tandis que les valeurs positives du code qualificatif générique sont utilisées pour indiquer le rôle facilitateur des environnements⁷.

Les informations fournies par la CIF-EA peuvent être utilisées de façons variées y compris dans des applications cliniques, administratives, de veille sanitaire, pour les politiques publiques ou la recherche. Dans chaque cas, les catégories de la CIF-EA peuvent être utilisées pour enregistrer un problème unique ou un profil décrivant la santé d'un enfant et ses difficultés de fonctionnement.

Dans les applications cliniques, les catégories de la CIF-EA peuvent fournir une synthèse des résultats d'une évaluation, qui permet de clarifier des informations diagnostiques et sert de base pour la programmation d'interventions.

D'un point de vue administratif, les informations qui ont trait à l'éligibilité, à des prestations de services, au remboursement et au suivi peuvent être enregistrées avec des codes de la CIF-EA. Pour des applications en termes de veille sanitaire, une liste limitée de catégories de la CIF-EA peut être sélectionnée pour standardiser des procédures de collecte de données entre différents instruments et dans le temps, afin de documenter des prévalences de problèmes de santé, des besoins en matière de création de services et des types de fonctionnement de services.

Appliqué aux politiques publiques, le cadre conceptuel de la CIF-EA peut-être utilisé pour structurer un objectif politique spécifique, par exemple le droit des enfants à l'éducation.

Dans le domaine de la recherche, les catégories de la CIF-EA peuvent être utilisées pour standardiser les caractéristiques des participants, la sélection de mesures d'évaluation et la définition des conséquences. Dans toutes les utilisations de la CIF-EA, les parents, les enfants et les adolescents devraient être inclus à chaque fois que cela est possible.

7. Des informations détaillées sur la structure du codage sont fournies dans l'Appendice 2. Guide de codage pour la CIF.

4.2 Étapes pour l'utilisation de la CIF-EA

La classification et le codage des dimensions du handicap chez les enfants et les adolescents est une activité complexe qui requiert d'examiner les limitations importantes des fonctions organiques, des structures anatomiques, des activités et de la participation dans le développement physique, social et psychologique. Un guide général de codage est présenté dans l'Appendice 2 de ce volume et fournit des informations concernant la procédure à suivre pour attribuer des codes aux états de santé et aux états de santé connexes. Il est fortement recommandé que les utilisateurs lisent ce guide et se forment à l'utilisation de la CIF-EA avant de mettre en œuvre des activités de classification. Un codage correct du handicap chez les enfants et les adolescents requiert une connaissance des évolutions du fonctionnement associées à la croissance et au développement, ainsi que la capacité à faire la distinction entre des évolutions du développement qui se situent dans la fourchette normale et des évolutions atypiques. Un changement dans le fonctionnement fait partie du « fonctionnement typique » d'un enfant. Il est donc important de prendre en compte que la « normalité » dépend de l'âge, autrement dit que le « fonctionnement normal » doit s'entendre à un moment donné et en fonction de l'impact des environnements sur les enfants et adolescents.

L'unité de classification de la CIF-EA n'est pas le diagnostic porté sur un enfant mais son profil de fonctionnement. L'objectif de la CIF-EA est de décrire la nature et la gravité des limitations de fonctionnement de l'enfant et d'identifier les facteurs environnementaux qui influent sur ce fonctionnement. Bien que le codage puisse être effectué en fonction d'objectifs variés (en accord avec les considérations éthiques qui figurent dans l'Appendice 6), une approche cohérente devra être adoptée afin de produire des données fiables et fondées. Lors de l'utilisation de la CIF-EA, il est obligatoire d'attribuer des codes à partir d'informations de première main recueillies au moyen de mesures, d'observations ou d'entretiens directs et/ou d'un avis professionnel motivé. En fonction de l'objectif pour lequel la CIF-EA est utilisée, qui pourra aller d'applications dans le cadre clinique à des enquêtes, il convient de définir le niveau de détail recherché dans le codage. Les étapes suivantes visent à guider les utilisateurs pour l'attribution de catégories et de codes de la CIF-EA liés aux problèmes des enfants et des adolescents.

1. Définir les informations disponibles pour le codage et identifier si elles se rapportent au domaine des Fonctions organiques, à celui des Structures anatomiques, des Activités / Participation ou des Facteurs environnementaux.
2. Repérer le chapitre (code à 4 caractères) qui, dans le domaine concerné, correspond le mieux à l'information qui doit être codée.
3. Lire la description du code à 4 caractères et être attentif aux remarques associées à cette description.
4. Passer en revue les remarques relatives aux inclusions ou exclusions qui s'appliquent au code et continuer en fonction de ces indications.
5. Déterminer si les informations à coder correspondent au niveau à 4 caractères ou si une description plus détaillée au niveau des codes à 5 ou 6 caractères doit être recherchée.
6. Poursuivre jusqu'au niveau du code qui correspond le mieux à l'information à coder. Examiner la description et les notes concernant les inclusions et les exclusions qui s'appliquent à ce code.
7. Sélectionner le code et examiner les informations disponibles pour pouvoir affecter une valeur au code qualificatif générique qui indique l'importance de la déficience

de la fonction organique et de la structure anatomique, de la limitation d'activité, de la restriction de participation (de 0= aucune déficience/difficulté à 4= déficience/difficulté absolue) ou d'un obstacle environnemental (de 0= aucun obstacle à 4= obstacle absolu) ou d'un facilitateur (de 0= aucun facilitateur à +4= facilitateur absolu).

8. Attribuer un code de 2^e, 3^e ou 4^e niveau avec le code qualificatif. Par exemple : d115.2 (difficulté modérée à écouter).
9. Répéter les étapes 1 à 8 pour chacune des fonctions ou handicaps qu'il est intéressant de coder et pour lesquels l'information est disponible.
10. Les parents et les usagers peuvent participer au processus en remplissant des questionnaires adaptés à l'âge de l'enfant évalué, qui permettent de mettre en évidence des domaines spécifiques où se pose un problème fonctionnel, mais ils devront le faire avant que les évaluations complètes et les codes ne soient fournis par les professionnels ou par une équipe de professionnels.

4.3 Conventions

Les principales conventions de cette classification sont décrites dans l'Introduction de la CIF qui suit cette Introduction de la CIF-EA et dans les Appendices. Elles sont à lire avec attention avant d'utiliser la CIF-EA. Ces conventions incluent des remarques, des exclusions, des inclusions et des définitions pour les désignations des codes Autres précisés et Non précisés. Plusieurs conventions additionnelles figurent dans la CIF-EA.

1. En ce qui concerne les définitions de l'aspect négatif des Fonctions organiques, des Structures anatomiques et des Activités / Participation, le terme « retard » a été ajouté pour exprimer le fait qu'un problème dans l'un ou l'autre de ces domaines peut aussi refléter un décalage dans le développement.
2. Corrélativement, le concept de retard est aussi indiqué par le niveau retenu pour le code qualificatif générique de 0= aucun retard à 4= retard total.

4.4 Données à utiliser pour le codage

La CIF-EA est une classification des Fonctions organiques, des Structures anatomiques, des Activités et de la Participation et des Facteurs environnementaux qui sont énoncés dans des termes neutres. Documenter les problèmes d'un enfant à travers l'attribution de codes suppose d'utiliser le code qualificatif générique. L'attribution d'un code ne doit pas se faire à partir d'une inférence mais sur la base d'informations explicites liées aux problèmes de fonctionnement de l'enfant dans les domaines concernés.

Comme il a été dit plus haut, les données à utiliser pour le codage peuvent être le résultat d'une mesure, d'une observation directe, d'un entretien avec la personne concernée ou son représentant et/ou d'un avis professionnel motivé.

Bien que la nature de ces données dépende des caractéristiques de la fonction concernée et de l'objectif du codage, tous les efforts doivent être faits pour obtenir les informations les plus objectives possibles. Des tests pratiqués en laboratoire, des données biomédicales ou anthropométriques constituent des informations appropriées pour les Fonctions organiques et les Structures anatomiques. Pour les Activités et la Participation, des évaluations directes peuvent être faites

avec un large choix d'instruments de mesure et d'autres échelles standardisées qui fournissent des données spécifiques par domaine. Que ce soit pour les Fonctions et Structures corporelles ou pour les Activités et la Participation, des mesures établies sur la base de données normatives peuvent faciliter leur mise en correspondance avec les degrés du code qualificatif générique sous la forme de pourcentages ou d'écart-types. Il existe actuellement des instruments et des échelles qui peuvent être utilisés pour valider les données pour l'attribution de codes. Cependant, pour certains domaines spécifiques de la CIF-EA la correspondance est limitée. Dans la recherche d'instruments appropriés, l'utilisateur est invité à utiliser ceux qui correspondent au plus près à ces domaines et qui ont été validés.

Des descriptions qualitatives de l'enfant, basées sur des observations directes, peuvent être utiles pour rassembler des données fiables dans les domaines du fonctionnement où les instruments d'évaluation ne sont pas disponibles ou sont inappropriés. L'un des objectifs majeurs de la CIF et de la CIF-EA est d'impliquer les personnes concernées dans la définition de la nature et de l'étendue de leur fonctionnement dans leurs environnements. Ceci est particulièrement important lorsqu'il s'agit de coder la participation. La pratique de l'entretien avec des enfants et des adolescents est encouragée à chaque fois que cela est possible. Avec les jeunes enfants et avec ceux qui ont des compétences verbales limitées, l'aïdant le plus proche peut servir de répondant par procuration. Enfin, l'attestation des données pour le codage peut se baser sur l'avis motivé de professionnels et sur différentes sources d'information telles que des dossiers, des observations et d'autres formes de contact avec la personne.

Il existe plusieurs types de ressources auxquelles on peut faire appel pour valider les données pour l'attribution des codes. Lister ces instruments et mesures pour une utilisation potentielle dans le cadre d'une évaluation dépasse l'objectif de cet ouvrage, mais les utilisateurs sont invités à rechercher ce type de liste. Il peut être utile de passer en revue les instruments de mesure existants dans les textes de référence qui répertorient les instruments applicables à l'évaluation des Fonctions organiques, des Structures anatomiques, des Activités et de la Participation et des Facteurs environnementaux. Les utilisateurs sont encouragés à se procurer les textes de référence qui décrivent les instruments homologués dans les pays où ils travaillent. L'intérêt croissant pour l'application de la CIF et de la CIF-EA contribue à l'identification d'instruments utilisables ainsi qu'au développement de nouvelles mesures compatibles avec le cadre de la CIF-EA. Une ressource utile peut être le *Practice Guideline for Psychiatric Evaluation of Adults* (1995) développé par l'*American Psychological Association* pour un usage dans le cadre de services. Ce manuel pour la pratique clinique est conçu pour une utilisation pluridisciplinaire et fournit des recommandations détaillées concernant la nature de l'information nécessaire pour attribuer des codes dans chacun des domaines. Enfin, avec l'adoption de la CIF-EA dans différents secteurs, des manuels et des sessions de formation vont être de plus en plus disponibles.

5. Études de cas

Les brèves descriptions présentées dans les études de cas ci-dessous sont conçues pour illustrer les sources d'information qui peuvent être utilisées pour attribuer des codes de la CIF-EA aux problèmes que présentent les enfants. Dans la pratique, la nature et la complexité de l'information disponible au sujet d'un enfant sont évidemment plus détaillées que dans ces études de cas. Cependant, dans le but d'illustrer l'utilisation de la CIF-EA, l'utilisateur est invité à examiner les cas et à identifier les codes qui reflètent les problèmes caractéristiques de chacun des enfants présentés. Pour commencer, il peut être utile de passer en revue les questions générales ci-dessous et d'identifier tous les problèmes relevés dans la description du cas. L'utilisateur peut ensuite suivre les différentes étapes décrites dans la section précédente pour assigner des codes CIF-EA sur la base des informations disponibles sur l'enfant. L'objectif principal consiste ici à identifier les codes pertinents, les vignettes ne fournissant pas d'informations suffisantes pour attribuer un degré de gravité.

1. L'enfant ou l'adolescent présente-t-il des problèmes au niveau des fonctions organiques ?
2. L'enfant ou l'adolescent a-t-il des problèmes au niveau d'un organe, d'un membre ou d'autres structures du corps ?
3. L'enfant ou l'adolescent a-t-il des problèmes pour exécuter des tâches ou des actions ?
4. L'enfant ou l'adolescent a-t-il des problèmes pour s'impliquer dans des situations de la vie propres à son âge ?
5. Y a-t-il des facteurs environnementaux qui restreignent ou facilitent le fonctionnement de l'enfant ou de l'adolescent ?

Étude de cas Une fillette de 3 ans

C. est une fillette de 3 ans qui est née après une grossesse sans incident. Elle a des antécédents cardiaques congénitaux qui ont été corrigés par deux interventions chirurgicales au tout début de sa vie. Elle continue à avoir de fréquentes infections des voies respiratoires supérieures et des oreilles, ce qui semble avoir eu des conséquences sur son audition.

C. et sa mère vivent dans un appartement au centre d'une grande ville et bénéficient de soins médicaux dans un des hôpitaux de la ville. Le père de C. est parti très peu de temps après sa naissance et ne les aide pas financièrement. C'est une voisine qui s'occupe de C. la journée, pendant que sa mère travaille dans un magasin du quartier. Quand sa mère travaille le week-end, C. reste chez sa grand-mère avec d'autres enfants. C. est une enfant sérieuse qui ne sourit ni ne rit facilement. Elle passe la plupart de son temps à jouer seule à des jeux simples avec des objets et n'a pas beaucoup d'interactions avec les autres enfants. Elle aime les choses qui font du bruit en les poussant ou les tirant et joue avec pendant de longs moments. À part ça, elle est facilement distraite. Quand son attention n'est pas occupée, elle a tendance à se balancer. Elle a commencé à marcher seulement il y a trois mois et n'est pas capable de monter un escalier sans que quelqu'un lui donne la main. Elle a un vocabulaire d'environ 20 mots qui sont intelligibles comme « à moi », « encore », « cube », « jus », et un vocabulaire plus large qui n'est pas intelligible. S'asseoir sur les genoux de sa mère

pour quelle lui lise une histoire est une de ses activités préférées. Elle pointera les images qui lui sont familières mais a des difficultés à apprendre les noms des objets sur les images. Fréquemment, quand on l'appelle par son nom, elle ne répond pas et ne semble pas souvent consciente du fait qu'il y a autour d'elle des gens qui parlent. La raison de ces comportements n'est pas claire mais peut être due à une perte d'audition liée à ses fréquentes infections des oreilles. Une évaluation effectuée lorsqu'elle avait 24 mois a révélé que son niveau de développement était équivalent à celui d'un enfant de 17 mois. Un retard particulier au niveau de la réception et de l'expression du langage était évident. Une évaluation auditive a révélé une perte d'audition bilatérale légère.

En référence aux cinq questions définies plus haut, les problèmes que présente cette enfant renvoient à des codes des Chapitres 1, 2, 4 et 7 de la composante Fonctions organiques. Pour les Activités et la Participation, les codes applicables se trouveraient dans les Chapitres 1, 3, 4, 7 et 8. Les codes qui définissent la nature des obstacles et des facilitateurs dans la situation de cette enfant incluraient certains de ceux qu'on trouve dans les Chapitres 1 et 3 de la composante Facteurs environnementaux.

Étude de cas Un garçon de 10 ans

T. est un garçon de 10 ans qui a été dirigé vers un centre médical pour être évalué après avoir présenté des difficultés scolaires dans tous les domaines durant les deux années scolaires précédentes. D'après les observations effectuées, il est clair qu'il a des problèmes considérables à se concentrer sur des tâches scolaires et se laisse facilement distraire. Ses parents rapportent que T. est tout le temps en mouvement et ne semble pas écouter ce qu'on lui dit. D'après ses parents et ses professeurs, il a des difficultés à rester tranquille pour quelque durée que ce soit, autant chez lui qu'à l'école. Actuellement, cela se traduit par des difficultés à accomplir un travail donné en classe. Il a des difficultés particulières à se souvenir de ce qu'il a appris. En ce moment, il échoue dans toutes les matières et sa performance en lecture et en écriture correspond à un niveau de Cours élémentaire 1^{ère} année (deuxième année d'école primaire). Il montre aussi des difficultés à s'adapter à des situations sociales faisant intervenir d'autres enfants.

Les professeurs de T. et ses parents sont préoccupés par le fait qu'il est très actif et qu'il semble ne pas être capable de penser avant d'agir. Ceci est manifeste dans son comportement social lorsqu'il n'arrive pas à attendre son tour dans un jeu ou un sport, et à la maison, quand il roule en vélo dans une rue où il y a beaucoup de circulation sans regarder. Diverses interventions ont été tentées pour aider T. à réussir en classe mais elles n'ont pas permis d'améliorer sa performance. Bien que sa famille soit réticente à envisager une médication, T. a récemment été vu par un pédiatre qui lui a prescrit un traitement pour son hyperactivité. En lien avec cet essai médicamenteux, l'école est en train de concevoir un programme global pour le soutenir en classe.

Les problèmes que présente ce garçon de 10 ans renvoient à plusieurs codes du Chapitre 1 de la composante Fonctions organiques. Pour la composante Activités et Participation, les Chapitres 1, 2, 3, 7 et 8 contiennent des codes qui peuvent s'appliquer pour décrire son degré élevé d'activité et ses difficultés à répondre aux exigences situationnelles et scolaires en classe. Les codes qui peuvent permettre de décrire des Facteurs environnementaux pertinents incluraient certains de ceux qui figurent dans les Chapitres 1 et 5.

Étude de cas **Une adolescente de 14 ans**

J. est une jeune fille de 14 ans qui vit avec ses parents dans une petite ville. Elle a un asthme sévère qui a été détecté quand elle était très jeune. En plus de réactions exacerbées à certaines substances allergènes, J. a aussi des crises d'asthme déclenchées par l'exercice physique, l'air froid et l'anxiété. Ces crises durent de 1 à 2 heures et surviennent plusieurs fois par semaine. En ce moment, on lui a prescrit un bronchodilatateur et elle utilise un nébuliseur de manière prophylactique. Au cours de l'année dernière cependant, J. n'a pas suivi le traitement médical de manière régulière ce qui a eu pour résultat une augmentation de la fréquence des épisodes aigus. Depuis le moment où elle a intégré l'école maternelle jusqu'à maintenant, la présence de J. à l'école a été marquée par de fréquentes absences. Il en résulte que son niveau est invariablement faible et bien qu'elle n'ait redoublé aucune classe, elle prend un retard de plus en plus important par rapport à ses pairs.

Actuellement, elle est en quatrième (huitième année) dans le collège local. Comme l'exercice physique déclenche des épisodes aigus, elle ne participe pas aux cours d'éducation physique à l'école et n'a pas d'activité physique régulière. Elle est fréquemment absente de l'école, reste chez elle où elle regarde la télévision et mange souvent. Au cours de l'année dernière, elle a pris du poids de façon importante. À cause de ses fréquentes absences, J. ne s'est pas fait un groupe d'amis régulier à l'école. J. dit qu'elle se sent différente des autres et isolée par rapport à ses pairs. Ses parents commencent à être très inquiets pour sa santé physique et émotionnelle et consultent un médecin.

Le problème de santé chronique de cette adolescente se manifeste par des problèmes qui pourraient être décrits principalement par des codes des Chapitres 1, 4 et 5 de la composante Fonctions organiques. Pour la composante Activités et Participation, la plupart des codes qui peuvent être appliqués se trouvent dans les Chapitres 2, 5, 7, 8 et 9. Enfin, concernant le rôle important de l'environnement naturel et du traitement pour l'asthme ainsi que les conséquences de l'isolement social, les Chapitres 1, 2 et 3 de la composante Facteurs environnementaux peuvent fournir des codes appropriés pour décrire les obstacles que rencontre cette jeune fille.

6. Remerciements

Les membres du groupe de travail expriment leur gratitude pour leur soutien et leurs contributions à :

Christian Care Foundation for Children with Disabilities en Thaïlande (CCD), Nonthaburi, Thaïlande ; les Centres Collaborateurs pour la Famille des Classifications Internationales de l'OMS (OMS-FCI) et les organismes affiliés en Allemagne, en Australie, au Canada, au Danemark, aux États-Unis d'Amérique, en Finlande, en France, en Islande, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas, en République populaire de Chine et en Suède ; EducAid, Rimini, Italie ; Istituto Nazionale Neurologico Carlo Besta, Fondazione IRCCS [Institut neurologique national italien Carlo Besta, Fondation IRCCS], Milan, Italie ; Gruppo di ricerca, Istituto di Ricovero e Cura a Carattere Scientifico (IRCCS) « Eugenio Medea », Associazione la Nostra Famiglia [Groupe de recherche, Institut scientifique « Eugenio Medea » pour la recherche, l'hospitalisation et la santé (IRCCS), l'Association « La Nostra Famiglia »], Costamasnaga, Italie ; l'Unité de neuropsychiatrie, Hôpital de Treviglio, Treviglio, Italie ; Organismo Volontari Cooperazione Internazionale (OVCI-La Nostra Famiglia) [Organisation pour la Coopération Internationale], Usratuna, Juba, Soudan ; les personnes associées aux agences gouvernementales, aux programmes publics ou privés pour les enfants et les adolescents à travers le monde qui ont pris part aux tests de terrain ; les représentants régionaux qui ont participé aux réunions du groupe de travail de l'OMS en Afrique du Sud, aux États-Unis d'Amérique, en Suède, en Suisse et en Thaïlande ; the Centre for Epidemiology, Swedish National Board of Health and Welfare, Stockholm, Suède (Centre pour l'épidémiologie, Conseil national suédois de santé et d'action sociale) ; the National Center on Birth Defects and Developmental Disabilities of the US Center for Disease Control and Prevention, Atlanta, GA, États-Unis d'Amérique (Centre national de recherche sur les anomalies congénitales et les troubles du développement du Centre américain de contrôle des maladies et de la prévention) ; l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill, Chapel Hill NC, États-Unis d'Amérique ; l'Université de Zurich, Zurich, Suisse.

Personnes ayant participé à titre individuel à l'élaboration de la CIF-EA

Afrique du Sud

Erna Alant

Ancienne république yougoslave de Macédoine

Bilijana Ancevska

Anica S. Apceva

Sande S. Bojkovski

Katerina Dimitrova

Vasilka S. Dimovska

Ivan S. Dvojakov

Joanis Gajdazis

Teuta Jakupi

Nikola Jankov

Olga Jotovska

Mirjana P. Kjaeva

Saso S. Kocankovski

Petre S. Krstev

Oliviera Lekovska

Lidja S. Parlic

Snezana D. Pejkovska

Anastasija S. Petrova

Marina S. Pop-Lazarova

Marija Raleva

Fulvia V. Tomatis

Milka S. Vancova

Julija S. Vasileva

Argentine

Christian Plebst

Australie

Sharynne McLeod

Brésil

Heloisa Dinubila

CanadaDiane Caulfield
Patrick Fougeyrollas
Janice Miller**Chine**

Qiu Zhuoying

Danemark

Tora Dahl

Égypte

Mohammed El Banna

Espagne

Jaime Ponte

États-Unis d'AmériqueStephen Bagnato
Scott Brown
Wendy Coster
Marjorie Greenberg
Heidi Feldman
Anita Scarborough
Travis Threats**Finlande**

Markku Leskinen

FranceCatherine Barral
Jean-Yves Barreyre
Marie Cuenot**Ghana**

Kofi Marfo

Islande

Halla Tulinius

ItalieDaniela Ajovalasit
Francesca Albanesi
Luigi Barruffo

Mariamalia Battaglia

Daniela Beretta

Debora Bonacina

Gabriella Borri

Giovanni Cattoni

Elisa Ceppi

Alessio Chiusso

Annalisa Colpo

Maria Antonella Costantino

Guido Corona

Antonella Dimo

Enrico Gruppi

Guido Fusaro

Felicia Licciardi

Bertilla Magagnin

Elena Maria Mauri

Barbara Orlandi

Sabrina Pasqualotti

Alfredo Pisacane

Camilla Pisoni

Gianni de Polo

Monica Pradal

Alberto Raggi

Daria Riva

Lia Rusca

Emanuela Russo

Carlo Sorella

Antonella Vaudano

Anna Zana

Japon

Yutaka Sakai

Akio Tokunaga

Koweït

Hashem Taqi

Mexique

Fabiola Barron

Pérou

Liliana Mayo

Portugal

Joaquim Bairrao

Maria Isabel Felgueiras

Soudan

Sanson Baba
Marco Sala

Suède

Margareta Adolfsson
Lars Berg
Kristina Bränd Persson
Lilly Eriksson
Mats Granlund
Nina Ibragimova
Mia Pless
Regina Ylvén

Suisse

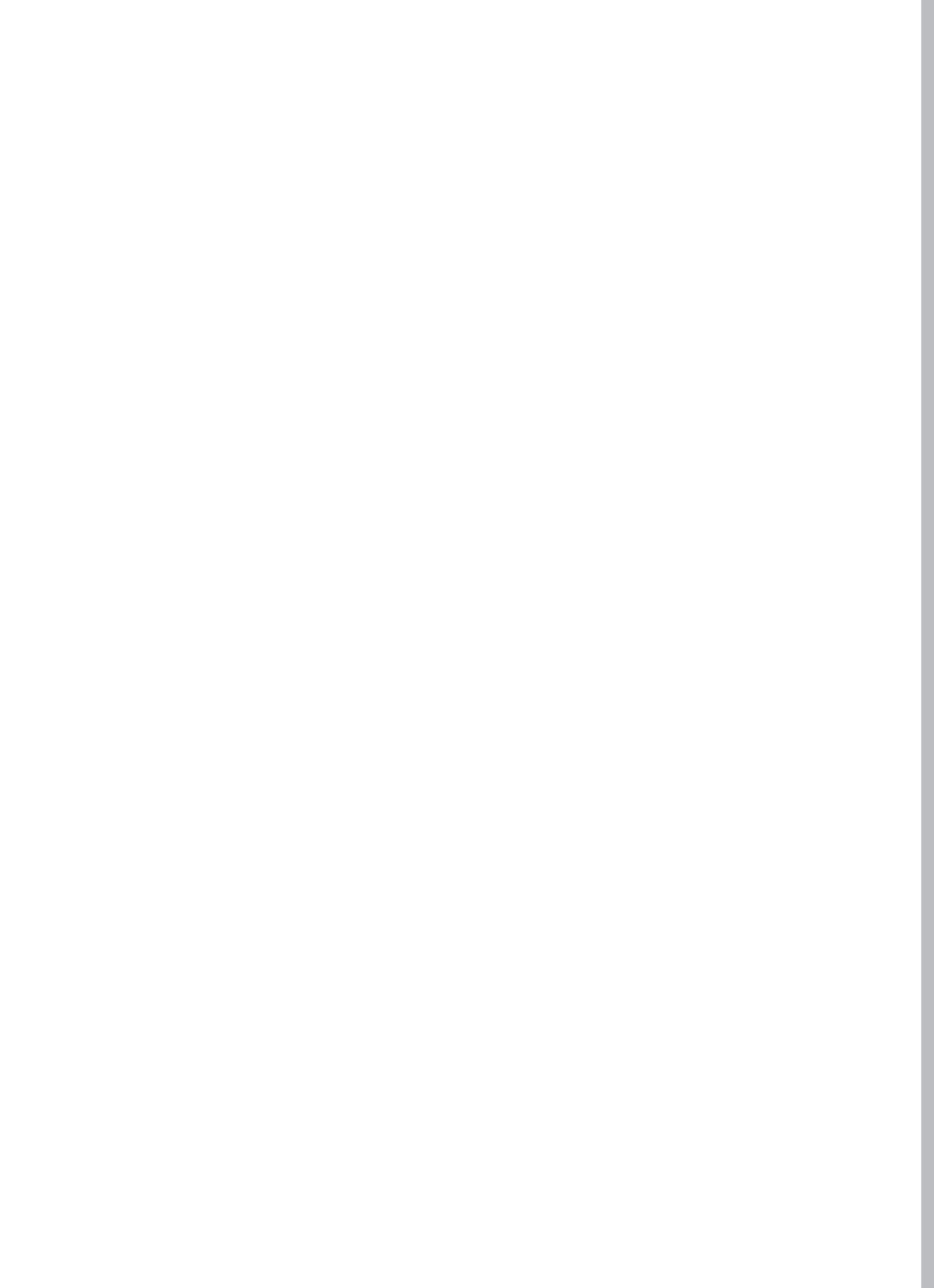
Simon Haskell

Thaïlande

Wasan Saenwian
Chariya Saenwian
Ko-Chih Tung

Zambie

Elisa Facelli
Sister Irina
Paolo Marelli



CIF

Introduction

1. Introduction

Le présent volume contient la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*⁸.

Le but ultime poursuivi avec la CIF est de proposer un langage uniformisé et normalisé ainsi qu'un cadre pour la description des états de la santé et des états connexes de la santé. La CIF définit les composantes de la santé et certains éléments du bien-être connexes de la santé (comme l'éducation ou le travail). Les domaines couverts par la CIF peuvent donc être désignés par les termes de *domaines de la santé* et *domaines connexes de la santé*. Ces domaines peuvent être décrits en prenant comme perspectives l'organisme, la personne en tant qu'individu ou la personne en tant qu'être social, selon deux listes de base : 1) les fonctions organiques et les structures anatomiques ; 2) les activités et la participation⁹. En tant que classification, la CIF regroupe de manière systématique les différents domaines¹⁰ dans lesquels évolue toute personne ayant un problème de santé donné (par exemple, ce qu'une personne fait effectivement ou est capable de faire compte tenu d'une maladie ou d'un trouble donné). Le *fonctionnement* est un terme générique qui se rapporte aux fonctions organiques, aux activités de la personne et à la participation au sein de la société ; de même, *handicap* sert de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités ou les restrictions de participation. La CIF dresse aussi la liste des facteurs environnementaux qui peuvent être en interaction avec tous ces schémas. Ainsi, la CIF permet à l'utilisateur de décrire un profil utile du fonctionnement, du handicap et de la santé des individus dans divers domaines.

La CIF appartient à la « famille » des classifications internationales proposées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour être appliquées à divers aspects de la santé. La famille des classifications internationales de l'OMS fournit un canevas permettant de coder une large gamme d'informations relatives à la santé (par exemple, diagnostic, fonctionnement et handicap, raisons de contact avec les services de santé). Elle utilise un langage commun normalisé permettant aux représentants de diverses disciplines et spécialités scientifiques de communiquer sur la santé et les soins de santé dans le monde entier.

Dans les classifications internationales de l'OMS, les problèmes de santé (maladies, troubles, lésions et traumatismes) sont classés essentiellement en fonction de la CIM-10 (Classification internationale des maladies, 10^e révision)¹¹, qui fournit un cadre étiologique. Le fonctionnement et le handicap associés aux problèmes de santé sont classés dans la CIF. La CIM-10 et la CIF sont

8. Le texte est une révision de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH), publiée pour la première fois à titre expérimental par l'Organisation mondiale de la Santé en 1980. Développée après des tests systématiques sur le terrain et une consultation internationale qui s'est étendue sur cinq ans, elle a été entérinée par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé le 22 mai 2001 (résolution WHA54.21).

9. Ces termes, qui remplacent les termes utilisés jadis de « déficiences », « incapacités » et « désavantages », élargissent la portée de la Classification et permettent de décrire des expériences positives. Les nouveaux termes sont décrits plus en détail dans la présente introduction, et explicités dans la classification même. Il est important de noter que ces termes sont utilisés dans un sens particulier, qui peut différer de celui que leur reconnaît l'usage courant.

10. Un domaine est défini comme un ensemble pratique et signifiant comprenant des fonctions physiologiques, des structures anatomiques, des actions et des tâches ou des aspects de la vie.

11. Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10^e révision, Vol. 1-3. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1992-1994.

par conséquent complémentaires¹² et les utilisateurs sont invités à utiliser ensemble ces deux membres de la famille des classifications internationales de l'OMS. La CIM-10 permet de poser un diagnostic des maladies, troubles et autres problèmes de santé ; cette information est enrichie par les informations supplémentaires apportées par la CIF sur le fonctionnement¹³. L'information ainsi recueillie à la fois sur le diagnostic et sur le fonctionnement permet de donner une image plus large et plus signifiante de la santé des personnes et des populations, information qui peut alors être utilisée par les décideurs.

La famille des classifications internationales de l'OMS est un outil précieux qui permet de décrire et de comparer la santé des populations dans un contexte international. L'information sur la mortalité (apportée par la CIM-10) et sur les conséquences sur la santé (apportée par la CIF) peut être combinée en mesures synthétiques de la santé des populations, ce qui permet de suivre la santé des populations et sa distribution, et d'évaluer la part attribuable à différentes causes de mortalité et de morbidité.

La CIF s'est éloignée d'une classification des « conséquences de la maladie » (version 1980) pour devenir une classification des « composantes de la santé ». Les « composantes de la santé » définissent ce qui constitue la santé, alors que les « conséquences » se focalisent sur l'impact de la maladie ou tout problème de santé qui peut en résulter. Ainsi, la CIF adopte une position neutre par rapport à l'étiologie et permet aux chercheurs d'inférer les causes des situations qu'ils observent à l'aide des méthodes scientifiques appropriées. Pour autant, la démarche adoptée ici diffère aussi de celle des « déterminants de la santé » ou des « facteurs de risque ». Pour permettre d'étudier les déterminants de la santé ou les facteurs de risque, la CIF comprend une liste de facteurs environnementaux qui permettent de décrire le contexte dans lequel vit chaque individu.

12. Il est important de noter les points communs entre la CIM-10 et la CIF. Les deux classifications partent d'un système anatomique. Les déficiences se rapportent à des structures anatomiques et à des fonctions organiques, qui sont généralement considérées dans le cadre d'un « processus pathologique » et, par conséquent, sont aussi utilisées dans la CIM-10. Cependant, la CIM-10 utilise les déficiences (signes et symptômes) en tant qu'éléments constitutifs d'une « maladie », voire en tant qu'éléments déclenchant le contact avec les services de santé, alors que la CIF reconnaît la déficience comme un problème de fonctionnement et de structure lié à un problème de santé.

13. Deux personnes souffrant de la même maladie peuvent avoir des niveaux de fonctionnement différents, et deux personnes présentant le même niveau de fonctionnement n'ont pas forcément le même problème de santé. L'utilisation conjointe des deux approches permet donc d'améliorer la qualité des données recueillies. L'utilisation de la CIF ne permet nullement d'ignorer les procédures diagnostiques habituelles utilisées en médecine. Dans d'autres contextes, la CIF peut être utilisée de manière indépendante.

2. Buts de la CIF

La CIF est une classification polyvalente conçue pour servir diverses disciplines et différents secteurs. Ses buts spécifiques peuvent être résumés de la manière suivante :

- fournir une base scientifique pour comprendre et étudier les états de la santé, les conséquences qui en découlent et leurs déterminants ;
- établir un langage commun pour décrire les états de la santé et les états connexes de la santé afin d'améliorer la communication entre différents utilisateurs, notamment les travailleurs de santé, les chercheurs, les décideurs et le public en général, y compris les personnes handicapées ;
- permettre une comparaison des données entre pays, entre disciplines de santé, entre services de santé et à différents moments ;
- fournir un mécanisme de codage systématique pour les systèmes d'information sanitaire.

Ces objectifs sont liés les uns aux autres, puisque toute utilisation de la CIF implique la mise en place d'un système pratique et signifiant qui puisse être utilisé par différents acteurs chargés des politiques de santé, d'assurance qualité et d'évaluation de résultats dans différentes cultures.

2.1 Applications de la CIF

Depuis sa première édition à titre expérimental en 1980, la CIF a été utilisée à diverses fins :

- comme outil statistique – pour recueillir et enregistrer des données (par exemple dans les études de populations et les enquêtes démographiques ou dans le cadre de systèmes d'information pour la gestion) ;
- comme outil de recherche – pour mesurer les conséquences des maladies, la qualité de vie et les facteurs environnementaux.
- comme outil clinique – pour évaluer les besoins, choisir les traitements les plus adaptés aux problèmes de santé spécifiques, évaluer des aptitudes professionnelles, évaluer une réadaptation et ses résultats ;
- comme outil de politique sociale – pour planifier la sécurité sociale, les systèmes de compensation, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques ;
- comme outil pédagogique – pour concevoir des programmes, pour mener des campagnes de sensibilisation et mettre en œuvre des actions sociales.

Bien que la CIF soit essentiellement une classification des états de la santé et des états connexes de la santé, elle est également utilisée par des secteurs comme les assurances, la sécurité sociale, l'emploi, l'éducation, l'économie, la politique sociale et le développement législatif en général, ainsi que la modification de l'environnement. C'est la raison pour laquelle elle a été acceptée comme l'une des classifications sociales des Nations Unies, qu'elle se réfère et intègre les *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*¹⁴. Ainsi, la CIF fournit un instrument approprié pour la mise en œuvre tant des mandats internationaux en matière de droits humains que des législations nationales.

La CIF est donc utile pour toute une gamme d'applications différentes, par exemple la sécurité sociale, l'évaluation et la maîtrise des dépenses de santé, les enquêtes de populations aux niveaux

14. Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session le 20 décembre 1993 (résolution 48/96). New York, Nations Unies, Département de l'information de l'ONU, 1994.

local, national et international. Elle propose un cadre conceptuel de l'information applicable aux soins de santé individuels, y compris la prévention, la promotion de la santé et l'amélioration de la participation, puisqu'elle permet de lever ou d'atténuer les obstacles posés par la société et qu'elle encourage la mise en place de systèmes d'aide sociale et de facilitateurs. Elle est également utile pour étudier les systèmes de santé, qu'il s'agisse de les évaluer ou d'élaborer des politiques.

3. Propriétés de la CIF

Une classification doit être claire sur ce qu'elle classe : son univers, son champ d'application, ses catégories, la manière dont elle est organisée et la façon dont les différents éléments sont structurés, c'est-à-dire comment ils se rattachent les uns aux autres. Les sections qui suivent décrivent ces caractéristiques fondamentales de la CIF.

3.1 L'univers de la CIF

La CIF couvre tous les aspects de la santé humaine et certaines composantes du bien-être qui relèvent de la santé. Elle les décrit en termes de *domaines de la santé* et de *domaines connexes de la santé*¹⁵. La Classification s'inscrit dans le contexte plus vaste de la santé et ne couvre donc pas les circonstances de la vie qui ne se rapportent pas directement à la santé, telles que celles qui peuvent résulter de facteurs socio-économiques. Par exemple, des personnes peuvent se trouver limitées dans l'exécution de certaines tâches dans l'environnement où elles vivent en raison de leur race, de leur sexe, de leur religion ou de toute autre caractéristique socio-économique, mais il ne s'agit pas là de restrictions de participation liées à la santé au sens où l'entend la CIF.

Un malentendu largement répandu consiste à penser que la CIF ne concerne que les personnes handicapées : en fait elle concerne *tout un chacun*. Les états de la santé et les états connexes de la santé, à quelque pathologie qu'ils se réfèrent, peuvent être décrits au moyen de la CIF. En d'autres termes, la CIF est d'application universelle¹⁶.

3.2 Champ d'application de la CIF

La CIF permet de décrire des situations relatives au fonctionnement humain et aux restrictions qu'il peut subir ; elle fournit un cadre pour organiser cette information. Elle structure l'information de manière signifiante, intégrée et facilement accessible.

La CIF organise l'information en deux parties. La Partie 1 traite du fonctionnement et du handicap, alors que la Partie 2 couvre les facteurs contextuels. Chaque partie a deux composantes :

1. Composantes du fonctionnement et du handicap

La composante Organisme comprend deux classifications, une pour les fonctions des systèmes organiques et une pour les structures anatomiques. Les différents chapitres des deux classifications sont organisés selon les systèmes organiques.

La composante Activités et Participation couvre la gamme complète des domaines définissant les aspects du fonctionnement, aussi bien du point de vue de la personne en tant qu'individu que du point de vue de la personne en tant qu'être social.

15. Parmi les domaines de la santé, on peut citer la vision, l'audition, la marche, l'apprentissage et la mémoire, alors que parmi les domaines connexes de la santé, on trouve la mobilité, l'éducation, les interactions en société, etc.

16. Bickenbach JE, Chatterji S, Badley EM, Üstün TB. Models of disablement, universalism and the ICIDH, *Social Science and Medicine*, 1999, 48 :1173-1187.

2. Composantes des facteurs contextuels

Une liste de facteurs environnementaux constitue la première composante des facteurs contextuels. Ces facteurs environnementaux ont un impact sur toutes les composantes du fonctionnement et du handicap et sont organisés de manière à aller de l'environnement le plus proche de l'individu à l'environnement le plus global.

Les facteurs personnels constituent l'autre composante des facteurs contextuels. Ils ne sont cependant pas intégrés à la CIF en raison des importantes variations sociales et culturelles qui leur sont associées.

Les composantes du fonctionnement et du handicap peuvent être exprimées dans la CIF de deux manières. Elles peuvent être utilisées pour indiquer un problème (par exemple, une déficience, une limitation d'activité ou une restriction de participation, regroupées sous le terme générique de *handicap*) ; elles peuvent aussi être utilisées pour faire référence à des aspects de la santé (ou des états qui y sont liés) qui ne posent pas problème (donc neutres) : elles sont alors regroupées sous le terme générique de *fonctionnement*.

Ces composantes du fonctionnement et du handicap sont interprétées au moyen de quatre *schémas* distincts mais liés l'un à l'autre. Dans la pratique, ces schémas sont opérationnalisés au moyen de *codes qualificatifs*. Les fonctions et structures de l'organisme peuvent être interprétées en fonction de changements des systèmes physiologiques et des structures anatomiques. Pour ce qui est des Activités et de la participation, on utilise deux schémas : *capacité* et *performance* (voir section 4.2).

L'état de fonctionnement et de handicap d'une personne est le résultat de l'interaction dynamique¹⁷ entre son problème de santé (maladies, troubles, lésions, traumatismes, etc.) et les facteurs contextuels. Comme il a été dit, les facteurs contextuels comprennent à la fois des facteurs personnels et des facteurs environnementaux. La CIF dresse une liste très complète des facteurs environnementaux, qui sont considérés comme une composante intrinsèque de la classification. Les facteurs environnementaux interagissent avec toutes les composantes du fonctionnement et du handicap. Le schéma qui sous-tend la composante des facteurs environnementaux permet de savoir si les caractéristiques du monde environnant, du contexte social et des attitudes ont un effet facilitateur ou si, au contraire, elles constituent un obstacle pour la personne qui y vit.

3.3 Unités de classification

La CIF classe les états de la santé et les états connexes de la santé. Les unités de classification sont donc les catégories qui constituent chaque domaine de la santé et chaque domaine connexe de la santé. Il importe donc de noter que, dans la CIF, ce ne sont pas les personnes qui sont les unités de classification ; en fait, la CIF ne classe pas des personnes, mais au contraire décrit la situation de chaque personne dans toute une série de domaines de la santé ou connexes de la santé. De plus, chaque description est faite dans le contexte des facteurs environnementaux et personnels.

17. Cette interaction peut être perçue comme un *processus* ou comme un *résultat*, selon le point de vue de l'utilisateur.

3.4 Présentation de la CIF

La CIF est présentée en deux versions, afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs qui souhaitent utiliser des niveaux de détail variables.

La *version intégrale* de la CIF, qui constitue le présent document, propose une classification à quatre niveaux. Ces quatre niveaux peuvent être agrégés en une classification à deux niveaux. Cette dernière est aussi appelée *version condensée* de la CIF.

4. Vue d'ensemble des composantes de la CIF

DEFINITIONS¹⁸

Dans le contexte de la santé

Les fonctions organiques désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les structures anatomiques désignent les parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composantes.

Les déficiences désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, tels qu'un écart ou une perte importante.

Une activité désigne l'exécution d'une tâche ou d'une action par une personne.

Participation désigne l'implication d'une personne dans une situation de vie réelle.

Les limitations d'activité désignent les difficultés que rencontre une personne dans l'exécution d'activités.

Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer dans son implication dans une situation de vie réelle.

Les facteurs environnementaux désignent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Le Tableau 1 donne un aperçu général de ces notions. Elles seront explicitées en termes opérationnels à la section 5.1. Comme le tableau l'indique :

- La CIF est constituée de deux *parties*, comprenant chacune deux *composantes*.

Partie 1. Fonctionnement et handicap

- (a) Fonctions organiques et Structures anatomiques
- (b) Activités et Participation

Partie 2. Facteurs contextuels

- (c) Facteurs environnementaux
- (d) Facteurs personnels

- Chaque composante peut être exprimée en termes *positifs* ou en termes *négatifs*.

18. Voir aussi Appendice 1, Éléments de taxinomie et terminologie.

- Chaque composante est faite de divers domaines, à l'intérieur desquels on trouve les catégories, qui sont les unités de classification. L'état de la santé et l'état connexe de la santé d'une personne sont ainsi notés en attribuant un ou plusieurs codes appropriés pour la catégorie choisie, et en ajoutant un ou plusieurs *codes qualitatifs*, qui sont des codes numériques précisant l'étendue ou l'ampleur du fonctionnement ou du handicap dans cette catégorie, ou la mesure dans laquelle un facteur environnemental est un facilitateur ou un obstacle.

Tableau 1. Vue d'ensemble de la CIF

	Partie 1 Fonctionnement et handicap		Partie 2 Facteurs contextuels	
Composantes	Fonctions organiques et structures anatomiques	Activités et participation	Facteurs environnementaux	Facteurs personnels
Domaines	Fonctions organiques Structures anatomiques	Domaines de la vie (tâches, actions)	Facteurs externes affectant le fonctionnement et le handicap	Facteurs internes affectant le fonctionnement et le handicap
Schémas	Changement dans les fonctions organiques (physiologie) Changement dans la structure anatomique	<i>Capacité</i> réaliser des tâches dans un environnement standard <i>Performance</i> réaliser des tâches dans l'environnement réel	Impact (facilitateur ou obstacle) de la réalité physique, de la réalité sociale ou des attitudes	Impact des attributs de la personne
Aspect positif	Intégrité fonctionnelle et structurelle	Activité Participation	Facilitateurs	Sans objet
	Fonctionnement			
Aspect négatif	Déficiences	Limitation de l'activité Restriction de la participation	Barrières/obstacles	Sans objet
	Handicap			

4.1 Fonctions organiques, structures anatomiques et déficiences

*Définitions : Les **fonctions organiques** désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).*

*Les **structures anatomiques** désignent les parties du corps humain, telles que les organes, les membres et leurs composantes.*

*Les **déficiences** désignent des problèmes des fonctions organiques ou des structures anatomiques, sous forme d'écart ou de perte importante.*

- (1) Les fonctions organiques et les structures anatomiques sont classées dans deux sections distinctes. Elles sont conçues pour être utilisées en parallèle. Par exemple, les fonctions organiques incluent les sens de base comme la vue (« fonctions de vision »), et leurs corrélats structurels sous la forme « œil et ses annexes ».
- (2) Le terme « organique » se réfère à l'ensemble de l'organisme humain : il englobe donc le cerveau et ses fonctions, c'est-à-dire l'esprit. Les fonctions mentales (ou psychologiques) font donc partie des fonctions organiques.
- (3) Les fonctions organiques et structures anatomiques sont classées selon les systèmes organiques ; par conséquent, les structures anatomiques ne sont pas considérées comme des organes au sens strict.¹⁹
- (4) Une déficience de structure peut consister en une anomalie, carence, perte ou autre écart important par rapport à une norme au niveau des structures anatomiques. Les déficiences ont été définies à la lumière des connaissances actuelles aux niveaux tissulaire ou cellulaire, et au niveau infracellulaire ou moléculaire. Toutefois, pour des raisons pratiques, ces niveaux ne sont pas repris dans la présente classification.²⁰ Les fondements biologiques des déficiences ont guidé la classification, et il demeure possible d'étendre celle-ci au niveau cellulaire ou moléculaire. Il convient de signaler aux utilisateurs du milieu médical que les déficiences ne sont pas équivalentes à la pathologie sous-jacente, mais qu'elles sont plutôt les manifestations de cette pathologie.
- (5) Les déficiences représentent des écarts par rapport à certaines normes généralement acceptées de l'état biomédical du corps et de ses fonctions. La définition de leurs composantes repose principalement sur le jugement des personnes compétentes pour évaluer le fonctionnement physique et mental par rapport à des normes généralement reconnues.
- (6) Les déficiences peuvent être temporaires ou permanentes ; elles peuvent progresser, régresser ou rester stables, être intermittentes ou continues. L'écart par rapport à la norme peut être grand ou petit, et il peut varier dans le temps. Ces caractéristiques font l'objet de descriptions plus détaillées, principalement dans les codes, au moyen de codes qualificatifs ajoutés après le point séparateur.

19. Dans la version de 1980 de la CIH, on mentionnait l'organe comme niveau de référence, mais la définition d'« organe » n'était pas claire. Les yeux et les oreilles sont traditionnellement considérés comme des organes, mais il est difficile de les délimiter de manière précise. Il en va de même des limites des membres et des organes internes. La CIF substitue à l'approche de l'« organe », qui suppose l'existence d'une entité ou unité à l'intérieur du corps, celle de structure organique.

20. Ainsi les déficiences codées selon la liste qui figure dans la CIF doivent pouvoir être décelées par un tiers ou par la personne concernée elle-même, soit par observation directe soit par inférence à partir des faits observés.

- (7) Les déficiences ne dépendent pas de l'étiologie ni de la façon dont elles sont apparues ; par exemple, la perte de la vue ou d'un membre peut découler d'une anomalie génétique ou d'une lésion. Toute déficience a nécessairement une cause mais la cause en elle-même ne suffit pas forcément à expliquer la déficience qui en résulte. En outre, lorsqu'une déficience se manifeste, il y a un dysfonctionnement des fonctions organiques ou des structures anatomiques, mais il peut être lié à diverses maladies, troubles ou états physiologiques.
- (8) Les déficiences peuvent faire partie intégrante d'un problème de santé donné, ou en être une expression, mais elles ne signifient pas nécessairement qu'il y ait présence d'une maladie ou que l'individu doive être considéré comme malade.
- (9) Les déficiences couvrent un champ plus vaste que les troubles ou les maladies ; par exemple, la perte d'une jambe constitue bien une déficience de la structure anatomique mais n'est pas pour autant un trouble ou une maladie.
- (10) Une déficience peut en entraîner d'autres. Par exemple, un manque de force musculaire peut être une entrave au mouvement, les fonctions cardiaques peuvent être liées à un déficit des fonctions respiratoires, une déficience de perception peut être associée à des fonctions de la pensée.
- (11) On peut observer un certain chevauchement entre certaines catégories de fonctions organiques et de structures anatomiques d'une part et les catégories de la CIM-10, particulièrement pour ce qui a trait aux symptômes et aux signes. Cependant, ces deux classifications poursuivent des objectifs différents. La CIM-10 classe les symptômes en chapitres pour renseigner sur la morbidité ou l'utilisation des services, alors que la CIF les présente comme faisant partie des fonctions organiques. Ils peuvent être utilisés pour la prévention ou pour définir les besoins des patients. Plus important encore, dans la CIF, la classification des fonctions organiques et des structures anatomiques est conçue pour être utilisée en parallèle avec les catégories d'Activités et participation.
- (12) Les déficiences sont classées par catégories selon des critères d'identification définis (par exemple, présentes ou absentes, en fonction du seuil considéré). Ces critères sont les mêmes pour les fonctions organiques et les structures anatomiques. Ce sont : a) perte ou manque ; b) réduction ; c) addition ou excès ; et d) écart. Lorsqu'une déficience est présente, elle est classée dans la CIF sur une échelle de gravité au moyen d'un code qualificatif générique.
- (13) Les facteurs environnementaux interagissent avec les fonctions organiques, par exemple la qualité de l'air et la respiration, la lumière et la vue, le son et l'ouïe, des stimuli perturbateurs et l'attention, la surface du sol et l'équilibre, la température ambiante et la régulation de la température corporelle.

4.2 Activités et participation / Limitations d'activités et restrictions de participation

Définitions : Une activité signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.

La participation signifie l'implication dans une situation de la vie réelle.

Les limitations d'activité désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.

Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle.

- (1) Les domaines décrivant la composante Activités et participation font l'objet d'une *liste unique* qui couvre toute la gamme des domaines de la vie, de l'apprentissage élémentaire ou de l'observation, aux domaines plus complexes comme les relations avec autrui ou l'occupation d'un emploi. Chaque domaine peut être utilisé pour décrire les activités (a) ou la participation (p), ou les deux à la fois. Les domaines de cette composante sont précisés par les codes qualificatifs de *performance* et de *capacité*. Ainsi, l'information qui est recueillie à partir de la liste dresse un tableau de données dans lequel il n'y a ni chevauchement ni redondance (Voir Tableau 2).

Tableau 2. Activités et participation : matrice d'information

Domaines		Code qualificatif	
		Performance	Capacité
d1	Apprentissage et application des connaissances		
d2	Tâches et exigences générales		
d3	Communication		
d4	Mobilité		
d5	Entretien personnel		
d6	Activités domestiques		
d7	Activités et relations avec autrui		
d8	Grands domaines de la vie		
d9	Vie communautaire, sociale et civique		

- (2) Le code qualificatif de *performance* décrit ce qu'un individu fait dans son environnement ordinaire. Du fait que l'environnement ordinaire comprend un contexte sociétal, la performance peut donc aussi être perçue comme une « implication dans une situation de

vie réelle » ou comme l'« expérience vécue » de personnes considérées dans leur cadre de vie réel²¹. Ce contexte comprend les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tous les aspects du monde physique, du contexte social et des attitudes, et peut faire l'objet d'un codage en utilisant la liste des facteurs environnementaux.

- (3) Le code qualificatif de *capacité* décrit l'aptitude d'un individu à effectuer une tâche ou à mener une action. Ce schéma est conçu pour indiquer le niveau de fonctionnement le plus élevé possible qu'une personne est susceptible d'atteindre dans un domaine donné à un moment donné. Pour évaluer l'aptitude réelle d'une personne, on devrait pouvoir disposer d'un environnement « normalisé », qui neutraliserait les influences variables d'environnements différents sur chaque personne. Cet environnement normalisé peut être l'environnement qui est généralement utilisé pour faire passer des tests d'aptitude, ou, dans les cas où ça n'est pas possible, un environnement présumé, réputé avoir un impact uniforme sur tout un chacun. Dans les deux cas, on conviendra d'appeler cet environnement un « environnement uniforme » ou « normalisé ». Ainsi, la capacité reflète l'aptitude d'une personne ajustée des facteurs environnementaux. Pour pouvoir comparer les données d'un pays à l'autre, cet ajustement doit être le même pour tout le monde dans tous les pays. On peut coder les caractéristiques de l'environnement uniforme ou normalisé en utilisant la classification des facteurs environnementaux. L'écart entre capacité et performance reflète la différence d'impacts entre environnement usuel et environnement standard. Elle constitue ainsi un guide utile pour déterminer ce qui peut être modifié dans le cadre de vie de la personne concernée pour améliorer son niveau de réalisation.
- (4) Les codes qualificatifs de capacité et de performance peuvent être utilisés aussi bien dans les situations où la personne utilise des aides techniques ou un assistant personnel, que dans le cas où elle n'en utilise pas. Si l'on doit admettre que ni les aides techniques ni les assistants personnels n'éliminent la déficience, ils peuvent lever des limites au fonctionnement dans des domaines bien précis. Ce type de codage est plus particulièrement utile pour évaluer à quel point le fonctionnement d'une personne serait entravé si elle ne disposait pas de l'aide technique en question (voir Instructions pour le codage à l'Appendice 2).
- (5) Des difficultés ou des problèmes peuvent survenir dans ces domaines quand intervient une modification qualitative ou quantitative de la manière dont les fonctions sont exécutées. Les *limitations* et les *restrictions* sont estimées par rapport à une norme généralement acceptée dans une population donnée. La norme par rapport à laquelle on évalue la capacité et la performance d'une personne donnée est la capacité ou la performance d'une personne qui ne présente pas le même problème de santé (maladie, trouble ou lésion). La limitation ou la restriction mesure la différence entre la performance observée et la performance attendue. La performance attendue est la norme en vigueur dans une population donnée et représente l'expérience vécue par les personnes qui ne présentent pas de problème de santé. La même

21. La notion de *participation* comprend la notion d'*implication*. Certaines définitions d'« implication » incorporent les éléments sémantiques de « prendre part », « être inclus » ou « être engagé dans un domaine de la vie », « être accepté » ou « avoir accès aux ressources nécessaires ». Dans le tableau ci-dessus, la seule manière de représenter cette notion de participation est d'utiliser un code qualificatif de performance. Cela ne signifie nullement que la participation doive automatiquement être considérée comme équivalente à la performance. La notion même d'« implication » doit aussi être distinguée de l'impression subjective de participation au sens de « faire partie de ». Les utilisateurs qui souhaitent encoder l'« implication » de manière distincte sont invités à se référer aux Instructions pour le codage, qui sont présentées à l'Appendice 2.

norme est utilisée pour le code qualificatif de capacité, de telle sorte que l'on peut en inférer les changements qu'il conviendrait d'apporter à l'environnement d'une personne pour lui permettre d'améliorer sa performance.

- (6) Un problème de performance peut provenir directement de l'environnement social dans lequel la personne vit, même si cette personne ne présente aucune déficience. Par exemple, une personne séropositive mais sans symptôme ni maladie, ou quelqu'un ayant une prédisposition génétique à une maladie particulière, peut ne présenter aucune déficience et avoir une aptitude au travail suffisante, mais peut ne pas être en mesure de travailler parce qu'on lui refuse l'accès aux services, que l'on fait preuve de discrimination à son encontre ou que l'on stigmatise sa situation.
- (7) Il est difficile de faire la distinction entre « activités » et « participation » sur la base des domaines repris dans la composante Activités et participation. De même, il n'a pas été possible de faire la distinction entre facteurs individuels et sociétaux sur la seule base des domaines, en raison des variations qui se manifestent d'un pays à l'autre et en raison des différences d'approches qui caractérisent les professionnels et les cadres théoriques de référence. C'est pourquoi la CIF utilise une liste unique qui peut être utilisée pour distinguer les activités (a) et la participation (p) dans la pratique. Cette possibilité est exposée plus en détail à l'Appendice 3. En bref, on peut procéder de quatre manières :
 - (a) En sélectionnant certains domaines du point de vue *a* et d'autres du point de vue *p*, sans permettre de chevauchement.
 - (b) Comme au point précédent, mais avec chevauchement partiel.
 - (c) Utiliser la liste détaillée des domaines pour *a* et n'utiliser que les grandes catégories pour *p*.
 - (d) Utiliser tous les domaines tant pour *a* que pour *p*.

4.3 Facteurs contextuels

Les facteurs contextuels représentent le cadre de vie d'une personne. Ils incluent les facteurs environnementaux et les facteurs personnels qui peuvent avoir un effet sur une personne présentant un problème de santé donné ou sur l'état de la santé ou les états connexes de la santé de cette personne.

Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie. Les facteurs sont externes à la personne et peuvent avoir une influence positive ou négative sur la performance de la personne en tant que membre de la société, sur la capacité de la personne, ou sur une fonction organique ou une structure anatomique de cette personne.

- (1) Les facteurs environnementaux sont organisés dans la classification pour porter sur deux niveaux différents :
 - (a) *Individuel* – dans l'environnement personnel immédiat de la personne, y compris des milieux comme le domicile, le cadre de travail et l'école. Ils comprennent à ce niveau les caractéristiques physiques et matérielles de l'environnement auxquelles la personne est directement confrontée, de même que les contacts directs avec

les autres, qu'il s'agisse de membres de la famille, de connaissances, de pairs ou d'étrangers.

- (b) *Sociétal* – structures sociales, services et règles de conduite ou systèmes, formels ou informels, ayant cours dans le milieu ou dans la culture des personnes considérées, et ayant un impact sur elles. Ils comprennent à ce niveau les organismes et les services liés au cadre de travail, les activités communautaires, les organismes gouvernementaux, les services de communication et de transport, les réseaux sociaux informels, ainsi que les lois et réglementations, qu'elles soient officielles ou non, les attitudes et les idéologies.
- (2) Les facteurs environnementaux interagissent avec les composantes Fonctions organiques et Structures anatomiques, et Activités et participation. Pour chacune de ces composantes, la nature et l'ampleur de l'interaction pourront être précisées par des travaux scientifiques ultérieurs. Le handicap se caractérise comme le résultat de la relation complexe entre le problème de santé et les facteurs personnels d'une personne, et des facteurs externes qui représentent les circonstances dans lesquelles vit cette personne. C'est pourquoi des environnements différents peuvent avoir un impact très variable sur une personne donnée présentant un problème de santé donné. Un environnement peuplé d'obstacles, ou dépourvu de facilitateurs, restreindra la performance, alors que d'autres environnements, pourvus de plus de facilitateurs, permettront d'améliorer la performance. La société peut entraver la performance de certaines personnes soit parce qu'elle crée des obstacles (bâtiments dépourvus d'accès adaptés, par exemple), soit parce qu'elle ne met pas à disposition les facilitateurs nécessaires (aides techniques, par exemple).

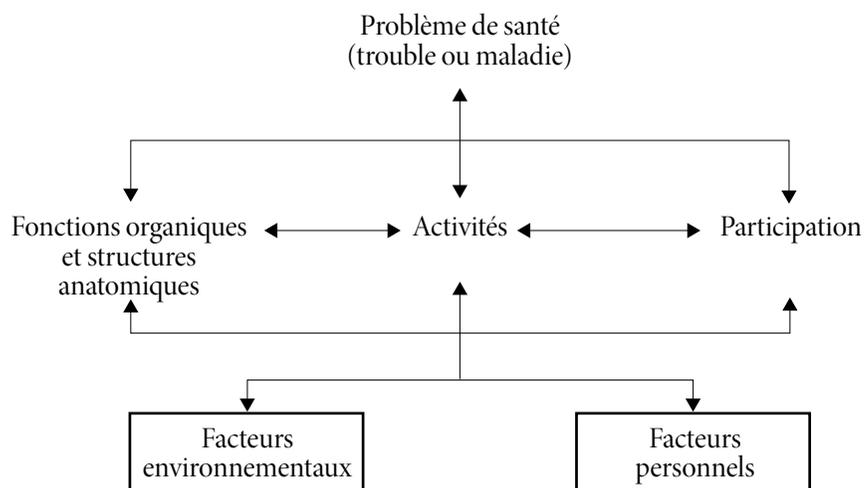
Les *facteurs personnels* représentent le cadre de vie particulier d'une personne, composé de caractéristiques de la personne qui ne font pas partie d'un problème de santé ou d'un des états de la santé. Il peuvent inclure le sexe, la race, l'âge, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation reçue, le mode d'adaptation, l'origine sociale, la profession, le niveau d'instruction ainsi que l'expérience passée et présente (les événements vécus et les circonstances de la vie), les schémas comportementaux et les traits psychologiques ou autres. Tous, ensemble ou séparément, peuvent avoir une influence sur le handicap à un niveau quelconque. Les facteurs personnels ne sont pas classifiés dans la CIF. Ils sont toutefois repris à la Figure 1 pour montrer qu'ils jouent un rôle qui peut avoir un impact sur le résultat des diverses interventions.

5. Modèle du fonctionnement et du handicap

5.1 Processus du fonctionnement et du handicap

En tant que classification, la CIF ne modélise pas le « processus » du fonctionnement et du handicap. Cependant, elle peut être utilisée pour décrire le processus en fournissant les moyens de dessiner la configuration des schémas et domaines. La CIF fournit une approche multidimensionnelle de la classification du fonctionnement et du handicap en tant que processus interactif et évolutif. Elle fournit les blocs que les utilisateurs peuvent assembler pour construire des modèles et étudier différents aspects du processus. Dans ce sens, la CIF peut être considérée comme un langage : les textes qu'elle permet d'écrire dépendent des utilisateurs, de leur créativité et de leur inclination scientifique. Le diagramme présenté à la Figure 1 permet de mieux visualiser la compréhension que nous avons à l'heure actuelle des interactions entre les diverses composantes²².

Figure 1. Interaction entre les composantes de la CIF



Selon ce diagramme, le fonctionnement d'une personne dans un domaine particulier est déterminé par l'interaction ou une relation complexe entre le problème de santé de la personne et les facteurs contextuels (c'est-à-dire les facteurs environnementaux et personnels). Il y a interaction dynamique entre ces entités : des interventions sur l'une d'elles peuvent modifier une ou plusieurs autres. Ces interactions sont spécifiques, et il n'existe pas toujours entre elles de lien direct biunivoque prévisible. Les interactions opèrent dans les deux sens ; la présence d'un handicap peut même modifier le problème de santé lui-même. Inférer une limitation de capacité à partir d'une ou de plusieurs déficiences, ou une restriction de performance à partir d'une ou plusieurs limitations,

22. La CIF diffère de manière significative de la CIH de 1980 dans la représentation des relations entre fonctionnement et handicap. Naturellement tout diagramme est forcément incomplet et risque de donner lieu à de mauvaises interprétations en raison de la complexité des interactions dans un modèle multidimensionnel. Le modèle est présenté pour illustrer les interactions multiples. Il est certainement possible d'utiliser d'autres représentations centrées sur d'autres éléments importants du processus. L'interprétation des interactions entre différentes composantes et différentes dimensions peut aussi varier (par exemple, l'impact des facteurs environnementaux sur les fonctions organiques diffère assurément de leur impact sur la participation).

peut souvent sembler correct. Il est cependant important de collecter les données sur ces schémas de manière indépendante, et ensuite seulement d'explorer les associations et liens de causalité qui peuvent exister entre elles. Si l'on veut décrire une expérience de santé dans son entier, toutes les composantes sont utiles. On peut par exemple :

- avoir une déficience sans pour autant connaître une limitation de capacité (un visage défiguré par la lèpre n'a aucun impact sur les capacités de la personne concernée, par exemple) ;
- avoir des problèmes de performance et des limitations de capacité sans être porteur d'une déficience particulière (réduction de performance dans l'activité quotidienne suite à diverses maladies, par exemple) ;
- avoir des problèmes de performance sans déficience ou limitation de capacité (par exemple, une personne séropositive, ou une personne qui est guérie après un traitement pour troubles mentaux peut faire l'objet d'une discrimination dans ses relations interpersonnelles ou au travail) ;
- avoir des limitations de capacité si on n'a pas d'assistance, et aucun problème de performance dans le cadre de vie habituel (par exemple, une personne à mobilité réduite peut bénéficier d'aides techniques qui lui permettent de se déplacer) ;
- connaître un contrecoup à une situation donnée (par exemple, ne pas utiliser les membres peut entraîner une atrophie musculaire ; le placement en institution spécialisée peut entraîner une perte de socialisation).

Les exemples de cas de l'Appendice 4 illustrent davantage les possibilités d'interactions entre les schémas.

Le schéma illustré à la Figure 1 montre le rôle potentiel joué par les facteurs contextuels (c'est-à-dire environnementaux et personnels) dans le processus. Ces facteurs interagissent avec la personne qui a un problème de santé et déterminent le niveau et le degré de son fonctionnement. Les facteurs environnementaux sont extrinsèques (par exemple, les attitudes de la société, les caractéristiques architecturales, le système juridique), et sont repris dans la classification des facteurs environnementaux. Les facteurs personnels, en revanche, ne sont pas repris dans la version actuelle de la CIF. Ils peuvent comprendre : le sexe, la race, l'âge, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation reçue, les modes d'adaptation, etc. On laisse aux utilisateurs le soin de les évaluer éventuellement eux-mêmes.

5.2 Modèle médical et modèle social

Divers modèles conceptuels²³ ont été proposés pour comprendre et expliquer le handicap et le fonctionnement. On peut s'en rendre compte à travers la dialectique entre « modèle médical » et « modèle social ». Dans le *modèle médical*, le handicap est perçu comme un problème de la personne, conséquence directe d'une maladie, d'un traumatisme ou d'un autre problème de santé, qui nécessite des soins médicaux fournis sous forme de traitement individuel par des professionnels. Le traitement du handicap vise la guérison ou l'adaptation de l'individu, ou le changement de son comportement. Les soins médicaux sont perçus comme étant la principale

23. Le terme « modèle » signifie ici concept ou paradigme, une acception qui est donc différente de celle de la section précédente.

question et, au niveau politique, la principale réponse est de modifier ou de réformer les politiques de santé. Dans le *modèle social*, par contre, le handicap est perçu comme étant principalement un problème créé par la société et une question d'intégration complète des individus dans la société. Le handicap n'est pas un attribut de la personne, mais plutôt un ensemble complexe de situations, dont bon nombre sont créées par l'environnement social. Ainsi, la solution au problème exige-t-elle que des mesures soient prises en termes d'action sociale, et c'est la responsabilité collective de la société dans son ensemble que d'apporter les changements environnementaux nécessaires pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale. La question est donc de l'ordre des attitudes ou de l'idéologie ; elle nécessite un changement social, ce qui, au niveau politique, se traduit en termes de droits de la personne humaine. Selon ce modèle, le handicap est une question politique.

La CIF repose sur l'intégration de ces deux modèles antagonistes. Pour prendre acte de l'intégration des différentes représentations du fonctionnement, on a utilisé une approche « biopsychosociale ». La CIF tente donc de réaliser une synthèse qui offre une image cohérente des différentes perspectives sur la santé, qu'elles soient biologique, individuelle ou sociale ²⁴.

24. Voir également l'Appendice 5 – La CIF et les personnes handicapées.

6. Utilisation de la CIF

La CIF est une classification du fonctionnement humain et du handicap. Elle regroupe de manière systématique les domaines de la santé et les domaines connexes. Pour chaque composante, les domaines sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques communes (origine, type ou similitude) et ordonnés de manière signifiante. La classification a été organisée en fonction d'une série de principes (voir Appendice 1). Les principes ont trait aux relations entre les niveaux et à la hiérarchie de la classification. Cependant, certaines catégories de la CIF sont organisées de façon non hiérarchique, sans ordre particulier mais plutôt comme des branchements au même niveau.

Les caractéristiques structurelles de la classification qui influent sur son utilisation sont présentées ci-dessous.

- (1) La CIF propose des définitions opérationnelles normalisées des domaines de la santé et des domaines connexes de la santé plutôt que des définitions en « langage courant ». Ces définitions reprennent les attributs essentiels de chaque domaine (par exemple qualités, propriétés et relations) et donnent des indications quant à ce qui est inclus et exclu dans chaque domaine. Ces définitions reprennent des éléments clés couramment utilisés dans les exercices d'évaluation, de sorte que les définitions peuvent être facilement utilisées dans des questionnaires. À l'inverse, les résultats obtenus à l'aide de divers instruments d'évaluation peuvent être codés selon la CIF. Par exemple, la « vision », dans la définition adoptée, précise si la personne est capable de percevoir clairement la forme et les contours des objets, à différentes distances, en utilisant un œil ou les deux yeux, de sorte que les difficultés de vision peuvent être codées comme légères, modérées, sévères ou totales par rapport à ces paramètres.
- (2) La CIF fait appel à un système alphanumérique, les lettres b, s, d et e renvoyant respectivement aux Fonctions organiques, aux Structures anatomiques, à l'ensemble Activités et participation, et aux Facteurs environnementaux. Ces lettres sont suivies d'un code numérique commençant avec le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi du deuxième niveau (2 chiffres) et des troisième et quatrième niveaux (1 chiffre chacun).
- (3) Les catégories de la CIF sont emboîtées les unes dans les autres, les plus grandes catégories étant définies de manière à inclure des sous-catégories plus détaillées. Par exemple, le chapitre 4 de la composante Activités et participation, relatif à la mobilité, comprend les sous-catégories être debout, être assis, marcher, porter, etc. La version condensée reprend deux niveaux. La version intégrale (détaillée) couvre quatre niveaux. Les codes de la version condensée et de la version intégrale correspondent, c'est-à-dire que la version condensée peut-être obtenue en agrégeant les données recueillies au moyen de la version intégrale.
- (4) Toute personne peut se voir attribuer une série de codes à chaque niveau. Ces codes peuvent être indépendants ou liés entre eux.
- (5) Les codes de la CIF ne sont complets que si on leur ajoute un *code qualificatif*, qui dénote un ordre de grandeur du niveau de santé (par exemple, gravité d'un problème). Ces codes qualificatifs sont codés sous la forme de un, deux ou trois chiffres après le point séparateur. Chaque code doit être accompagné d'au moins un code qualificatif. Sans ces derniers, les codes principaux n'ont aucune signification.
- (6) Le premier code qualificatif pour les fonctions organiques et les structures anatomiques, les codes qualificatifs de performance et de capacité, les codes qualificatifs pour les activités et

la participation, et le premier code qualificatif pour les facteurs environnementaux décrivent l'ampleur du problème associé à leurs composantes respectives.

- (7) Toutes les composantes classifiées dans la CIF (fonctions organiques, structures anatomiques, activités et participation et facteurs environnementaux) sont quantifiées en utilisant la même échelle générique. Avoir un problème peut signifier avoir une déficience, une limitation, une restriction ou représenter un obstacle, selon le schéma auquel on se réfère. Les descripteurs les plus appropriés, indiqués entre parenthèses ci-dessous, doivent être choisis en fonction du domaine de classification pertinent (où xxx représente la partie numérique du code de domaine au deuxième niveau). Si l'on veut utiliser cette méthode de quantification de manière universelle, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation. Des fourchettes de pourcentages sont données à titre indicatif pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes seraient disponibles pour mesurer les déficiences, les limitations de capacité, les problèmes de performance ou les obstacles. Par exemple, si l'on veut coder une absence totale de problème ou un problème entier, le codage peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Un problème modéré est généralement évalué à la moitié de l'échelle totale de difficulté. Les pourcentages doivent être calibrés pour différents domaines en établissant les percentiles par référence à la population considérée.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total,...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

- (8) Dans le cas des facteurs environnementaux, le premier code qualificatif peut être employé pour mesurer soit l'ampleur des effets positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs, ou alors l'ampleur des effets négatifs, à savoir les obstacles. Tous deux utilisent une échelle qui va de 0 à 4, mais pour indiquer un facilitateur, on remplace le point séparateur par un signe + (par exemple, e110+2). Les facteurs environnementaux peuvent être codés a) en relation avec chaque schéma pris séparément ; ou b) d'une manière globale, sans référence à ces schémas. La première solution est préférable puisqu'elle permet de préciser l'impact de manière plus claire.
- (9) Certains utilisateurs trouveront approprié et utile d'ajouter d'autres types de renseignements au codage de chaque élément. Plusieurs codes qualificatifs pourraient être utiles à cet effet. Le Tableau 3 montre les détails des codes qualificatifs pour chaque composante. Il fait également des suggestions sur des codes qualificatifs supplémentaires à développer.
- (10) Les descriptions des domaines de la santé et des domaines connexes de la santé correspondent à un moment donné (comme un instantané). Cependant, il est possible de l'utiliser de manière répétitive pour décrire l'évolution d'un processus à travers le temps.
- (11) Dans la CIF, l'état de la santé ou l'état connexe de la santé d'une personne se voit attribuer une série de codes qui couvrent les deux parties de la classification. Le nombre maximum de codes par personne est donc de 34 au niveau du premier chiffre (8 pour les fonctions organiques, 8 pour les structures anatomiques, 9 pour la performance, et 9 pour la capacité).

De la même manière, le nombre total d'éléments du deuxième niveau est de 362. Si on va plus dans le détail, le nombre total des codes s'élève à 1424. Dans la pratique cependant, il semble que 3 à 18 codes suffisent pour décrire un cas particulier avec une précision du deuxième niveau (trois chiffres). De manière générale, un supplément de détail n'est utile que pour des services spécialisés (résultats de réadaptation, gériatrie, etc.) alors que la classification à deux niveaux peut être utilisée pour les enquêtes et les évaluations de résultats cliniques.

L'utilisateur trouvera des Instructions pour le codage à l'Appendice 2. Il est vivement conseillé de suivre une formation à l'utilisation de la classification par l'entremise de l'OMS et de son réseau de centres collaborateurs.

Tableau 3. Codes qualificatifs

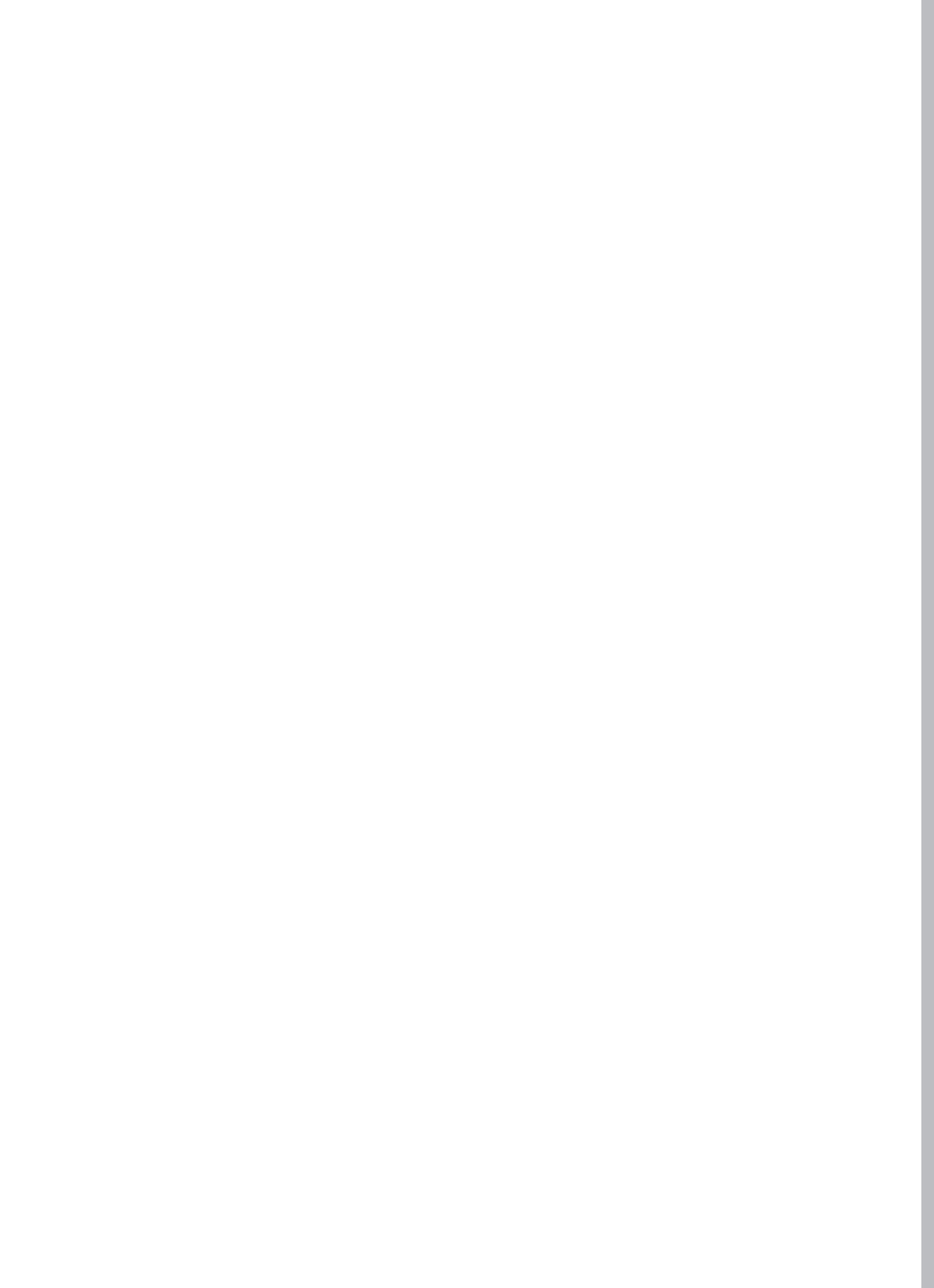
Composantes	Premier code qualificatif	Deuxième code qualificatif
Fonctions organiques (b)	Code qualificatif générique utilisé sur l'échelle négative pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience Exemple : b168.3 pour indiquer une déficience grave dans les fonctions mentales spécifiques du langage	Aucun
Structures anatomiques (s)	Code qualificatif générique utilisé sur l'échelle négative pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience Exemple : s730.3 pour indiquer une déficience grave du membre supérieur	Utilisé pour préciser la nature des changements affectant une structure anatomique donnée 0 = aucun changement 1 = absence totale 2 = absence partielle 3 = partie supplémentaire 4 = dimensions anormales 5 = discontinuité 6 = position inhabituelle 7 = changement qualitatif dans la structure, y compris accumulation de liquides 8 = non précisé 9 = sans objet Exemple : s730.32 pour indiquer l'absence partielle du membre supérieur
Activités et participation (d)	Performance Code qualificatif générique Problème dans l'environnement réel de la personne Exemple : d5101.1_ indique une légère difficulté pour prendre un bain complet bien qu'utilisant des aides techniques dans son cadre de vie habituel	Capacité Code qualificatif générique Limitation sans assistance Exemple : d5101._2 indique une difficulté modérée à prendre un bain complet sans le recours à des aides techniques ou un assistant personnel
Facteurs environnementaux (e)	Code qualificatif générique, pouvant prendre une valeur négative ou positive, servant à indiquer obstacles et les facilitateurs Exemple : e130.2 indique que les produits destinés à l'éducation constituent un obstacle modéré. Inversement, e130+2 indique que les produits destinés à l'éducation sont un facilitateur modéré	Aucun

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé entérine l'utilisation de la CIF au niveau international

La résolution WHA54.21 s'énonce comme suit :

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. ENTÉRINE la deuxième édition de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH), intitulée « Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé » et désormais appelée en abrégé CIF.
2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'utiliser la CIF dans leurs activités de recherche, de surveillance et de notification selon que de besoin, compte tenu de la situation propre à chaque Etat Membre et eu égard, en particulier, à d'éventuelles révisions ultérieures.
3. PRIE le Directeur général de fournir un appui aux États Membres, à leur demande, lors de l'utilisation de la CIF.



CIF-EA

Classification à un niveau

Liste des têtes de chapitres
de la classification

FONCTIONS ORGANIQUES

- Chapitre 1 Fonctions mentales
- Chapitre 2 Fonctions sensorielles et douleur
- Chapitre 3 Fonctions de la voix et de la parole
- Chapitre 4 Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hémato-poïétique, immunitaire et respiratoire
- Chapitre 5 Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- Chapitre 6 Fonctions génito-urinaires et reproductives
- Chapitre 7 Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
- Chapitre 8 Fonctions de la peau et des structures associées

STRUCTURES ANATOMIQUES

- Chapitre 1 Structures du système nerveux
- Chapitre 2 Œil, oreille et structures annexes
- Chapitre 3 Structures liées à la voix et à la parole
- Chapitre 4 Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire
- Chapitre 5 Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- Chapitre 6 Structures liées à l'appareil génito-urinaire
- Chapitre 7 Structures liées au mouvement
- Chapitre 8 Peau et structures annexes

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

- Chapitre 1 Apprentissage et application des connaissances
- Chapitre 2 Tâches et exigences générales
- Chapitre 3 Communication
- Chapitre 4 Mobilité
- Chapitre 5 Entretien personnel
- Chapitre 6 Vie domestique
- Chapitre 7 Relations et interactions avec autrui

Chapitre 8 Grands domaines de la vie

Chapitre 9 Vie communautaire, sociale et civique

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Chapitre 1 Produits et systèmes techniques

Chapitre 2 Environnement naturel et changements apportés
par l'homme à l'environnement

Chapitre 3 Soutiens et relations

Chapitre 4 Attitudes

Chapitre 5 Services, systèmes et politiques

CIF-EA

Classification à deux niveaux

Liste des têtes de chapitres et premier niveau
d'embranchement dans la classification

FONCTIONS ORGANIQUES

Chapitre 1 Fonctions mentales

Fonctions mentales globales (b110-b139)

- b110 Fonctions de la conscience
- b114 Fonctions d'orientation
- b117 Fonctions intellectuelles
- b122 Fonctions psychosociales globales
- b125 Prédilections et fonctions intra-personnelles
- b126 Fonctions du tempérament et de la personnalité
- b130 Fonctions de l'énergie et des pulsions
- b134 Fonctions du sommeil
- b139 Autres fonctions mentales globales précisées et non précisées

Fonctions mentales spécifiques (b140-b189)

- b140 Fonctions de l'attention
- b144 Fonctions de la mémoire
- b147 Fonctions psychomotrices
- b152 Fonctions émotionnelles
- b156 Fonctions perceptuelles
- b160 Fonctions de la pensée
- b163 Fonctions cognitives de base
- b164 Fonctions cognitives de niveau supérieur
- b167 Fonctions mentales du langage
- b172 Fonctions de calcul
- b176 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes
- b180 Expérience de soi-même et fonctions du temps
- b189 Autres fonctions mentales spécifiques précisées et non précisées
- b198 Autres fonctions mentales précisées
- b199 Fonctions mentales non précisées

Chapitre 2 Fonctions sensorielles et douleur

Fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229)

- b210 Fonctions visuelles
- b215 Fonctions des annexes de l'œil
- b220 Sensations associées à l'œil et ses annexes
- b229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes, précisées et non précisées

Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b230-b249)

- b230 Fonctions de l'audition
- b235 Fonctions vestibulaires
- b240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires
- b249 Autres fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires précisées et non précisées

Fonctions sensorielles additionnelles (b250-b279)

- b250 Fonctions du goût
- b255 Fonctions de l'odorat
- b260 Fonctions proprioceptives
- b265 Fonctions du toucher
- b270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimuli
- b279 Autres fonctions sensorielles additionnelles, précisées et non précisées

Douleur (b280-b289)

- b280 Sensation de douleur
- b289 Autre sensation de douleur précisée et non précisée
- b298 Autres fonctions sensorielles ou douleurs précisées
- b299 Fonctions sensorielles ou douleurs non précisées

Chapitre 3 Fonctions de la voix et de la parole

- b310 Fonctions de la voix
- b320 Fonctions d'articulation
- b330 Fonctions de fluidité et de rythme de la parole
- b340 Autres fonctions de vocalisation
- b398 Autres fonctions précisées de la voix et de la parole
- b399 Fonctions non précisées de la voix et de la parole

Chapitre 4 Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire**Fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429)**

- b410 Fonctions du cœur
- b415 Fonctions des vaisseaux sanguins
- b420 Fonctions de la pression artérielle
- b429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire

Fonctions des systèmes hématopoïétique et immunitaire (b430-b439)

- b430 Fonctions du système hématopoïétique
- b435 Fonctions du système immunitaire
- b439 Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunitaire

Fonctions du système respiratoire (b440-b449)

- b440 Fonctions respiratoires
- b445 Fonctions des muscles respiratoires
- b449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire

Fonctions et sensations additionnelles des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire (b450-b469)

- b450 Fonctions respiratoires additionnelles
- b455 Fonctions de tolérance à l'effort
- b460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires

- b469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire
- b498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- b499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire

Chapitre 5 Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Fonctions relatives au système digestif (b510-b539)

- b510 Fonctions d'ingestion
- b515 Fonctions digestives
- b520 Fonctions d'assimilation
- b525 Fonctions de la défécation
- b530 Fonctions de maintien du poids
- b535 Sensations associées au système digestif
- b539 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au système digestif

Fonctions relatives au métabolisme et au système endocrinien (b540-b569)

- b540 Fonctions métaboliques générales
- b545 Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- b550 Fonctions thermorégulatrices
- b555 Fonctions des glandes endocrines
- b560 Fonctions de régulation de la croissance
- b569 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au métabolisme et au système endocrinien
- b598 Autres fonctions précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- b599 Fonctions non précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Chapitre 6 Fonctions génito-urinaires et reproductives

Fonctions urinaires (b610-b639)

- b610 Fonctions de l'excrétion urinaire
- b620 Fonctions urinaires
- b630 Sensations associées aux fonctions urinaires
- b639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

Fonctions génitales et reproductives (b640-b679)

- b640 Fonctions sexuelles
- b650 Fonctions relatives aux menstruations
- b660 Fonctions de procréation
- b670 Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives
- b679 Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées
- b698 Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées
- b699 Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées

Chapitre 7 Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

Fonctions des articulations et des os (b710-b729)

- b710 Fonctions relatives à la mobilité des articulations
- b715 Fonctions relatives à la stabilité des articulations
- b720 Fonctions de mobilité des os
- b729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os

Fonctions des muscles (b730-b749)

- b730 Fonctions relatives à la puissance musculaire
- b735 Fonctions relatives au tonus musculaire
- b740 Fonctions relatives à l'endurance musculaire
- b749 Autres fonctions musculaires précisées et non précisées

Fonctions liées au mouvement (b750-b789)

- b750 Fonctions relatives aux réflexes moteurs
- b755 Fonctions relatives aux réactions motrices involontaires
- b760 Fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires
- b761 Mouvements spontanés
- b765 Fonctions relatives aux mouvements involontaires
- b770 Fonctions relatives au type de démarche
- b780 Sensations relatives aux fonctions des muscles et aux fonctions motrices
- b789 Autres fonctions liées au mouvement précisées et non précisées
- b798 Autres fonctions précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
- b799 Fonctions non précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

Chapitre 8 Fonctions de la peau et des structures associées

Fonctions de la peau (b810-b849)

- b810 Fonctions protectrices de la peau
- b820 Fonctions réparatrices de la peau
- b830 Autres fonctions de la peau
- b840 Sensations relatives à la peau
- b849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau

Fonctions relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles (b850-b869)

- b850 Fonctions relatives aux cheveux et aux poils
- b860 Fonctions des ongles
- b869 Autres fonctions précisées et non précisées relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles
- b898 Autres fonctions précisées relatives à la peau et aux structures associées
- b899 Fonctions non précisées relatives à la peau et aux structures associées

STRUCTURES ANATOMIQUES

Chapitre 1 Structures du système nerveux

- s110 Structure du cerveau
- s120 Structure de la moelle épinière et structures connexes
- s130 Structure des méninges
- s140 Structure du système nerveux végétatif
- s150 Structure du système parasympathique
- s198 Autre structure précisée du système nerveux
- s199 Structure non précisée du système nerveux

Chapitre 2 Œil, oreille et structures annexes

- s210 Structure de l'orbite
- s220 Structure du globe oculaire
- s230 Structures entourant l'œil
- s240 Structure de l'oreille externe
- s250 Structure de l'oreille moyenne
- s260 Structure de l'oreille interne
- s298 Œil, oreille et structures annexes, autres et précisées
- s299 Œil, oreille et structures annexes, non précisées

Chapitre 3 Structures liées à la voix et à la parole

- s310 Structure du nez
- s320 Structure de la bouche
- s330 Structure du pharynx
- s340 Structure du larynx
- s398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole
- s399 Structures non précisées liées à la voix et à la parole

Chapitre 4 Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

- s410 Structures du système cardio-vasculaire
- s420 Structure du système immunitaire
- s430 Structure du système respiratoire
- s498 Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire
- s499 Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

Chapitre 5 Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

- s510 Structure des glandes salivaires
- s520 Structure de l'œsophage
- s530 Structure de l'estomac

- s540 Structure de l'intestin
- s550 Structure du pancréas
- s560 Structure du foie
- s570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires
- s580 Structure des glandes endocrines
- s598 Autres structures précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- s599 Structures non précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Chapitre 6 Structures liées à l'appareil génito-urinaire

- s610 Structure du système urinaire
- s620 Structure du plancher pelvien
- s630 Structure de l'appareil reproducteur
- s698 Autre structure précisée liée à l'appareil génito-urinaire
- s699 Structure non précisée liée à l'appareil génito-urinaire

Chapitre 7 Structures liées au mouvement

- s710 Structure de la région de la tête et du cou
- s720 Structure de la région des épaules
- s730 Structure du membre supérieur
- s740 Structure de la région pelvienne
- s750 Structure du membre inférieur
- s760 Structure du tronc
- s770 Structures supplémentaires de l'appareil locomoteur liées au mouvement
- s798 Autres structures précisées liées au mouvement
- s799 Structures non précisées liées au mouvement

Chapitre 8 Peau et structures annexes

- s810 Structure des aires de la peau
- s820 Structure des glandes cutanées
- s830 Structure des ongles
- s840 Structure des cheveux et des poils
- s898 Peau et structures annexes précisées
- s899 Peau et structures annexes non précisées

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

Chapitre 1 Apprentissage et application des connaissances

Perceptions sensorielles intentionnelles (d110-d129)

- d110 Regarder
- d115 Écouter
- d120 Autres perceptions intentionnelles
- d129 Autres perceptions sensorielles intentionnelles, précisées ou non précisées

Apprentissage élémentaire (d130-d159)

- d130 Copier
- d131 Apprendre à travers des actions portant sur des objets
- d132 Obtenir des informations
- d133 Acquérir le langage
- d134 Acquérir un langage additionnel
- d135 Répéter
- d137 Acquérir des concepts
- d140 Apprendre à lire
- d145 Apprendre à écrire
- d150 Apprendre à calculer
- d155 Acquérir un savoir-faire
- d159 Autres apprentissages précisés et non précisés

Appliquer des connaissances (d160-d179)

- d160 Fixer son attention
- d161 Diriger son attention
- d163 Penser
- d166 Lire
- d170 Écrire
- d172 Calculer
- d175 Résoudre des problèmes
- d177 Prendre des décisions
- d179 Appliquer des connaissances, autres formes précisées et non précisées
- d198 Apprendre et appliquer des connaissances, autres formes précisées
- d199 Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées

Chapitre 2 Tâches et exigences générales

- d210 Entreprendre une tâche unique
- d220 Entreprendre des tâches multiples
- d230 Effectuer la routine quotidienne
- d240 Gérer le stress et autres exigences psychologiques

- d250 Gérer son comportement
- d298 Autres tâches et exigences générales précisées
- d299 Tâches et exigences générales non précisées

Chapitre 3 Communication

Communiquer – recevoir des messages (d310-d329)

- d310 Communiquer – recevoir – des messages parlés
- d315 Communiquer – recevoir – des messages non verbaux
- d320 Communiquer – recevoir – des messages en langage des signes
- d325 Communiquer – recevoir – des messages écrits
- d329 Communiquer – recevoir – des messages, autres formes précisées ou non précisées

Communiquer – produire des messages (d330-d349)

- d330 Parler
- d331 Communication préverbale
- d332 Chanter
- d335 Produire des messages non verbaux
- d340 Produire des messages en langage des signes
- d345 Écrire des messages
- d349 Communiquer – produire d'autres messages, précisés ou non précisés

Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication (d350-d369)

- d350 Conversation
- d355 Discussion
- d360 Utiliser des appareils et des techniques de communication
- d369 Autre conversation et utilisation d'appareils et de techniques de communication, précisée et non précisée
- d398 Autre communication précisée
- d399 Communication non précisée

Chapitre 4 Mobilité

Changer et maintenir la position du corps (d410-d429)

- d410 Changer la position corporelle de base
- d415 Garder la position du corps
- d420 Se transférer
- d429 Autre maintien ou changement, précisé et non précisé, de la position du corps

Porter, déplacer et manipuler des objets (d430-d449)

- d430 Soulever et porter des objets
- d435 Déplacer des objets avec les membres inférieurs
- d440 Activités de motricité fine
- d445 Utilisation des mains et des bras
- d446 Motricité fine des pieds
- d449 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de porter, de déplacer et de manipuler des objets

Marcher et se déplacer (d450-d469)

- d450 Marcher
- d455 Se déplacer
- d460 Se déplacer dans différents lieux
- d465 Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux
- d469 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de marcher et se déplacer

Se déplacer avec un moyen de transport (d470-d489)

- d470 Utiliser un moyen de transport
- d475 Conduire un véhicule
- d480 Monter un animal comme moyen de transport
- d489 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de se déplacer en utilisant un moyen de transport
- d498 Autres activités précisées relatives à la mobilité
- d499 Activités non précisées relatives à la mobilité

Chapitre 5 Entretien personnel

- d510 Se laver
- d520 Prendre soin de parties de son corps
- d530 Aller aux toilettes
- d540 S'habiller
- d550 Manger
- d560 Boire
- d570 Prendre soin de sa santé
- d571 Veiller à sa sécurité
- d598 Autres activités précisées relatives à l'entretien personnel
- d599 Activités non précisées relatives à l'entretien personnel

Chapitre 6 Vie domestique***Acquérir les produits d'usage courant (d610-d629)***

- d610 Acquérir un endroit pour vivre
- d620 Acquérir des produits et des services
- d629 Autres activités précisées et non précisées relatives à l'acquisition des produits d'usage courant

Tâches ménagères (d630-d649)

- d630 Préparer les repas
- d640 Faire le ménage
- d649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

S'occuper des effets ménagers et s'occuper des autres (d650-d669)

- d650 S'occuper des effets ménagers
- d660 S'occuper des autres
- d669 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers et d'aider les autres

- d698 Autres aspects précisés de la vie domestique
- d699 Aspects non précisés de la vie domestique

Chapitre 7 Relations et interactions avec autrui

Interactions générales avec autrui (d710-d729)

- d710 Interactions de base avec autrui
- d720 Interactions complexes avec autrui
- d729 Autres interactions générales avec autrui précisées et non précisées

Relations particulières avec autrui (d730-d779)

- d730 Relations avec des étrangers
- d740 Relations formelles
- d750 Relations sociales informelles
- d760 Relations familiales
- d770 Relations intimes
- d779 Autres relations et interactions particulières avec autrui précisées et non précisées
- d798 Autres relations et interactions avec autrui précisées
- d799 Relations et interactions avec autrui non précisées

Chapitre 8 Grands domaines de la vie

Éducation (d810-d839)

- d810 Éducation informelle
- d815 Éducation préscolaire
- d816 Vie préscolaire et activités associées
- d820 Éducation scolaire
- d825 Formation professionnelle
- d830 Éducation supérieure
- d835 Vie scolaire et activités associées
- d839 Autres domaines de l'éducation, précisés ou non précisés

Travail et emploi (d840-859)

- d840 Apprentissage (préparation au travail)
- d845 Obtenir, garder et cesser un travail
- d850 Emploi rémunéré
- d855 Emploi non rémunéré
- d859 Autres domaines précisés ou non précisés relatifs au travail et à l'emploi

Vie économique (d860-d879)

- d860 Transactions économiques élémentaires
- d865 Transactions économiques complexes
- d870 Autosuffisance économique
- d879 Autres domaines précisés et non précisés de la vie économique
- d880 Engagement dans le jeu
- d898 Autres grands domaines de la vie précisés
- d899 Grands domaines de la vie non précisés

Chapitre 9 Vie communautaire, sociale et civique

- d910 Vie communautaire
- d920 Récréation et loisirs
- d930 Religion et vie spirituelle
- d940 Droits humains
- d950 Vie politique et citoyenneté
- d998 Autres domaines précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté
- d999 Domaines non précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Chapitre 1 Produits et systèmes techniques

- e110 Produits ou substances pour la consommation personnelle
- e115 Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne
- e120 Produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur
- e125 Produits et systèmes techniques pour la communication
- e130 Produits et systèmes techniques pour l'éducation
- e135 Produits et systèmes techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- e140 Produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport
- e145 Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- e150 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique
- e155 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé
- e160 Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire
- e165 Patrimoine
- e198 Autres produits et systèmes techniques précisés
- e199 Produits et systèmes techniques non précisés

Chapitre 2 Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement

- e210 Géographie physique
- e215 Population
- e220 Flore et faune
- e225 Climat
- e230 Événements naturels
- e235 Événements causés par l'homme
- e240 Lumière
- e245 Changements liés au temps
- e250 Son
- e255 Vibration
- e260 Qualité de l'air
- e298 Autres éléments précisés relatifs à l'environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement
- e299 Éléments non précisés relatifs à l'environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement

Chapitre 3 Soutiens et relations

- e310 Famille proche
- e315 Famille élargie
- e320 Amis
- e325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté
- e330 Personnes en position d'autorité

- e335 Personnes en position de subordination
- e340 Prestataires de soins personnels et assistants personnels
- e345 Personnes étrangères
- e350 Animaux domestiques
- e355 Professionnels de santé
- e360 Autres professionnels
- e398 Autres catégories précisées de soutiens et de relations
- e399 Catégories non précisées de soutiens et de relations

Chapitre 4 Attitudes

- e410 Attitudes individuelles des membres de la proche famille
- e415 Attitudes individuelles des membres de la famille élargie
- e420 Attitudes individuelles des amis
- e425 Attitudes individuelles des connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté
- e430 Attitudes individuelles des personnes en position d'autorité
- e435 Attitudes individuelles des personnes en position de subordination
- e440 Attitudes individuelles des prestataires de soins personnels et assistants personnels
- e445 Attitudes individuelles des personnes étrangères
- e450 Attitudes individuelles des professionnels de santé
- e455 Attitudes individuelles d'autres professionnels
- e460 Attitudes sociétales
- e465 Normes sociales, pratiques et idéologies
- e498 Autres attitudes précisées
- e499 Attitudes non précisées

Chapitre 5 Services, systèmes et politiques

- e510 Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation
- e515 Services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction
- e520 Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zones de plein air
- e525 Services, systèmes et politiques relatifs au logement
- e530 Services, systèmes et politiques relatifs aux services de première nécessité
- e535 Services, systèmes et politiques relatifs à la communication
- e540 Services, systèmes et politiques relatifs aux transports
- e545 Services, systèmes et politiques relatifs à la protection civile
- e550 Services, systèmes et politiques relatifs au droit
- e555 Services, systèmes et politiques relatifs aux associations et aux services d'entraide
- e560 Services, systèmes et politiques relatifs aux médias
- e565 Services, systèmes et politiques relatifs à l'économie
- e570 Services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale
- e575 Services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux
- e580 Services, systèmes et politiques relatifs à la santé
- e585 Services, systèmes et politiques relatifs à l'éducation et à la formation
- e590 Services, systèmes et politiques relatifs au travail et à l'emploi
- e595 Services, systèmes et politiques relatifs à la participation à la vie de la cité
- e598 Autres services, systèmes et politiques précisés
- e599 Services, systèmes et politiques non précisés

CIF-EA

Classification détaillée avec définitions

Toutes les catégories couvertes par la classification
avec définitions, inclusions et exclusions

FONCTIONS ORGANIQUES

Définitions : Les fonctions organiques sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les déficiences sont les problèmes des fonctions organiques ou des systèmes anatomiques, manifestés par un écart ou une perte importante.

Au cours de l'enfance et de l'adolescence, les déficiences peuvent aussi se manifester par des retards ou des décalages dans l'apparition des fonctions organiques au cours du développement.

Code qualificatif

Code qualificatif générique sur l'échelle négative, utilisé pour indiquer l'étendue ou l'importance d'une déficience.

xxx.0	PAS de déficience	(aucune, absente, négligeable,...)	0-4 %
xxx.1	Déficience LÉGÈRE	(légère, faible,...)	5-24 %
xxx.2	Déficience MODÉRÉE	(moyenne, passable,...)	25-49 %
xxx.3	Déficience GRAVE	(élevée, extrême,...)	50-95 %
xxx.4	Déficience ABSOLUE	(totale,...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences des fonctions organiques. Par exemple, l'indication d'absence de déficience ou de déficience totale peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Une déficience modérée est généralement chiffrée à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation.

Prière de se référer à l'Appendice 2 pour des explications supplémentaires sur les conventions de codage de la CIF.

Chapitre 1

Fonctions mentales

Ce chapitre traite des fonctions du cerveau, à la fois des fonctions mentales globales, comme la conscience, l'énergie et les pulsions, et des fonctions mentales spécifiques, comme la mémoire, le langage et les fonctions de calcul mental.

Fonctions mentales globales (b110-b139)

b 110 Fonctions de la conscience

Fonctions mentales générales de l'état de conscience de soi et de vigilance, y compris la clarté et la continuité de l'état de veille.

Inclusions : fonctions de l'état, de la continuité et de la qualité de la conscience ; perte de conscience, coma, états végétatifs, fugues, états de transe, états de possession, conscience pharmacologiquement altérée (médicaments ou drogues), délire, stupeur

Exclusions : fonctions de l'orientation (b114) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130) ; fonctions du sommeil (b134)

b 1100 État de conscience

Fonctions mentales qui, lorsqu'elles sont altérées, produisent des états tels que l'obscurcissement de la conscience, la stupeur ou le coma.

b 1101 Continuité de la conscience

Fonctions mentales qui produisent l'état de veille soutenu, la vigilance et la conscience et qui, lorsqu'elles sont perturbées, peuvent donner lieu à des fugues, des états de transe ou d'autres états semblables.

b 1102 Qualité de la conscience

Fonctions mentales qui, lorsqu'elles sont altérées, apportent des changements à l'état de veille, de vigilance et de conscience, par exemple états altérés dus à des drogues ou délire.

b 1103 Régulation des états de veille

Fonctions mentales régulatrices de l'organisation de la stabilité des états de veille et de conscience.

b 1108 Autres fonctions précisées de la conscience

b 1109 Fonctions non précisées de la conscience

b 114 Fonctions d'orientation

Fonctions mentales générales de connaissance et d'établissement de la relation aux objets, à soi, aux autres, au temps, à l'environnement et à l'espace.

Inclusions : fonctions d'orientation par rapport au temps, à l'espace, au lieu et à la personne ; orientation par rapport à soi et aux autres ; désorientation par rapport au temps, à l'espace, au lieu et à la personne

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions de l'attention (b140) ; fonctions de la mémoire (b144)

b 1140 Orientation par rapport au temps

Fonctions mentales qui produisent la conscience du jour, du lendemain, de la veille, de la date, du mois et de l'année.

b 1141 Orientation par rapport au lieu

Fonctions mentales qui produisent la conscience de l'endroit où l'on se trouve, par exemple son environnement immédiat, la ville ou le pays où on habite.

b 1142 Orientation par rapport à la personne

Fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité et des personnes vivant dans l'environnement immédiat.

b 11420 Orientation par rapport à soi

Fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité.

b 11421 Orientation par rapport aux autres

Fonctions mentales qui produisent la conscience de l'identité des autres personnes vivant dans son environnement immédiat.

b 11428 Autres orientations précisées par rapport à la personne**b 11429 Orientations non précisées par rapport à la personne****b 1143 Orientation par rapport aux objets**

Fonctions mentales qui produisent la conscience des objets ou des caractéristiques des objets.

b 1144 Orientation par rapport à l'espace

Fonctions mentales qui produisent la conscience de son propre corps en relation à l'espace physique immédiat.

b 1148 Autres fonctions précisées d'orientation**b 1149 Fonctions non précisées d'orientation**

b 117 Fonctions intellectuelles

Fonctions mentales générales nécessaires pour comprendre et intégrer de façon constructive les diverses fonctions mentales y compris toutes les fonctions cognitives et leur développement au cours de la vie.

Inclusions : fonctions de croissance intellectuelle ; retard intellectuel, retard mental, démence

Exclusions : fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions de la pensée (b160) ; fonctions cognitives de base (b163) ; fonctions cognitives de niveau supérieur (b164)

b 122 Fonctions psychosociales globales

Fonctions mentales générales qui se développent au cours de la vie, nécessaires pour comprendre et pour intégrer de manière constructive les fonctions mentales qui président à la formation des aptitudes interpersonnelles pour établir les interactions sociales réciproques, tant en termes de signification que de finalité.

Inclusions : toute difficulté dans les relations soi-autrui, y compris l'attachement

b 125 Prédipositions et fonctions intra-personnelles

Tendance à agir ou réagir d'une manière particulière, caractérisant le style comportemental personnel d'un individu qui le distingue des autres. Ces styles comportementaux et réactionnels sont développementaux par nature. Ils peuvent se confirmer ultérieurement dans des types de fonctions du tempérament et de la personnalité.

Remarque : Les codes relatifs aux Prédipositions et fonctions intra-personnelles peuvent être mis en relation avec les codes relatifs à l'expression des fonctions du tempérament et de la personnalité (b126). Les utilisateurs peuvent employer les uns et/ou les autres. Les propriétés taxonomiques de ces codes et leurs relations doivent être explorées par la recherche.

Inclusions : fonctions d'adaptabilité, de réceptivité, de niveau d'activité, de prévisibilité, de persévérance, et de facilité de contact

Exclusions : fonctions intellectuelles (b117) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130) ; fonctions psychomotrices (b147) ; fonctions émotionnelles (b152)

b 1250 Adaptabilité

Tendance à agir ou réagir à de nouveaux objets ou de nouvelles expériences par l'acceptation plutôt que par la résistance.

b 1251 Réceptivité

Tendance à réagir de manière positive plutôt que négative à une demande réelle ou perçue.

- b 1252 Niveau d'activité**
Tendance à agir ou réagir avec énergie et par l'action plutôt qu'avec léthargie et par l'inaction.
- b 1253 Prévisibilité**
Tendance à agir ou réagir de manière prévisible et stable plutôt que de manière inconstante et imprévisible.
- b 1254 Persévérance**
Tendance à agir avec un effort soutenu et approprié plutôt que limité.
- b 1255 Facilité de contact**
Tendance à agir de manière engageante, en allant vers les personnes ou les objets plutôt qu'en étant fuyant ou en se repliant.
- b 1258 Autres prédispositions et fonctions intra-personnelles précisées**
- b 1259 Prédispositions et fonctions intra-personnelles non précisées**

b 126 Fonctions du tempérament et de la personnalité

Fonctions mentales générales du caractère constitutionnel de l'individu qui le font réagir d'une certaine manière à des situations, y compris l'ensemble des caractéristiques mentales qui distinguent l'individu des autres.

Remarque : Les codes relatifs aux Fonctions du tempérament et de la personnalité peuvent être mis en relation avec les codes relatifs à l'expression des Prédispositions et fonctions intra-personnelles (b125). Les utilisateurs peuvent employer les uns et/ou les autres. Les propriétés taxonomiques de ces codes et leurs relations doivent être explorées par la recherche.

Inclusions : fonctions d'extraversion, d'introversion, d'amabilité, d'attitude consciencieuse, de stabilité psychique et émotionnelle et d'ouverture aux expériences ; optimisme ; recherche de la nouveauté ; confiance ; fiabilité

Exclusions : fonctions intellectuelles (b117) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130) ; fonctions psychomotrices (b147) ; fonctions émotionnelles (b152)

- b 1260 Extraversion**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament ouvert, sociable et prompt à s'exprimer, par opposition à la timidité, la réserve et l'inhibition.
- b 1261 Amabilité**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament coopérant, agréable et conciliant, par opposition à un tempérament inamical, antagoniste et provocateur.

b 1262 Attitude consciencieuse

Fonctions mentales qui produisent un tempérament personnel travailleur, méthodique et scrupuleux, par opposition à celles qui produisent un tempérament paresseux, peu fiable et peu responsable.

b 1263 Stabilité psychique

Fonctions mentales qui produisent un tempérament d'humeur égale, calme et maîtrisé, par opposition à irritable, soucieux, dispersé et ombrageux.

b 1264 Ouverture aux expériences

Fonctions mentales qui produisent un tempérament curieux, imaginatif et prêt à explorer et à faire de nouvelles expériences, par opposition à inerte, inattentif et peu enclin aux émotions.

b 1265 Optimisme

Fonctions mentales qui produisent un tempérament enjoué, dynamique et plein d'espoirs, par opposition à triste, sombre et sans espoir.

b 1266 Confiance

Fonctions mentales qui produisent un tempérament assuré, fier et imposant, par opposition à timide, incertain et effacé.

b 1267 Fiabilité

Fonctions mentales qui produisent un tempérament auquel on peut se fier et respectueux de certains principes, par opposition à provocateur, trompeur et antisocial.

b 1268 Autres fonctions précisées du tempérament et de la personnalité**b 1269 Fonctions non précisées du tempérament et de la personnalité****b 130 Fonctions de l'énergie et des pulsions**

Fonctions mentales générales des mécanismes physiologiques et psychologiques qui poussent l'individu à aller de l'avant avec persistance pour répondre à des besoins spécifiques et atteindre des buts généraux.

Inclusions : fonctions du niveau d'énergie, de la motivation, de l'appétit, du besoin irrésistible de consommer (y compris des substances engendrant la dépendance), et du contrôle des pulsions

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions du tempérament et de la personnalité (b126) ; fonctions du sommeil (b134) ; fonctions psychomotrices (b147) ; fonctions émotionnelles (b152)

- b 1300 Niveau d'énergie**
Fonctions mentales qui produisent de la vigueur et de l'entrain.
- b 1301 Motivation**
Fonctions mentales qui produisent la motivation d'agir, l'élément moteur conscient ou inconscient de l'action.
- b 1302 Appétit**
Fonctions mentales qui produisent l'envie ou le désir naturel, particulièrement le désir naturel et récurrent de manger et de boire.
- b 1303 Dépendances**
Fonctions mentales qui produisent une forte envie de consommer des substances, notamment des intoxicants.
- b 1304 Contrôle des pulsions**
Fonctions mentales qui régulent et permettent de résister aux envies soudaines de faire quelque chose.
- b 1308 Autres fonctions précisées de l'énergie et des pulsions**
- b 1309 Fonctions non précisées de l'énergie et des pulsions**

b 134 Fonctions du sommeil

Fonctions mentales générales du désengagement périodique, réversible et sélectif, physique et mental, par rapport à son environnement immédiat, accompagné de changements physiologiques caractéristiques.

Inclusions : fonctions régissant la quantité de sommeil, le début, le maintien, la qualité du sommeil, fonctions affectant les cycles du sommeil, comme l'insomnie, l'hypersomnie et la narcolepsie

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130) ; fonctions de l'attention (b140) ; fonctions psychomotrices (b147)

- b 1340 Quantité de sommeil**
Fonctions mentales déterminant le temps passé en état de sommeil pendant le cycle diurne ou le rythme circadien.
- b 1341 Début du sommeil**
Fonctions mentales qui produisent la transition entre l'état de veille et le sommeil.
- b 1342 Maintien du sommeil**
Fonctions mentales qui maintiennent l'état de sommeil.

b 1343 Qualité du sommeil

Fonctions mentales qui produisent le sommeil naturel donnant lieu au repos physique et mental optimal et à la relaxation.

b 1344 Fonctions impliquant le cycle du sommeil

Fonctions mentales qui produisent le sommeil paradoxal (associé aux rêves) et le sommeil lent (caractérisé par les concepts traditionnels du sommeil en tant que période d'activité physiologique et psychologique réduite).

b 1348 Autres fonctions précisées du sommeil**b 1349 Fonctions non précisées du sommeil****b 139** Autres fonctions mentales globales précisées et non précisées*Fonctions mentales spécifiques (b140-b189)***b 140** Fonctions de l'attention

Fonctions mentales spécifiques de concentration sur un stimulus externe ou une expérience interne pour la période de temps requise.

Inclusions : fonctions du maintien de l'attention, déplacement de l'attention, division de l'attention, partage de l'attention ; concentration ; distractivité

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130) ; fonctions du sommeil (b134) ; fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions psychomotrices (b147) ; fonctions perceptuelles (b156)

b 1400 Maintien de l'attention

Fonctions mentales qui produisent la concentration pour la période de temps requise.

b 1401 Déplacement de l'attention

Fonctions mentales qui permettent de reporter la concentration d'un stimulus à un autre.

b 1402 Division de l'attention

Fonctions mentales qui permettent de se concentrer sur deux stimuli ou plus en même temps.

b 1403 Partage de l'attention

Fonctions mentales qui permettent la concentration de deux personnes ou plus sur le même stimulus, par exemple un enfant et un gardien ou une gardienne d'enfant qui se concentrent sur un jouet.

b 1408 Autres fonctions précisées de l'attention**b 1409 Fonctions non précisées de l'attention****b 144 Fonctions de la mémoire**

Fonctions mentales spécifiques d'enregistrement et d'emmagasinage d'information et, au besoin, de remémoration.

Inclusions : fonctions de mémoire à court et à long terme, mémoire immédiate, récente et ancienne ; champ de la mémoire ; rappel de la mémoire ; souvenance ; fonctions utilisées dans l'évocation et l'apprentissage, comme l'amnésie nominale, sélective et dissociative

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions d'orientation (b114) ; fonctions intellectuelles (b117) ; fonctions de l'attention (b140) ; fonctions perceptuelles (b156) ; fonctions de la pensée (b160) ; fonctions cognitives de niveau supérieur (b164) ; fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions de calcul (b172)

b 1440 Mémoire à court terme

Fonctions mentales qui produisent une réserve mnémonique temporaire et pouvant être perturbée, d'une durée d'environ 30 secondes, d'où l'information est perdue si elle n'est pas consolidée dans la mémoire à long terme.

b 1441 Mémoire à long terme

Fonctions mentales qui produisent un système mnémonique permettant le stockage à long terme d'informations à partir de la mémoire à court terme et à la fois la mémoire autobiographique des événements passés et la mémoire sémantique de la langue et des faits.

b 1442 Remémoration et traitement des souvenirs

Fonctions mentales précises de remémoration de l'information stockée dans la mémoire à long terme et de prise de conscience.

b 1448 Autres fonctions précisées de la mémoire**b 1449 Fonctions non précisées de la mémoire****b 147 Fonctions psychomotrices**

Fonctions mentales spécifiques du contrôle sur les événements à la fois moteurs et psychologiques au niveau du corps.

Inclusions : fonctions de contrôle psychomoteur à dominance manuelle et latérale comme le retard psychomoteur, l'excitation et l'agitation, les spasmes, les stéréotypes, la persévération motrice, la catatonie, le négativisme, l'ambitendance, l'échopraxie et l'écholalie ; qualité de la fonction psychomotrice

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions d'orientation (b114) ; fonctions intellectuelles (b117) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130) ; fonctions de l'attention (b140) ; fonctions cognitives de base (b163) ; fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760)

b 1470 Maîtrise psychomotrice

Fonctions mentales qui règlent la vitesse du comportement ou du temps de réponse qui fait appel à la fois aux composantes motrices et psychologiques, comme dans le cas d'une perturbation de la maîtrise donnant lieu à un retard psychomoteur (bouger et parler lentement ; diminution des gestes et de la spontanéité) ou à l'agitation psychomotrice (activité comportementale et cognitive excessive, généralement non productive et souvent en réponse à la tension interne, par exemple battre des pieds, se tordre les mains, être agité ou ne pas tenir en place).

b 1471 Qualité des fonctions psychomotrices

Fonctions mentales qui produisent un comportement non verbal fait d'éléments de nature appropriés et correctement enchaînés, comme la coordination oculo-manuelle et la démarche.

b 1472 Organisation des fonctions psychomotrices

Fonctions mentales qui produisent des séquences de mouvement pour atteindre un objectif complexe.

b 1473 Dominance manuelle

Développement de l'usage des mains et préférence manuelle.

b 1474 Dominance latérale

Développement de l'usage des yeux et des membres et préférence latérale.

b 1478 Autres fonctions psychomotrices précisées

b 1479 Fonctions psychomotrices non précisées

b 152 Fonctions émotionnelles

Fonctions mentales spécifiques associées au sentiment et à la composante affective du processus mental.

Inclusions : fonctions de pertinence de l'émotion, maîtrise et gamme des émotions ; affect ; tristesse, bonheur, amour, peur, colère, haine, tension, anxiété, joie, regret ; labilité de l'émotion ; nivellement de l'affect

Exclusions : fonctions du tempérament et de la personnalité (b126) ; fonctions de l'énergie et des pulsions (b130)

b 1520 Pertinence des émotions

Fonctions mentales qui produisent la conformité du sentiment et de l'affect à la situation, par exemple la joie de recevoir des bonnes nouvelles.

b 1521 Maîtrise des émotions

Fonctions mentales qui contrôlent l'expérience et la démonstration de l'affect.

b 1522 Gamme des émotions

Fonctions mentales qui produisent la gamme d'expérience de l'éveil de l'affect ou des sentiments tels que l'amour, la haine, l'anxiété, le regret, la joie, la peur et la colère.

b 1528 Autres fonctions émotionnelles précisées**b 1529 Fonctions émotionnelles non précisées****b 156 Fonctions perceptuelles**

Fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'interprétation des stimuli sensoriels.

Inclusions : fonctions de perception auditive, visuelle, olfactive, gustative, tactile et visuospatiale ; perceptions comme l'hallucination ou l'illusion

Exclusions : fonctions de la conscience (b110) ; fonctions d'orientation (b114) ; fonctions de l'attention (b140) ; fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229) ; fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b230-b249) ; autres fonctions sensorielles additionnelles (b250-b279)

b 1560 Perception auditive

Fonctions mentales impliquées dans la discrimination des sons, des tons, des timbres et d'autres stimuli acoustiques.

b 1561 Perception visuelle

Fonctions mentales impliquées dans la discrimination de la forme, de la taille, de la couleur et d'autres stimuli oculaires.

b 1562 Perception olfactive

Fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les odeurs.

- b 1563 Perception gustative**
Fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les goûts, tels que les stimuli sucrés, sûrs, salés et amers, perçus par la langue.
- b 1564 Perception tactile**
Fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences dans la texture, tels que les stimuli rudes ou doux, perçus par le toucher.
- b 1565 Perception visuospatiale**
Fonctions mentales impliquées dans la distinction par la vue de la position relative des objets dans l'environnement ou par rapport à soi.
- b 1568 Autres fonctions perceptuelles précisées**
- b 1569 Fonctions perceptuelles non précisées**

b 160 Fonctions de la pensée

Fonctions mentales spécifiques associées à la composante idéatoire de l'esprit.

Inclusions : fonctions du rythme, de la forme, de la maîtrise et de contenu de la pensée ; fonctions de la pensée orientée vers un but ; fonctions de la pensée non orientée vers un but ; fonctions de la pensée logique ; fonctions relevant de la pression de la pensée, évanescence des idées, blocage de la pensée, incohérence de la pensée, pensée tangentielle, prolixité circonlocutoire, illusions, obsessions et compulsions

Exclusions : fonctions intellectuelles (b117) ; fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions psychomotrices (b147) ; fonctions perceptuelles (b156) ; fonctions cognitives de niveau supérieur (b164) ; fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions de calcul (b172)

- b 1600 Rythme de la pensée**
Fonctions mentales qui régissent la rapidité du processus mental.
- b 1601 Forme de la pensée**
Fonctions mentales qui organisent le processus mental en ce qui concerne sa cohérence et sa logique.
Inclusions : déficiences de persévération idéatoire, de la pensée tangentielle et de prolixité circonlocutoire
- b 1602 Contenu de la pensée**
Fonctions mentales constituées des idées présentes dans le processus mental et ce qui est conceptualisé.
Inclusions : entraves aux illusions, idées surinvesties et somatisation

b 1603 Contrôle de la pensée

Fonctions mentales qui fournissent la maîtrise volontaire de la pensée et sont reconnues comme tel par la personne.

Inclusions : entrave à la rumination, l'obsession, la dispersion de pensée et insertion de pensée

b 1608 Autres fonctions précisées de la pensée**b 1609 Fonctions non précisées de la pensée****b 163 Fonctions cognitives de base**

Fonctions mentales impliquées dans l'acquisition de connaissances relatives aux objets, aux événements et aux expériences ; et l'organisation et l'application de ces connaissances dans des tâches qui requièrent une activité mentale.

Inclusions : fonctions relatives au développement cognitif de la représentation, du savoir et du raisonnement

Exclusions : fonctions cognitives de niveau supérieur (b164)

b 164 Fonctions cognitives de niveau supérieur

Fonctions mentales spécifiques dépendant des lobes frontaux du cerveau, y compris les comportements centrés sur un objectif comme dans la prise de décision, l'abstraction de la pensée, la préparation et l'exécution de plans, la flexibilité mentale, et le choix des comportements en fonction des circonstances ; fonctions souvent appelées exécutives.

Inclusions : fonctions d'abstraction et de catégorisation des données ; gestion du temps ; perspicacité et jugement ; formation des concepts, catégorisation et flexibilité cognitive

Exclusions : fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions de la pensée (b160) ; fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions de calcul (b172)

b 1640 Abstraction

Fonctions mentales permettant d'inférer des idées générales, des qualités ou des caractéristiques à partir de réalités concrètes, d'objets précis ou des circonstances réelles mais distinctes d'elles.

b 1641 Organisation et planification

Fonctions mentales permettant de coordonner les parties en un tout, de systématiser ; la fonction mentale impliquée dans le développement d'une méthode pour procéder à quelque chose ou pour agir.

b 1642 Gestion du temps

Fonctions mentales d'ordonnement des événements en séquence chronologique, allouant le temps aux événements et aux activités.

b 1643 Flexibilité cognitive

Fonctions mentales permettant de changer de stratégie ou de passer d'une disposition mentale à une autre, particulièrement dans le cadre de la résolution de problèmes.

b 1644 Intuition

Fonctions mentales de prise de conscience et de compréhension de son comportement et de celui des autres.

b 1645 Jugement

Fonctions mentales impliquées dans le choix effectué parmi plusieurs possibilités, par exemple dans le cas de la prise d'une décision ou de la formulation d'une opinion.

b 1646 Résolution de problèmes

Fonctions mentales de repérage, d'analyse et d'intégration d'informations incohérentes ou contradictoires afin de dégager une solution.

b 1648 Autres fonctions cognitives précisées de niveau supérieur**b 1649 Fonctions cognitives non précisées de niveau supérieur****b 167 Fonctions mentales du langage**

Fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'utilisation des signes, des symboles et d'autres composantes du langage.

Inclusions : fonctions de réception et de déchiffrement des formes parlées, écrites et autres du langage ; fonctions d'expression des formes parlées, écrites et autres (p.ex. langage des signes) du langage ; fonctions d'intégration du langage, parlé et écrit, comme celles qui interviennent dans l'aphasie de type réceptif, de type expressif, de Broca, de type Wernicke et de conduction

Exclusions : fonctions de l'attention (b140) ; fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions perceptuelles (b156) ; fonctions de la pensée (b160) ; fonctions cognitives de niveau supérieur (b164) ; fonctions de calcul (b172) ; fonctions mentales relatives aux mouvements complexes (b176) ; Chapitre 2 : Fonctions sensorielles et douleur ; Chapitre 3 : Fonctions de la voix et de la parole

b 1670 Réception du langage

Fonctions mentales spécifiques de décodage des messages sous forme parlée, écrite, gestuelle ou autre, pour obtenir leur signification.

- b 16700 Réception du langage parlé**
Fonctions mentales de décodage des messages parlés, pour en dégager la signification.
- b 16701 Réception du langage écrit**
Fonctions mentales de décodage des messages écrits pour en dégager la signification.
- b 16702 Réception du langage des signes**
Fonctions mentales de décodage des messages utilisant des signes faits avec les mains et d'autres mouvements, pour en dégager la signification.
- b 16703 Réception du langage gestuel**
Fonctions mentales de décodage de messages utilisant des gestes non formalisés faits avec les mains et d'autres mouvements, pour en dégager la signification.
- b 16708 Autres réceptions précisées du langage**
- b 16709 Réceptions non précisées du langage**
- b 1671 Expression du langage**
Fonctions mentales spécifiques nécessaires à la production de messages signifiants sous forme de langage parlé, écrit, gestuel ou autre.
 - b 16710 Expression du langage parlé**
Fonctions mentales nécessaires à la production de messages parlés signifiants.
 - b 16711 Expression du langage écrit**
Fonctions mentales nécessaires à la production de messages écrits signifiants.
 - b 16712 Expression du langage des signes**
Fonctions mentales nécessaires à la production de messages signifiants exprimés dans un langage utilisant les signes des mains et d'autres mouvements.
 - b 16713 Expression du langage gestuel**
Fonctions mentales nécessaires à la production de messages utilisant des gestes non formalisés faits avec les mains ou d'autres mouvements.
 - b 16718 Autres expressions précisées du langage**
 - b 16719 Expressions non précisées du langage**

b 1672 Fonctions intégratives du langage

Fonctions mentales qui organisent la signification sémantique et symbolique, la structure grammaticale et les idées, pour la production de messages sous forme de langage parlé, écrit ou autre.

b 1678 Autres fonctions mentales précisées du langage**b 1679 Fonctions mentales non précisées du langage****b 172 Fonctions de calcul**

Fonctions mentales spécifiques de détermination, d'approximation et de manipulation des symboles et fonctions mathématiques.

Inclusions : fonctions d'addition, de soustraction et d'autres calculs mathématiques simples ; fonctions d'opérations mathématiques complexes

Exclusions : fonctions de l'attention (b140) ; fonctions de la mémoire (b144) ; fonctions de la pensée (b160) ; fonctions cognitives de niveau supérieur (b164) ; fonctions mentales du langage (b167)

b 1720 Calcul arithmétique simple

Fonctions mentales permettant d'effectuer des calculs avec les nombres, par exemple l'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

b 1721 Calcul complexe

Fonctions mentales permettant de traduire des problèmes sous forme d'énoncés en fonctions arithmétiques, de traduire des formules mathématiques en fonctions arithmétiques et autres manipulations complexes faisant appel aux nombres.

b 1728 Autres fonctions précisées de calcul**b 1729 Fonctions non précisées de calcul****b 176 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes**

Fonctions mentales spécifiques de séquençage et de coordination de mouvements complexes intentionnels.

Inclusions : déficiences comme dans l'apraxie idéatoire, idéomotrice, de l'habillage, oculomotrice, du langage

Exclusions : fonctions psychomotrices (b147) ; fonctions cognitives de niveau supérieur (b164) ; Chapitre 7 : Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

- b 180** **Expérience de soi-même et fonctions du temps**
Fonctions mentales spécifiques relatives à la prise de conscience de sa propre identité, de son corps et de sa place dans la réalité de l'environnement et du temps.
Inclusions : fonctions de l'expérience de soi, de son image et du temps
- b 1800** **Expérience de soi-même**
Fonctions mentales spécifiques de la prise de conscience de sa propre identité et de sa propre position dans la réalité de son environnement.
Inclusions : déficiences comme dans la dépersonnalisation et la déréalisation
- b 1801** **Expérience de son propre corps**
Fonctions mentales spécifiques de la prise de conscience de son propre corps.
Inclusions : déficiences comme dans le membre fantôme et le sentiment d'être trop gros ou trop maigre
- b 1802** **Expérience du temps**
Fonctions mentales spécifiques de l'expérience subjective de la durée et du passage du temps.
Inclusions : déficiences comme dans le cas de jamais vu et déjà vu
- b 1808** **Expériences précisées de soi-même et du temps**
- b 1809** **Autres expériences non précisées de soi-même et du temps**
- b 189** **Autres fonctions mentales spécifiques précisées et non précisées**
- b 198** **Autres fonctions mentales précisées**
- b 199** **Fonctions mentales non précisées**

Chapitre 2

Fonctions sensorielles et douleur

Ce chapitre traite des fonctions des sens, de la vue, de l'ouïe, du goût, etc., de même que de la sensation de douleur.

Fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229)

b 210 Fonctions visuelles

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de lumière et à la perception de la forme, de la taille et de la couleur du stimulus visuel.

Inclusions : fonctions de l'acuité visuelle ; fonctions du champ visuel ; qualité de la vision ; fonctions de perception de la lumière et de la couleur, acuité de la vision de loin et de près, vision monoculaire et binoculaire ; qualité de l'image ; déficiences comme dans la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme, l'hémianopsie, l'achromatopsie, la vision canalaire, le scotome central et périphérique, la diplopie, l'héméralopie, les troubles d'adaptation à la lumière

Exclusion : fonctions perceptuelles (b156)

b 2100 Fonctions d'acuité visuelle

Fonctions visuelles permettant de percevoir la forme et le contour, à la fois binoculaire et monoculaire, pour la vision de loin et de près.

b 21000 Acuité binoculaire de la vision de loin

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets distants.

b 21001 Acuité monoculaire de la vision de loin

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'œil droit ou gauche pour les objets distants.

b 21002 Acuité binoculaire de la vision de près

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets situés près de l'œil.

b 21003 Acuité monoculaire de la vision de près

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'œil droit ou gauche pour les objets situés près de l'œil.

- b 21008 Autres fonctions précisées d'acuité visuelle**
- b 21009 Fonctions non précisées d'acuité visuelle**
- b 2101 Fonctions du champ visuel**

Fonctions visuelles relatives à l'ensemble du champ visuel couvert par le regard fixe.

Inclusions : déficiences comme dans le scotome, la vision canalaire et l'anopsie
- b 2102 Qualité de la vision**

Fonctions visuelles impliquant la sensibilité à la lumière, la vision des couleurs, la sensibilité différentielle et la qualité globale de l'image.

 - b 21020 Sensibilité à la lumière**

Fonctions visuelles permettant de percevoir une quantité minimale de lumière (minimum de lumière) et la différence minimale d'intensité (différence de lumière).

Inclusions : fonctions d'adaptation à l'obscurité ; déficiences comme l'héméralopie (hyposensibilité à la lumière) et la photophobie (hypersensibilité à la lumière)
 - b 21021 Vision des couleurs**

Fonctions visuelles permettant de distinguer et d'assortir les couleurs.
 - b 21022 Sensibilité différentielle**

Fonctions visuelles permettant de distinguer un élément figuré d'un arrière plan, impliquant la quantité minimale de luminosité requise.
 - b 21023 Qualité de l'image visuelle**

Fonctions visuelles impliquant la qualité de l'image.

Inclusions : déficiences comme la vision de reflets, l'altération de la qualité de l'image (corps flottants/toile d'araignée), la distorsion de l'image et la perception d'étoiles ou d'éclairs
 - b 21028 Autre qualité précisée de la vision**
 - b 21029 Qualité non précisée de la vision**
- b 2108 Autres fonctions non précisées de la vision**
- b 2109 Fonctions non précisées de la vision**

b 215 Fonctions des annexes de l'œil

Fonctions des structures situées à l'intérieur et autour de l'œil, qui facilitent les fonctions visuelles.

Inclusions : fonctions des muscles internes de l'œil, de la paupière, des muscles externes de l'œil, y compris les mouvements volontaires, de suivi et de fixation de l'œil, des glandes lacrymales, l'accommodation, le réflexe pupillaire ; déficiences comme dans le nystagmus, la xérophtalmie et la ptose

Exclusions : fonctions visuelles (b210) ; Chapitre 7 : Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

b 2150 Fonctions des muscles internes de l'œil

Fonctions des muscles à l'intérieur de l'œil, comme l'iris, qui ajustent la forme et la taille de la pupille et du cristallin.

Inclusions : fonctions d'accommodation ; réflexe pupillaire

b 2151 Fonctions de la paupière

Fonctions de la paupière, comme le réflexe protecteur.

b 2152 Fonctions des muscles externes de l'œil

Fonctions des muscles qui sont utilisés pour regarder dans différentes directions, pour suivre un objet lorsqu'il se déplace dans le champ visuel, pour produire des sauts saccadés afin de rattraper une cible mobile et pour fixer du regard.

Inclusions : nystagmus ; mouvements conjugués des yeux

b 2153 Fonctions des glandes lacrymales

Fonctions des glandes et des conduits lacrymaux.

b 2158 Autres fonctions précisées des annexes de l'œil**b 2159 Fonctions non précisées des annexes de l'œil****b 220 Sensations associées à l'œil et ses annexes**

Sensations de fatigue oculaire, de sécheresse et de démangeaison oculaire et sensations connexes

Inclusions : sensations de pression derrière l'œil, d'avoir quelque chose dans l'œil, de fatigue oculaire, de brûlure dans l'œil ; irritation de l'œil

Exclusion : sensation de douleur (b280)

b 229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes, précisées et non précisées

Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b230-b249)

b 230 Fonctions de l'audition

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons et à la discrimination de la localisation, du ton, de la force et de la qualité des sons.

Inclusions : fonctions de l'audition, de discrimination auditive, de localisation de la source du son, de latéralisation du son, discrimination des mots ; déficiences comme dans la surdité, la déficience auditive et la perte d'audition

Exclusions : fonctions perceptuelles (b156) ; fonctions mentales du langage (b167)

b 2300 Perception auditive

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons.

b 2301 Discrimination auditive

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons impliquant la discrimination figure-fond et la synthèse binaurale, la différenciation et le mélange.

b 2302 Localisation de la source sonore

Fonctions sensorielles associées à la détermination de l'endroit d'où provient un son.

b 2303 Latéralisation du son

Fonctions sensorielles associées à la détermination du côté droit ou gauche comme étant la source du son.

b 2304 Discrimination du langage parlé

Fonctions sensorielles associées à la détermination du langage parlé et à sa distinction par rapport à d'autres sons.

b 2308 Autres fonctions précisées de l'audition

b 2309 Fonctions non précisées de l'audition

b 235 Fonctions vestibulaires

Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la position, à l'équilibre et au mouvement.

Inclusions : fonctions de la position et de la perception qu'on en a ; fonctions d'équilibre du corps et du mouvement

Exclusion : sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires (b240)

- b 2350 Fonction vestibulaire de position**
Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination de la position du corps.
- b 2351 Fonction vestibulaire de l'équilibre**
Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination de l'équilibre du corps.
- b 2352 Fonction vestibulaire du mouvement**
Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination du mouvement du corps, y compris sa direction et sa vitesse.
- b 2358 Autres fonctions vestibulaires précisées**
- b 2359 Fonctions vestibulaires non précisées**

b 240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires

Sensations d'étourdissement, de chute, d'acouphènes et de vertige.

Inclusions : sensations de bourdonnement dans les oreilles, d'irritation dans l'oreille, de pression auriculaire, de nausée associée à l'étourdissement ou au vertige

Exclusions : fonctions vestibulaires (b235) ; sensation de douleur (b280)

- b 2400 Bourdonnement dans les oreilles ou acouphène**
Sensation d'un son grave de bruissement, d'un sifflement ou de bourdonnement dans l'oreille.
- b 2401 Étourdissement**
Sensation du mouvement de soi-même ou de son environnement ; sensation de tourner, d'osciller ou de pencher.
- b 2402 Sensation de chute**
Sensation de lâcher prise et de tomber.
- b 2403 Nausée associée à l'étourdissement ou au vertige**
Sensation de vouloir vomir découlant d'un étourdissement ou d'un vertige.
- b 2404 Irritation dans l'oreille**
Sensation de démangeaison ou autres sensations similaires dans l'oreille.
- b 2405 Pression auriculaire**
Sensation de pression dans l'oreille.

b 2408 Autres sensations précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires

b 2409 Sensations non précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires

b 249 Autres fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires précisées et non précisées

Fonctions sensorielles additionnelles (b250-b279)

b 250 Fonctions du goût

Fonctions sensorielles de perception de l'amer, du sucré, de l'acide et du salé.

Inclusions : fonctions gustatives ; déficiences comme l'agueusie et l'hypoguesie

b 255 Fonctions de l'odorat

Fonctions sensorielles de perception des odeurs.

Inclusions : fonctions olfactives ; déficiences comme l'anosmie, l'hyposmie

b 260 Fonctions proprioceptives

Fonctions sensorielles de perception de la position relative des parties du corps.

Inclusions : fonctions de statesthésie et de kinesthésie

Exclusions : fonctions vestibulaires (b235) ; sensations associées aux fonctions des muscles et du mouvement (b780)

b 265 Fonctions du toucher

Fonctions sensorielles de perception des surfaces et de leur texture ou de leur qualité.

Inclusions : fonctions du toucher, sensation du toucher ; déficiences comme dans l'engourdissement, l'anesthésie, le picotement, la paresthésie et l'hyperesthésie

Exclusions : fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimuli (b270)

b 270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimuli

Fonctions sensorielles de perception des stimuli liés à la température, aux vibrations, à la pression et des stimuli nocifs.

Inclusions : fonctions de perception du froid et du chaud, des tremblements ou des oscillations, de pression superficielle, de pression profonde, sensation de brûlure ou d'un stimulus nocif

Exclusions : fonctions du toucher (b265) ; sensation de douleur (b280)

b 2700 Sensibilité à la température

Fonction sensorielle de perception du froid et du chaud.

b 2701 Sensibilité aux vibrations

Fonction sensorielle de perception des tremblements et des oscillations.

b 2702 Sensibilité à la pression

Fonction sensorielle de perception de la pression contre ou sur la peau.

Inclusions : déficiences comme la sensibilité au toucher, l'engourdissement, l'hypoesthésie, l'hyperesthésie, la paresthésie et les picotements

b 2703 Sensibilité à un stimulus nocif

Fonction sensorielle de perception des sensations douloureuses ou désagréables.

Inclusions : déficiences comme l'hypoalgésie, l'hyperpathie, l'allodynie, l'analgésie et l'anesthésie douloureuse

b 2708 Autres fonctions sensorielles précisées associées à la température et à d'autres stimuli**b 2709 Fonctions sensorielles non précisées associées à la température et à d'autres stimuli****b 279** Autres fonctions sensorielles additionnelles, précisées et non précisées**Douleur (b280-b289)****b 280** Sensation de douleur

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique.

Inclusions : sensations de douleur généralisée ou localisée dans une ou plusieurs parties du corps, douleur dans un dermatome, douleur lancinante, douleur cuisante, douleur sourde, douleur constante ; déficiences comme dans la myalgie, l'analgésie ou l'hyperalgésie

b 2800 Douleur généralisée

Sensation désagréable ressentie partout ou dans tout le corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique.

b 2801 Douleur dans une partie du corps

Sensation désagréable ressentie dans une ou plusieurs parties précises du corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique.

b 28010 Douleur à la tête et au cou

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans la tête ou le cou.

b 28011 Douleur dans la poitrine

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans la poitrine.

b 28012 Douleur à l'estomac ou dans l'abdomen

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située au niveau de l'estomac ou dans l'abdomen.

Inclusion : douleurs dans la région pelvienne

b 28013 Douleur dans le dos

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située au niveau du dos.

Inclusions : douleur dans le tronc ; douleur lombaire

b 28014 Douleur au membre supérieur

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans un ou les deux membres supérieurs, y compris les mains.

b 28015 Douleur au membre inférieur

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans un ou les deux membres inférieurs, y compris les pieds.

b 28016 Douleur dans les articulations

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans une ou plusieurs articulations, grandes ou petites.

Inclusions : douleur à la hanche ; douleurs à l'épaule

b 28018 Autre douleur localisée précisée**b 28019 Douleur localisée non précisée**

b 2802 Douleurs à localisations multiples

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans plusieurs parties du corps.

b 2803 Douleur irradiante dans un dermatome

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans une zone de la peau innervée par la même racine nerveuse.

b 2804 Douleur irradiante dans un segment ou une région

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans diverses parties du corps innervées par des nerfs différents.

b 289 Autres sensations de douleur précisées et non précisées

b 298 Autres fonctions sensorielles ou douleurs précisées

b 299 Fonctions sensorielles ou douleurs non précisées

Chapitre 3

Fonctions de la voix et de la parole

Ce chapitre traite des fonctions de production des sons et de la parole.

b 310 Fonctions de la voix

Fonctions de production des divers sons par le passage de l'air dans le larynx.

Inclusions : fonctions relatives à la production et à la qualité des sons ; fonctions relatives à la phonation, au timbre, à la force et aux qualités de la voix ; déficiences comme dans l'aphonie, la dysphonie, la raucité, l'hyperrhinolalie et l'hyporhinolalie

Exclusions : fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions d'articulation (b320) ; babillage (b3401)

b 3100 Production de la voix

Fonctions relatives à la production du son au moyen de la coordination du larynx et des muscles environnants avec le système respiratoire.

Inclusions : fonctions de phonation ; vocalisation ; déficiences comme dans l'aphonie

b 3101 Qualité de la voix

Fonctions relatives à la production des caractéristiques de la voix, y compris le timbre, la sonorité et autres caractéristiques.

Inclusions : fonctions du timbre aigu et du timbre grave ; déficiences comme l'hyperrhinolalie, l'hyporhinolalie, la dysphonie, la raucité, la discordance

b 3108 Autres fonctions précisées de la voix

b 3109 Fonctions non précisées de la voix

b 320 Fonctions d'articulation

Fonctions relatives à la production des sons de la parole.

Inclusions : fonctions d'énonciation, d'articulation des phonèmes ; dysarthrie spastique, ataxique, flaccide ; anarthrie

Exclusions : fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions de la voix (b310)

b 330 Fonctions de fluidité et de rythme de la parole

Fonctions relatives à la production du débit et au tempo de la parole.

Inclusions : fonctions relatives à l'élocution, la fluidité de la parole, la prosodie et l'intonation, la mélodie de la parole ; déficiences comme dans le bégaiement, le balbutiement, le bredouillement, la bradylalie et la tachylalie

Exclusions : fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions de la voix (b310) ; fonctions d'articulation (b320)

b 3300 Fluidité de la parole

Fonctions relatives à la production du débit élocutoire égal et continu.

Inclusions : fonctions de liaison égale de la parole ; déficiences comme dans le bégaiement, le bredouillement, la perturbation, la répétition des sons, mots ou parties de mots et les interruptions irrégulières dans la parole

b 3301 Rythme de la parole

Fonctions relatives aux modulations, au tempo et à l'accent tonique dans la parole.

Inclusions : déficiences comme la cadence stéréotypique ou répétitive de la parole

b 3302 Vitesse de la parole

Fonctions relatives à la rapidité de production de la parole.

Inclusions : déficiences comme dans la bradylalie et la tachylalie

b 3303 Mélodie de la parole

Fonctions relatives à la modulation du timbre dans le discours.

Inclusions : prosodie de la parole, intonation, mélodie de la parole ; déficience comme dans l'élocution monotone

b 3308 Autres fonctions précisées de fluidité et de rythme de la parole**b 3309 Fonctions non précisées de fluidité et de rythme de la parole****b 340 Autres fonctions de vocalisation**

Fonctions relatives à la production d'autres formes de vocalisation.

Inclusions : fonctions relatives à la production de notes et de gammes de sons, comme pour chanter, babiller et fredonner ; crier, hurler

Exclusions : fonctions mentales du langage (b167) ; fonctions de la voix (b310) ; fonctions d'articulation (b320) ; fonctions de fluidité et de rythme de la parole (b330)

b 3400 Production de notes

Fonctions relatives à la production de sons musicaux avec la voix.

Inclusions : maintenir, moduler et terminer la production de vocalisations simples ou liées avec des variations dans le timbre, comme dans le chant, le fredonnement

b 3401 Production d'une gamme de sons

Fonctions relatives à la production de vocalisations diverses.

Inclusions : fonctions relatives aux pleurs, aux gazouillis, au babillage

b 3408 Autres fonctions précisées de vocalisation**b 3409 Fonctions non précisées de vocalisation****b 398** Autres fonctions précisées de la voix et de la parole**b 399** Fonctions non précisées de la voix et de la parole

Chapitre 4

Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire

Ce chapitre traite des fonctions impliquées dans le système cardio-vasculaire (fonctions du cœur et des vaisseaux sanguins), les systèmes hématopoïétique et immunitaire (fonctions de production du sang et d'immunité) et le système respiratoire (fonctions de respiration et de tolérance à l'effort).

Fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429)

b 410 Fonctions du cœur

Fonctions de pompage dans l'organisme des quantités de sang adéquates ou requises et de la pression sanguine.

Inclusions : fonctions de fréquence, du rythme et du débit cardiaques ; force de contraction des muscles ventriculaires ; fonctions des valvules cardiaques ; pompage du sang dans la circulation pulmonaire ; hémodynamique du cœur ; déficiences comme la tachycardie, la bradycardie et l'arythmie cardiaque, ou ce qui se passe dans l'insuffisance cardiaque, la cardiomyopathie, la myocardite, l'insuffisance coronarienne

Exclusions : fonctions des vaisseaux sanguins (b415) ; fonctions de la pression artérielle (b420) ; fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b 4100 Fréquence cardiaque

Fonctions liées au nombre de contractions cardiaques par minute.

Inclusions : déficiences comme la fréquence trop élevée (tachycardie) ou trop basse (bradycardie)

b 4101 Rythme cardiaque

Fonctions liées à la régularité des contractions cardiaques.

Inclusions : déficiences comme dans les arythmies

b 4102 Force de contraction des muscles ventriculaires

Fonctions liées à la quantité de sang pompée par les muscles ventriculaires à chaque contraction.

Inclusions : déficience comme dans la réduction du débit cardiaque

b 4103 Apport sanguin au cœur

Fonctions liées au volume de sang disponible pour le muscle cardiaque.

Inclusions : déficiences comme l'ischémie coronarienne

b 4108 Autres fonctions précisées du cœur**b 4109 Fonctions non précisées du cœur****b 415 Fonctions des vaisseaux sanguins**

Fonctions de transport du sang partout dans le corps.

Inclusions : fonctions des artères, des capillaires et des veines ; fonctions vasomotrices ; fonctions des artères, des capillaires et des veines pulmonaires ; fonctions des valvules veineuses ; déficiences comme le blocage ou la constriction des artères ; athérosclérose, artériosclérose, thrombo-embolie et varices

Exclusions : fonctions du cœur (b410) ; fonctions de la pression artérielle (b420) ; fonctions du système hématopoïétique (b430) ; fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b 4150 Fonctions des artères

Fonctions liées au flux sanguin dans les artères.

Inclusions : déficiences comme dans la dilatation artérielle ; constriction artérielle comme dans la claudication intermittente

b 4151 Fonctions des capillaires

Fonctions liées au flux sanguin dans les capillaires.

b 4152 Fonctions des veines

Fonctions liées au flux sanguin dans les veines et fonctions des valvules veineuses.

Inclusions : déficiences comme dans la dilatation veineuse ; constriction veineuse ; fermeture insuffisante des valvules comme dans les varices

b 4158 Autres fonctions précisées des vaisseaux sanguins**b 4159 Fonctions non précisées des vaisseaux sanguins****b 420 Fonctions de la pression artérielle**

Fonctions relatives au maintien de la pression sanguine dans les artères.

Inclusions : fonctions de maintien de la pression sanguine ; augmentation et diminution de la pression sanguine ; déficiences comme l'hypotension, l'hypertension ; hypotension posturale

Exclusions : fonctions du cœur (b410) ; fonctions des vaisseaux sanguins (b415) ; fonctions de tolérance à l'effort (b455)

- b 4200 Augmentation de la pression artérielle**
Fonctions liées à une augmentation de la pression sanguine systolique ou diastolique au-dessus de la normale pour l'âge.
- b 4201 Baisse de la pression artérielle**
Fonctions liées à une baisse de la pression sanguine systolique ou diastolique en dessous de la normale pour l'âge.
- b 4202 Maintien de la pression artérielle**
Fonctions liées au maintien d'une pression sanguine adéquate à la suite de changements enregistrés par l'organisme.
- b 4208 Autres fonctions précisées de la pression artérielle**
- b 4209 Fonctions non précisées de la pression artérielle**

b 429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire

Fonctions des systèmes hématopoïétique et immunitaire (b430-b439)

b 430 Fonctions du système hématopoïétique

Fonctions de production du sang, de transport de l'oxygène et des métabolites, et de la coagulation.

Inclusions : fonctions de production du sang et de la moelle osseuse ; fonctions oxyphoriques du sang ; fonctions de la rate liées au sang ; fonctions de transport des métabolites du sang ; coagulation ; déficiences comme dans l'anémie, l'hémophilie et autres coagulopathies

Exclusions : fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429) ; fonctions du système immunitaire (b435) ; fonctions de tolérance à l'effort (b455)

- b 4300 Hématopoïèse**
Fonctions liées à la production du sang et de ses composants.
- b 4301 Fonctions oxyphoriques du sang**
Fonctions liées à la capacité du sang de transporter l'oxygène dans tout le corps.
- b 4302 Fonctions de transport de métabolites par le sang**
Fonctions liées à la capacité de transporter les métabolites dans tout le corps.
- b 4303 Fonctions de coagulation**
Fonctions liées à la coagulation du sang, par ex. à une blessure.

b 4308 Autres fonctions précisées du système hématopoïétique**b 4309 Fonctions non précisées du système hématopoïétique****b 435 Fonctions du système immunitaire**

Fonctions du corps liées à la protection contre des substances étrangères, y compris les infections causées par des réactions immunitaires spécifiques et non spécifiques.

Inclusions : réponse immunitaire (spécifique et non spécifique) ; réaction d'hypersensibilité ; fonctions des vaisseaux et des ganglions lymphatiques ; fonctions d'immunité à médiation cellulaire, fonctions d'immunité à médiation par anticorps ; réponse à l'immunisation ; déficiences comme l'auto-immunité, les réactions allergiques ; la lymphadénite et le lymphœdème

Exclusions : fonctions du système hématopoïétique (b430)

b 4350 Réaction immunitaire

Fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation à des substances étrangères, y compris au cours d'infections.

b 43500 Réaction immunitaire spécifique

Fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation à une substance étrangère spécifique.

b 43501 Réaction immunitaire non spécifique

Fonctions de la réaction générale de l'organisme après sensibilisation à des substances étrangères, y compris au cours d'infections.

b 43508 Autres réactions immunitaires précisées**b 43509 Réactions immunitaires non précisées****b 4351 Réactions d'hypersensibilité**

Fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation accrue à des substances étrangères comme dans les sensibilités à divers antigènes.

Inclusion : déficiences comme les hypersensibilités ou les allergies

Exclusion : tolérance aux aliments (b5153)

b 4352 Fonctions des vaisseaux lymphatiques

Fonctions liées aux canaux vasculaires qui transportent la lymphe.

- b 4353 Fonctions des ganglions lymphatiques**
Fonctions liées aux nodules qui longent les vaisseaux lymphatiques.
- b 4358 Autres fonctions précisées du système immunitaire**
- b 4359 Fonctions non précisées du système immunitaire**

b 439 Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunitaire

Fonctions du système respiratoire (b440-b449)

b 440 Fonctions respiratoires

Fonctions d'inhalation de l'air dans les poumons, échange des gaz entre l'air et le sang et d'expiration de l'air.

Inclusions : fonctions de la fréquence, du rythme et de la profondeur respiratoires ; déficiences comme l'apnée, l'hyperventilation, la respiration irrégulière, la respiration paradoxale et le spasme bronchique, et comme dans l'emphysème pulmonaire ; obstruction pulmonaire supérieure, réduction du flux aérien au niveau des voies aériennes supérieures et inférieures

Exclusions : fonctions des muscles respiratoires (b445) ; fonctions respiratoires additionnelles (b450) ; fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b 4400 Fréquence respiratoire

Fonctions liées au nombre de respirations par minute.

Inclusions : déficiences comme une fréquence trop rapide (tachypnée) ou trop lente (bradypnée)

b 4401 Rythme respiratoire

Fonctions liées à la périodicité et à la régularité de la respiration.

Inclusions : déficiences comme la respiration irrégulière

b 4402 Profondeur de la respiration

Fonctions liées au volume d'expansion des poumons pendant la respiration.

Inclusions : déficiences comme la respiration superficielle ou peu profonde

b 4408 Autres fonctions respiratoires précisées

b 4409 Fonctions respiratoires non précisées

b 445 Fonctions des muscles respiratoires

Fonctions des muscles impliqués dans la respiration.

Inclusions : fonctions des muscles respiratoires thoraciques ; fonctions du diaphragme ; fonctions des muscles respiratoires secondaires

Exclusions : fonctions respiratoires (b440) ; fonctions respiratoires additionnelles (b450) ; fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b 4450 Fonctions des muscles respiratoires thoraciques

Fonctions des muscles thoraciques impliqués dans la respiration.

b 4451 Fonctions du diaphragme

Fonctions du diaphragme dans la respiration.

b 4452 Fonctions des muscles respiratoires secondaires

Fonctions des autres muscles impliqués dans la respiration.

b 4458 Autres fonctions précisées des muscles respiratoires**b 4459 Fonctions non précisées des muscles respiratoires****b 449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire*****Fonctions et sensations additionnelles des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire (b450-b469)*****b 450 Fonctions respiratoires additionnelles**

Fonctions additionnelles associées à la respiration, telles que la toux, l'éternuement et le bâillement.

Inclusions : fonctions de souffler, siffler, respirer par la bouche, fonctions de production et de transport du mucus

b 4500 Production du mucus des voies aériennes

Fonctions de production du mucus des voies aériennes supérieures et inférieures.

b 4501 Transport du mucus des voies aériennes

Fonctions de transport du mucus des voies aériennes supérieures et inférieures.

b 4508 Autres fonctions respiratoires additionnelles précisées**b 4509 Fonctions respiratoires additionnelles non précisées**

b 455 Fonctions de tolérance à l'effort

Fonctions associées à la capacité respiratoire et cardio-vasculaire nécessaire pour endurer l'effort physique.

Inclusions : fonctions de l'endurance physique, de la capacité aérobique, de la vigueur et de la fatigabilité

Exclusions : fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429) ; fonctions du système hématopoïétique (b430) ; fonctions respiratoires (b440) ; fonctions des muscles respiratoires (b445) ; fonctions respiratoires additionnelles (b450)

b 4550 Endurance physique générale

Fonctions liées au niveau général de tolérance à l'exercice physique ou la vigueur.

b 4551 Capacité aérobique

Fonctions liées à la capacité de faire de l'exercice sans s'essouffler.

b 4552 Fatigabilité

Fonctions relatives à la prédisposition à la fatigue, quel que soit le niveau d'effort.

b 4558 Autres fonctions précisées de tolérance à l'effort**b 4559 Fonctions non précisées de tolérance à l'effort****b 460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires**

Sensations telles que sauter un battement du cœur, avoir des palpitations et avoir le souffle court.

Inclusions : sensations d'oppression de la poitrine, sensations de battements irréguliers du cœur, dyspnée, respiration de Kussmaul, suffocation, avoir des haut-le-cœur, respiration sifflante

Exclusion : sensation de douleur (b280)

b 469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire**b 498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire****b 499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire**

Chapitre 5

Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Ce chapitre traite des fonctions d'ingestion, de digestion et d'élimination, ainsi que des fonctions du métabolisme, des glandes endocrines et des fonctions de régulation de la croissance.

Fonctions relatives au système digestif (b510-b539)

b 510 Fonctions d'ingestion

Fonctions relatives à la prise et à la manipulation de solides ou de liquides pénétrant dans l'organisme par la bouche.

Inclusions : fonctions relatives au fait de sucer, de mastiquer et de mordre, de travailler les aliments dans la bouche, de saliver, d'avaler, de faire un renvoi, de régurgiter, de cracher et de vomir ; déficiences comme la dysphagie, l'aspiration des aliments, l'aérophagie, la salivation excessive, le bavement, la salivation insuffisante

Exclusion : sensations associées au système digestif (b535)

b 5100 Sucer

Fonctions relatives à l'absorption des aliments dans la bouche par la succion produite par le mouvement des joues, des lèvres et de la langue.

b 5101 Mordre

Fonctions relatives au fait de couper, percer ou déchirer les aliments à l'aide des dents antérieures.

b 5102 Mastiquer

Fonctions relatives au fait d'écraser et de travailler les aliments avec les dents postérieures.

b 5103 Travailler les aliments dans la bouche

Fonctions relatives au fait de faire bouger les aliments dans la bouche avec les dents et la langue.

b 5104 Saliver

Fonctions relatives au fait de produire de la salive dans la bouche.

b 5105 Déglutir

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par la cavité buccale, le pharynx et l'œsophage vers l'estomac, en quantité et à une vitesse appropriée.

Inclusions : dysphagie buccale, pharyngienne ou œsophagienne ; déficiences du passage des aliments dans l'œsophage

b 51050 Déglutition buccale

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par la cavité buccale en quantité et à une vitesse appropriée.

b 51051 Déglutition pharyngienne

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par le pharynx en quantité et à une vitesse appropriée.

b 51052 Déglutition œsophagienne

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par l'œsophage en quantité et à une vitesse appropriée.

b 51058 Autres fonctions de déglutition précisées**b 51059 Fonctions de déglutition non précisées****b 5106 Vomir**

Fonctions relatives au mouvement des aliments ou des liquides dans le sens inverse de l'ingestion, de l'estomac à l'œsophage et de la bouche vers l'extérieur comme dans le reflux gastro-œsophagien, le vomissement itératif et la sténose du pylore.

b 51060 Régurgiter

Fonctions relatives au mouvement des aliments ou des liquides dans le sens inverse de l'ingestion, de l'estomac à l'œsophage puis à la bouche, sans expulsion.

b 5107 Ruminer

Fonctions relatives à la conservation et à la manipulation dans la bouche du bol alimentaire régurgité.

b 5108 Autres fonctions précisées d'ingestion**b 5109 Fonctions non précisées d'ingestion**

b 515 Fonctions digestives

Fonctions de transport des aliments par le tube digestif, de dégradation des aliments et d'absorption des substances nutritives.

Inclusions : fonctions relatives au passage des aliments par l'estomac, péristaltisme ; dégradation des aliments, production d'enzymes et action enzymatique dans l'estomac et les intestins ; absorption des substances nutritives et tolérance aux aliments ; déficiences comme l'hyperacidité de l'estomac, la malabsorption, l'intolérance aux aliments, l'hypermotilité des intestins, la paralysie intestinale, l'obstruction intestinale et la production réduite de bile

Exclusions : fonctions d'ingestion (b510) ; fonctions d'assimilation (b520) ; fonctions de défécation (b525) ; sensations associées au système digestif (b535)

b 5150 Passage des aliments par l'estomac et les intestins

Péristaltisme et fonctions connexes qui font avancer automatiquement les aliments dans l'estomac et les intestins.

b 5151 Dégradation des aliments

Fonctions relatives à la dégradation mécanique des aliments en particules plus petites dans le tube digestif.

b 5152 Absorption des substances nutritives

Fonctions relatives à l'entraînement des substances nutritives des aliments et des boissons dans le flux sanguin au cours du transit intestinal.

b 5153 Tolérance aux aliments

Fonctions relatives à l'acceptation par l'organisme des aliments et des boissons qui conviennent pour la digestion et au rejet de ceux qui ne conviennent pas.

Inclusions : déficiences comme les hypersensibilités, l'intolérance au gluten

b 5158 Autres fonctions digestives précisées**b 5159 Fonctions digestives non précisées****b 520 Fonctions d'assimilation**

Fonctions par lesquelles les substances nutritives sont converties en composantes de l'organisme.

Inclusion : fonctions d'emmagasinage des substances nutritives dans l'organisme

Exclusions : fonctions digestives (b515) ; fonctions de défécation (b525) ; fonctions de maintien du poids (b530) ; fonctions métaboliques générales (b540)

b 525 Fonctions de la défécation

Fonctions de l'élimination des déchets et des aliments non digérés en matières fécales et fonctions connexes.

Inclusions : fonctions déterminant l'élimination, la consistance des matières fécales, la fréquence de la défécation ; continence anale, flatulence ; déficiences comme la constipation, la diarrhée, la liquidité des matières fécales et l'insuffisance du sphincter ou l'incontinence

Exclusions : fonctions digestives (b515) ; fonctions d'assimilation (b520) ; sensations associées au système digestif (b535)

b 5250 Élimination des matières fécales

Fonctions de l'élimination des déchets par le rectum, y compris les fonctions de contraction des muscles abdominaux en le faisant.

b 5251 Consistance des matières fécales

Consistance des matières fécales : dures, fermes, molles ou liquides.

b 5252 Fréquence de la défécation

Fonctions impliquées dans la fréquence de la défécation.

b 5253 Continence anale

Fonctions impliquées dans le contrôle volontaire de la fonction d'élimination.

b 5254 Flatulence

Fonctions impliquées dans l'expulsion de quantités excessives d'air ou de gaz de l'intestin.

b 5258 Autres fonctions précisées de défécation**b 5259 Fonctions non précisées de défécation****b 530 Fonctions de maintien du poids**

Fonctions de maintien d'un poids corporel approprié, y compris la prise de poids au cours de la période de développement.

Inclusions : fonctions de maintien d'un indice de masse corporelle (IMC) acceptable ; déficiences comme l'insuffisance pondérale, la cachexie, l'amaigrissement, l'excès pondéral, l'émaciation et dans l'obésité primaire et secondaire

Exclusions : fonctions d'assimilation (b520) ; fonctions métaboliques générales (b540) ; fonctions des glandes endocrines (b555)

b 535 Sensations associées au système digestif

Sensations provenant de l'absorption de nourriture, de boissons et des fonctions digestives associées .

Inclusions : sensations de nausée, de ballonnement et de crampes abdominales ; sensation d'avoir l'estomac plein, sensation de boule, spasme de l'estomac, gaz dans l'estomac, brûlures d'estomac

Exclusions : sensation de douleur (b280) ; fonctions d'ingestion (b510) ; fonctions digestives (b515) ; fonctions de défécation (b525)

b 5350 Sensation de nausée
Sensation de besoin de vomir.

b 5351 Sensation de ballonnement
Sensation de distension de l'estomac ou de l'abdomen.

b 5352 Sensation de crampe abdominale
Sensation de contractions musculaires spasmodiques ou douloureuses des muscles lisses du tube digestif.

b 5358 Autres sensations précisées relatives au système digestif

b 5359 Sensations non précisées relatives au système digestif

b 539 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au système digestif*Fonctions relatives au métabolisme et au système endocrinien (b540-b569)***b 540** Fonctions métaboliques générales

Fonctions de régulation des composants essentiels de l'organisme, tels que les glucides, les protéines, les graisses, leur conversion et leur transformation en énergie.

Inclusions : fonctions du métabolisme, métabolisme basal, métabolisme des glucides, des protéines et des graisses, catabolisme, anabolisme, production d'énergie dans le corps ; augmentation ou diminution du métabolisme

Exclusions : fonctions d'assimilation (b520) ; fonctions de maintien du poids (b530) ; fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545) ; fonctions thermorégulatrices (b550) ; fonctions des glandes endocrines (b555)

b 5400 Métabolisme basal

Fonctions impliquées dans la consommation d'oxygène du corps à des conditions précises de repos et de température.

Inclusions : élévation ou abaissement du métabolisme basal ; déficiences comme l'hyperthyroïdie et l'hypothyroïdie

b 5401 Métabolisme des glucides

Fonctions impliquées dans le processus par lequel les glucides du régime alimentaire sont emmagasinés et transformés en glucose, puis en dioxyde de carbone et en eau.

b 5402 Métabolisme des protéines

Fonctions impliquées dans le processus par lequel les protéines du régime alimentaire sont converties en acides aminés et transformées en composants plus petits dans l'organisme.

b 5403 Métabolisme des graisses

Fonctions impliquées dans le processus par lequel les graisses du régime alimentaire sont emmagasinées et transformées dans l'organisme.

b 5408 Autres fonctions métaboliques générales précisées**b 5409 Fonctions métaboliques générales non précisées****b 545 Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**

Fonctions de la régulation de l'eau, des minéraux et des électrolytes dans l'organisme.

Inclusions : fonctions d'équilibre hydrique, équilibre des minéraux tels que le calcium, le zinc et le fer, et équilibre des électrolytes comme le sodium et le potassium ; déficiences comme dans la rétention d'eau, la déshydratation, l'hypercalcémie, l'hypocalcémie, la carence en fer, l'hyponatrémie, l'hyponatrémie, l'hyperkalémie, l'hypokalémie

Exclusions : fonctions du système hématopoïétique (b430) ; fonctions métaboliques générales (b540) ; fonctions des glandes endocrines (b555)

b 5450 Équilibre hydrique

Fonctions relatives à la régulation du niveau ou la quantité d'eau dans l'organisme.

Inclusions : déficiences comme dans la déshydratation et la réhydratation

b 54500 Rétention d'eau

Fonctions impliquées dans la conservation de l'eau dans l'organisme.

b 54501 Maintien de l'équilibre hydrique

Fonctions impliquées dans le maintien de la quantité optimale d'eau dans l'organisme.

b 54508 Autres fonctions précisées relatives au maintien de l'équilibre hydrique**b 54509 Autres fonctions non précisées relatives au maintien de l'équilibre hydrique****b 5451 Équilibre minéral**

Fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasinage, l'utilisation et l'excrétion des minéraux dans l'organisme.

b 5452 Équilibre électrolytique

Fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasinage, l'utilisation et l'excrétion des électrolytes dans l'organisme.

b 5458 Autres fonctions précisées de maintien de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**b 5459 Fonctions non précisées de maintien de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique****b 550 Fonctions thermorégulatrices**

Fonctions de régulation de la température corporelle.

Inclusions : fonctions de maintien de la température corporelle ; déficiences comme l'hypothermie et l'hyperthermie

Exclusions : fonctions métaboliques générales (b540) ; fonctions des glandes endocrines (b555)

b 5500 Température corporelle

Fonctions impliquées dans la régulation de la température centrale du corps.

Inclusion : déficiences comme l'hypothermie et l'hyperthermie

b 5501 Maintien de la température corporelle
Fonctions impliquées dans le maintien de la température corporelle optimale au gré des changements de température de l'environnement.

Inclusion : tolérance à la chaleur ou au froid

b 5508 Autres fonctions thermorégulatrices précisées

b 5509 Fonctions thermorégulatrices non précisées

b 555 Fonctions des glandes endocrines

Fonctions de production et de régulation des niveaux hormonaux dans l'organisme, y compris les changements cycliques.

Inclusions : fonctions de l'équilibre hormonal ; hyperpituitarisme, hypopituitarisme, hyperthyroïdisme, hypothyroïdisme, hypercorticisme, hypocorticisme, hyperparathyroïdisme, hypoparathyroïdisme, hypogonadisme, hypogonadisme

Exclusions : fonctions métaboliques générales (b540) ; fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545) ; fonctions thermorégulatrices (b550) ; fonctions sexuelles (b640) ; fonctions relatives aux menstruations(b650)

b 5550 Fonctions liées à la puberté

Fonctions associées au début de la puberté et des manifestations des caractéristiques sexuelles primaires et secondaires.

b 55500 Développement de la pilosité du corps et du pubis

Fonctions associées au développement de la pilosité du corps et du pubis.

b 55501 Développement des seins et des mamelons

Fonctions associées au développement des seins et des mamelons.

b 55502 Développement du pénis, des testicules et du scrotum

Fonctions associées au développement du pénis, des testicules et du scrotum.

b 55508 Autres fonctions précisées liées à la puberté

b 55509 Fonctions non précisées liées à la puberté

b 560 Fonctions de régulation de la croissance

Fonctions de contrôle de la croissance conformément aux normes auxologiques ajustées du contexte.

Inclusions : nanisme et gigantisme

b 569 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au métabolisme et au système endocrinien**b 598 Autres fonctions précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien****b 599 Fonctions non précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien**

Chapitre 6

Fonctions génito-urinaires et reproductives

Ce chapitre traite des fonctions urinaires et reproductives, y compris les fonctions sexuelles et procréatrices.

Fonctions urinaires (b610-b639)

b 610 Fonctions de l'excrétion urinaire

Fonctions de filtration et de collecte de l'urine.

Inclusions : fonctions de filtration urinaire, de collecte de l'urine ; déficiences comme dans l'insuffisance rénale, l'anurie, l'oligurie, l'hydronéphrose, la vessie hypotonique et l'obstruction urétérale

Exclusion : fonctions urinaires (b620)

b 6100 Filtration de l'urine

Fonctions de filtration de l'urine par les reins.

b 6101 Collecte de l'urine

Fonctions de collecte et d'emmagasinement de l'urine par les uretères et la vessie.

b 6108 Autres fonctions de l'excrétion urinaire précisées

b 6109 Fonctions de l'excrétion urinaire non précisées

b 620 Fonctions urinaires

Fonctions d'élimination de l'urine de la vessie.

Inclusions : fonctions urinaires, fréquence urinaire, continence vésicale ; déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence par regorgement, l'incontinence continue, la miction goutte à goutte, la vessie automatique, la polyurie, la rétention urinaire, la miction impérieuse

Exclusions : fonctions de l'excrétion urinaire (b610) ; sensations associées aux fonctions urinaires (b630)

b 6200 Miction

Fonctions de vider la vessie.

Inclusions : déficiences comme dans la rétention urinaire

b 6201 Fréquence urinaire

Fonctions relatives à la fréquence de la miction.

b 6202 Continence vésicale

Fonctions de contrôle de la miction.

Inclusions : déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence continue et l'incontinence mixte

b 6208 Autres fonctions urinaires précisées**b 6209 Fonctions urinaires non précisées****b 630 Sensations associées aux fonctions urinaires**

Sensations associées à la miction et aux fonctions urinaires connexes.

Inclusions : sensations de vidage incomplet de l'urine, sensation de débordement de la vessie

Exclusions : sensations de douleur (b280) ; fonctions urinaires (b620)

b 639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées**Fonctions génitales et reproductives (b640-b679)****b 640 Fonctions sexuelles**

Fonctions mentales et physiques associées à l'acte sexuel, y compris les phases d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution.

Inclusions : fonctions relatives aux phases d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution sexuelle ; fonctions associées à l'intérêt sexuel, la performance, l'érection pénienne, l'érection clitoridienne, la lubrification vaginale, la masturbation, l'éjaculation, l'orgasme ; déficiences comme dans l'impuissance, la frigidité, le vaginisme, l'éjaculation prématurée, le priapisme et l'éjaculation retardée

Exclusions : fonctions de procréation (b660) ; sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670)

b 6400 Fonctions de la phase d'excitation sexuelle

Fonctions relatives à l'éveil de l'intérêt sexuel et de l'excitation.

b 6401 Fonctions de la phase de préparation sexuelle

Fonctions relatives au fait d'entreprendre des relations sexuelles.

b 6402 Fonctions de la phase orgasmique

Fonctions relatives à la réalisation de l'orgasme.

b 6403 Fonctions de la phase de résolution sexuelle

Fonctions relatives à la satisfaction après l'orgasme et la relaxation qui l'accompagne.

Inclusions : déficiences comme dans l'insatisfaction par rapport à l'orgasme

b 6408 Autres fonctions sexuelles précisées**b 6409 Fonctions sexuelles non précisées****b 650 Fonctions relatives aux menstruations**

Fonctions associées au cycle menstruel, y compris la régularité des menstruations et l'écoulement des liquides menstruels.

Inclusions : fonctions de régularité et d'intervalle des menstruations, l'importance de l'écoulement menstruel, l'établissement de la menstruation, la ménopause ; déficiences comme l'aménorrhée primaire et secondaire, la ménorragie, la polyménorrhée et les menstruations rétrogrades

Exclusions : fonctions sexuelles (b640) ; fonctions de procréation (b660) ; sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670) ; sensation de douleur (b280)

b 6500 Régularité du cycle menstruel

Fonctions impliquées dans la régularité du cycle menstruel.

Inclusions : menstruations trop fréquentes ou pas assez fréquentes

b 6501 Intervalle entre les menstruations

Fonctions régulant la durée des cycles menstruels.

b 6502 Importance de l'écoulement menstruel

Fonctions impliquées dans la quantité du flux menstruel.

Inclusions : flux menstruel trop faible (hypoménorrhée) ; flux menstruel trop abondant (ménorragie, hyperménorrhée)

b 6503 Début des menstruations

Fonctions relatives à l'apparition des premières règles.

b 6508 Autres fonctions précisées des menstruations**b 6509 Fonctions non précisées des menstruations**

b 660 Fonctions de procréation

Fonctions associées à la fécondité, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement.

Inclusions : fonctions relatives à la fécondité de l'homme et de la femme, à la grossesse et la parturition, et à la lactation ; déficiences comme l'azoospermie, l'oligozoospermie, la galactorrhée, l'agalactorrhée, l'alactation, et les phénomènes observés dans la fécondité réduite, la stérilité, les avortements spontanés, les grossesses ectopiques, les fausses couches, les petits fœtus, l'hydramnios et les accouchements prématurés, les accouchements tardifs,

Exclusions : fonctions sexuelles (b640) ; fonctions des menstruations (b650)

b 6600 Fonctions associées à la fécondité

Fonctions relatives à la capacité de produire des gamètes pour la procréation.

Inclusion : déficiences comme dans la fécondité réduite et la stérilité

Exclusion : fonctions sexuelles (b640)

b 6601 Fonctions relatives à la grossesse

Fonctions impliquées dans le fait de tomber enceinte et d'être enceinte.

b 6602 Fonctions relatives à l'accouchement

Fonctions impliquées durant l'accouchement.

b 6603 Lactation

Fonctions impliquées dans la production de lait et la mise à la disposition de l'enfant.

b 6608 Autres fonctions précisées de procréation**b 6609 Fonctions non précisées de procréation****b 670 Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives**

Sensations provenant de l'excitation, des relations sexuelles, du cycle menstruel et des fonctions génitales et reproductives associées.

Inclusions : sensations de dyspareunie, dysménorrhée, de bouffées de chaleur et de sueurs nocturnes pendant la ménopause

Exclusions : sensation de douleur (b280) ; sensations associées aux fonctions urinaires (b630) ; fonctions sexuelles (b640) ; fonctions des menstruations (b650) ; fonctions de procréation (b660)

- b 6700 Inconfort associé aux relations sexuelles**
Sensations associées à l'excitation sexuelle, à la préparation, aux relations sexuelles, à l'orgasme et à la résolution.
- b 6701 Inconfort associé au cycle menstruel**
Sensations relatives aux menstruations, y compris pendant les phases prémenstruelles et postmenstruelles.
- b 6702 Inconfort associé à la ménopause**
Sensations associées à la cessation du cycle menstruel.
Inclusions : bouffées de chaleur et sueurs nocturnes pendant la ménopause
- b 6703 Fonctions génitales**
Fonctions associées à l'excitation des parties génitales.
Exclusions : fonctions sexuelles (b640) ; fonctions de procréation (b660)
- b 6708 Autres sensations précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b 6709 Sensations non précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b 679** Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées
- b 698** Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées
- b 699** Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées

Chapitre 7

Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

Ce chapitre traite des fonctions motrices et de la mobilité, y compris les fonctions des articulations, des os, des réflexes et des muscles.

Fonctions des articulations et des os (b710-b729)

b 710 Fonctions relatives à la mobilité des articulations

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement d'une articulation.

Inclusions : fonctions relatives à la mobilité d'une seule ou de plusieurs articulations, des articulations de la colonne vertébrale, de l'épaule, du coude, du poignet, de la hanche, du genou, de la cheville, des petites articulations des mains et des pieds ; mobilité générale des articulations ; déficiences comme dans l'hypermobilité des articulations, les articulations bloquées, l'épaule bloquée, l'arthrite

Exclusions : fonction relatives à la stabilité des articulations (b715) ; fonction de contrôle des mouvements volontaires (b760)

b 7100 Mobilité d'une seule articulation

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement d'une articulation.

b 7101 Mobilité de plusieurs articulations

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de plus d'une articulation.

b 7102 Mobilité générale des articulations

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des articulations dans tout le corps.

b 7108 Autres fonctions précisées relatives à la mobilité des articulations

b 7109 Fonctions non précisées relatives à la mobilité des articulations

b 715 Fonctions relatives à la stabilité des articulations

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle des articulations.

Inclusions : fonctions relatives à la stabilité d'une seule articulation, de plusieurs articulations et des articulations en général ; déficiences comme dans l'articulation instable de l'épaule, la luxation d'une articulation, la luxation de l'épaule et de la hanche

Exclusion : fonctions relatives à la mobilité des articulations (b710)

b 7150 Stabilité d'une seule articulation

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle d'une articulation.

b 7151 Stabilité de plusieurs articulations

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle de plus d'une articulation.

b 7152 Stabilité générale des articulations

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle des articulations dans tout le corps.

b 7158 Autres fonctions précisées relatives à la stabilité des articulations**b 7159 Fonctions non précisées relatives à la stabilité des articulations****b 720 Fonctions de mobilité des os**

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de l'omoplate, du pelvis, des os du carpe et du tarse.

Inclusion : déficiences comme l'omoplate bloquée et le pelvis bloqué

Exclusion : fonctions relatives à la mobilité des articulations (b710)

b 7200 Mobilité de l'omoplate

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de l'omoplate.

Inclusions : déficiences comme la protraction, la rétraction, la rotation latérale, la rotation médiale de l'omoplate

b 7201 Mobilité du bassin

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement du bassin.

Inclusion : rotation du bassin

b 7202 Mobilité des os carpiens

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des os du carpe.

b 7203 Mobilité des os tarsiens

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des os du tarse.

b 7208 Autres fonctions précisées relatives à la mobilité des articulations**b 7209 Fonctions non précisées relatives à la mobilité des articulations****b 729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os**

Fonctions des muscles (b730-b749)

b 730 Fonctions relatives à la puissance musculaire

Fonctions relatives à la force générée par la contraction d'un muscle ou de groupes de muscles.

Inclusions : fonctions relatives à la puissance de muscles et de groupes de muscles spécifiques, des muscles d'un membre, d'un côté du corps, de la moitié inférieure du corps, de tous les membres, du tronc, et de tous les muscles du corps ; déficiences comme la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains, la parésie musculaire, la paralysie musculaire, la monoplégie, l'hémiplégie, la paraplégie, la tétraplégie et le mutisme akinétique

Exclusions : fonctions des structures annexes de l'œil (b215) ; fonctions de tonus musculaire (b735) ; fonctions relatives à l'endurance musculaire (b740)

b 7300 Puissance des muscles isolés et des groupes de muscles

Fonctions relatives à la force générée par la contraction de muscles et de groupes de muscles spécifiques et isolés.

Inclusion : déficiences comme la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains

b 7301 Puissance des muscles d'un membre

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles d'un bras ou d'une jambe.

Inclusions : déficiences comme la monoparésie et la monoplégie

b 7302 Puissance des muscles d'un côté du corps

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés du côté gauche ou droit du corps.

Inclusion : déficiences comme l'hémi-parésie et l'hémiplégie

b 7303 Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés dans la moitié inférieure du corps.

Inclusion : déficiences comme la paraparésie et la paraplégie

b 7304 Puissance des muscles de tous les membres

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles des quatre membres.

Inclusion : déficiences comme la tétraparésie et la tétraplégie

b 7305 Puissance des muscles du tronc

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles du tronc.

b 7306 Puissance de tous les muscles du corps

Fonctions relatives à la force générée par la contraction de tous les muscles et groupes de muscles du corps.

Inclusion : déficiences comme dans le mutisme akinétique

b 7308 Autres fonctions précisées relatives à la puissance musculaire**b 7309 Fonctions non précisées relatives à la puissance musculaire****b 735 Fonctions relatives au tonus musculaire**

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusions : fonctions relatives à la tension de muscles isolés et de groupes de muscles, des muscles d'un membre, d'un côté du corps et de la moitié inférieure du corps, des muscles de tous les membres, du tronc et de tous les muscles du corps ; déficiences comme dans l'hypotonie, l'hypertonie et la spasticité musculaire, la myotonie, la paramyotonie

Exclusions : fonctions relatives à la puissance musculaire (b730) ; fonctions relatives à l'endurance musculaire (b740)

b 7350 Tonus de muscles isolés et de groupes de muscles

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles isolés et les groupes de muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion : déficiences comme dans les dystonies focales, p. ex. le torticollis

b 7351 Tonus des muscles d'un membre

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos d'un bras ou d'une jambe et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion : déficiences associées à la monoparésie et la monoplégie

b 7352 Tonus des muscles d'un côté du corps

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du côté droit ou gauche du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion : déficiences associées à l'hémi-parésie et l'hémiplégie

b 7353 Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de la moitié inférieure du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion : déficiences associées à la paraparésie et la paraplégie

b 7354 Tonus des muscles de tous les membres

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos des quatre membres et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion : déficiences associées à la tétraparésie et la tétraplégie

b 7355 Tonus des muscles du tronc

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du tronc et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

b 7356 Tonus de tous les muscles du corps

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de tout le corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion : déficiences comme dans les dystonies généralisées et la maladie de Parkinson, ou la parésie et la paralysie généralisée

b 7358 Autres fonctions précisées relatives au tonus musculaire**b 7359 Fonctions non précisées relatives au tonus musculaire****b 740 Fonctions relatives à l'endurance musculaire**

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire pour la période de temps requise.

Inclusions : fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire pour des muscles isolés et des groupes de muscles, et tous les muscles du corps ; déficiences comme dans la myasthénie

Exclusions : fonctions de tolérance à l'effort (b455) ; fonctions de puissance musculaire (b730) ; fonctions de tonus musculaire (b735)

b 7400 Endurance de muscles isolés

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de muscles isolés pour la période de temps requise.

b 7401 Endurance des groupes de muscles

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de groupes de muscles isolés pour la période de temps requise.

Inclusions : déficiences associées à la monoparésie, la monoplégie, l'hémi-parésie et l'hémiplégie, la paraparésie et la paraplégie

b 7402 Endurance de tous les muscles du corps

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de tous les muscles du corps pour la période de temps requise.

Inclusions : déficiences associées à la tétraparésie, la tétraplégie, la parésie et la paralysie généralisée

b 7408 Autres fonctions précisées relatives à l'endurance musculaire**b 7409 Fonctions non précisées relatives à l'endurance musculaire****b 749** Autres fonctions musculaires précisées et non précisées**Fonctions liées au mouvement (b750-b789)****b 750 Fonctions relatives aux réflexes moteurs**

Fonctions relatives aux contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimuli précisés.

Inclusions : fonctions du réflexe moteur d'étirement, du réflexe primaire local des articulations, des réflexes provoqués par des stimuli nocifs et d'autres stimuli extéroceptifs ; réflexe de retrait, réflexe bicipital, réflexe stylo-radial, réflexe quadricipital, réflexe rotulien, clonus du pied, apparition et persistance des réflexes

b 7500 Réflexe moteur d'étirement

Fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par l'étirement.

b 7501 Réflexes provoqués par des stimuli nocifs

Fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus douloureux ou d'autres stimuli nocifs.

Inclusion : réflexe de retrait

b 7502 Réflexes provoqués par d'autres stimuli extéroceptifs

Fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimuli externes autres que nocifs.

Inclusions : fouissement

b 7508 Autres fonctions précisées relatives aux réflexes moteurs**b 7509 Fonctions non précisées relatives aux réflexes moteurs****b 755 Fonctions relatives aux réactions motrices involontaires**

Fonctions relatives aux contractions involontaires des grands muscles ou de tout le corps provoquées par la position du corps, l'équilibre et des stimuli menaçants.

Inclusions : fonctions de réactions de posture, de réactions de redressement, de réactions de réajustement du corps, de réactions d'équilibre, de réactions de soutien, de réactions de défense

Exclusion : fonctions relatives aux réflexes moteurs (b750)

b 760 Fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires

Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires.

Inclusions : fonctions de contrôle des mouvements volontaires simples et complexes, coordination des mouvements volontaires, fonctions de soutien du bras ou de la jambe, coordination motrice droite-gauche, coordination oculo-manuelle, coordination visuelle-motrice ; déficiences comme dans les problèmes de contrôle et de coordination, comme la maladresse et la dysdiadococinésie

Exclusions : fonctions relatives à la puissance musculaire (b730) ; fonctions relatives aux mouvements involontaires (b765) ; fonctions relatives au type de démarche (b770)

b 7600 Contrôle des mouvements volontaires simples

Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires simples ou isolés.

b 7601 Contrôle des mouvements volontaires complexes

Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires complexes.

b 7602 Coordination des mouvements volontaires

Fonctions relatives au contrôle et à la coordination de mouvements volontaires simples et complexes, les mouvements étant exécutés de façon ordonnée.

Inclusions : coordination droite-gauche ; coordination des mouvements dirigés visuellement, comme la coordination oculo-manuelle et la coordination visuelle-motrice ; déficiences comme la dysdiadococinésie

b 7603 Fonctions relatives au soutien du bras ou de la jambe
Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires en supportant du poids sur les bras (coudes ou mains) ou sur les jambes (genoux ou pieds).

b 7608 Autres fonctions précisées relatives au contrôle des mouvements volontaires

b 7609 Fonctions non précisées relatives au contrôle des mouvements volontaires

b 761 Mouvements spontanés

Fonctions associées à la fréquence, la fluidité et la complexité des mouvements de l'ensemble du corps ou des parties du corps comme les mouvements spontanés du nourrisson.

b 7610 Mouvements globaux

Gamme et qualité des mouvements spontanés globaux spécifiques d'un âge donné comme les mouvements de torsion et de gesticulation caractéristiques des premiers mois.

b 7611 Mouvements spontanés spécifiques

Gamme et qualité d'autres mouvements spontanés normalement présents dans les premiers mois après la naissance, comme les mouvements des bras et des jambes vers l'axe médian, les mouvements des doigts et ceux de flexion-extension.

b 7618 Autres mouvements spontanés précisés

b 7619 Mouvements spontanés non précisés

b 765 Fonctions relatives aux mouvements involontaires

Fonctions relatives aux contractions involontaires, non intentionnelles ou semi-intentionnelles, d'un muscle ou d'un groupe de muscles.

Inclusions : contractions involontaires des muscles ; déficiences comme les tremblements, les tics, les maniérismes, les stéréotypies, la persévération motrice, la chorée, lathétose, les tics de la voix, les mouvements dystoniques et la dyskinésie

Exclusions : fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760) ; fonctions relatives au type de démarche (b770)

b 7650 Contractions involontaires des muscles

Fonctions relatives aux contractions involontaires, non intentionnelles ou semi-intentionnelles, d'un muscle ou d'un groupe de muscles, tels que ceux qui font partie d'un dysfonctionnement psychologique.

Inclusions : déficiences comme les mouvements choréiques et athétosiques, dyskinésie associée au sommeil

b 7651 Tremblement

Fonctions relatives à l'alternance contraction-détente d'un groupe de muscles autour d'une articulation, entraînant de l'agitation.

b 7652 Tics et maniérismes

Fonctions relatives aux contractions répétitives, quasi-intentionnelles, involontaires d'un groupe de muscles.

Inclusion : déficiences comme les tics de la voix, la coprolalie et le bruxisme

b 7653 Stéréotypies et persévération motrice

Fonctions relatives aux mouvements spontanés et non intentionnels, p. ex. se bercer d'avant en arrière et incliner la tête ou gigoter.

b 7658 Autres fonctions précisées relatives aux mouvements involontaires

b 7659 Fonctions non précisées relatives aux mouvements involontaires

b 770 Fonctions relatives au type de démarche

Fonctions relatives aux types de mouvements associés à la marche, la course ou d'autres mouvements de tout le corps.

Inclusions : allures de marche et allures de course ; déficiences comme la démarche spastique, la démarche hélicopode de l'hémiplégie, la démarche paraplégique, la démarche asymétrique, la claudication, l'allure de démarche rigide

Exclusions : fonctions relatives à la puissance musculaire (b730) ; fonctions relatives au tonus musculaire (b735) ; fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760) ; fonctions relatives aux mouvements involontaires (b765)

b 780 Sensations relatives aux fonctions des muscles et aux fonctions motrices

Sensations relatives aux muscles ou à des groupes de muscles et leurs mouvements.

Inclusions : sensations de raideur et de crispation musculaires, de spasme et de contracture ou de pesanteur musculaire

Exclusion : sensation de douleur (b280)

b 7800 Sensation de raideur musculaire

Sensation de crispation ou de raideur musculaire.

b 7801 **Sensation de spasme musculaire**
Sensation de contraction involontaire d'un muscle ou d'un groupe de muscles.

b 7808 **Autres sensations précisées relatives aux muscles et aux fonctions motrices**

b 7809 **Sensations non précisées relatives aux muscles et aux fonctions motrices**

b 789 **Autres fonctions liées au mouvement précisées et non précisées**

b 798 **Autres fonctions précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement**

b 799 **Fonctions non précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement**

Chapitre 8

Fonctions de la peau et des structures associées

Ce chapitre traite des fonctions de la peau, des ongles, des cheveux et des poils.

Fonctions de la peau (b810-b849)

b 810 Fonctions protectrices de la peau

Fonctions de la peau pour protéger le corps contre les menaces physiques, chimiques et biologiques.

Inclusions : fonctions de protéger contre le soleil et d'autres radiations, photosensibilité, pigmentation, qualité de la peau ; fonction isolante de la peau, formation de callosités, durcissement ; déficiences comme les crevasses, les ulcères, les escarres de décubitus et l'amincissement de la peau

Exclusions : fonctions réparatrices de la peau (b820) ; autres fonctions de la peau (b830)

b 820 Fonctions réparatrices de la peau

Fonctions de la peau pour réparer les déchirures et autres dommages à la peau.

Inclusions : fonctions de formation de croûtes, de guérison, de cicatrisation ; contusions, formation de chéloïdes

Exclusions : fonctions protectrices de la peau (b810) ; autres fonctions de la peau (b830)

b 830 Autres fonctions de la peau

Fonctions de la peau autres que protectrices et réparatrices, comme le refroidissement et la transpiration.

Inclusions : fonctions de sudorification, fonctions glandulaires de la peau, odeur corporelle

Exclusions : fonctions protectrices de la peau (b810) ; fonctions réparatrices de la peau (b820)

b 840 Sensations relatives à la peau

Sensations relatives à la peau, telles que les démangeaisons, la sensation de brûlure, le picotement.

Inclusions : sensation d'avoir des picotements, sensation de ramper

Exclusions : sensation de douleur (b280)

b 849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau

Fonctions relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles (b850-b869)**b 850 Fonctions relatives aux cheveux et aux poils**

Fonctions relatives aux cheveux et aux poils, comme la protection, la coloration et l'apparence.

Inclusions : fonctions relatives à la pousse des cheveux et des poils, à la pigmentation des cheveux et des poils, au siège de la pilosité ; déficiences comme la perte de cheveux ou l'alopecie

b 860 Fonctions des ongles

Fonctions relatives aux ongles, comme la protection, le grattement et l'apparence.

Inclusions : pousse et pigmentation des ongles, qualité des ongles

b 869 Autres fonctions précisées et non précisées relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles**b 898 Autres fonctions précisées relatives à la peau et aux structures associées****b 899 Fonctions non précisées relatives à la peau et aux structures associées**

STRUCTURES ANATOMIQUES

Définitions : Les structures anatomiques désignent les parties du corps, comme les organes, les membres et leurs composantes.

Les déficiences désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, manifestés par un écart ou une perte importante.

Au cours de l'enfance et de l'adolescence, les déficiences peuvent aussi se manifester par des retards ou des décalages dans l'apparition des structures anatomiques au cours du développement.

Premier code qualificatif

Code qualificatif générique sur l'échelle négative, utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour le cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences de la structure anatomique. Par exemple, une absence de déficience ou une déficience totale d'une structure anatomique peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Une déficience modérée est généralement chiffrée à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation.

Deuxième code qualificatif

À utiliser pour indiquer la nature du changement dans la structure anatomique considérée :

- 0 pas de changement
- 1 absence totale
- 2 absence partielle
- 3 partie additionnelle
- 4 dimensions anormales
- 5 discontinuité
- 6 malposition
- 7 changement qualitatif, y compris accumulation de liquide
- 8 non précisé
- 9 sans objet

Troisième code qualificatif (suggestions)

À utiliser pour préciser la localisation

- 0 plus d'un siège
- 1 droite
- 2 gauche
- 3 des deux côtés
- 4 avant
- 5 arrière
- 6 proximal
- 7 distal
- 8 non précisé
- 9 sans objet

Prière de se référer à l'Appendice 2 pour des explications supplémentaires sur les conventions de codage de la CIF.

Chapitre 1

Structures du système nerveux

s 110 Structure du cerveau

- s 1100 Structure du cortex cérébral
 - s 11000 Lobe frontal
 - s 11001 Lobe temporal
 - s 11002 Lobe pariétal
 - s 11003 Lobe occipital
 - s 11008 Autre structure précisée du cortex cérébral
 - s 11009 Structure non précisée du cortex cérébral
- s 1101 Structure du mésencéphale
- s 1102 Structure du diencéphale
- s 1103 Noyaux gris centraux et structures connexes
- s 1104 Structure du cervelet
- s 1105 Structure du tronc cérébral
 - s 11050 Medulla oblongata
 - s 11051 Pont
 - s 11058 Autre structure précisée du tronc cérébral
 - s 11059 Structure non précisée du tronc cérébral
- s 1106 Structure des nerfs crâniens
- s 1107 Structure de la substance blanche
 - s 11070 Corps calleux

s 11078 Autre structure précisée de la substance blanche

s 11079 Structure non précisée de la substance blanche

s 1108 Autre structure précisée du cerveau

s 1109 Structure non précisée du cerveau

s 120 Structure de la moelle épinière et structures connexes

s 1200 Structure de la moelle épinière

s 12000 Région cervicale

s 12001 Région dorsale

s 12002 Région lombaire

s 12003 Cauda equina

s 12008 Autre structure précisée de la moelle épinière

s 12009 Structure non précisée de la moelle épinière

s 1201 Nerfs rachidiens

s 1208 Autres structures précisées de la moelle épinière et des structures connexes

s 1209 Structures non précisées de la moelle épinière et des structures connexes

s 130 Structure des méninges

s 140 Structure du système nerveux végétatif

s 150 Structure du système parasympathique

s 198 Autre structure précisée du système nerveux

s 199 Structure non précisée du système nerveux

Chapitre 2

Œil, oreille et structures annexes

s 210 Structure de l'orbite

s 220 Structure du globe oculaire

s 2200 Conjonctive, sclère, choroïde

s 2201 Cornée

s 2202 Iris

s 2203 Rétine

s 2204 Cristallin

s 2205 Corps vitré

s 2208 Autre structure précisée du globe oculaire

s 2209 Structure non précisée du globe oculaire

s 230 Structures entourant l'œil

s 2300 Glandes lacrymales et structures connexes

s 2301 Paupière

s 2302 Sourcil

s 2303 Muscles oculomoteurs

s 2308 Autres structures précisées entourant l'œil

s 2309 Structures non précisées entourant l'œil

s 240 Structure de l'oreille externe

s 250 Structure de l'oreille moyenne

s 2500 Membrane du tympan

s 2501 Trompe d'Eustache

s 2502 Osselets

s 2508 Autre structure précisée de l'oreille moyenne

s 2509 Structure non précisée de l'oreille moyenne

s 260 Structure de l'oreille interne

s 2600 Cochlée

s 2601 Vestibule

s 2602 Canaux semi-circulaires

s 2603 Conduit auditif interne

s 2608 Autre structure précisée de l'oreille interne

s 2609 Structure non précisée de l'oreille interne

s 298 Œil, oreille et structures annexes, autres et précisées**s 299** Œil, oreille et structures annexes, non précisées

Chapitre 3

Structures liées à la voix et à la parole

s 310 Structure du nez

- s 3100 Nez externe
- s 3101 Cloison des fosses nasales
- s 3102 Fosses nasales
- s 3108 Autre structure précisée du nez
- s 3109 Structure non précisée du nez

s 320 Structure de la bouche

- s 3200 Dents
 - s 32000 Dents temporaires
 - s 32001 Dents permanentes
 - s 32008 Dents, autres précisées
 - s 32009 Dents, non précisées
- s 3201 Gencives
- s 3202 Structure du palais
 - s 32020 Palais dur
 - s 32021 Palais mou
- s 3203 Langue
- s 3204 Structure des lèvres
 - s 32040 Lèvre supérieure
 - s 32041 Lèvre inférieure

- s 3205 Philtrum
- s 3208 Autre structure précisée de la bouche
- s 3209 Structure non précisée de la bouche

s 330 Structure du pharynx

- s 3300 Pharynx nasal
- s 3301 Pharynx buccal
- s 3308 Autre structure précisée du pharynx
- s 3309 Structure non précisée du pharynx

s 340 Structure du larynx

- s 3400 Cordes vocales
- s 3408 Autre structure précisée du larynx
- s 3409 Structure non précisée du larynx

s 398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole**s 399** Structures non précisées liées à la voix et à la parole

Chapitre 4

Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

s 410 Structures du système cardio-vasculaire

- s 4100 Cœur
 - s 41000 Oreillettes
 - s 41001 Ventricules
 - s 41008 Autre structure précisée du cœur
 - s 41009 Structure non précisée du cœur
- s 4101 Artères
- s 4102 Veines
- s 4103 Capillaires
- s 4108 Autre structure précisée du système cardio-vasculaire
- s 4109 Structure non précisée du système cardio-vasculaire

s 420 Structure du système immunitaire

- s 4200 Vaisseaux lymphatiques
- s 4201 Ganglions lymphatiques
- s 4202 Thymus
- s 4203 Rate
- s 4204 Moelle osseuse
- s 4208 Autre structure précisée du système immunitaire
- s 4209 Structure non précisée du système immunitaire

s 430 Structure du système respiratoire

s 4300 Trachée

s 4301 Poumons

s 43010 Arbre bronchique

s 43011 Alvéoles

s 43018 Autre structure précisée du poumon

s 43019 Structure non précisée du poumon

s 4302 Cage thoracique

s 4303 Muscles respiratoires

s 43030 Muscles intercostaux

s 43031 Diaphragme

s 43038 Autres muscles respiratoires précisés

s 43039 Muscles respiratoires non précisés

s 4308 Autre structure précisée du système respiratoire

s 4309 Structure non précisée du système respiratoire

s 498 Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire**s 499** Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

Chapitre 5

Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

s 510 Structure des glandes salivaires

s 520 Structure de l'œsophage

s 530 Structure de l'estomac

s 540 Structure de l'intestin

s 5400 Intestin grêle

s 5401 Gros intestin

s 5408 Autre structure précisée de l'intestin

s 5409 Structure non précisée de l'intestin

s 550 Structure du pancréas

s 560 Structure du foie

s 570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires

s 580 Structure des glandes endocrines

s 5800 Hypophyse

s 5801 Glande thyroïde

s 5802 Glande parathyroïde

s 5803 Glande surrénale

s 5808 Autre structure précisée des glandes endocrines

s 5809 Structure non précisée des glandes endocrines

s 598 Autres structures précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

s 599 Structures non précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Chapitre 6

Structures liées à l'appareil génito-urinaire

s 610 Structure du système urinaire

s 6100 Reins

s 6101 Uretères

s 6102 Vessie

s 6103 Urètre

s 6108 Autre structure précisée du système urinaire

s 6109 Structure non précisée du système urinaire

s 620 Structure du plancher pelvien

s 630 Structure de l'appareil reproducteur

s 6300 Ovaires

s 6301 Structure de l'utérus

s 63010 Corps de l'utérus

s 63011 Col de l'utérus

s 63012 Trompes de Fallope

s 63018 Autre structure précisée de l'utérus

s 63019 Structure non précisée de l'utérus

s 6302 Seins et mamelons

s 6303 Structure du vagin et organes génitaux externes

s 63030 Clitoris

- s 63031 Grandes lèvres
- s 63032 Petites lèvres
- s 63033 Conduit vaginal
- s 6304 Testicules et scrotum
- s 6305 Structure du pénis
 - s 63050 Gland du pénis
 - s 63051 Corps du pénis
 - s 63058 Autre structure précisée du pénis
 - s 63059 Structure non précisée du pénis
- s 6306 Prostate
- s 6308 Autre structure précisée de l'appareil reproducteur
- s 6309 Structure non précisée de l'appareil reproducteur
- s 698** Autre structure précisée liée à l'appareil génito-urinaire
- s 699** Structure non précisée liée à l'appareil génito-urinaire

Chapitre 7

Structures liées au mouvement

s 710 Structure de la région de la tête et du cou

- s 7100 Os du crâne
 - s 71000 Sutures
 - s 71001 Fontanelle
 - s 71008 Autres os du crâne précisés
 - s 71009 Os du crâne non précisés
- s 7101 Os de la face
- s 7102 Os de la région du cou
- s 7103 Articulations de la région de la tête et du cou
- s 7104 Muscles de la région de la tête et du cou
- s 7105 Ligaments et fascia de la région de la tête et du cou
- s 7108 Autre structure précisée de la région de la tête et du cou
- s 7109 Structure non précisée de la région de la tête et du cou

s 720 Structure de la région des épaules

- s 7200 Os de la région des épaules
- s 7201 Articulations de la région des épaules
- s 7202 Muscles de la région des épaules
- s 7203 Ligaments et fascia de la région des épaules
- s 7208 Autres structures précisées de la région des épaules
- s 7209 Structures non précisées de la région des épaules

s 730 Structure du membre supérieur

s 7300 Structure du bras

s 73000 Os du bras

s 73001 Articulation du coude

s 73002 Muscles du bras

s 73003 Ligaments et fascia du bras

s 73008 Autre structure précisée du bras

s 73009 Structure non précisée du bras

s 7301 Structure de l'avant-bras

s 73010 Os de l'avant-bras

s 73011 Articulation du poignet

s 73012 Muscles de l'avant-bras

s 73013 Ligaments et fascia de l'avant-bras

s 73018 Autre structure précisée de l'avant-bras

s 73019 Structure non précisée de l'avant-bras

s 7302 Structure de la main

s 73020 Os de la main

s 73021 Articulations de la main et des doigts

s 73022 Muscles de la main

s 73023 Ligaments et fascia de la main

s 73028 Autre structure précisée de la main

s 73029 Structure non précisée de la main

s 7308 Autre structure précisée du membre supérieur

s 7309 Structure non précisée du membre supérieur

s 740 Structure de la région pelvienne

s 7400 Os de la région pelvienne

s 7401 Articulations de la région pelvienne

s 7402 Muscles de la région pelvienne

s 7403 Ligaments et fascia de la région pelvienne

s 7408 Autre structure précisée de la région pelvienne

s 7409 Structure non précisée de la région pelvienne

s 750 Structure du membre inférieur

s 7500 Structure de la cuisse

s 75000 Os de la cuisse

s 75001 Articulation de la hanche

s 75002 Muscles de la cuisse

s 75003 Ligaments et fascia de la cuisse

s 75008 Autre structure précisée de la cuisse

s 75009 Structure non précisée de la cuisse

s 7501 Structure de la jambe

s 75010 Os de la jambe

s 75011 Articulation du genou

s 75012 Muscles de la jambe

s 75013 Ligaments et fascia de la jambe

- s 75018 Autre structure précisée de la jambe
- s 75019 Structure non précisée de la jambe
- s 7502 Structure de la cheville et pied
 - s 75020 Os de la cheville et du pied
 - s 75021 Articulation de la cheville et articulations du pied et des orteils
 - s 75022 Muscles de la cheville et du pied
 - s 75023 Ligaments et fascia de la cheville et du pied
 - s 75028 Autre structure précisée de la cheville et du pied
 - s 75029 Structure non précisée de la cheville et du pied
- s 7508 Autre structure précisée du membre inférieur
- s 7509 Structure non précisée du membre inférieur

s 760 Structure du tronc

- s 7600 Structure de la colonne vertébrale
 - s 76000 Colonne cervicale
 - s 76001 Colonne thoracique
 - s 76002 Colonne lombaire
 - s 76003 Colonne sacrée
 - s 76004 Coccyx
 - s 76008 Autre structure précisée de la colonne vertébrale
 - s 76009 Structure non précisée de la colonne vertébrale
- s 7601 Muscles du tronc

- s 7602 Ligaments et fascia du tronc
- s 7608 Autre structure précisée du tronc
- s 7609 Structure non précisée du tronc

s 770 Structures supplémentaires de l'appareil locomoteur liées au mouvement

- s 7700 Os
- s 7701 Articulations
- s 7702 Muscles
- s 7703 Ligaments extra-articulaires, fascia, aponévrose extra-musculaire, retinaculum, cloisons, bourses séreuses, non précisés
- s 7708 Autre structure supplémentaire précisée de l'appareil locomoteur liée au mouvement
- s 7709 Structure supplémentaire non précisée de l'appareil locomoteur liée au mouvement

s 798 Autres structures précisées liées au mouvement

s 799 Structures non précisées liées au mouvement

Chapitre 8

Peau et structures annexes

s 810 Structure des aires de la peau

- s 8100 Peau de la région de la tête et du cou
- s 8101 Peau de la région des épaules
- s 8102 Peau du membre supérieur
- s 8103 Peau de la région pelvienne
- s 8104 Peau du membre inférieur
- s 8105 Peau du tronc et du dos
- s 8108 Autre structure précisée des aires de la peau
- s 8109 Structure non précisée des aires de la peau

s 820 Structure des glandes cutanées

- s 8200 Glandes sudoripares
- s 8201 Glandes sébacées
- s 8208 Autre structure précisée des glandes cutanées
- s 8209 Structure non précisée des glandes cutanées

s 830 Structure des ongles

- s 8300 Ongles de doigt
- s 8301 Ongles d'orteil
- s 8308 Autre structure précisée des ongles
- s 8309 Structure non précisée des ongles

s 840 Structure des cheveux et des poils

s 8400 Poils du corps

s 8401 Poils du visage

s 8402 Poils axillaires

s 8403 Poils pubiens

s 8408 Autres structures précisées des cheveux et des poils

s 8409 Structures non précisées des cheveux et des poils

s 898 Peau et structures annexes précisées**s 899** Peau et structures annexes non précisées

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

Définitions : Une activité signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.

La participation signifie le fait de prendre part à une situation de la vie réelle.

Les limitations d'activité désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.

Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour participer à une situation réelle.

Au cours de l'enfance et de l'adolescence, des limitations d'activités et des restrictions de participation peuvent aussi se manifester par des retards ou des décalages dans la réalisation des activités et de la participation.

Code qualificatif

Les domaines qui décrivent la composante Activités et participation font l'objet d'une *liste unique* qui couvre l'ensemble des domaines de la vie (allant de l'apprentissage élémentaire aux domaines plus composites comme ceux qui représentent les tâches sociales). Cette composante peut être utilisée pour dénoter des activités (a), ou la participation (p), ou les deux à la fois.

Deux codes qualificatifs s'appliquent à la composante Activités et participation : le code qualificatif de *performance* et le code qualificatif de *capacité*. Le code qualificatif de performance décrit ce que la personne fait dans son cadre de vie habituel. Cet environnement impliquant un contexte sociétal, la performance telle qu'elle est notée par ce code qualificatif peut aussi être entendue comme « implication dans une situation de la vie réelle » ou « expérience vécue » par les personnes dans leur cadre de vie habituel. Ce cadre de vie comprend les facteurs environnementaux, c'est à dire tous les aspects du monde physique, social et attitudinal, qui peut être codé en utilisant la composante Facteurs environnementaux.

Le code qualificatif de capacité se réfère à l'aptitude qu'a une personne à effectuer une tâche ou mener une action. Ce code qualificatif définit le niveau de fonctionnement le plus élevé qu'une personne est susceptible d'atteindre dans un domaine donné à un moment donné. La capacité est évaluée dans un environnement uniforme ou normalisé, et reflète donc l'aptitude de la personne ajustée des facteurs environnementaux. La composante Facteurs environnementaux peut être utilisée pour décrire les caractéristiques de cet environnement uniforme.

Les codes qualificatifs de performance et de capacité peuvent être utilisés l'un comme l'autre en tenant compte ou non de l'utilisation d'aides techniques et de la présence ou non d'assistants personnels, en se référant à l'échelle suivante :

xxx.0	AUCUNE difficulté	(aucune,absente, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Difficulté LÉGÈRE	(un peu, faible...)	5-24 %
xxx.2	Difficulté MODÉRÉE	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Difficulté GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Difficulté ABSOLUE	(totale...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour permettre l'utilisation d'instruments calibrés d'évaluation et autres normes là où ils existent pour quantifier les problèmes de performance ou de limitation des capacités. Par exemple, une absence de problème de performance ou un problème maximum de performance peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Un problème de performance modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation.

Prière de se référer à l'Appendice 2 pour des explications supplémentaires sur les conventions de codage de la CIF.

Chapitre 1

Apprentissage et application des connaissances

Ce chapitre porte sur l'apprentissage, l'application des connaissances acquises, la réflexion, la résolution de problèmes, et la prise de décisions.

Perceptions sensorielles intentionnelles (d110-d129)

d 110 Regarder

Utiliser les organes des sens intentionnellement pour percevoir des stimuli visuels, comme suivre un objet des yeux, regarder des personnes ou un événement sportif, regarder une personne ou des enfants jouer.

d 115 Écouter

Utiliser les organes des sens intentionnellement pour percevoir des stimuli auditifs, comme écouter la radio, la voix humaine, de la musique, un cours ou une histoire.

d 120 Autres perceptions intentionnelles

Utiliser les autres organes des sens intentionnellement pour percevoir d'autres stimuli, comme toucher et distinguer des textures, goûter des bonbons ou sentir des fleurs .

d 1200 Explorer avec la bouche

Explorer les objets en utilisant la bouche ou les lèvres.

d 1201 Toucher

Explorer les objets en utilisant les mains, les doigts, d'autres membres ou parties du corps.

d 1202 Sentir

Explorer les objets en les amenant vers le nez ou en portant le nez vers les objets.

d 1203 Goûter

Explorer le goût d'aliments ou de liquides en mordant, mâchant, suçant.

d 129 Autres perceptions sensorielles intentionnelles, précisées ou non précisées

Apprentissage élémentaire (d130-d159)

d 130 Copier

Imiter en tant que composante élémentaire de l'apprentissage, comme reproduire une expression faciale, un geste, un son ou copier les lettres de l'alphabet.

Inclusion : imitation immédiate d'une action ou d'un comportement

d 131 Apprendre à travers des actions portant sur des objets

Apprendre à travers des actions simples portant sur un seul, deux ou plusieurs objets, par le jeu symbolique ou le jeu de « faire semblant », comme en tapant sur un objet, en frappant des cubes et en jouant avec des poupées ou des voitures.

d 1310 Apprendre à travers des actions simples portant sur un seul objet

Actions simples portant sur un seul objet ou jouet en le manipulant, en le frappant, en le déplaçant, en le laissant tomber, etc.

d 1311 Apprendre à travers des actions qui mettent en relation deux ou plusieurs objets

Actions simples mettant en relation deux ou plusieurs objets, jouets ou autre matériel en ne tenant pas compte des propriétés spécifiques des objets, des jouets ou du matériel.

d 1312 Apprendre à travers des actions qui mettent en relation deux ou plusieurs objets en tenant compte de leurs propriétés spécifiques

Actions mettant en relation deux ou plusieurs objets, jouets ou autre matériel en tenant compte de leurs propriétés spécifiques, par exemple mettre un couvercle sur une boîte, une tasse sur une soucoupe.

d 1313 Apprendre par le jeu symbolique

Actions symboliques sur des objets, des jouets ou autre matériel, comme nourrir ou habiller un animal en peluche ou une poupée.

d 1314 Apprendre par le jeu de « faire semblant »

Actions impliquant de « faire semblant », utilisant un nouvel objet, une partie du corps ou un mouvement du corps pour représenter une situation ou un événement, par exemple faire comme si un morceau de bois était une voiture, comme si un tissu roulé était une poupée.

d 1318 Autres formes précisées d'apprentissage à travers des actions portant sur des objets**d 1319 Formes non précisées d'apprentissage à travers des actions portant sur des objets****d 132 Obtenir des informations**

Obtenir des faits concernant des personnes, des choses, des événements, comme demander pourquoi, quoi, où et comment et demander des noms.

Exclusions : acquérir des concepts (d137), acquérir un savoir-faire (d155)

d 133 Acquérir le langage

Développer les compétences requises pour représenter des personnes, des objets, des événements, des sentiments par des mots, des symboles, des expressions et des phrases.

Exclusions : acquérir un langage additionnel (d134) ; communication (d310-d399)

d 1330 Acquérir des mots simples ou le sens de symboles

Apprendre des mots ou des symboles comme des signes ou des symboles graphiques ou gestuels.

d 1331 Combiner des mots pour faire des phrases

Apprendre à combiner des mots pour faire des phrases.

d 1332 Acquérir la syntaxe

Apprendre à produire de manière appropriée des phrases construites ou un groupe de phrases.

d 1338 Autres acquisitions précisées du langage**d 1339** Acquisitions non précisées du langage**d 134** Acquérir un langage additionnel

Développer les compétences requises pour représenter des personnes, des objets, des événements, des sentiments par des mots, des symboles, des expressions, des phrases dans un langage additionnel ou par signes.

Exclusions : acquérir le langage (d133) ; communication (d310-d399)

d 135 Répéter

Reproduire une suite d'événements ou de symboles en tant que composante de base de l'apprentissage, comme compter par dizaines, s'exercer à réciter un poème ou une comptine avec des gestes.

Inclusion : imitation différée d'une action ou d'un comportement

d 137 Acquérir des concepts

Développer les compétences requises pour comprendre et utiliser des concepts de base et complexes se rapportant aux caractéristiques des choses, des personnes ou des événements.

d 1370 Acquérir des concepts de base

Apprendre à utiliser des concepts tels que taille, forme, quantité, longueur, même, contraire.

d 1371 Acquérir des concepts complexes
Apprendre à utiliser des concepts tels que classification, groupement, réversibilité, sériation.

d 1378 Acquérir d'autres concepts précisés

d 1379 Acquérir des concepts non précisés

d 140 Apprendre à lire

Développer les compétences requises pour lire couramment et avec précision un texte écrit (y compris en braille et autres symboles), comme reconnaître des caractères et des alphabets, lire des mots à haute voix en les prononçant correctement, et comprendre les mots et les phrases écrits.

d 1400 Acquérir la compétence à reconnaître des symboles tels que des formes, des icônes, des caractères, des lettres de l'alphabet et des mots

Apprendre les activités élémentaires requises pour déchiffrer les lettres et les symboles, les caractères et les mots.

d 1401 Acquérir la compétence à lire à haute voix

Apprendre les activités élémentaires requises pour lire à haute voix les lettres, les symboles et les mots.

d 1402 Acquérir la compétence à comprendre des mots et des phrases écrits

Apprendre les activités élémentaires requises pour saisir la signification de mots écrits et de textes.

d 1408 Autres compétences précisées pour apprendre à lire

d 1409 Compétences non précisées pour apprendre à lire

d 145 Apprendre à écrire

Développer les compétences requises pour produire des symboles sous forme de sons, mots ou phrases pour transmettre un signifié (y compris en braille et autres symboles), comme épeler efficacement et utiliser la grammaire correctement.

d 1450 Acquérir la compétence à utiliser du matériel pour l'écriture

Apprendre les activités élémentaires requises pour écrire des symboles ou des lettres, comme tenir un crayon, une craie ou un pinceau, écrire un caractère ou un symbole sur une feuille de papier, utiliser une machine à écrire en braille, un clavier ou une unité périphérique (souris).

d 1451 Acquérir la compétence à écrire des symboles, des caractères et l'alphabet
Apprendre les compétences élémentaires requises pour transposer un son ou un morphème en un symbole ou un graphème.

d 1452 Acquérir la compétence à écrire des mots et des phrases
Apprendre les compétences élémentaires requises pour transposer des mots ou des idées en mots ou phrases écrits.

d 1458 Autres compétences précisées pour apprendre à écrire

d 1459 Compétences non précisées pour apprendre à écrire

d 150 Apprendre à calculer

Développer les compétences requises pour manipuler les nombres et effectuer des opérations mathématiques simples ou complexes, comme utiliser des signes mathématiques pour effectuer des additions et des soustractions, appliquer des opérations mathématiques correctes pour résoudre des problèmes.

d 1500 Acquérir la compétence à reconnaître des chiffres, des signes et symboles arithmétiques
Apprendre les compétences élémentaires requises pour reconnaître et utiliser les chiffres, les signes et symboles arithmétiques.

d 1501 Acquérir la compétence à calculer comme compter et ordonner
Apprendre les compétences élémentaires requises pour acquérir les concepts de dénombrement et d'ensembles.

d 1502 Acquérir la compétence à utiliser les opérations de base
Apprendre les compétences arithmétiques requises pour utiliser les opérations d'addition, de soustraction, de multiplication.

d 1508 Acquérir d'autres compétences précisées pour apprendre à calculer

d 1509 Compétences non précisées pour apprendre à calculer

d 155 Acquérir un savoir-faire

Acquérir les compétences élémentaires ou complexes nécessaires pour exécuter un ensemble intégré d'actions ou de tâches, commencer cet apprentissage et le mener à bien, comme manipuler des outils, des jouets ou jouer à des jeux.

Inclusion : acquérir un savoir-faire de base ou complexe

Exclusions : apprendre à écrire (d145) ; écrire (d170) ; apprendre à travers des actions portant sur des objets (d131)

d 1550 Acquérir un savoir-faire de base

Apprendre des gestes élémentaires dans un but déterminé, comme faire un signe de la main, utiliser des outils simples comme des crayons ou des couverts.

d 1551 Acquérir un savoir-faire complexe

Apprendre des ensembles intégrés d'actions afin de suivre des règles, enchaîner l'un après l'autre et coordonner ses propres mouvements comme apprendre à jouer (par exemple au football, aux échecs) et utiliser un outil.

d 1558 Acquérir d'autres savoir-faire précisés**d 1559 Acquérir des savoir-faire non précisés****d 159** Autres apprentissages précisés et non précisés*Appliquer des connaissances (d160-d179)***d 160** Fixer son attention

Fixer son attention intentionnellement sur des stimuli spécifiques, par exemple ne pas se laisser distraire par le bruit.

d 1600 Fixer son attention sur le contact physique, le visage et la voix

Prêter intentionnellement attention aux traits distinctifs d'autres personnes comme le visage, le toucher ou la voix.

d 1601 Fixer son attention sur des changements dans l'environnement

Prêter intentionnellement attention à certains éléments de l'environnement comme des changements de qualité, de quantité ou d'intensité des stimuli physiques ou sociaux.

d 1608 Autres formes précisées relatives au fait de fixer son attention**d 1609 Formes non précisées relatives au fait de fixer son attention****d 161** Diriger son attention

Maintenir intentionnellement son attention sur des actions ou tâches spécifiques durant un laps de temps approprié.

Exclusions : maintien de l'attention (b1400) ; entreprendre une tâche unique (d210) ; entreprendre des tâches multiples (d220)

d 163 Penser

Formuler et manipuler des idées, des concepts et des images, en poursuivant un but défini ou non, seul ou en compagnie d'autres personnes, avec des activités de pensée comme « faire semblant », jouer avec des mots, inventer des histoires, démontrer un théorème, jouer avec des idées, brasser des idées, réfléchir, méditer, penser, spéculer et envisager.

Exclusions : résoudre des problèmes (d175) ; prendre des décisions (d177)

d 1630 Faire semblant

S'investir dans des activités de « faire semblant » qui incluent des personnes, des endroits, des choses ou des événements imaginaires.

d 1631 Spéculer

Manipuler des idées, des concepts ou des images en devinant ou faisant des suppositions sur la base de faits ou d'informations incomplètes.

d 1632 Faire des hypothèses

Manipuler des idées, des concepts ou des images qui font appel à la pensée abstraite, émettre des suppositions ou tester des faits non prouvés.

d 1638 Penser, autres formes précisées**d 1639 Penser, formes non précisées****d 166 Lire**

Effectuer les activités nécessaires pour comprendre et interpréter des textes écrits (par ex. des livres, un mode d'emploi, des journaux sous forme de texte ou en braille), dans l'intention d'acquérir des connaissances générales ou d'obtenir des informations spécifiques.

Inclusions : compréhension et interprétation du langage écrit en lettres ou caractères standards, aussi bien que des textes composés uniquement de symboles comme des icônes

Exclusion : apprendre à lire (d140)

d 1660 Utiliser les compétences générales et les stratégies propres au processus de lecture

Reconnaître des mots en appliquant une analyse phonétique et structurelle et en utilisant des indices contextuels dans la lecture à haute voix ou silencieuse.

d 1661 Comprendre le langage écrit

Saisir la nature et la signification du langage écrit en lisant à haute voix ou en silence.

d 1668 Lire, autres formes précisées

d 1669 Lire, formes non précisées

d 170 Écrire

Utiliser ou composer des symboles pour transmettre des informations, comme relater des événements ou écrire une lettre.

Exclusion : apprendre à écrire (d145)

d 1700 Utiliser les compétences générales et les stratégies propres au processus d'écriture

Employer un vocabulaire approprié, employer une structure de phrase conventionnelle.

d 1701 Utiliser les règles grammaticales et les conventions d'écriture dans les compositions écrites

Employer les règles d'orthographe, de ponctuation et d'accords, etc.

d 1702 Utiliser les compétences générales et les stratégies nécessaires pour rédiger des compositions

Employer des mots et des phrases pour transmettre un sens complexe et des idées abstraites.

Exclusion : apprendre à écrire (d145)

d 1708 Ecrire, autres formes précisées

d 1709 Ecrire, formes non précisées

d 172 Calculer

Effectuer des calculs selon les règles des mathématiques pour résoudre l'énoncé d'un problème formulé par des mots et produire ou donner des résultats, comme additionner trois nombres, ou diviser un nombre par un autre.

Exclusion : apprendre à calculer (d150)

d 1720 Utiliser les compétences et les stratégies de base propres au processus de calcul

Employer les concepts de nombre, d'opérations et d'ensembles pour effectuer des calculs.

d 1721 Utiliser les compétences et les stratégies complexes propres au processus de calcul

Employer des procédés et des méthodes mathématiques comme l'algèbre, le calcul et la géométrie pour résoudre des problèmes.

d 1728 Calculer, autres formes précisées

d 1729 Calculer, formes non précisées

d 175 Résoudre des problèmes

Trouver la réponse à des questions ou la solution à des situations en cernant et en analysant les questions qui se posent, en mettant au point des options ou des solutions, et en évaluant les effets potentiels de ces solutions, par ex. en résolvant une dispute entre deux personnes

Inclusions : résoudre des problèmes simples, résoudre des problèmes complexes

Exclusions : penser (d163) ; prendre des décisions (d177)

d 1750 Résoudre des problèmes simples

Trouver la réponse à une question simple ne comprenant qu'un seul élément en cernant et en analysant l'élément concerné, en mettant au point des solutions, en évaluant les effets potentiels des solutions et en mettant en œuvre la solution choisie.

d 1751 Résoudre des problèmes complexes

Trouver la réponse à une question, ou plusieurs questions liées, comprenant des éléments multiples et liés entre eux, en cernant et en analysant les questions qui se posent, en mettant au point des solutions, en évaluant les effets potentiels des solutions choisies et en mettant en œuvre la solution choisie.

d 1758 Résoudre d'autres problèmes précisés

d 1759 Résoudre des problèmes non précisés

d 177 Prendre des décisions

Faire un choix entre diverses options, mettre en œuvre l'option choisie et évaluer les conséquences de ce choix, comme choisir et acheter un article particulier, décider d'entreprendre une tâche parmi toutes celles qu'il était possible d'entreprendre.

Exclusions : penser (d163), résoudre des problèmes (d175)

d 179 Appliquer des connaissances, autres formes précisées et non précisées

d 198 Apprendre et appliquer des connaissances, autres formes précisées

d 199 Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées

Chapitre 2

Tâches et exigences générales

Ce chapitre porte sur les aspects généraux relatifs à la réalisation de tâches uniques ou multiples, l'organisation de routines quotidiennes et la gestion du stress. Ces catégories peuvent être utilisées en conjonction avec des tâches ou des actions plus spécifiques si l'on veut préciser l'activité sous-jacente dans différentes circonstances.

d 210 **Entreprendre une tâche unique**

Mener à bien les actions simples, complexes ou coordonnées relatives aux composantes mentales et physiques qui concernent le fait de mener à bien une tâche, comme entamer une tâche, organiser le temps, l'espace et les matériels nécessaires, définir le rythme d'exécution de cette tâche, et réaliser, mener à son terme et persévérer dans la réalisation de la tâche.

Inclusions : entreprendre une tâche simple ou complexe, entreprendre une tâche unique de manière indépendante ou en groupe

Exclusions : acquérir un savoir-faire (d155) ; résoudre des problèmes (d175) ; prendre des décisions (d177) ; entreprendre des tâches multiples (d220)

d 2100 **Entreprendre une tâche simple**

Préparer, entamer une tâche simple et prendre les dispositions requises en matière de temps et d'espace pour une tâche simple ; exécuter une tâche simple ne comprenant qu'une seule composante majeure, comme construire une tour, mettre une chaussure, lire un livre, écrire une lettre ou faire son lit.

d 2101 **Entreprendre une tâche complexe**

Préparer, entamer une tâche complexe et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace pour une tâche complexe ; exécuter une tâche complexe comprenant plus d'une composante, qu'il faut réaliser l'une après l'autre ou simultanément, comme installer un espace pour jouer, utiliser plusieurs jouets pour jouer à « faire semblant », disposer les meubles dans sa chambre ou faire un devoir pour l'école.

d 2102 **Entreprendre une tâche unique de manière indépendante**

Préparer, entamer et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace pour une tâche simple ou complexe ; gérer et exécuter une tâche de manière autonome, sans l'assistance d'autres personnes, comme dans les jeux solitaires par exemple trier de petits objets, mettre la table ou faire des constructions avec des cubes.

d 2103 Entreprendre une tâche unique en groupe

Préparer, entamer et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace pour une tâche simple ou complexe ; gérer et exécuter une tâche avec des personnes impliquées dans une ou plusieurs étapes de ce travail, comme jouer à cache-cache, jouer aux cartes ou à des jeux de société avec des règles ou jouer de la musique ensemble.

d 2104 Mener à terme une tâche simple

Mener à terme une tâche simple ne comprenant qu'une seule composante majeure, comme construire une tour, mettre une chaussure, lire un livre, écrire une lettre ou faire son lit.

d 2105 Mener à terme une tâche complexe

Mener à terme une tâche complexe comprenant plus d'une composante qu'il faut réaliser l'une après l'autre ou simultanément, comme installer un espace pour jouer, utiliser plusieurs jouets pour jouer à « faire semblant », ranger les meubles dans sa chambre ou faire un devoir pour l'école.

d 2108 Entreprendre une autre tâche unique précisée**d 2109 Entreprendre une tâche unique non précisée****d 220 Entreprendre des tâches multiples**

Entreprendre des actions simples ou complexes et coordonnées, qui sont les composantes de tâches multiples, intégrées ou complexes, réalisées l'une après l'autre ou simultanément.

Inclusions : effectuer des tâches multiples ; mener à terme des tâches multiples ; entreprendre des tâches multiples de manière indépendante ou en groupe

Exclusions : acquérir un savoir-faire (d155) ; résoudre des problèmes (d175) ; prendre des décisions (d177) ; entreprendre une tâche unique (d210)

d 2200 Effectuer des tâches multiples

Préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et d'espace, gérer et exécuter plusieurs tâches ensemble ou l'une après l'autre, comme s'habiller complètement un jour où il fait froid ou organiser une fête.

d 2201 Mener à terme des tâches multiples

Mener à terme plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, comme se lever et se préparer pour aller à l'école, faire des courses en faisant aussi des achats pour un ami.

- d 2202 Entreprendre des tâches multiples de manière indépendante**
Préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et de lieu pour exécuter des tâches multiples, gérer et exécuter plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, sans l'aide d'autres personnes.
- d 2203 Entreprendre des tâches multiples en groupe**
Préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et de lieu pour exécuter des tâches multiples, gérer et exécuter plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, avec d'autres personnes impliquées à un ou plusieurs stades de l'exécution des tâches multiples.
- d 2204 Mener à terme des tâches multiples de manière indépendante**
Mener à terme des tâches multiples de manière indépendante, comme faire ses devoirs à la maison, donner à manger et à boire aux animaux de compagnie, mettre la table et préparer le dîner pour la famille.
- d 2205 Mener à terme des tâches multiples en groupe**
Mener à terme des tâches multiples en groupe comme programmer la date et le lieu d'un événement sportif, inviter les participants, s'assurer du matériel de sport nécessaire et organiser les déplacements pour l'aller et le retour.
- d 2208 Entreprendre d'autres tâches multiples précisées**
- d 2209 Entreprendre des tâches multiples non précisées**

d 230 Effectuer la routine quotidienne

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour planifier, gérer et s'acquitter des tâches et des obligations quotidiennes, comme gérer son temps et planifier chaque activité tout au long de la journée.

Inclusions : gérer et mener à bien la routine quotidienne ; gérer son propre niveau d'activité

Exclusion : entreprendre des tâches multiples (d220)

- d 2300 Se conformer aux routines quotidiennes**
Suivre les recommandations d'autrui pour effectuer les tâches ou obligations quotidiennes élémentaires.
- d 2301 Gérer la routine quotidienne**
Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées susceptibles de répondre aux exigences des tâches et obligations quotidiennes.

d 2302 Mener à bien les routines quotidiennes

Accomplir les actions simples ou complexes et coordonnées qui répondent aux exigences des tâches et obligations quotidiennes habituelles, comme s'acquitter des routines quotidiennes de se réveiller, s'habiller, prendre son petit-déjeuner, partir pour l'école ou le travail et rentrer à la maison à la fin de la journée.

d 2303 Gérer son propre niveau d'activité

Effectuer les actions et adopter les comportements nécessaires pour gérer les exigences quotidiennes en énergie et en temps.

d 2304 Gérer des changements dans la routine quotidienne

Effectuer les transitions appropriées en réponse à de nouvelles exigences ou changements dans la séquence habituelle d'activités, comme trouver un autre moyen de transport pour aller à l'école ou au travail lorsqu'il n'y a pas de transport public disponible.

d 2305 Gérer son temps

Gérer le temps nécessaire pour mener à bien des activités habituelles ou spécifiques, comme se préparer à quitter la maison, prendre des médicaments et recourir aux aides techniques et aux soutiens.

d 2306 S'adapter aux contraintes horaires

Accomplir des actes et avoir des comportements appropriés dans l'ordre requis et le temps imparti, comme courir à la gare lorsque l'on risque de rater son train.

d 2308 Effectuer d'autres routines quotidiennes précisées**d 2309 Effectuer des routines quotidiennes non précisées****d 240 Gérer le stress et autres exigences psychologiques**

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour gérer et maîtriser les exigences psychologiques nécessaires à la réalisation de tâches impliquant un niveau important de responsabilité et entraînant stress, distractions ou crises comme passer des examens, conduire un véhicule dans une circulation dense, enfiler ses vêtements quand on est pressé par les parents, terminer une tâche dans un certain délai, s'occuper d'un grand groupe d'enfants.

Inclusions : assumer ses responsabilités ; faire face au stress et aux crises

d 2400 Assumer ses responsabilités

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour assumer les responsabilités de la réalisation de certaines tâches et évaluer les implications de ces responsabilités.

d 2401 Faire face au stress

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour répondre à la pression, à l'urgence ou au stress associés à l'accomplissement d'une tâche, comme attendre son tour, réciter une leçon en classe, rechercher méthodiquement des objets perdus et ne pas oublier l'heure.

d 2402 Faire face à une crise

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour réagir comme il le faut dans des situations décisives ou en présence d'un danger imminent ou de difficultés, comme décider du moment adéquat pour demander de l'aide et s'adresser à la bonne personne pour se faire aider.

d 2408 Autres activités précisées pour faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**d 2409 Activités non précisées pour faire face au stress et aux autres demandes psychologiques****d 250 Gérer son comportement**

Effectuer des actions simples ou complexes et coordonnées, de manière cohérente face à de nouvelles situations, de nouvelles personnes ou de nouvelles expériences comme rester silencieux dans une bibliothèque.

d 2500 Accepter la nouveauté

Gérer son comportement et l'expression de ses émotions par des réactions appropriées d'acceptation face à de nouveaux objets ou de nouvelles situations.

d 2501 Réagir positivement à des demandes

Gérer son comportement et l'expression de ses émotions de manière appropriée en réponse à des attentes ou demandes, réelles ou perçues.

d 2502 Aborder des personnes ou des situations

Gérer son comportement et l'expression de ses émotions selon un mode approprié d'initiation d'interactions avec des personnes ou face à des situations.

d 2503 Agir de façon prévisible

Gérer son comportement et l'expression de ses émotions selon un mode de réponse cohérent face à des demandes ou attentes.

d 2504 Adapter son niveau d'activité
Gérer son comportement et l'expression de ses émotions selon un mode et un niveau d'énergie appropriés aux attentes et aux demandes.

d 2508 Autres domaines précisés liés au fait de gérer son comportement

d 2509 Domaines non précisés liés au fait de gérer son comportement

d 298 Autres tâches et exigences générales précisées

d 299 Tâches et exigences générales non précisées

Chapitre 3

Communication

Ce chapitre porte sur les aspects généraux et particuliers de la communication par le langage, les signes et les symboles, et notamment la production et la réception de messages, la conduite d'une conversation, et l'utilisation d'appareils et de techniques de communication.

Exclusions : lire (d166) ; écrire (d170)

Communiquer – recevoir des messages (d310-d329)

d 310 Communiquer – recevoir – des messages parlés

Comprendre la signification littérale et figurée de messages en langage parlé, comme comprendre qu'une phrase énonce un fait ou est une expression idiomatique, comme réagir à et comprendre des messages parlés.

d 3100 Réagir à la voix humaine

Réagir à la voix humaine de manière très élémentaire comme par des changements de rythmes respiratoires ou des mouvements du corps plus ou moins importants.

d 3101 Comprendre des messages parlés simples

Réagir de manière appropriée par des actes ou des mots à des messages parlés simples (2 ou 3 mots) comme des demandes (par exemple : Donne-moi) ou des ordres (par exemple : Non, viens ici).

d 3102 Comprendre des messages parlés complexes

Réagir de manière appropriée par des actes ou des mots à des messages parlés complexes (phrases complètes) comme des questions ou des consignes.

d 3108 Communiquer – recevoir – des messages parlés, autres formes précisées

d 3109 Communiquer – recevoir – des messages parlés, formes non précisées

d 315 Communiquer – recevoir – des messages non verbaux

Comprendre la signification littérale et figurée de messages manifestés par des gestes, des symboles et des dessins, comme le fait de réaliser qu'un enfant est fatigué quand il se frotte les yeux ou qu'une sirène d'alarme signifie qu'il y a un incendie.

Inclusions : communiquer – recevoir des messages gestuels, des signes et des symboles généraux, des dessins et des photographies

- d 3150 Communiquer – recevoir – des messages gestuels**
Comprendre la signification des expressions du visage, des mouvements et signes des mains, des postures du corps et autres formes du langage corporel.
- d 3151 Communiquer – recevoir – des signes et des symboles généraux**
Comprendre la signification des signes et symboles publics, comme les panneaux routiers, les symboles de mise en garde, les notations (par exemple musicale ou scientifique) et les signalisations.
- d 3152 Communiquer – recevoir – des dessins et des photographies**
Comprendre la signification représentée par des dessins (par exemple les dessins au trait, les graphismes, les peintures, les représentations à trois dimensions), des pictogrammes, des graphiques, des diagrammes et des photographies, comme le fait de comprendre qu'un trait vers le haut sur un diagramme de taille indique que l'enfant grandit.
- d 3158 Communiquer – recevoir – des messages non verbaux, autres formes précisées**
- d 3159 Communiquer – recevoir – des messages non verbaux, autres formes non précisées**

d 320 Communiquer – recevoir – des messages en langage des signes
Recevoir et comprendre des messages en langage des signes porteurs d'une signification littérale ou figurée.

d 325 Communiquer – recevoir – des messages écrits
Comprendre la signification littérale et figurée de messages qui sont transmis par écrit (y compris en braille), comme suivre les événements politiques dans un journal, comprendre un texte religieux.

d 329 Communiquer – recevoir – des messages, autres formes précisées ou non précisées

Communiquer – produire des messages (d330-d349)

d 330 Parler
Produire des messages faits de mots, de phrases et de passages plus longs, porteurs d'une signification littérale ou figurée, comme exprimer un fait ou raconter une histoire oralement.

d 331 Communication préverbale

Vocaliser en ayant conscience de la présence d'autrui dans l'environnement immédiat comme produire des sons lorsque la mère est proche ; babiller ; babiller à tour de rôle. Vocaliser en réponse à la parole en imitant les sons de la parole à tour de rôle.

d 332 Chanter

Produire une séquence de sons formant une mélodie ou interpréter des chansons pour soi ou dans un groupe.

d 335 Produire des messages non verbaux

Utiliser des gestes, des symboles ou des dessins pour transmettre des messages, comme hocher de la tête pour indiquer un désaccord ou dessiner un schéma pour expliquer un fait ou une idée complexe.

Inclusions : produire des messages gestuels, des signes et des symboles, des dessins et des photographies

d 3350 Produire des messages gestuels

Transmettre des messages par des mouvements intentionnels du corps tels que les mimiques (par exemple sourire, froncer les sourcils, grimacer), par des mouvements des bras et des mains, par des attitudes comme prendre dans ses bras pour indiquer l'affection ou pointer du doigt pour attirer l'attention ou obtenir un objet.

d 3351 Produire des signes et des symboles

Transmettre un signifié en utilisant des signes et des symboles (par exemple des icônes et des symboles scientifiques) ainsi que des systèmes de notation symbolique, comme utiliser les notes de musique pour transcrire une mélodie.

d 3352 Produire des dessins et des photographies

Communiquer un signifié en dessinant, en peignant, en faisant des croquis, des diagrammes, ou des images ou des photographies, comme dessiner une carte pour indiquer le chemin.

d 3358 Produire d'autres messages non verbaux précisés**d 3359** Produire des messages non verbaux non précisés**d 340** Produire des messages en langage des signes

Produire des messages en langage des signes comportant une signification littérale et implicite.

d 345 Écrire des messages

Produire des messages comportant une signification littérale et implicite susceptibles d'être transmis par écrit, comme écrire une lettre à un ami.

d 349 Communiquer - produire d'autres messages, précisés ou non précisés***Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication (d350-d369)*****d 350 Conversation**

Engager, soutenir et mettre fin à un échange de réflexions et d'idées, mené au moyen du langage parlé, écrit, du langage des signes ou de tout autre langage, avec une ou plusieurs personnes que l'on connaît ou qui sont étrangères, dans un cadre formel ou non formel.

Inclusions : engager, soutenir, mettre fin à une conversation ; faire la conversation avec une ou plusieurs personnes

d 3500 Engager une conversation

Engager un échange comme initier une activité à tour de rôle par contact visuel ou d'autres moyens, conduisant à une communication ou un dialogue, par exemple en se présentant, en formulant les politesses d'usage, en abordant un sujet ou en posant des questions.

d 3501 Soutenir une conversation

Poursuivre un échange de vocalisations, de paroles ou de signes en prenant son tour ou construire un dialogue en apportant des idées, en introduisant de nouveaux sujets ou en reprenant un sujet évoqué précédemment.

d 3502 Mettre fin à une conversation

Mettre fin à un échange ou un dialogue en ayant recours aux formules usuelles et en mettant un point final aux discussions sur le sujet abordé.

d 3503 Faire la conversation avec une personne

Entamer, poursuivre, conduire et mener à terme un échange ou un dialogue avec une personne comme dans le jeu préverbal ou verbal, dans l'échange vocal ou verbal entre mère et enfant ou parler du temps qu'il fait avec un ami.

d 3504 Faire la conversation avec plusieurs personnes

Entamer, poursuivre, conduire et mener à terme un échange ou un dialogue avec plus d'une personne, comme initier et participer à un échange de points de vues au sein d'un groupe, par exemple en participant à des jeux de société, à des discussions en classe ou à des discussions informelles ou formelles.

d 3508 Faire la conversation, autre forme précisée

d 3509 Faire la conversation, forme non précisée

d 355 Discussion

Engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée, en argumentant pour ou contre, ou s'engager dans un débat mené au moyen d'un langage écrit ou parlé, d'un langage de signes ou toute autre forme de langage, en présence d'une ou de plusieurs personnes connues ou inconnues, dans un environnement formel ou informel.

Inclusion : discussion avec une ou plusieurs personnes

d 3550 Discussion avec un seule personne

Engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée ou s'engager dans un débat avec une seule personne.

d 3551 Discussion avec plusieurs personnes

Engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée ou s'engager dans un débat avec plus d'une personne.

d 3558 Autre discussion précisée

d 3559 Discussion non précisée

d 360 Utiliser des appareils et des techniques de communication

Utiliser des appareils, des techniques et aux autres moyens à des fins de communication, comme appeler un ami au téléphone.

Inclusions : utiliser les appareils de télécommunication, utiliser des machines à écrire et autres techniques de communication

d 3600 Utiliser des appareils de télécommunication

Utiliser les téléphones et autres appareils, comme les fax, les télex, les ordinateurs (courriel) en tant que moyens de communication.

d 3601 Utiliser des machines à écrire

Utiliser diverses machines comme des machines à écrire, des ordinateurs ou des machines à écrire en braille en tant que moyens de communication.

d 3602 Utiliser les techniques de communication

Effectuer les actions et les tâches requises dans diverses techniques de communication, comme la lecture sur les lèvres.

d 3608 Utiliser d'autres appareils et techniques de communication précisés

d 3609 Utiliser d'autres appareils et techniques de communication non précisés

d 369 Autre conversation et utilisation d'appareils et de techniques de communication, précisée et non précisée

d 398 Autre communication précisée

d 399 Communication non précisée

Chapitre 4

Mobilité

Ce chapitre porte sur le mouvement en changeant la position du corps ou en allant d'un endroit à l'autre, en portant, en transportant ou en manipulant des objets, en marchant, courant ou grimpant, et en utilisant divers moyens de transport.

Changer et maintenir la position du corps (d410-d429)

d 410 Changer la position corporelle de base

Prendre et quitter une position du corps et passer d'un endroit à un autre, comme rouler d'un côté à l'autre, s'asseoir, se lever, se lever de sa chaise pour se coucher sur un lit, prendre et quitter les positions à genoux ou accroupi.

Inclusions : passer d'une position à une autre (allongé, debout, accroupi, à genoux), se pencher, déplacer le centre de gravité du corps

Exclusion : se transférer (d420)

d 4100 Se coucher

Passer de n'importe quelle position à la position allongée, et inversement, comme se mettre debout ou s'asseoir.

Inclusion : se coucher à plat ventre

d 4101 S'accroupir

Prendre et quitter la position accroupie avec les genoux relevés, ou s'asseoir sur les talons comme pour utiliser des toilettes situées au niveau du sol, ou passer de la position accroupie à une autre position, comme la station debout.

d 4102 S'agenouiller

Prendre et quitter la position où le corps est porté sur les genoux, les jambes pliées comme pendant les prières, ou passer de la position à genoux à une autre position, comme la station debout.

d 4103 S'asseoir

Prendre ou quitter la position assise, ou passer de la position assise à une autre position, comme la station debout ou la position couchée.

Inclusions : s'asseoir les jambes pliées ou croisées ; s'asseoir avec les pieds en appui ou non

- d 4104 Se mettre debout**
Prendre ou quitter la position debout et prendre n'importe quelle position à partir de la position debout, p. ex., s'allonger ou s'asseoir.
- d 4105 Se pencher**
Courber le dos vers l'avant ou sur le côté, à hauteur du tronc, comme pour faire une révérence ou pour attraper un objet.
- d 4106 Déplacer le centre de gravité du corps**
Ajuster ou déplacer le poids du corps d'un endroit à l'autre, que l'on soit assis, debout ou couché, comme se balancer d'un pied sur l'autre.
Exclusions : se transférer (d420), marcher (d450)
- d 4107 Se tourner en roulant**
Changer le corps d'une position à une autre en étant allongé comme se tourner d'un côté à l'autre ou passer de la position ventrale à la position dorsale.
- d 4108 Autres changements précisés de la position du corps**
- d 4109 Changements non précisés de la position du corps**
- d 415 Garder la position du corps**
Garder la même position si nécessaire, comme rester assis ou debout au travail ou à l'école.
Inclusions : rester couché, accroupi, à genoux, assis ou debout
- d 4150 Rester couché**
Rester allongé pendant un certain temps si nécessaire, comme rester couché sur le ventre dans le lit.
Inclusions : rester allongé à plat ventre, sur le dos ou sur le côté
- d 4151 Rester accroupi**
Rester accroupi pendant un certain temps si nécessaire, comme s'asseoir par terre sans siège.
- d 4152 Rester à genoux**
Rester à genoux, c'est-à-dire le corps posé sur les genoux en ayant les jambes pliées, pendant un certain temps si nécessaire, comme pendant les prières à l'église.
- d 4153 Rester assis**
Rester assis sur un siège ou sur le sol pendant un certain temps si nécessaire, comme rester assis à un bureau ou à table.

Inclusions : rester assis les jambes allongées ou croisées, et les pieds appuyés ou non appuyés

d 4154 Rester debout

Rester debout pendant un certain temps si nécessaire, comme faire la queue.

Inclusions : rester debout sur une surface inclinée, glissante ou dure

d 4155 Maintenir la position de la tête

Contrôler la position de la tête et soutenir son poids pendant une durée déterminée.

d 4158 Autres maintiens précisés de la position du corps

d 4159 Maintiens non précisés de la position du corps

d 420 Se transférer

Se transférer d'une surface à une autre, comme se glisser sur un banc ou passer du lit à une chaise sans changer de position.

Inclusions : se transférer en restant assis ou couché

Exclusion : changer la position corporelle de base (d140)

d 4200 Se transférer en position assise

Passer en position assise d'un siège à un autre, au même niveau ou à un niveau différent, comme passer de la chaise au lit.

Inclusions : passer d'une chaise à un autre siège, comme un siège de toilette ; passer d'un fauteuil roulant à un siège d'auto

Exclusion : changer la position corporelle de base (d410)

d 4201 Se transférer en étant couché

Passer d'une position allongée à l'autre, au même niveau ou à un niveau différent, comme passer d'un lit à l'autre.

Exclusion : changer la position corporelle de base (d410)

d 4208 Autres transferts précisés

d 4209 Transferts non précisés

d 429 Autre maintiens ou changements, précisés et non précisés, de la position du corps

Porter, déplacer et manipuler des objets (d430-d449)

d 430 Soulever et porter des objets

Soulever ou déplacer un objet d'un endroit à un autre, comme soulever une tasse ou un jouet, porter une boîte ou un enfant d'une pièce à une autre.

Inclusions : soulever des objets, les déposer, porter dans les mains, sur les bras, sur les épaules, sur la hanche, sur le dos ou sur la tête

d 4300 Soulever

Lever un ou plusieurs objets afin de les faire passer d'un niveau moins élevé à un niveau plus élevé, comme pour soulever un verre de la table.

d 4301 Porter en main

Prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les mains, comme pour porter une valise ou un verre.

d 4302 Porter dans les bras

Prendre ou transporter un objet d'un endroit à un autre avec les bras et les mains, comme pour porter un animal familier, un enfant ou autre objet de taille importante.

d 4303 Porter sur les épaules, la hanche et le dos

Prendre ou transporter un objet d'un endroit à un autre en utilisant les épaules et/ou la hanche et/ou le dos, comme pour porter un gros colis ou un sac décole.

d 4304 Porter sur la tête

Prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre sur la tête, comme pour porter un récipient d'eau sur la tête.

d 4305 Déposer des objets

Utiliser les mains, les bras ou d'autres parties du corps pour poser un ou plusieurs objets sur une surface ou à un endroit, comme pour déposer un récipient d'eau par terre.

d 4308 Autres activités précisées relatives au fait de soulever et porter

d 4309 Activités non précisées relatives au fait de soulever et porter

d 435 Déplacer des objets avec les membres inférieurs

Exécuter les actions coordonnées visant à déplacer des objets en utilisant les jambes et les pieds, comme donner des coups de pied dans un ballon ou appuyer sur les pédales d'une bicyclette.

Inclusions : pousser avec les membres inférieurs ; donner des coups de pied

- d 4350 Pousser avec les membres inférieurs**
Utiliser les jambes et les pieds pour exercer un effort sur un objet pour l'éloigner de soi, comme repousser une chaise à l'aide du pied.
- d 4351 Donner des coups de pied**
Utiliser les jambes et les pieds pour lancer un objet loin de soi, comme donner des coups de pied dans un ballon.
- d 4358 Autres activités précisées de déplacement d'objets avec les membres inférieurs**
- d 4359 Activités non précisées de déplacement d'objets avec les membres inférieurs**

d 440 Activités de motricité fine

Manier des objets, les ramasser, les manipuler et les lâcher en utilisant la main, les doigts et le pouce, comme ramasser des pièces de monnaie sur une table, tourner un cadran de téléphone ou un bouton.

Inclusions : ramasser, saisir, manipuler et lâcher

- d 4400 Ramasser**
Soulever ou prendre un ou plusieurs objets avec les mains et les doigts, comme pour prendre un crayon.
- d 4401 Saisir**
Utiliser une ou les deux mains pour saisir et tenir fermement quelque chose, comme un outil ou une poignée de porte.
- d 4402 Manipuler**
Utiliser les doigts et les mains pour contrôler, diriger ou guider quelque chose, comme pour manipuler des pièces de monnaie ou d'autres petits objets, couper avec des ciseaux, nouer un lacet de chaussure, remplir des cahiers de coloriage ou utiliser des baguettes chinoises ou un couteau et une fourchette.
- d 4403 Lâcher**
Utiliser les doigts et les mains pour lâcher quelque chose, le laisser tomber ou le changer de position, comme pour laisser tomber un vêtement ou un morceau de nourriture pour un animal familier.
- d 4408 Autres activités précisées de motricité fine**
- d 4409 Activités non précisées de motricité fine**

d 445 Utilisation des mains et des bras

Effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour déplacer les objets ou les manipuler en utilisant les mains et les bras, comme pour tourner une poignée de porte, lancer ou attraper un objet.

Inclusions : tirer ou pousser des objets ; chercher à prendre ; tourner ou tordre les mains et les bras ; lancer ; attraper

Exclusion : activités de motricité fine (d440)

d 4450 Tirer

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour attirer quelque chose à soi ou le déplacer d'un endroit à un autre, comme tirer une ficelle ou fermer une porte.

d 4451 Pousser

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour éloigner quelque chose de soi ou le déplacer d'un endroit à un autre, comme pour repousser un jouet ou un animal.

d 4452 Chercher à prendre

Tendre les mains et les bras pour saisir quelque chose, comme pour étendre la main au-dessus d'une table pour prendre un livre.

d 4453 Tourner ou tordre les mains ou les bras

Tourner, retourner ou plier les doigts, les mains et les bras pour utiliser un objet, comme pour se brosser les dents ou laver des ustensiles.

d 4454 Lancer

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir quelque chose et l'envoyer en l'air avec une certaine force, comme pour lancer une balle.

d 4455 Attraper

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir un objet en mouvement en vue de l'arrêter ou de le retenir, comme pour attraper une balle.

d 4458 Autres activités précisées d'utilisation des mains et des bras**d 4459 Activités non précisées d'utilisation des mains et des bras****d 446 Motricité fine des pieds**

Exécuter les actions coordonnées nécessaires pour déplacer ou manipuler des objets en utilisant son pied et ses orteils.

d 449 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de porter, de déplacer et de manipuler des objets*Marcher et se déplacer (d450-d469)***d 450** Marcher

Avancer à pied, pas à pas, de manière qu'au moins un des pieds soit toujours au sol, comme se promener, déambuler, marcher en avant, marcher en arrière ou sur le côté.

Inclusions : marcher sur des distances courtes ou longues ; marcher sur différentes surfaces ; contourner des obstacles

Exclusions : se transférer (d420) ; se déplacer (d455)

d 4500 Marcher sur de courtes distances

Avancer à pied, sur une distance de moins d'un kilomètre, comme marcher dans sa chambre ou dans le couloir, dans un bâtiment ou sur de courtes distances à l'extérieur.

d 4501 Marcher sur de longues distances

Avancer à pied, sur une distance de plus d'un kilomètre, comme marcher d'un bout à l'autre du village ou de la ville, d'un village à l'autre ou dans la campagne.

d 4502 Marcher sur différentes surfaces

Marcher sur des surfaces en pente, inégales ou en mouvement, comme marcher sur l'herbe, le gravier ou la glace et la neige, ou marcher dans un train, sur un bateau en marche ou sur un autre moyen de transport.

d 4503 Contourner des obstacles

Marcher de la façon nécessaire pour contourner les objets, les personnes, les animaux et les véhicules en mouvement ou immobiles, comme marcher sur la place du marché ou dans un magasin, se déplacer dans le trafic ou d'autres lieux encombrés.

d 4508 Autres activités précisées relatives au fait de marcher**d 4509** Activités non précisées relatives au fait de marcher**d 455** Se déplacer

Déplacer tout le corps d'un endroit à l'autre, par d'autres moyens que la marche, comme grimper sur un rocher, descendre la rue en courant, sautiller, gambader, sauter ou courir autour des obstacles.

Inclusions : ramper, grimper, courir, jogger, sauter, nager, se déplacer sur les fesses, rouler, traîner les pieds

Exclusions : se transférer (d420) ; marcher (d450)

d 4550 Ramper

Déplacer tout le corps face contre terre d'un endroit à un autre sur les mains, ou les mains et les bras, et les genoux.

d 4551 Grimper

Déplacer tout le corps vers le haut ou vers le bas, par-dessus des surfaces ou des objets, comme gravir des marches, des rochers, des échelles, des bordures, des margelles ou d'autres objets.

d 4552 Courir

Se mouvoir d'un pas rapide, de telle manière que les deux pieds peuvent être en l'air en même temps.

d 4553 Sauter

Quitter le sol en pliant puis en étendant les jambes, comme sauter sur un pied, sauter à cloche-pied, sautiller et sauter ou plonger dans l'eau.

d 4554 Nager

Faire avancer le corps dans l'eau au moyen de mouvements des membres, sans prendre appui sur le sol.

d 4555 Se déplacer sur les fesses et rouler

Faire avancer tout le corps d'un endroit à un autre dans une position assise ou couchée sans se soulever du sol.

d 4556 Traîner les pieds

Faire avancer tout le corps d'un endroit à un autre en utilisant les jambes mais sans soulever les pieds du plancher ou du sol.

d 4558 Autres activités précisées relatives au fait de se déplacer

d 4559 Activités non précisées relatives au fait de se déplacer

d 460 Se déplacer dans différents lieux

Marcher et se déplacer entre divers lieux et dans diverses situations, comme aller d'une pièce à l'autre dans la maison, dans un immeuble, ou dans la rue.

Inclusions : se déplacer dans la maison, ramper ou grimper dans la maison ; marcher ou se déplacer dans un immeuble autre que la maison, se déplacer hors de la maison et d'autres bâtiments

d 4600 Se déplacer dans la maison

Marcher et se déplacer dans la maison, dans une pièce, d'une pièce à l'autre, et dans l'ensemble du lieu de résidence ou de vie.

Inclusions : se déplacer d'un étage à l'autre, sur le balcon, dans la cour, le porche ou le jardin

d 4601 Se déplacer dans des bâtiments autres que la maison

Marcher ou se déplacer dans des bâtiments autres que la maison, comme se déplacer dans la maison d'autres personnes, dans des bâtiments privés, dans les bâtiments communautaires et publics, ou autres enceintes.

Inclusions : se déplacer dans toutes les parties accessibles de bâtiments et d'enceintes fermées, d'un étage à l'autre, à l'intérieur, l'extérieur ou autour des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.

d 4602 Se déplacer en dehors de la maison et d'autres bâtiments

Marcher et se déplacer aux abords et à une certaine distance de la maison et d'autres bâtiments, sans utiliser de moyens de transports publics ou privés, comme marcher sur une bonne distance dans le village ou en ville.

Inclusions : se déplacer dans les rues du voisinage, de la ville ou du village ; se déplacer sur de plus grandes distances, sans utiliser de moyens de transport

d 4608 Autres activités précisées relatives au fait de se déplacer en d'autres lieux divers**d 4609 Activités non précisées relatives au fait de se déplacer en d'autres lieux divers****d 465 Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux**

Déplacer le corps d'un endroit à l'autre, sur toute surface et dans toutes sortes d'espaces, en utilisant des appareils particuliers conçus pour faciliter le déplacement ou pour donner des moyens de déplacement nouveaux, comme les planches à roulettes, les skis, un équipement de plongée, les palmes ou descendre la rue en fauteuil roulant ou avec un déambulateur.

Exclusions : se transférer (d420), marcher (d450) ; se déplacer (d455) ; utiliser des moyens de transport (d470) ; conduire un véhicule (d475)

d 469 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de marcher et se déplacer

Se déplacer avec un moyen de transport (d470-d489)

d 470 Utiliser un moyen de transport

Utiliser un moyen de transport en tant que passager, être conduit en voiture, en pousse-pousse, en véhicule à traction animale, en voiture d'enfant ou poussette, en taxi privé ou public, en bus, en train, en tram, en avion, en métro, en bateau.

Inclusions : utiliser un moyen de transport à traction ; utiliser un moyen de transport motorisé, privé ou public

Exclusions : se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d460) ; conduire un véhicule (d475)

d 4700 Utiliser un moyen de transport à énergie humaine

Être transporté en tant que passager par un moyen de transport mû par une ou plusieurs personnes, comme dans une voiture d'enfant ou une poussette, dans un pousse-pousse ou une chaloupe à rames.

d 4701 Utiliser un moyen de transport motorisé privé

Être transporté en tant que passager d'un véhicule motorisé privé, sur terre, sur l'eau ou dans les airs, comme en voiture, en taxi, en avion ou en bateau privé.

d 4702 Utiliser les transports en commun

Être transporté en tant que passager dans un véhicule motorisé conçu pour le transport en commun, sur terre, sur l'eau ou dans les airs, comme être passager d'un bus, d'un train, d'un métro ou d'un avion.

d 4703 Utiliser une personne comme moyen de transport

Être transporté par une autre personne comme dans un tissu, un sac à dos ou dans un dispositif de transport.

d 4708 Autres activités précisées relatives à l'utilisation d'un moyen de transport

d 4709 Activités non précisées relatives à l'utilisation d'un moyen de transport

d 475 Conduire un véhicule

Conduire un moyen de transport de quelque type que ce soit, comme conduire une voiture, rouler en vélo ou piloter un bateau, ou monter un animal.

Inclusions : conduire un moyen de transport à énergie humaine, un véhicule motorisé, un véhicule à traction animale

Exclusions : se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d460) ; utiliser un moyen de transport (d470)

- d 4750 Conduire un moyen de transport à énergie humaine**
Conduire un véhicule à énergie humaine, comme une bicyclette, un tricycle ou une chaloupe à rames.
- d 4751 Conduire un véhicule motorisé**
Conduire un véhicule avec un moteur, comme une automobile, une motocyclette, une embarcation à moteur ou un avion.
- d 4752 Conduire un moyen de transport à traction animale**
Conduire un véhicule à traction animale, comme une charrette ou une voiture tirée par des chevaux.
- d 4758 Autres activités précisées relatives au fait de conduire un véhicule**
- d 4759 Activités non précisées relatives au fait de conduire un véhicule**

d 480 Monter un animal comme moyen de transport
Voyager sur le dos d'un animal, comme un cheval, un bœuf, un chameau ou un éléphant.

Exclusions : conduire un véhicule (d475) ; récréation et loisirs (d920)

d 489 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de se déplacer en utilisant un moyen de transport

d 498 Autres activités précisées relatives à la mobilité

d 499 Activités non précisées relatives à la mobilité

Chapitre 5

Entretien personnel

Ce chapitre porte sur les soins personnels, le fait de se laver et de se sécher, de s'occuper de son corps et des parties de son corps, de s'habiller, de manger et boire, et de prendre soin de sa santé.

d 510 Se laver

Laver et sécher son corps tout entier, ou des parties du corps, en utilisant de l'eau et les produits ou les méthodes appropriées, comme prendre son bain, prendre une douche, se laver les mains et les pieds, se laver le visage et les cheveux, et se sécher avec une serviette.

Inclusions : se laver des parties du corps ; se laver le corps tout entier ; se sécher

Exclusions : prendre soin de parties de son corps (d520) ; aller aux toilettes (d530)

d 5100 Se laver des parties du corps

Appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances de nettoyage sur des parties du corps, comme les mains, le visage, les pieds, les cheveux ou les ongles, afin de les nettoyer.

d 5101 Se laver le corps tout entier

Appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances sur tout le corps afin de se nettoyer, comme prendre un bain ou une douche.

d 5102 Se sécher

Utiliser une serviette ou d'autres moyens pour sécher une ou des parties du corps ou tout le corps après s'être lavé.

d 5108 Autres activités précisées relatives au fait de se laver et de se sécher

d 5109 Activités non précisées relatives au fait de se laver et de se sécher

d 520 Prendre soin de parties de son corps

Prendre soin de parties de son corps, comme la peau, le visage, les dents, le cuir chevelu, les ongles et les parties génitales, qui exigent plus qu'un lavage et un séchage.

Inclusions : prendre soin de sa peau, de ses dents, de ses cheveux, des ongles des mains et des pieds, et de son nez

Exclusions : se laver (d510) ; aller aux toilettes (d530)

- d 5200 Prendre soin de sa peau**
Prendre soin de la texture et de l'hydratation de sa peau, par exemple enlever les callosités ou les cors, utiliser des lotions hydratantes ou des cosmétiques.
- d 5201 Prendre soin de ses dents**
Prendre des mesures pour l'hygiène dentaire, par exemple en se brossant les dents, en utilisant la soie dentaire et en prenant soin d'une prothèse ou d'un appareil dentaire.
- d 5202 Prendre soin de ses cheveux et de sa barbe**
Prendre soin de ses cheveux ou de sa barbe, par exemple en les peignant, les brossant, les coiffant ou les frisant, en se rasant ou en se taillant la barbe.
- d 5203 Prendre soin des ongles de ses mains**
Nettoyer, couper ou polir les ongles des mains.
- d 5204 Prendre soin des ongles de ses pieds**
Nettoyer, couper ou polir les ongles des pieds.
- d 5205 Prendre soin de son nez**
Se nettoyer le nez, prendre soin de son hygiène nasale.
- d 5208 Autres activités précisées relatives au fait de prendre soin de parties de son corps**
- d 5209 Activités non précisées relatives au fait de prendre soin de parties de son corps**

d 530 Aller aux toilettes

Exprimer le besoin d'éliminer, prévoir et effectuer l'élimination des déchets humains (menstruations, urine, selles) et se nettoyer par la suite.

Inclusions : assurer la régulation de la miction, de la défécation et apporter les soins au moment des menstruations

Exclusions : se laver (d510) ; prendre soin de parties de son corps (d520)

d 5300 Assurer la régulation de la miction

Prévoir et contrôler la miction, par ex. en exprimant le besoin d'uriner, en se mettant dans une position adéquate, en choisissant et en se rendant à un endroit approprié pour uriner, en manipulant les vêtements avant et après la miction, et en se nettoyant après avoir uriné.

d 53000 Exprimer le besoin d'uriner

- d 53001** Effectuer la miction de manière appropriée
- d 53008** Autres activités précisées relatives au fait d'assurer la régulation de la miction
- d 53009** Activités non précisées relatives au fait d'assurer la régulation de la miction
- d 5301** Assurer la régulation de la défécation
Coordonner et contrôler la défécation, par ex. en exprimant le besoin de déféquer, en choisissant et en se rendant à un endroit approprié pour déféquer, en manipulant les vêtements avant et après la défécation, et en se nettoyant après avoir déféqué.
- d 53010** Exprimer le besoin de déféquer
- d 53011** Effectuer la défécation de manière appropriée
- d 53018** Autres activités précisées relatives au fait d'assurer la régulation de la défécation
- d 53019** Activités non précisées relatives au fait d'assurer la régulation de la défécation
- d 5302** Apporter les soins au moment des menstruations
Coordonner, planifier et apporter les soins nécessaires au moment des menstruations, par ex. en prévoyant les menstruations et en utilisant des serviettes hygiéniques.
- d 5308** Autres activités précisées relatives au fait d'aller aux toilettes
- d 5309** Activités non précisées relatives au fait d'aller aux toilettes

d 540 S'habiller

Effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour mettre et ôter des vêtements et des chaussures dans l'ordre et en fonction du contexte social et du temps qu'il fait, par ex. en mettant, en ajustant et en enlevant une chemise, une jupe, une blouse, un pantalon, des sous-vêtements, un sari, un kimono, des collants, un chapeau, des gants, un manteau, des souliers, des bottes, des sandales et des pantoufles.

Inclusions : mettre ou retirer ses vêtements ou ses chaussures et s'habiller selon les circonstances

d 5400 Mettre des vêtements

Coordonner les gestes nécessaires pour mettre des vêtements sur diverses parties du corps, comme mettre des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps ; mettre des gants et des coiffes.

d 5401 Ôter des vêtements

Coordonner les gestes nécessaires pour retirer des vêtements sur diverses parties du corps, comme retirer des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps ; retirer des gants et une coiffe.

d 5402 Mettre des chaussures

Coordonner les gestes nécessaires pour mettre des chaussettes, des bas et des chaussures.

d 5403 Ôter des chaussures

Coordonner les gestes nécessaires pour retirer des chaussettes, des bas et des chaussures.

d 5404 S'habiller selon les circonstances

Se conformer à des conventions et des codes vestimentaires, implicites ou explicites, de la société dans laquelle on vit, et s'habiller en fonction du temps qu'il fait.

d 5408 Autres activités précisées relatives à l'habillement**d 5409 Activités non précisées relatives à l'habillement****d 550 Manger**

Exprimer le besoin de manger, coordonner les gestes nécessaires pour préparer des aliments qui ont été servis, les porter à la bouche, les consommer de façon culturellement acceptable, comme couper ou rompre la nourriture en petits morceaux, ouvrir les bouteilles et les canettes, utiliser les couverts, prendre des repas, festoyer, dîner.

Exclusion : boire (d560)

d 5500 Exprimer le besoin de manger**d 5501 Manger de manière appropriée****d 5508 Autres activités précisées relatives au fait de manger****d 5509 Activités non précisées relatives au fait de manger**

d 560 Boire

Exprimer le besoin de boire, et coordonner les gestes nécessaires pour prendre une boisson, la porter à la bouche et la consommer selon les usages, mélanger, agiter et verser des liquides à boire, ouvrir les bouteilles et les canettes, boire à la paille ou boire à un robinet ou à une fontaine, téter.

Exclusion : manger (d550)

d 5600 Exprimer le besoin de boire**d 5601 Téter le sein**

Réussir à boire au sein et mettre en œuvre les conduites et interactions appropriées avec la personne nourricière, comme le contact visuel, pour indiquer le besoin ou la satiété.

d 5602 Boire au biberon

Réussir à boire du lait ou un autre liquide au biberon et mettre en œuvre les conduites et interactions appropriées avec la personne nourricière comme le contact visuel, pour indiquer le besoin ou la satiété.

d 5608 Autres activités précisées relatives au fait de boire**d 5609 Activités non précisées relatives au fait de boire****d 570 Prendre soin de sa santé**

Assurer ou exprimer des besoins quant à son confort physique, sa santé, son bien-être physique et mental, comme avoir un régime équilibré, avoir un niveau d'activité physique approprié, se tenir au chaud ou au frais, éviter de nuire à sa santé, avoir des rapports sexuels protégés, par exemple en utilisant des préservatifs, en se faisant vacciner, et en subissant des examens physiques réguliers.

Inclusions : assurer son bien-être physique ; surveiller son régime alimentaire et sa condition physique ; protéger sa santé

d 5700 Assurer son confort physique

Prendre soin de soi en étant conscient qu'on doit veiller à ce que son corps soit en position confortable, qu'on n'ait ni trop chaud ni trop froid, qu'on ne se sente pas mouillé et qu'on dispose d'un éclairage convenable.

d 5701 Surveiller son régime alimentaire et sa condition physique

Prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins, en choisissant et en consommant des aliments nutritifs et en entretenant une bonne condition physique.

d 5702 Entretien sa santé

Prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en faisant ce qu'il faut pour prendre soin de sa santé, à la fois pour réagir aux risques pour la santé et pour prévenir une mauvaise santé, par exemple en recherchant l'assistance d'un aidant ou de professionnels, en suivant l'avis du médecin et d'autres professionnels de santé, en évitant les risques pour la santé comme les blessures, les maladies transmissibles, la prise de drogue, et des maladies sexuellement transmissibles.

d 57020 Gérer des médicaments et suivre des conseils de santé**d 57021 Rechercher l'avis ou l'assistance d'aidants ou de professionnels****d 57022 Éviter les risques d'abus de drogues ou d'alcool****d 57028 Autres activités précisées relatives au fait d'entretenir sa santé****d 57029 Activités non précisées relatives au fait d'entretenir sa santé****d 5708 Autres activités précisées relatives au fait de prendre soin de sa santé****d 5709 Activités non précisées relatives au fait de prendre soin de sa santé****d 571 Veiller à sa sécurité**

Éviter les risques qui peuvent engendrer des blessures physiques ou nuire. Éviter les situations potentiellement dangereuses comme utiliser le feu de manière inappropriée ou courir au milieu des voitures.

d 598 Autres activités précisées relatives à l'entretien personnel**d 599 Activités non précisées relatives à l'entretien personnel**

Chapitre 6

Vie domestique

Ce chapitre porte sur la vie domestique et la vie courante. Elles concernent notamment l'acquisition d'un endroit pour vivre, des aliments, des vêtements et autres produits d'usage courant, des activités ménagères de nettoyage et de réparation, de l'entretien de ses biens personnels et autres objets ménagers, et l'aide apportée aux autres.

Acquérir les produits d'usage courant (d610-d629)

d 610 Acquérir un endroit pour vivre

Acheter, louer, meubler et arranger une pièce, une maison, un appartement ou tout autre lieu d'habitation.

Inclusions : acheter ou louer un logement, meubler un logement

Exclusions : acquérir les produits et services (d620) ; s'occuper des effets ménagers (d650)

d 6100 Acheter un logement

Entreprendre les activités nécessaires pour devenir propriétaire d'une maison, d'un appartement ou tout autre lieu d'habitation.

d 6101 Louer un logement

Entreprendre les activités nécessaires pour utiliser une maison, un appartement ou tout lieu d'habitation appartenant à autrui en échange d'une contribution financière.

d 6102 Meubler un logement

Choisir et arranger le lieu d'habitation avec des meubles, des accessoires et autres équipements et décorer les chambres, arranger son espace, sa chambre.

d 6108 Autres activités précisées relatives à l'acquisition d'un endroit pour vivre

d 6109 Activités non précisées relatives à l'acquisition d'un endroit pour vivre

d 620 Acquérir des produits et des services

Choisir, se procurer, transporter tous produits et services nécessaires à la vie quotidienne : choisir, se procurer, transporter et ranger de la nourriture, des boissons, des vêtements, des produits de nettoyage, du combustible, des articles ménagers, des ustensiles, des batteries de cuisine, des assiettes, des appareils électroménagers, des jeux et des outils ; se procurer des services publics et d'autres services ménagers.

Inclusions : faire les courses et se procurer des produits d'usage courant

Exclusion : acquérir un endroit pour vivre (d610)

d 6200 Faire les courses

Acquérir pour de l'argent les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne (y compris donner instruction et superviser un intermédiaire chargé de faire les courses), par ex. choisir la nourriture, les boissons, les produits d'entretien, les articles ménagers, les jeux, ou les vêtements au magasin ou au marché ; comparer la qualité et les prix des articles désirés, négocier et finalement payer les produits et les services choisis et les transporter.

d 6201 Se procurer des produits d'usage courant

Obtenir, sans échange d'argent, les biens et les services nécessaires dans la vie courante (y compris en donnant instruction et en supervisant un intermédiaire chargé de ces tâches), par ex. récolter les légumes et les fruits et se procurer l'eau et le combustible.

d 6208 Autres activités précisées relatives à l'acquisition des produits et des services

d 6209 Activités non précisées relatives à l'acquisition des produits et des services

d 629 Autres activités précisées et non précisées relatives à l'acquisition des produits d'usage courant

Tâches ménagères (d630-d649)

d 630 Préparer les repas

Planifier, organiser, préparer et servir des repas simples ou compliqués et les boissons pour soi et les autres, en établissant un menu, en choisissant des aliments et des boissons, en réunissant les ingrédients pour préparer les repas, en cuisant et en préparant les aliments et les boissons froides, en servant les repas.

Inclusions : préparer des repas simples ou complexes

Exclusions : manger (d550) ; boire (d560) ; acquérir des produits et des services (d620) ; faire le ménage (d640) ; s'occuper des effets ménagers (d650) ; s'occuper des autres (d660)

d 6300 Préparer des repas simples

Planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un petit nombre d'ingrédients faciles à préparer et à servir, comme préparer une collation ou un repas léger, transformer les ingrédients simplement en les coupant, et frire, bouillir et chauffer des aliments, comme du riz ou des pommes de terre.

d 6301 Préparer des repas complexes

Planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un grand nombre d'ingrédients compliqués à préparer et à servir, comme préparer un menu à plusieurs services, transformer les ingrédients de diverses manières en les pelant, les tranchant, les mélangeant, les malaxant et les agitant, et les présenter et les servir d'une manière conforme à l'occasion et aux usages.

Exclusion : utiliser des appareils électroménagers (d6403)

d 6302 Aider à préparer les repas

Travailler avec d'autres à la planification, l'organisation, la préparation et le service de repas simples et complexes pour soi et autrui, sous la responsabilité d'une autre personne.

d 6308 Autres activités précisées relatives à la préparation des repas**d 6309 Activités non précisées relatives à la préparation des repas****d 640 Faire le ménage**

Gérer le ménage, en nettoyant la maison, en lavant les vêtements, en utilisant les produits d'entretien, en entreposant la nourriture, en éliminant les ordures, en balayant, en passant le torchon, en lavant les armoires, les murs et autres surfaces, en rassemblant et en éliminant les ordures ménagères ; en rangeant les pièces, les armoires et les tiroirs, en rassemblant, lavant, séchant, pliant et repassant le linge ; en frottant les chaussures ; en utilisant des balais, des brosses et des aspirateurs ; en utilisant des lave-linge, des sèche-linge et des fers à repasser.

Inclusions : laver et faire sécher le linge et les vêtements ; nettoyer la cuisine et les ustensiles ; nettoyer la salle de séjour ; utiliser les appareils électroménagers ; entreposer les produits d'usage courant et éliminer les ordures

Exclusions : acquérir un endroit pour vivre (d610) ; acquérir des produits et des services (d620) ; préparer les repas (d630) ; s'occuper des effets ménagers (d650) ; s'occuper des autres (d660)

d 6400 Laver et sécher le linge et les vêtements

Laver le linge et les vêtements à la main et les étendre à sécher en plein air.

d 6401 Laver la cuisine et les ustensiles

Nettoyer après avoir fait la cuisine, faire la vaisselle, nettoyer la table et le sol où on a cuisiné et mangé.

- d 6402 Nettoyer la salle de séjour**
Nettoyer les lieux de séjour, essuyer et épousseter, balayer, laver le sol, laver les vitres et les murs, nettoyer la salle de bains et les toilettes, entretenir les meubles.
- d 6403 Utiliser des appareils électroménagers**
Utiliser tous les types d'appareils électroménagers, comme les lave-linge, les sèche-linge, les fers à repasser, les aspirateurs et les lave-vaisselle.
- d 6404 Entreposer les produits d'usage courant**
Entreposer la nourriture, les boissons, le linge et autres objets ménagers nécessaires à la vie de tous les jours ; préparer la nourriture à garder en conserve, en salaison ou par réfrigération, garder la nourriture fraîche et hors de portée des animaux.
- d 6405 Éliminer les ordures**
Éliminer les ordures ménagères, en ramassant les débris qui se trouvent autour de la maison, en préparant les ordures en vue de leur élimination, en utilisant les appareils d'élimination des ordures, en brûlant les ordures.
- d 6406 Aider à faire le ménage**
Travailler avec d'autres à l'organisation et la gestion du ménage, sous la responsabilité d'une autre personne.
- d 6408 Autres activités précisées relatives au fait de faire le ménage**
- d 6409 Activités non précisées relatives au fait de faire le ménage**

d 649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

S'occuper des effets ménagers et s'occuper des autres (d650-d669)

d 650 S'occuper des effets ménagers

Entretien et réparation des objets du ménage et des effets personnels, y compris les jeux, la maison et son contenu, les vêtements, les véhicules et les aides techniques, et prendre soin des plantes et des animaux, y compris notamment peindre et tapisser les pièces, réparer les meubles, réparer la plomberie, assurer l'entretien des véhicules, arroser les plantes ; toiletter et nourrir les animaux de compagnie et domestiques.

Inclusions : fabriquer et réparer des vêtements ; entretenir la maison, le mobilier et les appareils ménagers ; entretenir les véhicules ; entretenir les aides techniques ; prendre soin des plantes (d'intérieur et d'extérieur) et des animaux

Exclusions : acquérir un endroit pour vivre (d610) ; acquérir des produits et des services (d620) ; faire le ménage (d640) ; aider les autres (d660) ; occuper un emploi rémunéré (d850)

d 6500 Fabriquer et réparer des vêtements

Fabriquer et réparer des vêtements, comme coudre, fabriquer ou reprendre des vêtements ; recoudre des boutons et des attaches ; repasser les vêtements ; réparer et frotter les chaussures.

Exclusions : utiliser des appareils électroménagers (d6403)

d 6501 Entretien le lieu d'habitation et le mobilier

Réparer et entretenir le lieu d'habitation, son extérieur, son intérieur et son contenu, comme peindre, réparer des accessoires et des meubles, utiliser les outils adéquats pour faire les réparations.

d 6502 Entretien des appareils ménagers

Réparer et entretenir tous les appareils ménagers, pour la cuisson, le nettoyage et la réparation, comme graisser et réparer les outils et entretenir le lave-linge.

d 6503 Entretien les véhicules

Réparer et entretenir les véhicules personnels motorisés et non motorisés, y compris les bicyclettes, les charrettes, les automobiles et les bateaux.

d 6504 Entretien des aides techniques

Réparer et entretenir les aides techniques comme les prothèses, orthèses, les outils spécialisés pour l'entretien ménager et l'entretien personnel ; entretenir et réparer les appareils de mobilité personnelle comme des cannes, des déambulateurs, des fauteuils roulants et des scooters ; entretenir les appareils de communication et de récréation.

d 6505 Soigner les plantes, à l'intérieur et à l'extérieur

Soigner les plantes à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, planter, arroser les plantes et leur donner de l'engrais ; faire le jardin et cultiver des légumes pour son usage personnel.

d 6506 Soigner les animaux

Soigner les animaux de compagnie et domestiques, nourrir, nettoyer, toiletter les animaux de compagnie et leur faire faire de l'exercice, veiller à la bonne santé des animaux domestiques et de compagnie, planifier les soins des animaux domestiques ou de compagnie pendant son absence.

- d 6507 Aider à l'entretien des effets ménagers**
Travailler avec d'autres à l'entretien et la réparation d'objets de la maison et d'autres objets personnels, sous la responsabilité d'une autre personne.
- d 6508 Autres activités précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers**
- d 6509 Activités non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers**

d 660 S'occuper des autres

Aider les membres du ménage et les autres dans leurs activités d'apprentissage, de communication, d'entretien personnel, de mouvement et de déplacement, à l'intérieur ou à l'extérieur, et se préoccuper ou attirer l'attention des autres sur le bien-être des membres de la famille et des autres personnes.

Inclusions : aider les autres à prendre soin d'eux-mêmes, à se déplacer, à communiquer et à avoir des relations avec autrui, à avoir une bonne alimentation et à veiller à leur santé

Exclusion : emploi rémunéré (d850)

- d 6600 Aider les autres à prendre soin d'eux-mêmes**
Aider les membres du ménage et les autres à prendre soin d'eux-mêmes, notamment aider les autres à manger, à prendre leur bain, à s'habiller ; s'occuper des enfants ou des membres de la famille qui sont malades ou ne peuvent prendre soin d'eux-mêmes qu'avec difficulté, aider les autres à aller à la toilette.
- d 6601 Aider les autres à se déplacer**
Aider les membres du ménage et les autres à se déplacer à l'extérieur de la maison, dans le voisinage ou en ville, pour aller à l'école, au travail ou vers toute autre destination et en revenir.
- d 6602 Aider les autres à communiquer**
Aider les membres du ménage et les autres à communiquer et à entretenir des relations interpersonnelles, par ex. en les aidant à parler, écrire ou lire.
- d 6603 Aider les autres à avoir des relations avec autrui**
Aider les membres du ménage et les autres à avoir des relations avec autrui, les aider à engager, à entretenir ou à mettre fin à de telles relations.
- d 6604 Aider les autres à avoir une bonne alimentation**
Aider les membres du ménage et les autres à s'alimenter, notamment à préparer les repas et à se nourrir.

d 6605 Aider les autres à veiller à leur santé

Aider les membres du ménage et les autres à obtenir des soins de santé formels ou informels, comme s'assurer qu'un enfant passe une visite médicale régulière, ou qu'une personne âgée prend bien ses médicaments.

d 6606 Aider à s'occuper des autres

Contribuer à aider les membres du foyer ou d'autres personnes à prendre soin d'eux-mêmes, à communiquer, à se déplacer, à avoir des relations avec autrui, à avoir une bonne alimentation et à veiller à leur santé, sous la responsabilité d'une autre personne.

d 6608 Autres activités précisées relatives au fait d'aider les autres**d 6609 Activités non précisées relatives au fait d'aider les autres**

d 669 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers et d'aider les autres

d 698 Autres aspects précisés de la vie domestique

d 699 Aspects non précisés de la vie domestique

Chapitre 7

Relations et interactions avec autrui

Ce chapitre traite des activités et tâches nécessaires pour avoir une vie de relation avec d'autres personnes (étrangers, amis, parents, membres de la famille, amants) en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

Interactions générales avec autrui (d710-d729)

d 710 Interactions de base avec autrui

Avoir des relations avec d'autres personnes en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances, comme faire preuve de respect ou d'estime quand il le faut, ou avoir des égards pour autrui.

Inclusions : manifester du respect, de la chaleur, de la reconnaissance, et de la tolérance dans ses relations ; répondre aux critiques et aux conventions sociales ; avoir des contacts physiques appropriés

d 7100 Chaleur et respect

Manifester et réagir aux marques d'inquiétude, de sympathie, de respect et d'estime en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d 7101 Gratitude

Manifester et réagir aux marques de satisfaction et d'appréciation en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d 7102 Tolérance

Faire preuve et réagir aux marques de compréhension et d'acceptation de certains comportements en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d 7103 Critique

Manifester et réagir aux expressions d'opinions différentes ou aux désaccords, explicites ou implicites, en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d 7104 Conventions sociales

Réagir de manière appropriée aux conventions sociales qui peuvent se manifester dans la vie de relation.

d 71040 Initier des interactions sociales

Initier des échanges sociaux réciproques et y réagir de manière appropriée.

d 71041 Maintenir des interactions sociales

Réguler son comportement pour maintenir des échanges sociaux.

d 71048 Autres conventions sociales précisées**d 71049 Conventions sociales non précisées****d 7105 Contact physique**

Engager et réagir au contact physique avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances.

d 7106 Différencier des personnes familières

Réagir de manière différentielle vis-à-vis des individus, comme tendre les bras vers la personne familière en la différenciant des personnes que l'on ne connaît pas.

d 7108 Autres interactions de base avec autrui précisées**d 7109 Interactions de base avec autrui non précisées****d 720 Interactions complexes avec autrui**

Entretenir et maîtriser les relations avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme maîtriser ses émotions et ses pulsions, maîtriser son agressivité verbale et physique, agir de manière indépendante dans les relations sociales, et agir selon les règles et conventions sociales.

Inclusions : jouer avec les autres, nouer et mettre fin à des relations ; maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui ; avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales ; et préserver l'espace social

d 7200 Nouer des relations

Entamer et poursuivre des relations avec autrui, pour une courte ou une longue période, selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme se présenter, établir des relations amicales ou professionnelles, amorcer une relation qui peut devenir durable, amoureuse ou intime.

d 7201 Mettre fin à des relations

Mettre un terme à une relation, en fonction des situations et dans le respect des convenances, comme mettre un terme à une relation temporaire à la fin d'une visite, ou à une relation plus ancienne avec des amis lorsqu'on déménage, avec des collègues de travail, des collègues professionnels, des fournisseurs de services, et des relations amoureuse ou intimes.

- d 7202 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui**
Maîtriser ses émotions et ses pulsions, son agressivité verbale ou physique dans ses relations avec autrui, selon les circonstances et dans le respect des convenances.
- d 7203 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales**
Agir de manière indépendante dans ses relations et se conformer aux conventions sociales régissant le rôle de chacun, sa position ou toute autre marque de statut social dans ses relations avec les autres.
- d 7204 Préserver l'espace social**
Être conscient et préserver entre soi-même et les autres une distance qui soit adaptée aux circonstances, aux conventions sociales et aux convenances.
- d 7208 Autres interactions complexes avec autrui précisées**
- d 7209 Interactions complexes avec autrui non précisées**
- d 729** Autres interactions générales avec autrui précisées et non précisées

Relations particulières avec autrui (d730-d779)

- d 730 Relations avec des étrangers**
Engager des contacts temporaires et des liaisons avec des personnes que l'on ne connaît pas dans un but bien précis, comme pour demander des informations, son chemin ou acheter quelque chose.
- d 740 Relations formelles**
Créer et entretenir des relations spécifiques dans un cadre formel, comme avec des enseignants, des employeurs, des professionnels ou des prestataires de services.
- Inclusions : relations avec des personnes ayant autorité, avec des subordonnés et avec des pairs*
- d 7400 Relations avec des personnes ayant autorité**
Créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes en position de pouvoir, ou jouissant d'un rang ou d'un prestige élevé par rapport à sa propre position sociale, comme un employeur.
- d 7401 Relations avec des subordonnés**
Créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes occupant une position, ou jouissant d'un rang ou d'un prestige moindre par rapport à sa propre position sociale, comme un employé ou un domestique.

d 7402 Relations avec ses pairs

Créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes occupant la même position, ou jouissant du même rang ou du même prestige que soi-même en termes de position sociale.

d 7408 Autres relations formelles précisées**d 7409 Relations formelles non précisées****d 750 Relations sociales informelles**

Engager des relations avec autrui, comme des relations informelles avec des personnes du voisinage ou de la même résidence, ou avec des collègues de travail, des étudiants, des compagnons de jeux, des personnes ayant les mêmes affinités ou la même profession.

Inclusions : relations informelles avec des amis, des voisins, des connaissances, des co-résidents et ses pairs

d 7500 Relations informelles avec des amis

Instaurer et entretenir des relations d'amitié caractérisées par une estime mutuelle et des intérêts communs.

d 7501 Relations informelles avec des voisins

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant à proximité.

d 7502 Relations informelles avec des connaissances

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes que l'on connaît mais qui ne sont pas forcément des amis proches.

d 7503 Relations informelles avec des co-résidents

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant dans la même maison ou autre habitation, privée ou publique, à quelque fin que ce soit.

d 7504 Relations informelles avec ses pairs

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes du même âge, ayant les mêmes intérêts ou présentant les mêmes caractéristiques.

d 7508 Autres relations informelles précisées**d 7509 Relations informelles non précisées**

d 760 Relations familiales

Instaurer et entretenir des relations familiales, comme avec les membres de la famille nucléaire, de la famille élargie, de la famille d'accueil ou d'adoption et la belle-famille, des relations plus distantes avec les cousins ou les tuteurs.

Inclusions : relations parents-enfants et enfants-parents, avec les frères et sœurs et la famille élargie

d 7600 Relations parents-enfants

Devenir ou être un parent, naturel ou adoptif, comme avoir un enfant et avoir avec lui une relation de parent, ou créer une telle relation avec un enfant adoptif, y compris en apportant des soins physiques, intellectuels et affectifs à son enfant naturel ou adoptif.

d 7601 Relations enfants-parents

Créer et entretenir des relations avec ses parents, comme un enfant qui obéit à ses parents, ou un enfant adulte qui prend soin de ses parents âgés.

d 7602 Relations entre frères et sœurs

Créer et entretenir des relations fraternelles avec les personnes qui ont les mêmes parents ou au moins un d'entre eux, par la naissance, par adoption ou par mariage.

d 7603 Relations avec la famille élargie

Créer et entretenir des relations avec les membres de la famille élargie, comme les cousins, les oncles et les tantes et les grands-parents.

d 7608 Autres relations familiales précisées**d 7609 Relations familiales non précisées****d 770 Relations intimes**

Créer et entretenir des relations étroites ou tendres avec d'autres personnes, comme entre mari et femme, amants ou partenaires sexuels.

Inclusion : relations amoureuses, maritales ou sexuelles

d 7700 Relations amoureuses

Créer et entretenir des relations basées sur l'attirance affective et physique, pouvant conduire à une relation intime à plus long terme.

d 7701 Relations maritales

Créer et entretenir des relations intimes légitimes avec une autre personne, comme dans le cas d'un mariage légitime, y compris en devenant mari et femme légitimes, ou concubins.

d 7702 Relations sexuelles

Créer et entretenir des relations de nature sexuelle, avec un conjoint ou d'autres partenaires.

d 7708 Autres relations intimes précisées**d 7709 Relations intimes non précisées**

d 779 Autres relations et interactions particulières avec autrui précisées et non précisées

d 798 Autres relations et interactions avec autrui précisées

d 799 Relations et interactions avec autrui non précisées

Chapitre 8

Grands domaines de la vie

Ce chapitre porte sur la réalisation de diverses tâches et actions permettant de s'engager dans l'éducation, le travail, l'emploi et les transactions économiques.

Éducation (d810-d839)

d 810 Éducation informelle

Apprendre à la maison ou dans un autre cadre non institutionnel, comme acquérir des savoir-faire non-scolaires (ex. l'artisanat) ou scolaires (ex. école à domicile) avec des parents ou d'autres membres de la famille, chez soi ou en collectivité.

d 815 Éducation préscolaire

Apprendre à un premier niveau d'instruction, organisé à domicile ou en collectivité et conçu avant tout pour donner à l'enfant un avant-goût de l'environnement scolaire et le préparer à l'instruction obligatoire, comme fréquenter une garderie ou un cadre similaire en vue de se préparer à aller à l'école (ex. services d'éducation à domicile, ou dispositifs communautaires conçus pour la promotion de la santé et le développement cognitif, moteur, linguistique et social, et pour l'acquisition des savoir-faire qui préparent à l'éducation formelle).

d 8150 Accéder à un programme d'éducation préscolaire ou à ses différents niveaux

Effectuer les activités nécessaires pour accéder à l'éducation préscolaire.

d 8151 Se maintenir dans un programme d'éducation préscolaire

Effectuer les activités nécessaires pour maintenir sa participation au programme d'éducation préscolaire, comme aller en classe, interagir de manière appropriée avec les pairs et les enseignants et satisfaire aux devoirs et aux tâches attendus d'un élève.

d 8152 Progresser dans un programme d'éducation préscolaire

Effectuer les activités nécessaires pour satisfaire aux exigences d'un programme ou d'un autre processus d'évaluation pour valider une éducation préscolaire.

d 8153 Achever un programme d'éducation préscolaire

Quitter le programme d'éducation préscolaire de manière appropriée pour accéder au niveau scolaire suivant.

d 8158 Autres domaines précisés relatifs à l'éducation préscolaire

d 8159 Domaines non précisés relatifs à l'éducation préscolaire

d 816 Vie préscolaire et activités associées

Participer à la vie préscolaire et aux activités associées comme des excursions et des manifestations festives.

d 820 Éducation scolaire

Entrer à l'école, participer à toutes les activités scolaires, avec leurs responsabilités et leurs privilèges, apprendre les leçons, les matières et satisfaire aux exigences du programme dans un programme d'éducation primaire et secondaire, notamment en fréquentant l'école régulièrement, en collaborant avec les autres élèves, en suivant les instructions du professeur, en organisant, en étudiant et en effectuant ses devoirs et autres projets, et en progressant vers d'autres niveaux d'éducation.

d 8200 Accéder à un programme scolaire ou à ses différents niveaux

Effectuer les activités nécessaires pour accéder à l'école et passer d'un niveau scolaire à un autre.

d 8201 Se maintenir dans un programme scolaire

Effectuer les activités nécessaires pour se maintenir à l'école en participant aux activités scolaires comme assister aux cours, interagir de manière appropriée avec les pairs et les enseignants et satisfaire aux devoirs et aux tâches attendus d'un élève.

d 8202 Progresser dans un programme scolaire

Effectuer les activités requises pour valider un cours, passer un examen ou autre processus d'évaluation permettant l'obtention d'un niveau scolaire.

d 8203 Achever un programme ou un cycle scolaire

Quitter l'école de manière appropriée pour passer au cycle scolaire suivant, pour accéder au travail, à l'emploi ou à d'autres domaines de la vie adulte.

d 8208 Autres domaines précisés relatifs à l'éducation scolaire**d 8209 Domaines non précisés relatifs à l'éducation scolaire****d 825 Formation professionnelle**

Suivre les activités d'un programme de formation professionnelle et apprendre les cours qui préparent à un emploi dans le commerce, un métier ou une autre profession.

d 8250 Accéder à une formation professionnelle ou à ses différents niveaux

Effectuer les activités nécessaires pour accéder à une formation professionnelle et passer d'un niveau de formation à un autre.

- d 8251 Se maintenir dans un programme de formation professionnelle**
Effectuer les activités nécessaires pour se maintenir dans la formation professionnelle en participant aux activités, comme assister aux cours, interagir de manière appropriée avec les pairs et les enseignants et satisfaire aux devoirs et aux tâches attendus d'un élève.
- d 8252 Progresser dans un programme de formation professionnelle**
Effectuer les activités requises pour valider un cours, passer un examen ou autre processus d'évaluation permettant l'obtention d'une formation professionnelle.
- d 8253 Achever un programme de formation professionnelle**
Quitter un programme de formation professionnelle de manière appropriée pour accéder au niveau suivant, au travail, à l'emploi ou à d'autres domaines de la vie adulte.
- d 8258 Autres domaines précisés relatifs à la formation professionnelle**
- d 8259 Domaines non précisés relatifs à la formation professionnelle**

d 830 Éducation supérieure

Suivre les activités proposées dans le cadre de programmes d'études universitaires, écoles supérieures et écoles professionnelles, et étudier les différents aspects d'un programme en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou toute autre reconnaissance de compétences, comme terminer une licence ou une maîtrise, suivre le programme d'une école de médecine ou d'une autre école professionnelle.

- d 8300 Accéder à l'enseignement supérieur ou à ses différents niveaux**
Effectuer les activités nécessaires pour accéder à l'enseignement supérieur et passer d'un niveau à un autre.
- d 8301 Se maintenir dans un programme d'enseignement supérieur**
Effectuer les activités nécessaires pour se maintenir dans l'enseignement supérieur en participant aux activités comme assister aux cours, interagir de manière appropriée avec les pairs et les enseignants et satisfaire aux devoirs et aux tâches attendus d'un étudiant.
- d 8302 Progresser dans un programme d'enseignement supérieur**
Effectuer les activités requises pour valider un cours, passer un examen ou autre processus d'évaluation permettant l'obtention d'un niveau d'études supérieures.

- d 8303 Achever un programme d'enseignement supérieur**
Quitter un programme d'enseignement supérieur de manière appropriée pour accéder au niveau suivant, au travail, à l'emploi ou à d'autres domaines de la vie adulte.
- d 8308 Autres domaines précisés relatifs à l'enseignement supérieur**
- d 8309 Domaines non précisés relatifs à l'enseignement supérieur**

d 835 Vie scolaire et activités associées
Participer aux aspects de la vie scolaire et aux activités associées comme le conseil des élèves et le représentant des élèves.

d 839 Autres domaines de l'éducation, précisés ou non précisés

Travail et emploi (d840-859)

d 840 Apprentissage (préparation à l'emploi)
Suivre des programmes de préparation à l'emploi, comme apprendre à faire le travail d'un apprenti, d'un stagiaire, aller en apprentissage ou suivre une formation sur le tas.

Exclusion : formation professionnelle (d825)

d 845 Obtenir, garder et quitter un emploi
Chercher, trouver et obtenir un emploi, louer ses services et accepter un emploi, conserver son emploi et progresser dans un poste, un métier, un travail ou une profession, et quitter son emploi de manière appropriée.

Inclusions : rechercher un emploi ; préparer une notice personnelle ; prendre contact avec des employeurs et se préparer pour des entretiens ; garder un emploi ; surveiller sa propre performance ; donner un préavis ; et quitter un emploi

d 8450 Chercher un emploi
Repérer et choisir un travail, un métier, une profession ou toute autre forme d'emploi, faire ce qui est nécessaire pour se faire embaucher, comme se présenter sur le lieu de travail et participer à un entretien d'embauche.

d 8451 Garder un emploi
Effectuer le travail qui a été confié afin de garder son emploi, son métier, sa profession ou toute autre forme d'emploi, et obtenir des promotions et autres avancements.

d 8452 Quitter un emploi

Quitter son emploi de manière appropriée.

d 8458 Autres domaines précisés relatifs à l'obtention, la conservation et la cessation d'emploi**d 8459 Domaines non précisés relatifs à l'obtention, la conservation et la cessation d'emploi****d 850 Emploi rémunéré**

S'investir dans tous les aspects d'un travail, comme un métier, une profession ou toute autre forme d'emploi, contre rémunération, que ce soit en tant qu'employé, à temps complet ou partiel, ou comme indépendant, notamment en recherchant et en décrochant un travail, en exécutant les tâches qui en découlent, en allant au travail à l'heure, en supervisant d'autres travailleurs ou en étant supervisé, et en effectuant les tâches seul ou en groupe.

Inclusions : travail en indépendant, travail à temps complet ou partiel

d 8500 Travail en indépendant

S'investir dans un travail rémunéré trouvé ou produit par une personne, ou effectué pour le compte de tiers sans que s'instaure une relation formelle d'emploi, comme travailleur agricole migrant, en travaillant comme auteur ou consultant indépendant, effectuant des contrats à court terme, travaillant comme artiste ou artisan, en étant propriétaire ou gérant d'un magasin ou d'une autre affaire.

Exclusions : emploi à temps partiel ou à temps complet (d8501, d8502)

d 8501 Travail à temps partiel

S'investir dans un travail rémunéré à temps partiel, comme employé, rechercher et décrocher un emploi, exécuter les tâches qui en découlent, se présenter à temps au travail, superviser d'autres travailleurs ou être supervisé, et exécuter les tâches requises seul ou en groupe.

d 8502 Travail à temps complet

S'investir dans un travail rémunéré à temps complet, comme employé, rechercher et décrocher un emploi, exécuter les tâches qui en découlent, se présenter à temps au travail, superviser d'autres travailleurs ou être supervisé, et exécuter les tâches requises seul ou en groupe.

d 8508 Autres domaines précisés relatifs à un emploi rémunéré**d 8509 Domaines non précisés relatifs à un emploi rémunéré**

d 855 Emploi non rémunéré

S'investir dans tous les aspects d'un travail qui ne procure pas de revenu, à temps complet ou partiel, comme des activités organisées, exécutant les tâches qui en découlent, se présentant au travail à l'heure, supervisant d'autres travailleurs ou étant supervisé, effectuant les tâches requises seul ou en groupe, comme dans le cas d'un travail bénévole, d'une œuvre de bienfaisance, d'un travail pour une communauté ou un groupe religieux sans être rétribué, travailler à domicile sans rémunération.

Exclusion : Chapitre 6 Activités domestiques

d 859 Autres domaines précisés ou non précisés relatifs au travail et à l'emploi***Vie économique (d860-d879)*****d 860 Transactions économiques élémentaires**

S'investir dans toute forme de transaction économique simple, comme utiliser de l'argent pour acheter de la nourriture ou faire du troc, échanger des biens et des services ; ou économiser de l'argent.

d 865 Transactions économiques complexes

S'investir dans toute forme de transaction économique complexe impliquant l'échange de bien et de propriété, et la production de profits ou de valeurs économiques, comme acheter une affaire, une usine, du matériel, gérer un compte en banque, ou faire du commerce.

d 870 Autosuffisance économique

Avoir le contrôle de ressources économiques, de sources publiques ou privées, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir.

Inclusions : ressources économiques personnelles et avantages économiques du secteur public

d 8700 Ressources personnelles

Avoir le contrôle de ressources économiques, personnelles ou privées, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir.

d 8701 Indemnités et allocations publiques

Avoir le contrôle de ressources économiques d'origine publique, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir.

d 8708 Autres domaines précisés d'autosuffisance économique

d 8709 Domaines non précisés d'autosuffisance économique

d 879 Autres domaines précisés et non précisés de la vie économique

d 880 Engagement dans le jeu

Engagement intentionnel, durable, dans des activités avec des objets, des jouets, des matériaux ou des jeux, pour s'occuper seul ou avec d'autres.

d 8800 Jeu solitaire

S'occuper seul en s'engageant de manière intentionnelle et durable dans des activités avec des objets, des jouets, des matériaux ou des jeux.

d 8801 Observateur dans le jeu

S'occuper seul en observant de manière intentionnelle les activités menées par d'autres avec des objets, des jouets, des matériaux ou des jeux mais sans se joindre à leurs activités.

d 8802 Jeu en parallèle

S'engager dans des activités de manière intentionnelle et durable avec des objets, des jouets, des matériaux ou des jeux en présence d'autres personnes également occupées à jouer, mais sans se joindre à leurs activités.

d 8803 Jeu collectif partagé

Se joindre à d'autres en s'engageant de manière durable dans des activités avec des objets, des jouets, des matériaux ou des jeux en partageant un même objectif ou une même intention.

d 8808 Autres formes précisées d'engagement dans le jeu

d 8809 Formes non précisées d'engagement dans le jeu

d 898 Autres grands domaines de la vie précisés

d 899 Grands domaines de la vie non précisés

Chapitre 9

Vie communautaire, sociale et civique

Ce chapitre porte sur les actions et les tâches nécessaires pour s'investir dans une vie sociale organisée en dehors de la famille, dans la vie communautaire, la vie sociale et la vie civique.

d 910 Vie communautaire

S'investir dans les aspects de la vie sociale communautaire, comme participer à des œuvres de bienfaisance, des clubs de services ou des organismes socio-professionnels.

Inclusions : associations formelles et informelles ; cérémonies

Exclusions : travail non rémunéré (d855) ; récréation et loisirs (d920) ; religion et vie spirituelle (d930) ; vie politique et citoyenneté (d950)

d 9100 Associations informelles

S'investir dans des associations à caractère social ou communautaire organisées par des personnes ayant des intérêts communs, comme des clubs locaux d'action sociale ou des groupes culturels.

d 9101 Associations formelles

S'investir dans des groupements professionnels ou d'autres groupes sociaux exigeant une reconnaissance, comme des associations d'avocats, de médecins, ou d'universitaires.

d 9102 Cérémonies

S'investir dans des rites non religieux et des cérémonies ayant une signification sociale, comme les mariages, les funérailles ou des cérémonies d'initiation.

d 9103 Vie communautaire informelle

S'investir dans des rassemblements avec d'autres, dans des aires de jeux, des parcs, des cafés, des squares ou d'autres espaces publics collectifs.

d 9108 Autres domaines précisés de la vie communautaire

d 9109 Domaines non précisés de la vie communautaire

d 920 Récréation et loisirs

S'investir dans toute forme de jeu, d'activité récréative ou de loisirs, comme des jeux ou des activités sportives informelles ou organisées, des programmes d'exercice physique, de détente, d'amusement ou de divertissement, visiter des galeries d'art, des musées, aller au cinéma ou au théâtre ; faire de l'artisanat ou s'adonner à un hobby, lire pour le plaisir, jouer de la musique, faire du tourisme et voyager pour le plaisir.

Inclusions : jeux, sports, arts et culture, artisanat, hobby et rencontres

Exclusions : monter des animaux comme moyens de transport (d480) ; travail rémunéré et non rémunéré (d850 et d855) ; engagement dans le jeu (d880) ; religion et vie spirituelle (d930) ; vie politique et citoyenneté (d950)

d 9200 Jeux

Participer à des jeux pourvus de règles, structurés ou non structurés et à des activités récréatives spontanées, comme jouer aux échecs ou aux cartes, à des jeux de société ou à des activités utilisant des règles (par exemple, jouer à cache-cache).

Exclusion : engagement dans le jeu (d880)

d 9201 Sports

Participer à des compétitions, formelles ou informelles, ou à des épreuves d'athlétisme, seul ou en groupe, comme le bowling, la gymnastique ou le football.

d 9202 Arts et culture

Pratiquer ou apprécier les beaux-arts et les manifestations culturelles, comme aller au théâtre, au cinéma, au musée ou dans une galerie d'art, jouer dans une pièce de théâtre, danser, se faire lire une histoire ou lire pour le plaisir, chanter dans un groupe ou jouer de la musique.

d 9203 Artisanat

Faire de l'artisanat comme de la poterie ou du tricot, ou travailler le bois pour fabriquer des jouets ou d'autres objets.

d 9204 Hobby

S'adonner à des passe-temps, comme collectionner les timbres, les pièces de monnaie, les objets anciens, les pierres, les coquillages ou les images.

d 9205 Rencontres

Rencontrer informellement d'autres personnes, comme rendre visite à des amis ou des parents, ou tenir des réunions informelles dans des lieux publics.

d 9208 Autres domaines précisés de la récréation et des loisirs

d 9209 Domaines non précisés de la récréation et des loisirs

d 930 Religion et vie spirituelle

Pratiquer une religion ou avoir des activités spirituelles, s'engager dans des organisations et des pratiques religieuses et spirituelles, afin de se réaliser, de trouver un sens à la vie, de découvrir des valeurs religieuses et spirituelles et d'établir le contact avec une puissance divine, comme aller à l'église, au temple, à la mosquée ou à la synagogue, prier et chanter à des fins religieuses, ou pratiquer la contemplation.

Inclusions : religion organisée et vie spirituelle

d 9300 Religion organisée

Participer à des cérémonies, activités et événements religieux organisés.

d 9301 Vie spirituelle

Participer à des événements ou des activités spirituelles, en dehors de la religion organisée.

d 9308 Autres domaines précisés relatifs à la religion et la vie spirituelle**d 9309 Domaines non précisés relatifs à la religion et la vie spirituelle****d 940 Droits humains**

Jouir de tous les droits reconnus aux niveaux tant national qu'international à la personne humaine en vertu de sa seule existence en tant qu'être humain, tels que les droits humains reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (1993) ; la Convention des Nations-Unies pour les droits de l'enfant (1989) ; le droit à l'autodétermination ou à l'autonomie ; le droit de décider de son propre destin.

Exclusions : vie politique et citoyenneté (d950)

d 950 Vie politique et citoyenneté

Participer à la vie sociale, politique et à la vie de la Cité en tant que citoyen, avoir le statut légal de citoyen et jouir des droits, de la protection, des privilèges et avoir les devoirs associés à cette qualité, comme avoir le droit de voter, de se porter candidat à une élection, de former un mouvement politique ; jouir des droits et des libertés qui découlent de la citoyenneté (par ex. liberté d'expression, d'association, de religion, la protection contre la détention arbitraire, le droit d'avoir un avocat, d'être jugé et de jouir des droits et d'une protection contre la discrimination) ; avoir un statut légal en tant que citoyen.

Exclusion : droits humains (d940)

d 998 Autres domaines précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté**d 999 Domaines non précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté**

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Définition : Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Encodage des facteurs environnementaux

Les facteurs environnementaux constituent une composante de la Partie 2 (Facteurs contextuels) de la classification. Ces facteurs doivent être pris en compte pour chaque composante du fonctionnement et doivent faire l'objet d'un codage correspondant (voir Appendice 2).

Les facteurs environnementaux doivent être codés du point de vue de la personne dont on veut décrire la situation. Par exemple, les bateaux de trottoirs sans pavement rainuré doivent être codés comme facilitateurs pour l'utilisateur d'une chaise roulante, mais constituent un obstacle pour une personne malvoyante.

Le premier code qualificatif indique dans quelle mesure un facteur est un facilitateur ou un obstacle. Plusieurs raisons expliquent comment un facteur environnemental peut être un facilitateur ou un obstacle, et dans quelle mesure. S'il est un facilitateur, le codeur doit garder à l'esprit des facteurs comme l'accessibilité à une ressource donnée, son caractère fiable ou variable, sa bonne ou sa mauvaise qualité, etc. S'il s'agit d'un obstacle, il peut être utile de savoir combien de fois il se présente comme tel pour une personne donnée, s'il s'agit d'un obstacle majeur ou mineur, s'il est évitable ou non. Il faut aussi penser au fait qu'un facteur environnemental peut se révéler être un obstacle soit par sa simple existence (par ex. les attitudes négatives à l'égard des personnes ayant une déficience) ou par son absence (par ex. la non disponibilité d'un service). Les effets que les facteurs environnementaux peuvent avoir sur la vie des personnes ayant des problèmes de santé sont variés et complexes, et on peut espérer que la recherche permettra de mieux comprendre les interactions qui en résultent, et qu'elle soulignera, le cas échéant, l'utilité d'avoir recours à un deuxième code qualificatif pour représenter ces facteurs.

Dans certains cas, des ensembles de facteurs environnementaux peuvent être résumés par un seul terme, comme pauvreté, développement, environnement urbain ou rural ou capital social. Ces termes de synthèse ne sont pas repris

dans la classification. Au contraire, le codeur doit s'efforcer de séparer les facteurs constitutifs et attribuer un code en fonction de ces derniers. Ici aussi, la recherche devra déterminer s'il existe des ensembles clairs et récurrents de facteurs environnementaux susceptibles de conduire à ces termes synthétiques.

Premier code qualificatif

On trouvera ci-dessous l'échelle négative et positive qui indique si un facteur environnemental est un obstacle ou un facilitateur. Un point séparateur indique qu'il s'agit d'un obstacle, et le signe + dénote un facilitateur :

xxx.0	AUCUN obstacle	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Obstacle LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	Obstacle MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Obstacle GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Obstacle ABSOLU	(total...)	96-100 %
xxx+0	AUCUN facilitateur	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx+1	Facilitateur LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx+2	Facilitateur MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx+3	Facilitateur SUBSTANTIEL	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx+4	Facilitateur ABSOLU	(total...)	86-100 %
xxx.8	Obstacle non précisé		
xxx+8	Facilitateur non précisé		
xxx.9	Sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont formées pour permettre l'utilisation d'instruments calibrés d'évaluation et autres normes là où ils existent pour quantifier l'importance d'un facilitateur ou d'un obstacle. Par exemple, une absence d'obstacle ou un obstacle total peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Un obstacle modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre en place des procédures d'évaluation.

Deuxième code qualificatif

En préparation.

Chapitre 1

Produits et systèmes techniques

Ce chapitre traite des produits naturels ou fabriqués par l'homme ou des systèmes de produits, équipement et technologies situés dans l'environnement immédiat d'une personne, tels qu'ils sont rassemblés, créés, produits ou fabriqués. La classification ISO 9999 des aides techniques les définit comme « tout produit, instrument, équipement ou système technique utilisé par une personne handicapée, fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, compenser, soulager ou neutraliser » une déficience. On admet que tout produit ou système technique peut constituer une aide technique. (Voir ISO 9999 (rev.) : Aides techniques pour les personnes handicapées – Classification (deuxième révision) ; ISO/TC173/SC2 ; ISO/DIS 9999 (rev.)) Dans le cadre de la présente classification des facteurs environnementaux, cependant, les produits et systèmes techniques d'aide sont définis de manière plus restrictive comme tout produit, instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour améliorer le fonctionnement d'une personne handicapée.

e 110 Produits ou substances pour la consommation personnelle

Objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou fabriqués pour être ingérés.

Inclusions : aliments (y compris le lait maternel), boissons et médicaments

e 1100 Aliments

Objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou manufacturés pour la consommation, comme les aliments crus, traités et préparés, liquides ou solides, végétaux et minéraux (vitamines et autres suppléments), quelle que soit leur consistance.

e 1101 Médicaments

Objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou fabriqués à des fins médicales pour l'homme, comme les médicaments allopathiques ou homéopathiques.

e 1108 Autres produits ou substances précisés pour la consommation personnelle

e 1109 Produits ou substances non précisés pour la consommation personnelle

e 115 Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés par une personne dans sa vie quotidienne, qu'ils soient adaptés ou conçus spécialement, et situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise.

Inclusions : produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques à usage personnel

Exclusions : produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur (e120) ; produits et systèmes techniques pour la communication (e125)

e 1150 Produits et systèmes techniques existant sur le marché à usage personnel dans la vie quotidienne

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans la vie quotidienne, comme des vêtements, des tissus, du mobilier, des appareils, des produits de nettoyage et des outils, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus, sauf en fonction de l'âge, comme les ustensiles pour les enfants.

e 1151 Aides techniques à usage personnel dans la vie quotidienne

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus destinés à aider une personne à exécuter les principales activités de la vie courante, comme les appareillages de thérapie et d'entraînement, les prothèses et les orthèses, les prothèses neurales (les appareils de stimulation des fonctions vitales comme le contrôle du transit intestinal, de la vessie, de la respiration et du rythme cardiaque), et les appareils de maîtrise de l'environnement visant à faciliter le contrôle de la personne à l'intérieur de sa maison (scanner, système de commande à distance, système de commande vocale, interrupteurs à minuterie).

e 1152 Produits et systèmes techniques utilisés pour le jeu

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés par un individu ou un groupe dans des jeux structurés ou non, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus, sauf en fonction de l'âge.

Exclusions : produits et systèmes techniques existant sur le marché à usage personnel dans la vie quotidienne (e1150) ; aides techniques à usage personnel dans la vie quotidienne (e1151) ; produits et systèmes techniques pour l'éducation (e130) ; produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport (e140)

e 11520 Produits et systèmes techniques généraux utilisés pour le jeu

Objets, matériaux, jouets et autres produits utilisés pour le jeu comme des cubes, des ballons, des objets miniatures, des jeux, des puzzles, des balançoires et des toboggans.

e 11521 Produits et systèmes techniques adaptés utilisés pour le jeu

Objets, matériaux, jouets et autres produits adaptés ou spécialement conçus pour aider au jeu comme des voitures téléguidées ou l'adaptation d'un terrain de jeux.

e 11528 Autres produits et systèmes techniques précisés utilisés pour le jeu

e 11529 Produits et systèmes techniques non précisés utilisés pour le jeu

e 1158 Autres produits et systèmes techniques précisés à usage personnel au quotidien

e 1159 Produits et systèmes techniques non précisés à usage personnel au quotidien

e 120 Produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur

Produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise.

Inclusions : produits et systèmes techniques généraux et aides techniques utilisés pour la mobilité et le transport personnel

e 1200 Produits et systèmes techniques généraux pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme des véhicules motorisés et non motorisés pour le transport de personnes sur terre, sur l'eau et dans les airs (bus, voitures, camions, autres véhicules à moteur, moyens de transport à traction animale), et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus, sauf en fonction de l'âge comme les tricycles et les voitures d'enfant.

e 1201 Aides techniques à la mobilité et au transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme les appareils d'aide à la marche, les voitures et fourgonnettes spéciales, les adaptations diverses aux véhicules, les fauteuils roulants, les motocyclettes, dispositifs de transfert.

e 1208 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

e 1209 Produits et systèmes techniques non précisés pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

e 125 Produits et systèmes techniques pour la communication

Produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour envoyer et recevoir des informations et situés dans, sur ou à proximité de la personne qui les utilise.

Inclusion : produits et systèmes techniques généraux et aides techniques à la communication

e 1250 Produits et systèmes techniques généraux pour la communication

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour envoyer et recevoir des informations, comme des appareils optiques et acoustiques, des enregistreurs audio et des récepteurs, des appareils de télévision et de vidéo, des appareils de téléphone, des systèmes de transmission sonore et des appareils de communication face à face, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1251 Aides techniques à la communication

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour envoyer et recevoir des informations, comme des dispositifs de vision spécialisés, des appareils électrooptiques, des appareils à écrire spécialisés, des appareils pour dessiner et écrire à la main, des systèmes de signalisation et des matériels et logiciels informatiques spécialisés, des implants cochléaires, des aides auditives, des lunettes et des lentilles de contact.

e 1258 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la communication**e 1259 Produits et systèmes techniques non précisés pour la communication****e 130 Produits et systèmes techniques pour l'éducation**

Produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire.

Inclusion : matériels et systèmes techniques généraux et aides techniques pour l'éducation

e 1300 Produits et systèmes techniques généraux pour l'éducation

Produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire, à quelque niveau que ce soit, comme des livres, des manuels, des jouets éducatifs, du matériel informatique et des logiciels (par exemple CD-ROM), et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1301 Aides techniques pour l'éducation

Produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire, comme des outils informatiques spécialisés.

e 1308 Autres matériels et systèmes techniques précisés pour l'éducation**e 1309 Matériels et systèmes techniques non précisés pour l'éducation****e 135 Produits et systèmes techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi**

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution des tâches.

Inclusion : produits et systèmes techniques généraux et aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi

e 1350 Produits et systèmes techniques généraux pour le commerce, l'industrie et l'emploi

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution des tâches, comme des outils, des machines ou du matériel de bureau, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1351 Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution de certaines tâches, comme des tables, des bureaux et des armoires réglables, des portes de bureau à ouverture et fermeture télécommandées, du matériel informatique, des logiciels et autres accessoires et appareils de réalité virtuelle destinés à faciliter l'exécution des tâches de travail et à maîtriser son environnement (par ex. scanner, système de commande à distance, système de commande vocale, minuterie).

e 1358 Autres produits et systèmes techniques précisés pour le commerce, l'industrie et l'emploi**e 1359 Produits et systèmes techniques non précisés pour le commerce industriel emploi****e 140 Produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport**

Produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, utilisés dans le cadre d'activités culturelles, récréatives et sportives.

Inclusion : produits et systèmes techniques généraux et aides techniques pour la culture, les loisirs et le sport

Exclusions : produits et systèmes techniques utilisés pour le jeu (e1152)

e 1400 Produits et systèmes techniques généraux pour la culture, les loisirs et le sport

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour la culture, les loisirs et le sport, comme des jouets, des skis, des balles de tennis, des pistolets et carabines de sport, des instruments de musique, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1401 Aides techniques pour la culture, les loisirs et le sport

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour la culture, les loisirs et le sport, comme des appareils de mobilité adaptés pour le sport, des adaptations pour les spectacles de musique et autres performances artistiques.

e 1408 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la culture, les loisirs et le sport

e 1409 Produits et systèmes techniques non précisés pour la culture, les loisirs et le sport

e 145 Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

Produits et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, uniques ou fabriqués en série, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles.

Inclusion : produits et systèmes techniques généraux et aides techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

e 1450 Produits et systèmes techniques généraux pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

Produits et systèmes techniques, uniques ou fabriqués en série, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles, comme des maisons d'esprits, mâts enrubannés, coiffes, masques, crucifix, menora et tapis de prière, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus, sauf en fonction de l'âge.

e 1451 Aides techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

Produits et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles, comme des livres de prière en braille, des cartes de tarot en braille, des protections spéciales pour les roues des fauteuils roulants pour entrer dans les temples.

e 1458 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

e 1459 Produits et systèmes techniques non précisés pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

e 150 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique

Produits et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, constituant l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, qui sont réalisés par l'homme et qui sont imaginés, conçus et construits pour l'usage public.

Inclusions : produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des entrées et sorties, des installations et voies d'accès

e 1500 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique pour entrer et sortir de bâtiments

Produits et systèmes techniques fabriqués par l'homme, qui constituent l'environnement de la personne, et sont imaginés, conçus et construits pour l'usage public, comme l'architecture, la construction et les aménagements des entrées et sorties des bâtiments, y compris sur les lieux de travail et les bâtiments publics, les rampes fixes ou amovibles, les portes automatiques, les poignées de portes à bonne hauteur, les accès de plain-pied.

e 1501 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique à l'intérieur des bâtiments

Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements intérieurs, imaginés, conçus et construits pour l'usage public à l'intérieur des bâtiments, comme les toilettes, les téléphones, les ascenseurs ou les élévateurs, les escaliers roulants, les thermostats (pour régler la température), les sièges accessibles dispersés dans les auditoriums et les stades.

- e 1502 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique pour l'orientation, les indications d'accès et la désignation des lieux**
Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements intérieurs et extérieurs imaginés, conçus et construits pour l'usage public pour aider la personne à trouver son chemin et sa destination, comme des panneaux de signalisation, des indications en braille, des précisions sur la largeur des corridors et les recouvrements de sols, les accès aux kiosques et autres formes de bornes d'information.
- e 1503 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements pour la sécurité physique des personnes dans les bâtiments à usage public**
Produits et systèmes techniques d'intérieur et d'extérieur à usage public permettant d'assurer la sécurité comme les barrières de sécurité pour les lits, les signaux d'alarmes.
- e 1508 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique**
- e 1509 Produits et systèmes techniques non précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique**

e 155 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé

Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécifiquement conçus, réalisés par l'homme, qui constituent l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, et qui sont imaginés, conçus et construits à usage privé comme une maison ou un logement.

Inclusions : produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des entrées et sorties, installations et voirie

- e 1550 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à usage privé pour entrer et sortir des bâtiments**
Produits et systèmes techniques fabriqués par l'homme et constituant l'environnement d'une personne, qui sont imaginés, conçus et construits pour l'usage privé, comme les entrées et les sorties des maisons, les rampes fixes ou amovibles, les portes automatiques, les poignées de portes à bonne hauteur, les accès de plain-pied.

- e 1551 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à l'intérieur des bâtiments privés**
Produits et systèmes techniques imaginés, conçus et construits pour l'usage privé à l'intérieur des bâtiments, comme les toilettes adaptées, les téléphones, les ascenseurs privés, les recouvrements des sols, les armoires et ustensiles de cuisine, les commandes électroniques.
- e 1552 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à usage privé pour l'orientation, les indications d'accès et la désignation des lieux**
Produits et systèmes techniques imaginés, conçus et construits pour l'usage privé à l'intérieur et l'extérieur pour trouver son chemin et sa destination, comme des panneaux de signalisation, les indications en braille, la largeur des corridors et les recouvrements de sols.
- e 1553 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments pour la sécurité physique des personnes dans les bâtiments à usage privé**
Produits et systèmes techniques d'intérieur et d'extérieur à usage privé permettant d'assurer la sécurité comme les barrières de sécurité, les signaux d'alarme et les rangements sécurisés d'objets ou produits dangereux (comme les armes, les solvants, les insecticides).
- e 1558 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé**
- e 1559 Produits et systèmes techniques non précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé**

e 160 Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire

Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, qui affectent l'environnement extérieur immédiat de la personne par la mise en œuvre des politiques, par la conception, la planification et l'aménagement de l'espace.

Inclusions : produits et systèmes techniques des zones organisées par des politiques d'aménagement, comme les espaces ruraux, suburbains et urbains, les parcs, les zones protégées et les réserves naturelles

e 1600 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces ruraux

Produits et systèmes techniques des zones rurales qui constituent l'environnement immédiat d'une personne et qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement de l'espace, comme les terrains agricoles, les sentiers et les panneaux indicateurs.

- e 1601 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces suburbains**
Produits et systèmes techniques des zones suburbaines qui constituent l'environnement immédiat d'une personne et qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire, comme les bateaux de portes, les passages, les panneaux indicateurs et l'éclairage public.
- e 1602 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces urbains**
Produits et systèmes techniques des zones urbaines qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire comme les bateaux de portes, les rampes d'accès, les panneaux de signalisation et l'éclairage public.
- e 1603 Produits et systèmes techniques des parcs, des zones protégées et des réserves naturelles**
Produits et systèmes techniques des terrains aménagés en parcs, zones protégées et réserves naturelles et qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire, comme le balisage des sentiers et des pistes d'animaux.
- e 1608 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'aménagement du territoire**
- e 1609 Produits et systèmes techniques non précisés de l'aménagement du territoire**

e 165 Patrimoine

Produits ou objets destinés aux échanges économiques tels que l'argent, les biens, les propriétés et objets de valeur qui sont la propriété d'une personne qui a le droit de les utiliser.

Inclusions : produits et biens matériels et immatériels, avoirs financiers

- e 1650 Avoirs financiers**
Produits tels que l'argent et autres instruments financiers, servant de moyens d'échanges pour le travail, les biens et les services.
- e 1651 Produits et biens matériels**
Produits et objets, comme un bien immobilier, des vêtements, de la nourriture et des biens techniques, qui servent de moyens d'échanges pour le travail, les biens et les services.

e 1652 Produits immatériels

Produits comme la propriété intellectuelle, les connaissances et le savoir-faire, qui servent de moyens d'échanges pour du travail, des biens et des services.

e 1658 Autres produits précisés du patrimoine**e 1659 Autres produits non précisés du patrimoine****e 198** Autres produits et systèmes techniques précisés**e 199** Produits et systèmes techniques non précisés

Chapitre 2

Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement

Ce chapitre traite des éléments animés et inanimés de l'environnement naturel ou physique et des composantes de cet environnement qui ont été modifiées par l'homme, de même que des caractéristiques de la population humaine dans cet environnement.

e 210 Géographie physique

Caractéristiques des étendues de terre et des plans d'eau.

Inclusions : caractéristiques de la géographie comprises dans l'orographie (relief, qualité et étendue des terres y compris l'altitude) et l'hydrographie (plans d'eau, comme les lacs, les fleuves et rivières et les mers)

e 2100 Orographie

Caractéristiques du relief, comme les montagnes et les collines, les vallées et les plaines.

e 2101 Hydrographie

Caractéristiques des plans d'eau comme les lacs, barrages, cours d'eau.

e 2108 Autres éléments précisés de la géographie physique

e 2109 Éléments non précisés de la géographie physique

e 215 Population

Groupes de personnes vivant dans un environnement donné qui partagent le même schéma d'adaptation environnementale.

Inclusions : changements démographiques ; densité de la population

e 2150 Changements démographiques

Changements se produisant au sein d'un groupe de population, tels que la composition et la variation du nombre total d'individu dans une région donnée par suite des naissances, des décès, du vieillissement de population et des flux migratoires.

e 2151 Densité de population

Nombre de personnes par unité de surface, ainsi que l'appréciation relative de ce nombre (faible, forte densité).

e 2158 Autres éléments précisés relatifs à la population**e 2159 Éléments non précisés relatifs à la population****e 220 Flore et faune**

Plantes et animaux.

Exclusions : animaux domestiques (e350) ; population (e215)

e 2200 Plantes

Organismes du règne végétal, capables de photosynthèse, eucaryotes et multicellulaires, caractérisés par le fait qu'ils produisent des embryons, contiennent des chloroplastes, ont des parois cellulaires de cellulose, et sont privés du pouvoir de locomotion, comme les arbres, les fleurs, les buissons et les plantes grimpantes.

e 2201 Animaux

Organismes multicellulaires du règne animal se différenciant des plantes par plusieurs caractéristiques, comme la capacité de locomotion, un métabolisme sans photosynthèse, une réponse marquée aux stimulations, une croissance limitée, une structure organique fixe, comme des animaux sauvages ou domestiques, les reptiles, les oiseaux, les poissons et les mammifères.

Exclusions : patrimoine (e165) ; animaux domestiques (e350)

e 2208 Autres plantes et animaux précisés**e 2209 Plantes et animaux non précisés****e 225 Climat**

Caractéristiques et événements météorologiques.

Inclusions : température, humidité, pression atmosphérique, précipitations, vent et variations saisonnières

e 2250 Température

Niveau de chaud ou de froid, par exemple température élevée et ou basse, température normale ou extrême.

e 2251 Humidité

Degré d'humidité de l'air, par exemple humidité forte ou faible.

e 2252 Pression atmosphérique

Pression de l'air ambiant, par exemple pression rapportée à l'altitude ou aux conditions météorologiques.

e 2253 Précipitations

Chute d'humidité condensée, par exemple pluie, rosée, neige, grêle.

e 2254 Vent

Air se déplaçant naturellement plus ou moins rapidement, comme la brise, la tempête.

e 2255 Variations saisonnières

Changements naturels, réguliers et prévisibles accompagnant le passage d'une saison à l'autre (été, automne, hiver, printemps).

e 2258 Autres éléments précisés du climat**e 2259 Éléments non précisés du climat****e 230 Événements naturels**

Changements géographiques et atmosphériques qui causent une perturbation dans l'environnement physique d'une personne, se produisant régulièrement ou non, comme tremblements de terre et conditions météorologiques violentes, par ex. tornades, ouragans, typhons, inondations, feux de forêts, pluies verglaçantes.

e 235 Événements causés par l'homme

Modifications ou troubles dans l'environnement naturel, causés par l'homme, qui peuvent donner lieu à une perturbation de la vie quotidienne des gens, tels que les situations résultant des conflits et des guerres, le déplacement de populations, la destruction de l'infrastructure sociale, des habitations et des terres agricoles, les catastrophes pour l'environnement, comme la pollution de la terre, de l'eau ou de l'air (par ex. les décharges toxiques).

e 240 Lumière

Rayonnements électromagnétiques qui rendent les choses visibles, qu'il s'agisse de lumière solaire ou artificielle (par ex. bougies, lampes à huile ou à paraffine, feu, électricité) et qui peuvent fournir des informations utiles ou inquiétantes sur le monde.

Inclusions : intensité lumineuse, qualité lumineuse, contraste des couleurs

e 2400 Intensité lumineuse

Quantité d'énergie émise par une source de lumière naturelle (par ex. le soleil) ou par une source de lumière artificielle.

e 2401 Qualité lumineuse

Nature de la lumière émise et contrastes de couleurs qui en découlent dans l'environnement visible, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. information visible quant à la présence d'escaliers ou d'une porte) ou de détourner l'attention (par ex. profusion de stimulations visuelles).

e 2408 **Autres facteurs précisés relatifs à la lumière**

e 2409 **Facteurs non précisés relatifs à la lumière**

e 245 **Changements liés au temps**

Changements temporels naturels, réguliers ou prévisibles d'un moment à un autre.

Inclusions : cycles jour/nuit et cycles de la lune

e 2450 **Cycles jour/nuit**

Changements de temps naturels, réguliers et prévisibles liés au passage du jour à la nuit et de la nuit au jour, comme le jour, la nuit, l'aurore et le crépuscule.

e 2451 **Cycles de la lune**

Changements naturels, réguliers et prévisibles de la position de la lune par rapport à la terre.

e 2458 **Autres changements précisés liés au temps**

e 2459 **Changements non précisés liés au temps**

e 250 **Son**

Phénomène entendu ou susceptible de l'être comme une détonation, une sonnerie, un cognement, un sifflement ou un cri, quel qu'en soit le volume, le timbre ou le ton, et qui peut produire des informations utiles ou inquiétantes sur le monde.

Inclusions : intensité et qualité sonore

e 2500 **Intensité sonore**

Niveau ou volume d'un phénomène audible défini par la quantité d'énergie produite, où les hauts niveaux d'énergie sont perçus comme des sons forts et les faibles niveaux comme des sons doux.

e 2501 **Qualité sonore**

Nature d'un son définie par la longueur d'onde et la forme de l'onde et perçue comme un timbre et un ton, comme dur ou mélodieux, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. bruit d'un chien qui aboie ou d'un chat qui miaule) ou détourner l'attention (par ex. bruit de fond).

e 2508 **Autres aspects relatifs au son précisés**

e 2509 **Aspects relatifs au son non précisés**

e 255 **Vibration**

Mouvement de va-et-vient régulier ou irrégulier d'un objet ou d'un individu causé par une perturbation physique, comme tremblement, frémissement, mouvements rapides et saccadés des objets, des immeubles ou des personnes causés par un équipement gros ou petit, un aéronef et une explosion.

Exclusion : phénomènes naturels (e230) comme des vibrations ou des tremblements de terre

e 260 **Qualité de l'air**

Caractéristiques de l'atmosphère (à l'extérieur des bâtiments) ou des espaces clos (à l'intérieur) susceptibles de fournir des informations utiles ou d'attirer l'attention sur le monde.

Inclusions : qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur

e 2600 **Qualité de l'air à l'intérieur**

Nature de l'air à l'intérieur des bâtiments ou dans les espaces clos, caractérisée par l'odeur, la présence de fumée, l'humidité, la climatisation (qualité de l'air contrôlée) ou absence de contrôle de la qualité de l'air, et susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. odeur de gaz) ou d'attirer l'attention (par ex. sensation enivrante d'un parfum).

e 2601 **Qualité de l'air à l'extérieur**

Nature de l'air en dehors des bâtiments ou des espaces clos, caractérisée par l'odeur, la présence de fumée, l'humidité, le niveau d'ozone et les autres caractéristiques de l'atmosphère, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. odeur de la pluie) ou d'attirer l'attention (par ex. odeur âcre d'un produit toxique).

e 2608 **Autres caractéristiques précisées de qualité de l'air****e 2609** **Caractéristiques non précisées de qualité de l'air****e 298** **Autres éléments précisés relatifs à l'environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement****e 299** **Éléments non précisés relatifs à l'environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement**

Chapitre 3

Soutiens et relations

Ce chapitre traite des personnes ou des animaux qui apportent affection, soins, protection, assistance et relations à d'autres personnes dans leur maison, sur leur lieu de travail, à l'école, au jeu ou dans d'autres aspects de leurs activités quotidiennes. Ce chapitre ne traite pas des attitudes de la personne ou des personnes qui apportent ce soutien. Le facteur environnemental décrit dans ce chapitre n'est pas la personne ou l'animal considéré, mais représente la quantité de soutien physique et affectif qui est fournie.

e 310 Famille proche

Personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille proche comme les conjoints, partenaires, parents, frères et sœurs, enfants, parents adoptifs et grands-parents.

Exclusions : famille élargie (e315) ; prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)

e 315 Famille élargie

Personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille élargie, comme les tantes, oncles, nièces, neveux.

Exclusions : famille proche (e310)

e 320 Amis

Personnes qui sont des connaissances proches et qui perdurent dans des relations caractérisées par la confiance et le soutien mutuel.

e 325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté

Personnes familières les unes avec les autres en tant que connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté dans des situations de travail, d'école, de loisirs, ou d'autres circonstances de la vie, et qui ont des caractéristiques démographiques communes, par exemple l'âge, le sexe, la religion ou l'origine ethnique, ou qui partagent les mêmes intérêts.

Exclusion : services associatifs et d'entraide (e5550)

e 330 Personnes en position d'autorité

Personnes ayant la responsabilité de prendre des décisions pour les autres et qui ont une influence ou un pouvoir défini socialement selon leurs rôles sociaux, économiques, culturels ou religieux dans la société, comme les professeurs, les employeurs, les superviseurs, les chefs religieux, les tuteurs, les gardiens ou les administrateurs.

e 335 Personnes en position de subordination

Personnes dont la vie quotidienne est influencée par des personnes en position d'autorité au travail, à l'école ou dans d'autres milieux, comme les élèves ou les étudiants, les travailleurs et les membres d'un groupe religieux.

Exclusions : famille proche (e310)

e 340 Prestataires de soins personnels et assistants personnels

Personnes fournissant des services à la demande afin d'aider d'autres personnes dans leurs activités quotidiennes et les soutenir dans leur performance au travail, l'éducation ou d'autres situations de la vie, services fournis grâce à des fonds publics ou privés ou sur une base volontaire, comme les prestataires de services d'entretien ménager, assistants personnels, assistants au transport, aides rémunérés, bonnes d'enfants et autres personnes prestataires de soins.

Exclusions : famille proche (e310) ; famille élargie (e315) ; amis (e320) ; services généraux d'aide sociale (e5750) ; professionnels de santé (e355)

e 345 Personnes étrangères

Personnes qui ne sont ni des familiers ni des personnes apparentées, ou qui n'ont pas encore établi une relation ou se sont associées avec la personne concernée, y compris les personnes inconnues qui vivent dans une situation identique, par exemple un professeur suppléant, un collègue, un prestataire de soins.

e 350 Animaux domestiques

Animaux qui apportent un soutien physique, affectif ou psychologique, comme les animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux, poissons, etc.) ; animaux qui aident à la mobilité personnelle et au transport.

Exclusions : animaux (e2201) ; patrimoine (e165)

e 355 Professionnels de santé

Tous les prestataires de soins travaillant dans le cadre du système de santé, comme les médecins, infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, audiométriciens, prothésistes, travailleurs médico-sociaux, et autres fournisseurs de soins.

Exclusion : autres professionnels (e360)

e 360 Autres professionnels

Tous les prestataires de soins travaillant en dehors du système de santé mais proposant des services qui ont un impact sur la santé, comme les travailleurs sociaux, les professeurs, les architectes, les concepteurs.

Exclusions : professionnels de santé (e355)

e 398 Autres catégories précisées de soutiens et de relations**e 399 Catégories non précisées de soutiens et de relations**

Chapitre 4

Attitudes

Ce chapitre traite des attitudes en tant que manifestations observables des coutumes, pratiques, idéologies, valeurs, normes, croyances religieuses et autres. Ces attitudes influent sur le comportement et la vie sociale à tous les niveaux, des relations avec autrui à la vie associative, en passant par les structures politiques, économiques et juridiques ; par exemple, les attitudes individuelles ou sociétales concernant la confiance ou la valeur que l'on peut accorder à quelqu'un en tant que personne humaine peuvent provoquer des pratiques positives ou honorifiques, ou au contraire entraîner des réactions négatives ou discriminatoires (stigmatisation, stéréotypie, marginalisation ou négligence de la personne). Les attitudes faisant l'objet de la classification sont celles des personnes autres que celles dont on décrit la situation. Il ne s'agit donc pas de celles de la personne concernée elle-même. Les attitudes individuelles sont classifiées en fonction des relations définies au Chapitre 3 de la composante Facteurs environnementaux. Les valeurs et croyances ne font pas l'objet d'un codage distinct des attitudes dans la mesure où les premières sont réputées représenter les forces qui sous-tendent les secondes.

e 410 Attitudes individuelles des membres de la proche famille

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la proche famille sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

e 415 Attitudes individuelles des membres de la famille élargie

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la famille élargie sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

e 420 Attitudes individuelles des amis

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les amis sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

e 425 Attitudes individuelles des connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

- e 430 Attitudes individuelles des personnes en position d'autorité**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les personnes en position d'autorité sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 435 Attitudes individuelles des personnes en position de subordination**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les personnes en position de subordination sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 440 Attitudes individuelles des prestataires de soins personnels et assistants personnels**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les dispensateurs de soins personnels et aides domestiques sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 445 Attitudes individuelles des personnes étrangères**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les étrangers sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 450 Attitudes individuelles des professionnels de santé**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les professionnels de santé sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 455 Attitudes individuelles d'autres professionnels**
Opinions et croyances générales ou spécifiques qu'ont les professionnels de domaines connexes à la santé et autres professionnels sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par exemple, questions sociales, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 460 Attitudes sociétales**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres d'une culture, d'une société, de groupement sous-culturels ou autres sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 465 Normes sociales, pratiques et idéologies**
Coutumes, pratiques, règlements et systèmes abstraits de valeurs et de croyances normatives (p. ex., idéologies, visions normatives du monde et philosophies morales) qui se manifestent dans des contextes sociaux et qui affectent ou créent les croyances, les valeurs et les attitudes sociétales et individuelles, comme normes sociales liées à la

morale, l'étiquette et la religion ; doctrines religieuses, normes et conventions qui en découlent ; normes régissant les rituels et les rassemblements de personnes.

e 498 Autres attitudes précisées

e 499 Attitudes non précisées

Chapitre 5

Services, systèmes et politiques

Ce chapitre traite de plusieurs sujets :

1. Les services offrant des prestations, des programmes et des opérations structurées dans divers secteurs de la société pour répondre aux besoins de la population. La notion de service comprend les personnes qui s'en occupent. Ces services peuvent être publics, privés ou bénévoles, peuvent fonctionner aux niveaux local, communautaire, régional, départemental, provincial, national ou international et peuvent être prestés par les employeurs, des associations, des organismes, des agences ou des services de l'État. Les prestations ainsi offertes peuvent être de portée générale, être adaptées ou spécialement conçues.
2. Les systèmes représentés par les mécanismes administratifs de contrôle et de suivi mis en place par les autorités locales, régionales, nationales ou internationales ou par toute autre autorité reconnue. Ils visent à organiser, contrôler et surveiller les services offrant des prestations, ainsi que les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.
3. Les politiques manifestées par les règles, règlements, conventions et normes adoptées par les autorités locales, régionales, nationales et internationales, ou par toute autre autorité reconnue. Ces politiques organisent, contrôlent et surveillent les services, les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.

e 510 Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation

Services, systèmes et politiques qui administrent et assurent la production d'objets et autres produits destinés à être consommés ou utilisés par des personnes.

e 5100 Services pour la production de biens de consommation

Services et programmes pour la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, comme les produits et la technologie utilisés pour la mobilité, la communication, l'éducation, le transport, l'emploi et le travail domestique, y compris ceux qui fournissent ces services.

Exclusions : services d'éducation et de formation (e5850) ; services de communication (e5350) ; Chapitre 1 : Produits et systèmes techniques

e 5101 Systèmes pour la production de biens de consommation

Mécanismes de contrôle et de surveillance comme les organisations régionales, nationales et internationales qui définissent les normes à suivre (par exemple l'Organisation internationale de normalisation) et les organisations de consommateurs, qui régissent la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation.

- e 5102 Politiques pour la production de biens de consommation**
Textes législatifs, réglementations et normes qui président à la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, par exemple quant aux standards à adopter.
- e 5108 Autres services, systèmes et politiques précisés pour la production de biens de consommation**
- e 5109 Services, systèmes et politiques non précisés pour la production de biens de consommation**

e 515 Services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction

Services, systèmes et politiques pour la conception et la construction d'immeubles, qu'ils soient publics ou privés.

Exclusions : Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zones de plein air (e520)

- e 5150 Services pour l'architecture et la construction**
Services et programmes pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme ceux qui sont destinés à la construction, à la mise en œuvre des principes de conception, les codes, réglementations et normes de la construction, ainsi que les personnes qui fournissent ces services.
- e 5151 Systèmes pour l'architecture et la construction**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui président à la planification, la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme la mise en œuvre et le respect des codes d'urbanisme, des normes de construction, des normes de protection contre le feu et pour la sécurité des personnes.
- e 5152 Politiques pour l'architecture et la construction**
Textes législatifs, réglementations et normes qui président à la planification, la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme les politiques relatives aux codes d'urbanisme, aux normes de construction, aux normes de protection contre le feu et pour la sécurité des personnes.
- e 5158 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'architecture et la construction**
- e 5159 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'architecture et la construction**

e 520 Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zones de plein air
Services, systèmes et politiques destinés à la planification, la conception, le développement et l'entretien du domaine public (parcs, forêts, littoral, marais) et du domaine privé, dans le contexte rural, suburbain et urbain.

Exclusions : services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction (e515)

e 5200 Services relatifs à la planification des zones de plein air

Services et programmes visant à planifier, créer et entretenir les espaces urbains, suburbains, ruraux et de loisirs, les zones protégées, les zones commerciales et de réunion en plein air (places, marchés) et les voies d'accès pour piétons et véhicules qui s'y rendent, y compris ceux qui fournissent ces services.

Exclusions : produits pour la conception, la construction de bâtiments à usage public (e150) ou privé (d155) ; produits de l'aménagement du territoire (e160)

e 5201 Systèmes relatifs à la planification des zones de plein air

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance comme la mise en place et la surveillance de décisions locales, régionales ou nationales portant sur la planification, la conception, le développement et l'entretien des zones de plein air, qu'ils portent sur les domaines situés en zone rurale, suburbaine ou urbaine ou portent sur la protection des parcs et des réserves naturelles.

e 5202 Politiques relatives à la planification des zones de plein air

Textes de loi, réglementations et normes relatives à la planification, la création et l'entretien des espaces ouverts, qu'ils soient situés en zone rurale, suburbaine ou urbaine ou portent sur la protection des parcs et des réserves naturelles, comme les politiques sur les codes de conception, la préservation du patrimoine ou les politiques de planification de l'environnement.

e 5208 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la planification des zones de plein air

e 5209 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la planification des zones de plein air

e 525 Services, systèmes et politiques relatifs au logement

Services, systèmes et politiques mis en place pour fournir des abris, des bâtiments d'habitation et autres logements pour la population.

e 5250 Services relatifs au logement

Services et programmes conçus pour repérer, fournir et entretenir des maisons ou des abris dans lesquels des personnes peuvent vivre, comme les agences immobilières et organismes d'aide au logement, les abris pour personnes indigentes, y compris ceux qui fournissent ces services.

e 5251 Systèmes relatifs au logement

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent l'habitat et le logement, comme les systèmes mis en place pour faire exécuter et suivre les politiques relatives au logement.

e 5252 Politiques relatives au logement

Textes de loi, réglementations et normes régissant l'habitat et le logement, comme les réglementations et politiques qui définissent les critères d'éligibilité pour l'attribution de maisons ou autres logements, les politiques traitant du rôle de l'État dans le développement et l'entretien de l'habitat, et des politiques concernant les nouvelles implantations de zones constructibles.

e 5258 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs au logement**e 5259 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs au logement****e 530 Services, systèmes et politiques relatifs aux services de première nécessité**

Services, systèmes et politiques fournissant à l'ensemble de la population les services de première nécessité que sont l'eau, l'électricité, le carburant, les systèmes d'assainissement, de transports publics et les services essentiels.

Exclusions : services, systèmes et politiques relatifs à la protection civile (e545)

e 5300 Services de première nécessité

Services et programmes, y compris ceux qui s'en occupent, fournissant à l'ensemble de la population l'énergie (carburant et électricité), les systèmes d'assainissement, l'eau et autres services essentiels (services d'intervention) pour les consommateurs des zones résidentielles et commerciales.

e 5301 Systèmes relatifs aux services de première nécessité

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui président à la mise à disposition des services de première nécessité, comme les conseils de santé et de sécurité, les associations de consommateurs.

e 5302 Politiques relatives aux services de première nécessité

Textes législatifs, réglementations et normes régissant les services de première nécessité, comme les normes sanitaires et de sécurité régissant la livraison et la

fourniture de l'eau et des combustibles, les pratiques en matière d'assainissement collectif et les politiques relatives aux services essentiels et à l'approvisionnement en périodes de pénurie et de catastrophes naturelles.

e 5308 **Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux services de première nécessité**

e 5309 **Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux services de première nécessité**

e 535 **Services, systèmes et politiques relatifs à la communication**

Services, systèmes et politiques relatifs à la transmission et à l'échange d'information.

e 5350 **Services relatifs à la communication**

Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés (services de relais téléphoniques, télétype, télétexte, services d'accès à internet).

Exclusion : services relatifs aux médias (e5600)

e 5351 **Systèmes relatifs à la communication**

Procédures de contrôle administratif et de surveillance, comme les autorités de réglementation des télécommunications et autres organes semblables, régissant la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés.

e 5352 **Politiques relatives à la communication**

Textes législatifs, réglementations et normes régissant la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés, comme les textes relatifs au droit d'accès aux services de communication, les exigences pour disposer d'une adresse postale, et les normes en matière de télécommunications.

e 5358 **Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la communication**

e 5359 **Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la communication**

e 540 **Services, systèmes et politiques relatifs aux transports**

Services, systèmes et politiques devant permettre le déplacement des personnes et des biens d'un lieu à un autre

e 5400 Services relatifs aux transports

Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à déplacer les personnes ou les biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, qu'il s'agisse de moyens de transport publics ou privés.

Exclusion : produits à usage personnel pour la mobilité et le transport (e115)

e 5401 Systèmes relatifs aux transports

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant le déplacement des personnes ou des biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, comme les dispositions accordant le droit d'exploiter les véhicules concernés, la mise en place et la surveillance de réglementations et de mesures de sécurité applicables aux différents moyens de transport.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570)

e 5402 Politiques relatives aux transports

Textes de loi, réglementations et normes régissant le déplacement des personnes ou des biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, comme les lois d'orientation et politiques relatives aux transports, les politiques en matière d'accès aux transports publics.

e 5408 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux transports**e 5409 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux transports****e 545 Services, systèmes et politiques relatifs à la protection civile**

Services, systèmes et politiques devant assurer la sécurité des personnes et des biens.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs aux services de première nécessité (e530)

e 5450 Services relatifs à la protection civile

Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, organisés par la communauté et visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, comme les services de lutte contre le feu, de police, de secours d'urgence et d'ambulances.

e 5451 Systèmes relatifs à la protection civile

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant la sécurité des personnes et des biens, comme les dispositifs organisant les services de police, de lutte contre le feu, de secours d'urgence et d'ambulances.

- e 5452 Politiques relatives à la protection civile**
Textes de loi, réglementations et normes régissant la sécurité des personnes et des biens, comme les politiques présidant à l'organisation des services de police, de lutte contre le feu, de secours d'urgence et d'ambulances.
- e 5458 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la protection civile**
- e 5459 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la protection civile**

e 550 Services, systèmes et politiques relatifs au droit

Services, systèmes et politiques relatifs à la législation d'un pays.

- e 5500 Services relatifs au droit**
Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à établir l'autorité de l'État, tels que définis par la loi, comme les cours de justice, les tribunaux et autres institutions qui peuvent avoir à connaître des litiges civils et pénaux et à les juger, les droits de la défense, le rôle des divers types d'hommes de loi, les juridictions chargées de médiation, d'arbitrage, de décisions correctionnelles ou pénales.
- e 5501 Systèmes relatifs à l'application du droit**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant l'administration de la justice, et les systèmes d'application et de surveillance des procédures formelles que sont les lois, réglementations, jurisprudences, lois religieuses, lois et conventions internationales.
- e 5502 Politiques relatives au droit**
Textes de loi, réglementations et normes régissant l'administration de la justice, comme les lois, jurisprudences, lois religieuses, lois et conventions internationales.
- e 5508 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs au droit**
- e 5509 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs au droit**

e 555 Services, systèmes et politiques relatifs aux associations et aux services d'entraide

Services, systèmes et politiques relatifs à des groupes de personnes qui se sont organisées pour défendre des intérêts communs de nature non commerciale, souvent dans le cadre d'une association de membres inscrits.

- e 5550 Services relatifs aux associations et aux services d'entraide**
Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à poursuivre un intérêt commun à but non commercial avec d'autres personnes partageant les mêmes intérêts, ces services pouvant être sujets à inscription et à acquisition d'une carte de membre, comme des associations et autres sociétés proposant des services récréatifs et de loisirs, des activités sportives, culturelles, religieuses ou d'entraide mutuelle.
- e 5551 Systèmes relatifs aux associations et aux services d'entraide**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant les relations et des activités des personnes qui se regroupent en ayant des intérêts communs à but non commercial, les normes qui doivent présider à la mise en place et à la gestion de ces associations, qu'il s'agisse de sociétés d'entraide, de sociétés de loisirs, d'associations culturelles et religieuses, ou d'organisations sans but lucratif.
- e 5552 Politiques relatives aux associations et aux services d'entraide**
Textes de loi, réglementations et normes régissant les relations et les activités des personnes qui se regroupent en ayant des intérêts communs à but non commercial, comme les politiques régissant la création et la gestion de ces associations, qu'il s'agisse de sociétés d'entraide, de sociétés de loisirs, d'associations culturelles et religieuses, ou d'organisations sans but lucratif.
- e 5558 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux associations et aux services d'entraide**
- e 5559 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux associations et aux services d'entraide**

e 560 Services, systèmes et politiques relatifs aux médias

Services, systèmes et politiques relatifs aux communications de masse par la radio, la télévision, la presse et internet.

- e 5600 Services relatifs aux médias**
Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à assurer les communications de masse, comme la radio, la télévision, les reportages de presse, les journaux, les sous-titrages, les services en braille, les services de communication informatisés (web, internet).

Exclusion : services relatifs à la communications (e5350)

- e 5601 Systèmes relatifs aux médias**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant la diffusion de nouvelles et autres informations au grand public, tels que les normes qui définissent le contenu, la distribution, la diffusion, l'accès et les méthodes de communications par voie de radio, télévision, reportages de la presse, les journaux et moyens de communications de masse informatisés (web, internet).

Inclusions : exigences en matière de sous-titrage à la télévision, les journaux et autres publications en braille et les transmissions de télétexte par la radio

Exclusion : systèmes relatifs à la communication (e5351)

e 5602 Politiques relatives aux médias

Textes de loi, réglementations et normes régissant la diffusion de nouvelles et autres informations vers le grand public, comme les politiques qui régissent le contenu, la distribution, la diffusion, l'accès à l'information et les méthodes de communications par la voie de la radio, de la télévision, des magazines, les journaux, les moyens de communications de masse informatisés (web, internet).

Exclusion : politiques relatives à la communication (e5352)

e 5608 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux médias

e 5609 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux médias

e 565 Services, systèmes et politiques relatifs à l'économie

Services, systèmes et politiques relatifs au système global de production, de distribution, de consommation et d'utilisation de biens et de services.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570)

e 5650 Services relatifs à l'économie

Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant globalement à la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, ce qui comprend le secteur commercial privé (entreprises, sociétés, projets à but lucratif) le secteur public (services commerciaux qui en dépendent, coopératives et sociétés d'État), les organismes financiers (banques et compagnies d'assurances).

Exclusions : services de première nécessité (e5300) ; services relatifs au travail et à l'emploi (e5900)

e 5651 Systèmes relatifs à l'économie

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance concernant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, par exemple des systèmes pour la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques.

Exclusions : systèmes relatifs aux services de première nécessité (e5301) ; systèmes relatifs au travail et à l'emploi (e5901)

e 5652 Politiques relatives à l'économie

Textes de loi, réglementations et normes concernant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, tels que la doctrine économique adoptée et le développement mis en œuvre par l'État.

Exclusions : politiques relatives aux services de première nécessité (e5302) ; politiques relatives au travail et à l'emploi (e5902)

e 5658 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'économie**e 5659 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'économie****e 570 Services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale**

Services, systèmes et politiques visant à assurer un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'une aide publique financée par les revenus du système général de l'impôt ou d'un système de contribution.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs à l'économie (e565)

e 5700 Services relatifs à la sécurité sociale

Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à assurer un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'une aide publique financée par les revenus du système général de l'impôt ou d'un système de contribution, par exemple les services déterminant les ayants droits, les services d'indemnisation pour les types de programmes suivants : programme d'assistance sociale (par exemple assistance sans contribution, indemnisation en fonction de l'état d'indigence ou des besoins), programme d'assurances sociales (par exemple contribution à une assurance accident ou chômage), systèmes de protection contre l'invalidité et systèmes de pension (par exemple revenus de remplacement).

Exclusions : services relatifs à la santé (e5800)

e 5701 Systèmes relatifs à la sécurité sociale

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent les programmes apportant un appui financier aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'assistance publique, comme les systèmes mettant en œuvre les réglementations définissant les règles d'admission aux bénéficiaires de l'assistance sociale, de l'assistance publique, de l'assurance chômage, et des indemnités pour invalidité et autres pensions associées.

e 5702 Politiques relatives à la sécurité sociale

Textes de loi, réglementations et normes concernant les programmes et autres dispositifs assurant un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'assistance publique, comme les textes de loi et autres réglementations définissant les règles d'admission aux bénéficiaires de l'assistance sociale, de l'assistance publique, des indemnités de chômage et les indemnités pour invalidité et autres pensions associées.

e 5708 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la sécurité sociale**e 5709 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux à la sécurité sociale****e 575 Services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux**

Services, systèmes et politiques visant à apporter l'aide requise aux personnes qui en ont besoin pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, les soins aux enfants, les services de répit, pour leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible.

Exclusions : prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340) ; services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570) ; services, systèmes et politiques relatifs à la santé (e580)

e 5750 Services sociaux généraux

Services et programmes visant à apporter une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'aide pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible.

e 57500 Soins informels apportés à un enfant ou à un adulte par la famille ou des amis**e 57501 Services d'aide familiaux apportés au domicile de l'aidant formel****e 57502 Services de soutien pour enfant ou adulte – à but lucratif ou non****e 57508 Autres services généraux de soutien précisés****e 57509 Services généraux de soutien non précisés**

- e 5751 **Systèmes relatifs aux services sociaux généraux**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance organisant les programmes et autres dispositifs qui apportent une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'aide, notamment les mécanismes permettant de faire appliquer les réglementations définissant l'admission aux bénéficiaires de ces services.
- e 5752 **Politiques relatives aux services sociaux généraux**
Textes de loi, réglementations et normes concernant les programmes et autres dispositifs d'aide aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin de cette aide, comme les textes de loi et autres réglementations régissant l'admission aux bénéficiaires de l'aide sociale.
- e 5758 **Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux services sociaux généraux**
- e 5759 **Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux services sociaux généraux**

e 580 Services, systèmes et politiques relatifs à la santé

Services, systèmes et politiques visant à prévenir et traiter les problèmes de santé, assurer la réadaptation médicale et promouvoir des modes de vie sains.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux (e575)

- e 5800 **Services de santé**
Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent aux niveaux local, communautaire, régional, de l'état ou national, visant à fournir des interventions aux individus concernant leur bien-être physique, psychologique et social, comme des services de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des services de soins de santé primaire, des services de soins intensifs, des services de réadaptation et de soins à long terme, que ces services soient financés par des fonds publics ou privés, qu'ils soient assurés à court terme, à long terme, de manière périodique ou occasionnelle, dans toute une gamme d'environnements tels que la communauté, le domicile, l'école et le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques et les établissements de soins résidentiels et non résidentiels.
- e 5801 **Systèmes relatifs à la santé**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la gamme des services offerts aux personnes pour assurer leur bien-être physique, psychologique et social, dans toute une série d'environnements y compris la communauté, le domicile, l'école, le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques et les établissements de soins résidentiels et non résidentiels, tels que les systèmes pour la mise en œuvre des réglementations et des normes qui définissent l'éligibilité à recevoir des

services, la fourniture d'appareils, des aides techniques et autres équipements d'adaptation, et les textes de loi comme les lois sur la santé qui définissent les caractéristiques du système de santé, comme son accessibilité, son universalité, sa répliquabilité, son mode de financement et l'étendue de sa compétence.

e 5802 Politiques relatives à la santé

Textes de loi, réglementations et normes régissant la gamme des services offerts aux personnes pour assurer leur bien-être physique, psychologique et social, dans toute une série d'environnements y compris la communauté, le domicile, l'école, le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques, les établissements de soins résidentiels et non résidentiels, tels que les politiques et les normes qui déterminent l'éligibilité à recevoir des services, la fourniture d'appareils, des aides techniques et autres équipements d'adaptation, et les textes législatifs tels que les lois sur la santé qui définissent les caractéristiques du système de santé, comme son accessibilité, son universalité, sa répliquabilité, son mode de financement et l'étendue de sa compétence.

e 5808 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la santé

e 5809 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la santé

e 585 Services, systèmes et politiques relatifs à l'éducation et à la formation

Services, systèmes et politiques relatifs à l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et du savoir, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques. Voir la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE-1997) de l'UNESCO.

e 5850 Services relatifs à l'éducation et à la formation

Services et programmes, et les personnes qui s'en occupent, relatifs à l'éducation ordinaire et l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et des savoirs, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques, tels qu'ils sont proposés par les divers échelons du système scolaire (écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures, programmes d'enseignement professionnel et de formation technique, apprentissage, éducation continue).

e 5851 Systèmes relatifs à l'éducation et à la formation

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la mise en place des services d'éducation, comme les mécanismes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public et privé et aux programmes d'enseignement spécialisé,

les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle qui déterminent les caractéristiques du système scolaire, y compris le programme des cours et la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, le régime des cantines scolaires et les services de garderie après l'école.

e 5852 Politiques relatives à l'éducation et à la formation

Textes de loi, réglementations et normes régissant la mise en place des services d'éducation, comme les mécanismes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public et privé et aux programmes d'enseignement spécialisé, et organisent les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle chargés de déterminer les caractéristiques du système scolaire, y compris les programmes de cours, la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, le régime des cantines scolaires et les services de garderie après l'école.

e 5853 Services relatifs à l'éducation et à la formation spécialisées

Services et programmes, et les personnes qui s'en occupent, relatifs à l'éducation spéciale à l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et des savoirs, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques, tels qu'ils sont proposés par les divers échelons du système scolaire (écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures, programmes d'enseignement professionnel et de formation technique, apprentissage, formation continue).

e 5854 Systèmes relatifs à l'éducation et à la formation spécialisées

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la mise en place des programmes d'éducation spéciale, comme les systèmes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public ou privé et aux programmes d'enseignement spécialisé, les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'éducation et autres autorités de tutelle qui définissent les caractéristiques du système scolaire, y compris les programmes, la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscription et les subsides accordés, les régimes alimentaires particuliers des cantines scolaires et les services de garderie après l'école.

e 5855 Politiques relatives à l'éducation et à la formation spécialisées

Textes de loi, réglementations et normes qui régissent la mise en place des programmes d'éducation spéciale, comme les politiques publiques et les normes qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public ou privé et aux programmes d'enseignement spécialisé, et qui organisent les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle chargées de déterminer les caractéristiques du système scolaire, y compris les programmes, la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, les régimes alimentaires particuliers des cantines scolaires et les services de garderie après l'école.

e 5858 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'éducation et à la formation

e 5859 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'éducation et à la formation

e 590 Services, systèmes et politiques relatifs au travail et à l'emploi

Services, systèmes et politiques relatifs à la mise au travail pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou voudraient en changer, ou pour appuyer les personnes ayant déjà un travail à obtenir des promotions.

Exclusions : services, systèmes et politiques relatifs à l'économie (e565) ; services, systèmes et politiques relatifs à l'éducation et à la formation (e585)

e 5900 Services relatifs au travail et à l'emploi

Services et programmes proposés par les autorités locales, régionales et nationales ou par des institutions privées, ainsi que les personnes qui s'en occupent, destinés à permettre aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi de trouver du travail ou d'en changer, ou à aider ceux qui ont déjà un emploi, comme des services de recherche et de préparation à l'emploi, les sociétés de placement ou d'intérim, les services de suivi professionnel, les services de santé des travailleurs et de sécurité du travail, les services d'inspection du travail (par ex. ergonomie, gestions des ressources humaines et du personnel, services de concertation sociale, associations professionnelles).

e 5901 Systèmes relatifs au travail et à l'emploi

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui organisent la distribution du travail et autres formes d'occupations rémunérées dans le système économique, comme les systèmes de mise en place des normes et politiques pour la création d'emploi, la sécurité de l'emploi, la fonction publique et la concurrence, les normes et réglementations en matière d'emploi, les associations syndicales.

e 5902 Politiques relatives au travail et à l'emploi

Textes de loi, réglementations et normes régissant les systèmes et services de distribution du travail et autres formes d'occupations rémunérées dans le système économique, comme les systèmes de mise en place des normes et politiques pour la création d'emploi, la sécurité de l'emploi, la fonction publique et la concurrence, les normes et réglementations en matière d'emploi, les associations syndicales.

e 5908 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs au travail et à l'emploi

e 5909 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs au travail et à l'emploi

e 595 Services, systèmes et politiques relatifs à la participation à la vie de la cité
Services, systèmes et politiques relatives au droit de vote, aux élections et à l'art de gouverner un pays, une région ou une communauté locale, ainsi qu'aux organisations internationales.

e 5950 Services relatifs à la participation à la vie de la cité
Structures politiques, et les personnes qui s'en occupent, comme les autorités locales, régionales et nationales, les organisations internationales et les personnes élues ou désignées pour occuper ces postes, comme les Nations Unies, l'Union Européenne, les instances gouvernementales nationales ou régionales, les autorités locales, les autorités traditionnelles.

e 5951 Systèmes relatifs à la participation à la vie de la cité
Structures et mécanismes associés qui organisent le pouvoir politique et économique dans la société, comme les pouvoirs exécutifs et législatifs de l'État, les instruments constitutionnels et juridiques dont émane leur autorité, comme la doctrine politique, les constitutions, les agences et autres institutions de l'État, et les forces armées.

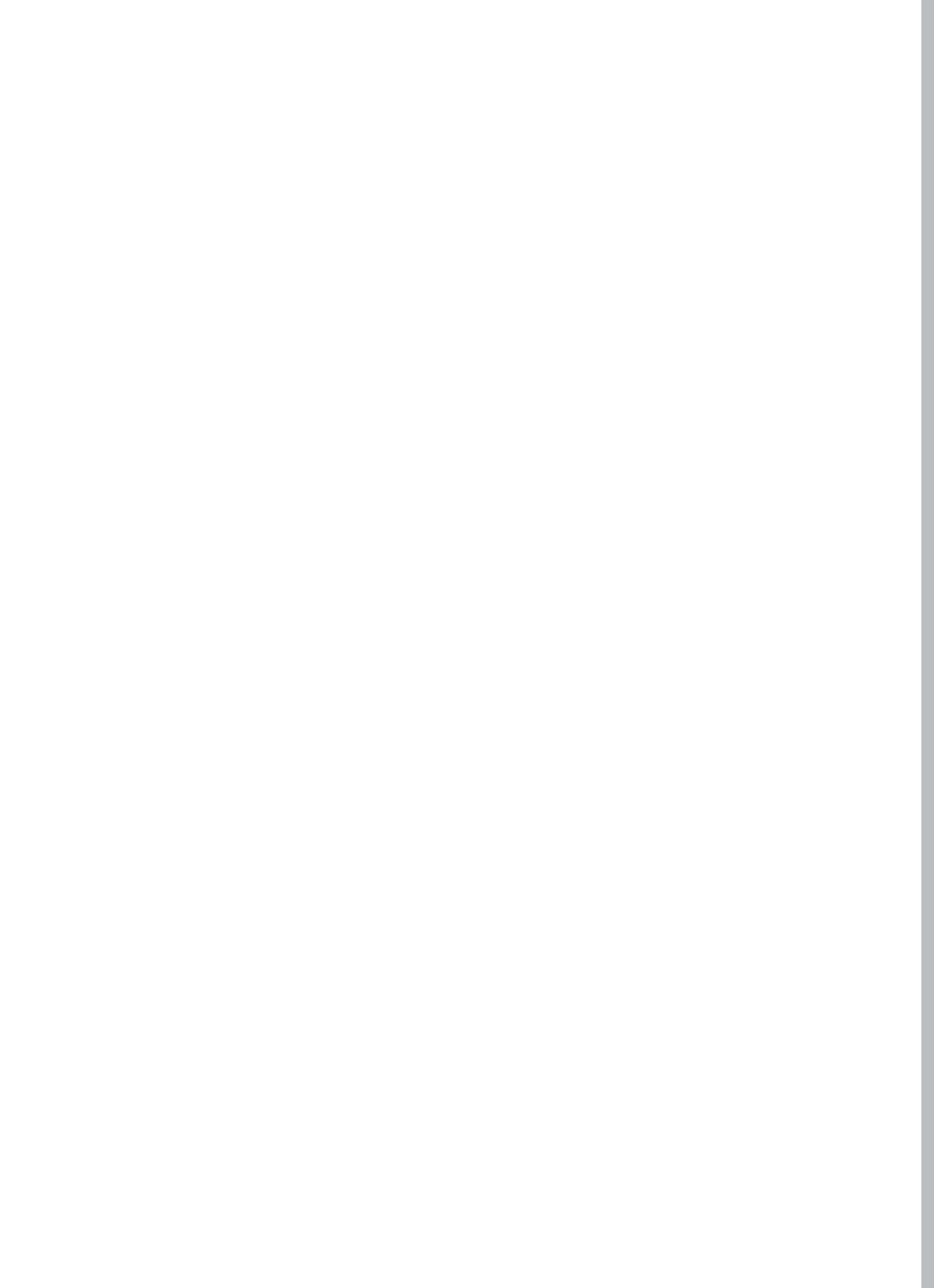
e 5952 Politiques relatives à la participation à la vie de la cité
Législations et autres décisions politiques formulées et mises en œuvre par le système politique, comme les politiques régissant les campagnes électorales, la reconnaissance des partis politiques et le droit de vote ; les règles à suivre pour la préparation de lois et autres réglementations.

e 5958 Autres services, systèmes, politiques précisés relatifs à la participation à la vie de la cité

e 5959 Services, systèmes, politiques non précisés relatifs à la participation à la vie de la cité

e 598 Autres services, systèmes et politiques précisés

e 599 Services, systèmes et politiques non précisés



CIF

Appendices

Appendice 1

Éléments de taxinomie et terminologie

La CIF est structurée selon un mode hiérarchique, selon les principes taxinomiques standards suivants :

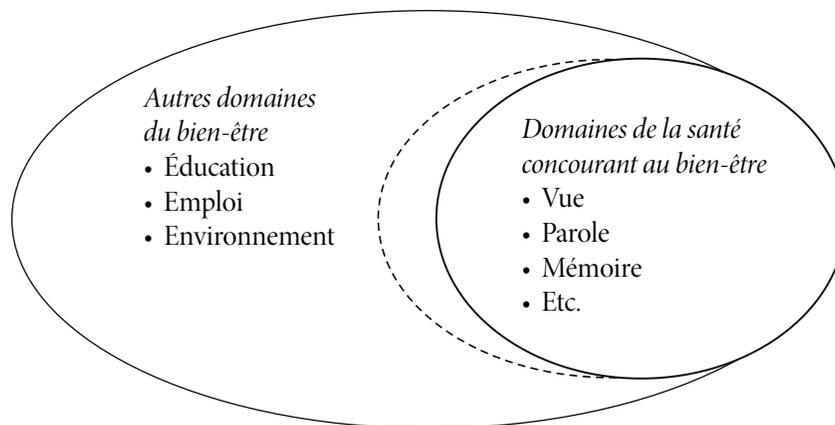
- Les composantes Fonctions organiques et Structures anatomiques, Activités et participation, et Facteurs environnementaux, ont été classifiées indépendamment l'une de l'autre. En conséquence, les termes repris dans une de ces composantes ne sont pas repris dans les autres.
- Pour chaque composante, les catégories ont été articulées selon un schéma tronc-branche-feuille, de telle sorte qu'une catégorie de niveau inférieur partage les attributs des catégories de niveau supérieur dont elle fait partie.
- Les catégories sont conçues de manière à s'exclure mutuellement, c'est-à-dire que deux catégories de même niveau ne partagent pas exactement les mêmes attributs. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'on ne puisse utiliser plus d'une catégorie pour classifier le fonctionnement de tel ou tel individu. Une telle pratique est autorisée, voire recommandée, si besoin est.

1. Termes employés pour les catégories dans la CIF

Les termes sont la désignation de concepts déterminés dans une formulation linguistique sous forme de mots ou de groupes de mots. La plupart des termes qui prêtent à confusion sont employés dans un sens pragmatique dans la langue parlée ou écrite courante. Ainsi, au quotidien, les termes *déficiência*, *incapacité* et *handicap* sont-ils souvent employés l'un pour l'autre, et cela, bien que dans la CIH de 1980, ces termes aient reçu des définitions qui leur conféraient un sens bien précis. Au cours du processus de révision, on a utilisé le terme *déficiência* comme terme générique pour les trois dimensions – organique, individuelle et sociétale. La clarté et la précision s'imposent cependant pour choisir les mots justes correspondant très exactement aux différents concepts qu'ils expriment. C'est d'autant plus important que la CIF est une classification écrite qui sera traduite dans de nombreuses langues. Au-delà d'une compréhension commune des concepts, il est également indispensable de s'entendre sur le terme qui, dans chaque langue, rend le mieux compte du contenu. Il se pourrait que plusieurs solutions soient possibles et des décisions devront être prises dans un souci d'exactitude, d'acceptabilité et d'utilité globale. On espère ainsi que la CIF sera aussi utile que claire.

Ceci étant, voici quelques précisions sur les termes utilisés dans la CIF :

Bien-être est un terme général englobant la totalité des domaines de la vie humaine, y compris ses aspects physiques, psychiques et sociaux, qui concourent à ce que l'on peut appeler une « vie heureuse ». Les domaines de la santé ou concourant au bien-être sont un sous-ensemble de domaines qui constituent l'univers total de la vie humaine. Cette relation entre les éléments du bien-être est ainsi schématisée :

Figure 1. L'univers du bien-être

États de la santé et domaines de la santé : un état de la santé est le niveau de fonctionnement au sein d'un domaine de la santé donné de la CIF. Les domaines de la santé désignent des secteurs de vie qui sont interprétés comme relevant de la notion de « santé », tels ceux qui, en matière de systèmes de santé, peuvent se définir comme constituant la responsabilité première du système de santé. La CIF n'impose pas de limite fixe entre les domaines de la santé et les domaines connexes de la santé. Il peut y avoir une zone intermédiaire qui dépend de conceptualisations différentes de la santé et des éléments liés à la santé dont on pourra alors calquer les contours sur les domaines de la CIF.

États connexes de la santé et domaines connexes de la santé : un état connexe de la santé est le niveau de fonctionnement au sein d'un domaine connexe de la santé de la CIF. Les domaines connexes de la santé sont des domaines de fonctionnement qui, s'ils sont fortement corrélés à un problème de santé, ne risquent guère de relever de la responsabilité première du système de santé, mais plutôt d'autres systèmes contribuant au bien-être général. Dans la CIF, seuls sont traités les domaines du bien-être liés à la santé.

Problème de santé est une expression générique désignant une maladie (aiguë ou chronique), un trouble, une lésion ou un traumatisme. Ce terme peut également faire allusion à d'autres situations telles que la grossesse, le vieillissement, le stress, une anomalie congénitale ou une prédisposition génétique. Les problèmes de santé sont codés à l'aide de la CIM-10.

Fonctionnement est un terme générique couvrant les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation. Il désigne les aspects positifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux).

Handicap est un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux).

Les *fonctions organiques* sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques, fonctions psychologiques comprises. L'adjectif « organique » s'applique à l'organisme humain tout entier

et, à ce titre, aussi au cerveau. En conséquence, les fonctions mentales (ou psychologiques) sont subsumées sous les fonctions organiques. Pour ces fonctions, on estime que la norme est la norme statistique valable pour les êtres humains.

Les *structures anatomiques* sont les parties structurelles du corps comme les organes, les membres et leurs composants, classifiés selon les systèmes organiques. Pour ces structures, on estime que la norme est la norme statistique valable pour les êtres humains.

La *déficience* est une perte ou une anomalie d'une structure anatomique ou d'une fonction organique. Les fonctions physiologiques incluent les fonctions mentales. Dans ce contexte, le terme d'anomalie est strictement utilisé pour désigner un écart important par rapport à des normes statistiques établies (c.-à-d. un écart par rapport à la moyenne de la population dans le cadre de normes mesurées) et il ne doit être utilisé que dans ce sens.

L'*activité* est l'exécution d'une tâche ou d'une action par un individu. Elle constitue la perspective individuelle du fonctionnement.

Les *limitations d'activité*²⁵ sont des difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'accomplissement de ses activités. L'écart de la capacité d'exercer l'activité par rapport à ce que l'on peut attendre de la part d'individus n'ayant pas ce problème de santé, peut être plus ou moins grand, tant en qualité qu'en quantité.

La *participation* est l'implication de l'individu dans une situation de la vie réelle. Elle constitue la perspective sociétale du fonctionnement.

Les *restrictions de la participation*²⁶ sont des problèmes qui peuvent se poser à un individu lorsqu'il s'implique dans des situations de la vie réelle. La présence d'une restriction de la participation se détermine en comparant la participation d'un individu à celle qu'on attend, dans telle culture ou telle société, d'un individu sans limitation d'activité.

Les *facteurs contextuels* sont les facteurs qui constituent le contexte global de la vie d'un individu et, en particulier, du cadre dans lequel les états de santé sont classifiés dans la CIF. Il existe deux catégories de facteurs contextuels : les facteurs environnementaux et les facteurs personnels.

Les *facteurs environnementaux* constituent une composante de la CIF et renvoient à tous les aspects du monde extérieur ou extrinsèque qui forment le contexte de la vie d'un individu et, à ce titre, ont une incidence sur le fonctionnement de celui-ci. Les facteurs environnementaux incluent le monde physique et ses caractéristiques, le monde physique bâti par l'homme, les autres individus dans des relations différentes, les rôles, les attitudes et les valeurs, les systèmes et les services sociaux, ainsi que les politiques, les règles et les lois.

Les *facteurs personnels* sont des facteurs contextuels qui ont trait à l'individu tels que l'âge, le sexe, la condition sociale, les expériences de la vie, etc., qui ne sont pas classifiés dans la CIF mais que les utilisateurs peuvent intégrer à leurs applications de la CIF.

25. « Limitation d'activité » remplace le terme « incapacité » utilisé dans la CIH de 1980.

26. « Restriction de la participation » remplace le terme « désavantage » utilisé dans la CIH de 1980.

Les *facilitateurs* désignent tous les facteurs présents dans l'environnement de l'individu qui, par leur présence ou leur absence, améliorent le fonctionnement ou réduisent le handicap. Il pourra notamment s'agir d'un environnement physique qui soit accessible, de l'existence d'aides techniques, d'attitudes positives des gens vis-à-vis de l'incapacité, ainsi que de services, de structures et de politiques visant à accroître l'implication, dans tous les secteurs de la vie, de tous ceux qui ont un problème de santé. L'absence d'un facteur peut également faciliter les choses, comme l'absence de stigmatisation ou d'attitudes négatives. Les facilitateurs empêcheront une déficience ou une limitation d'activité de devenir une restriction de la participation, puisque la performance réelle d'une action s'en trouvera améliorée, en dépit du problème de capacité que connaît la personne.

Un *obstacle* désigne tout facteur situé à proximité d'un individu qui, par sa présence ou son absence, limite le fonctionnement et provoque l'incapacité. Il pourra notamment s'agir d'un environnement physique inaccessible, de l'absence d'aides techniques, d'attitudes négatives des gens vis-à-vis de l'incapacité, ainsi que de services, de structures et de politiques inexistantes ou qui entravent spécifiquement la participation, dans tous les secteurs de la vie, de tous ceux qui ont un problème de santé.

La *capacité* est un schéma qui indique, sous forme de code qualificatif, le plus haut niveau possible de fonctionnement qu'un individu puisse atteindre dans un domaine de la liste Activités et participation, à un moment donné. La capacité se mesure dans un environnement uniforme ou normal, reflétant ainsi l'aptitude de l'individu ajustée de son environnement. La composante Facteurs environnementaux peut servir à décrire les caractéristiques de cet environnement uniforme ou normal.

La *performance* est un schéma qui décrit, sous forme de code qualificatif, ce que les individus font dans leur environnement habituel. Il introduit ainsi l'idée de l'implication d'un individu dans des situations de la vie réelle. L'environnement réel est également décrit à l'aide de la composante Facteurs environnementaux.

2. La CIF en tant que classification

Pour comprendre globalement la CIF, il est important de bien en saisir sa structure. Celle-ci ressort des définitions qui suivent, ainsi que de la représentation graphique de la figure 2.

La *classification* désigne l'ensemble de la structure et de l'univers couvert par la CIF. Hiérarchiquement, c'est le sommet de la pyramide.

On appelle *partie de la classification* chacune des deux grandes subdivisions de la classification.

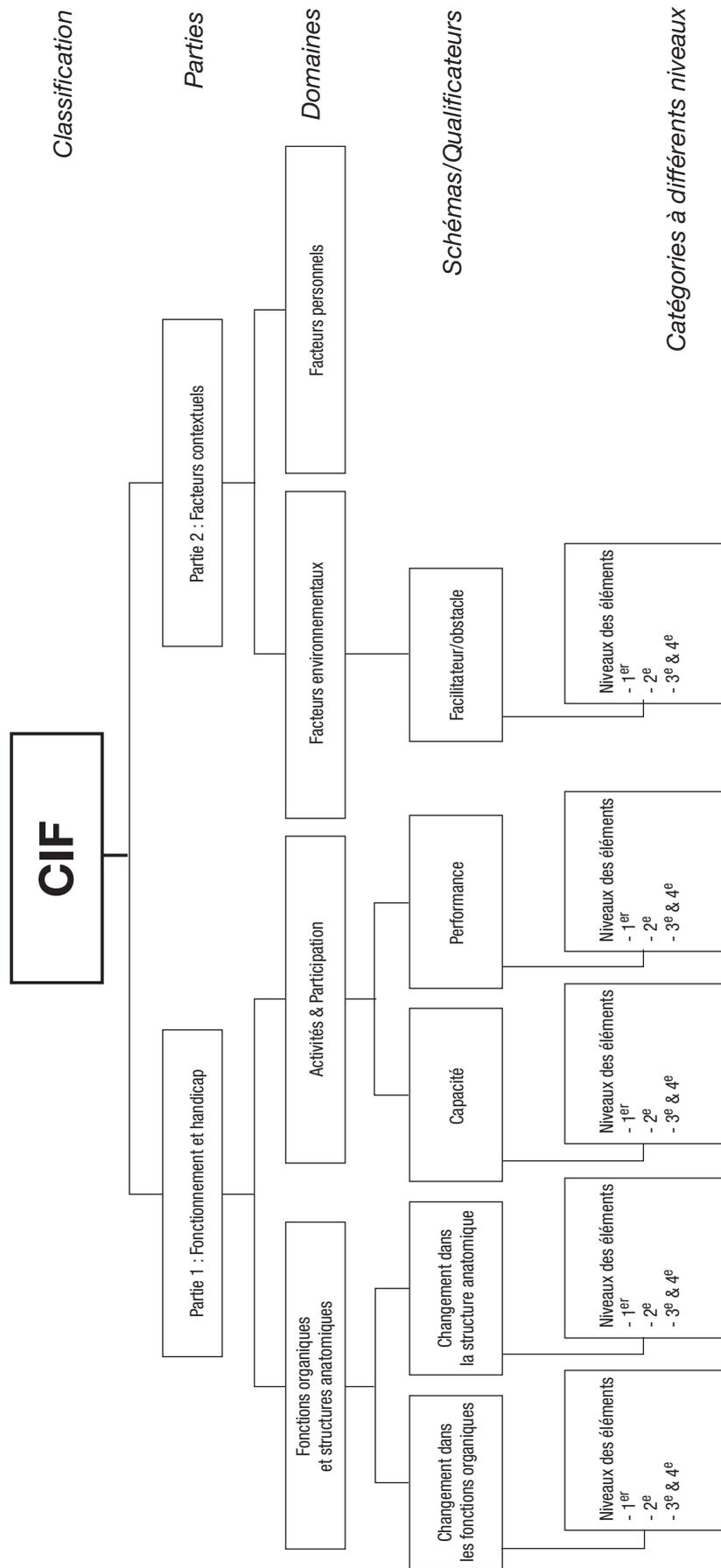
- La Partie 1 couvre le fonctionnement et le handicap
- La Partie 2 couvre les facteurs contextuels

On appelle *composante* chacune des deux grandes subdivisions des parties.

Les composantes de la Partie 1 comprennent :

- les fonctions organiques et les structures anatomiques, et
- les activités et la participation

Figure 2. Structure de la CIF



Les composantes de la Partie 2 comprennent :

- les facteurs environnementaux, et
- les facteurs personnels (non classifiés dans la CIF).

Les *schémas* sont définis par l'utilisation de codes qualificatifs précisant d'autres codes.

Il y a quatre schémas pour la Partie 1 et un pour la Partie 2.

Pour la Partie 1, ce sont :

- les changements de fonctions organiques
- les changements de structure anatomique
- la capacité
- la performance

Pour la Partie 2, il s'agit :

- des facilitateurs ou obstacles dans les facteurs environnementaux

Les *domaines* sont des ensembles pratiques et signifiants de fonctions physiologiques interdépendantes, de structures anatomiques, d'actions, de tâches ou de secteurs de la vie. Les domaines constituent les différents chapitres et blocs de chaque composante.

Les *catégories* sont des classes et des sous-classes au sein d'un domaine donné d'une composante, c'est-à-dire des unités de classification.

Les *niveaux* définissent la disposition hiérarchique, et précisent le niveau de détail des catégories (c'est-à-dire la granularité des domaines et des catégories). Le premier niveau comprend tous les éléments du deuxième niveau, et ainsi de suite.

3. Définitions des catégories de la CIF

Les définitions sont des énoncés qui décrivent les caractéristiques essentielles (c.-à-d. les qualités, les propriétés ou les relations) du concept désigné par la catégorie. La définition informe du type de chose ou de phénomène désigné par le terme, et en pratique, comment il se distingue des autres choses ou phénomènes connexes.

Lors de l'élaboration des définitions des catégories de la CIF, on a tenu compte des caractéristiques idéales des définitions opérationnelles, y compris les inclusions et les exclusions, énumérées ci-dessous :

- Les définitions doivent être signifiantes et cohérentes.
- Elles doivent désigner de manière univoque le concept visé par la catégorie.
- Elles doivent présenter les attributs essentiels du concept – à la fois en connotation (ce que signifie le concept intrinsèquement) et en dénotation (à quels objets ou phénomènes il renvoie).
- Elles doivent être précises, dépourvues d'ambiguïté et exhaustives.
- Elles doivent être exprimées en termes opérationnels (p. ex. préciser la gravité, la durée, l'importance relative et les associations possibles).

- Elles doivent éviter la circularité, c'est-à-dire que le terme lui-même, ou tout synonyme, ne doit pas figurer dans la définition et ne doit pas utiliser un terme défini ailleurs qui ferait appel au premier pour sa propre définition
- Les cas échéant, elles doivent faire mention des facteurs étiologiques ou interactifs possibles.
- Elles doivent être compatibles avec les caractéristiques des termes de rangs supérieurs (p. ex. un terme de troisième niveau doit inclure les caractéristiques générales de la catégorie de deuxième niveau dont il fait partie).
- Elles doivent respecter les caractéristiques des termes subordonnés (p. ex. les caractéristiques d'un terme de deuxième niveau ne peuvent contredire celles du troisième niveau).
- Elles doivent être concrètes et éviter le sens figuré ou la métaphore.
- Elles doivent prendre la forme des énoncés empiriques qui soient observables, vérifiables ou déductibles par des moyens indirects.
- Elles doivent être formulées le plus possible en termes neutres, sans connotation négative superflue.
- Elles doivent être courtes et éviter le jargon technique, dans la mesure du possible (exception faite de certains termes utilisés dans les Fonctions organiques et les Structures anatomiques).
- Elles doivent comporter des inclusions qui fournissent des synonymes et des exemples qui tiennent compte des variations culturelles et des différences entre les époques de la vie.
- Elles doivent préciser les exclusions, afin de mettre en garde les utilisateurs contre la confusion possible avec des termes connexes.

Lorsque l'on choisit la terminologie à utiliser dans une classification, il est essentiel de bien faire la distinction entre les phénomènes qui sont l'objet de la classification et la structure de la classification elle-même. Plus généralement, il est important de faire la distinction entre le monde proprement dit et les termes qui sont utilisés pour le décrire. On pourrait par exemple définir précisément les termes de « dimension » ou de « domaine » pour parler du monde réel, alors que l'on utiliserait les termes de « composante » et de « catégorie » pour se référer exclusivement à la classification.

Naturellement, il est clair que ces termes se correspondent et on peut penser qu'un grand nombre d'utilisateurs les emploieront l'un pour l'autre. Dans le cas d'utilisations plus spécialisées, cependant, comme c'est le cas pour la construction de bases de données ou pour des travaux de recherche de modélisation, il est indispensable que les utilisateurs fassent bien la part de ce qui relève des éléments du modèle conceptuel et de ce qui appartient à la classification, et qu'ils utilisent pour ce faire une terminologie bien distincte.

Dans le cas de la présente classification, on a estimé que le degré de précision et la rigueur qui résulteraient de l'adoption de ces principes pourraient avoir un effet inverse de l'effet recherché et réduiraient l'utilité de la CIF, voire même, ce qui serait encore plus grave, limiterait le nombre d'utilisateurs potentiels de la classification.

Appendice 2

Guide de codage pour la CIF

La CIF est destinée au codage des différents états de santé et états liés à la santé.²⁷ Il est vivement recommandé aux utilisateurs de lire l'Introduction à la CIF avant d'aborder le guide et règles applicables au codage. En outre, les utilisateurs sont vivement encouragés à suivre la formation que l'OMS et son réseau de centres collaborateurs peuvent donner sur l'utilisation de la classification.

Voici quelques caractéristiques de la classification qui ont une incidence sur son utilisation.

1. Organisation et structure

Parties de la classification

La CIF est organisée en deux parties.

La Partie 1 comprend les composantes suivantes :

- fonctions organiques et Structures anatomiques
- activités et participation.

La Partie 2 comprend les composantes suivantes :

- facteurs environnementaux,
- facteurs personnels (qui ne sont pas classifiés dans la CIF)

Ces composantes sont rappelées par des préfixes apparaissant dans chaque code

- **b** pour les fonctions organiques
- **s** pour les structures anatomiques
- **d** pour l'activité et la participation
- **e** pour les facteurs environnementaux

Le préfixe **d** désigne les domaines relevant de la composante Activités et Participation. S'il le désire, l'utilisateur pourra remplacer le préfixe **d** par **a** ou **p**, afin de renvoyer aux Activités ou à la Participation.

Les lettres **b**, **s**, **d** et **e** sont suivies d'un code numérique qui commence par le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi par le deuxième niveau (2 chiffres) et les troisième et quatrième niveaux²⁸ (1 chiffre chacun). Par exemple, on trouve dans la classification des fonctions organiques :

27. La maladie elle-même ne doit pas être codée. C'est l'affaire de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, Dixième Révision (CIM-10) qui est une classification destinée à permettre l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation et la comparaison des données de morbidité et de mortalité relatives aux diagnostics de maladies et autres problèmes de santé. Les utilisateurs de la CIF sont invités à se servir de celle-ci en parallèle avec la CIM-10. (Voir page 3 de l'Introduction au sujet du chevauchement entre les classifications).

28. Seules les classifications des fonctions organiques et des structures anatomiques comportent des catégories du quatrième niveau.

b2	Fonctions sensorielles et douleurs	(élément de niveau 1)
b210	Fonctions visuelles	(élément de niveau 2)
b2102	Qualité de la vision	(élément de niveau 3)
b21022	Sensibilité au contraste	(élément de niveau 4)

Selon les besoins de l'utilisateur, plusieurs codes peuvent être employés à chaque niveau. Pour décrire une situation particulière, il peut être judicieux d'utiliser plus d'un code à chaque niveau. Ceux-ci peuvent être indépendants ou interdépendants.

Dans la CIF, l'état de la santé d'une personne peut être affecté d'une série de codes couvrant plusieurs domaines de la classification. Le nombre maximum de codes disponibles pour chaque cas est de 34 au niveau du chapitre (8 codes pour les fonctions organiques, 8 pour les structures anatomiques, 9 pour la performance et 9 pour la capacité), et 362 au deuxième niveau. Aux troisième et quatrième niveaux, on dispose des 1424 codes qui constituent la version intégrale de la classification. Dans la pratique, un ensemble de 3 à 18 codes pourra suffire à décrire un cas, en poussant la précision jusqu'au deuxième niveau (trois chiffres). Généralement, la version plus détaillée à quatre niveaux est destinée aux services spécialisés (par exemple, résultats de réadaptation, gériatrie ou santé mentale), alors que la classification à deux niveaux peut être utilisée pour les enquêtes et l'évaluation des résultats de l'action sanitaire.

Les domaines sont codés pour refléter une situation donnée (c.-à-d. à la manière d'un instantané), ce qui est le cas le plus habituel. Toutefois, il est également possible de coder à des moments successifs afin de décrire l'évolution d'une situation ou un processus. Les utilisateurs devront alors définir leur forme de codage et la périodicité qu'ils veulent adopter.

Chapitres

Chaque composante de la classification est organisée en chapitres et domaines sous lesquels figurent des catégories communes ou des éléments spécifiques. Dans les Fonctions organiques, par exemple, le chapitre 1 traite de toutes les fonctions mentales.

Blocs

Les chapitres se subdivisent souvent en « blocs » de catégories. Par exemple, au chapitre 3 de la composante Activités et participation (Communication), il y a trois blocs : Communiquer–Recevoir des messages (d310-d329), Communiquer – Produire des messages (d330-d349), et Conversation et utilisation des appareils et techniques de communication (d350-d369). Les blocs ne sont définis que pour faciliter la tâche de l'utilisateur et ne servent pas normalement pour le codage.

Catégories

Chaque chapitre comprend des catégories distinctes à deux, trois ou quatre niveaux, comportant chacune une courte définition de la catégorie, avec des inclusions et des exclusions quand c'est utile pour aider à choisir le code qui convient.

Définitions

La CIF donne des définitions opérationnelles des catégories de la santé ou connexes de la santé, qui diffèrent des définitions courantes. Ces définitions décrivent les attributs essentiels de chaque domaine (par exemple, qualités, propriétés et relations) et donnent des précisions sur les inclusions ou les exclusions de chaque catégorie. Les définitions contiennent également des points d'ancrage couramment utilisés pour l'évaluation, pour l'application à des enquêtes ou à des questionnaires, ou encore pour les résultats d'instruments d'évaluation devant être codés selon la CIF. C'est ainsi que les fonctions d'acuité visuelle sont définies en termes d'acuité visuelle monoculaire, rapprochée ou à distance, de telle sorte que la gravité du problème d'acuité visuelle peut être codée comme étant nulle, légère, moyenne, grave ou totale.

Inclusions

Une liste d'inclusions suit la définition des nombreuses catégories. Destinée à apporter des précisions quant au contenu de la catégorie, elle ne cherche pas à être exhaustive. Dans le cas des éléments de deuxième niveau, les inclusions couvrent tous les éléments appartenant au troisième niveau sous-jacent.

Exclusions

Des exclusions sont indiquées là où, par suite de l'analogie avec un autre terme, l'application pourrait être difficile. Par exemple, on pourrait penser que la catégorie « Aller aux toilettes » inclut la catégorie « Prendre soin des parties de son corps ». Pour les distinguer, « Aller aux toilettes » est exclu de la catégorie d520 « Prendre soin des parties de son corps », et est codé d530.

Autres catégories précisées

À la fin de chaque ensemble sous-jacent d'éléments des troisième et quatrième niveaux, et à la fin de chaque chapitre, figurent d'autres catégories précisées. Celles-ci permettent de coder des aspects du fonctionnement qui ne sont inclus dans aucune des catégories spécifiques. Lorsqu'il emploie « Autre catégorie précisée », l'utilisateur indiquera le nouvel élément dans une liste supplémentaire.

Catégories non précisées

La dernière catégorie au sein de chaque ensemble intégré d'éléments des troisième et quatrième niveaux, et à la fin de chaque chapitre, est une catégorie « non précisée » qui permet le codage des fonctions qui correspondent au groupe mais dont on sait trop peu de choses pour les affecter à une catégorie plus précise. Ce code a la même signification que le terme de deuxième ou de troisième niveau immédiatement supérieur, sans aucun renseignement supplémentaire. Au niveau des blocs, les éléments intitulés « Autre catégorie précisée » et « Catégorie non précisée » sont fusionnés en un seul article, dont le code se termine par un 9.

Codes qualificatifs

Les codes de la CIF nécessitent l'emploi d'un ou plusieurs codes qualificatifs, qui désignent, par exemple, l'importance du niveau de santé ou la gravité du problème dont il est question. Les codes qualificatifs sont codés sous la forme d'un, deux ou trois chiffres après le point séparateur. L'emploi

d'un code quelconque doit s'accompagner d'au moins un code qualificatif, faute de quoi les codes n'ont pas de sens.

Le premier code qualificatif pour les Fonctions organiques et les Structures anatomiques, les codes qualificatifs de performance et de capacité pour les Activités et la Participation, ainsi que le premier code qualificatif pour les Facteurs environnementaux rendent tous compte de problèmes qui se posent dans la composante correspondante.

Toutes les composantes sont quantifiées à l'aide de la même échelle générique. Avoir un problème peut vouloir dire une déficience, une limitation, une restriction ou se heurter à un obstacle, selon le schéma dont il s'agit. Les adjectifs qui conviennent, figurant entre parenthèses ci-dessous, devront être choisis selon le domaine de classification correspondant (xxx renvoyant au code de domaine du deuxième niveau).

xxx.0 AUCUN problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1 Problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2 Problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3 Problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4 Problème ABSOLU	(total...)	96-100 %
xxx.8 non précisé		
xxx.9 sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés et autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences, la limitation de capacité, le problème de performance, le facilitateur ou l'obstacle. Par exemple, l'indication « Aucun problème » ou « Problème absolu » doit tenir compte d'une marge d'erreur de 5 %. Un « problème modéré » se situe généralement à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour que cette quantification puisse se faire de manière universelle, des procédures de validation doivent être mises au point par la recherche.

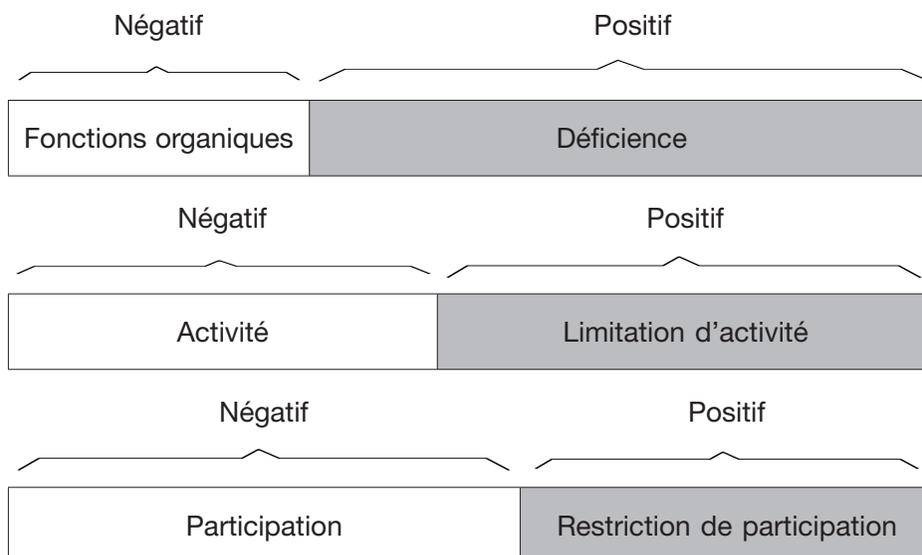
Dans le cas des Facteurs environnementaux, ce premier code qualificatif peut également servir à désigner l'étendue des aspects positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs. Pour désigner les facilitateurs, on peut utiliser la même échelle de 0 à 4, mais on remplace alors le point séparateur par un signe + : par exemple, e110+2. Les facteurs environnementaux peuvent être codés soit i) en rapport avec chaque schéma ; ou ii) sans rapport avec les schémas (voir section 3 ci-dessous). La première solution est préférable car elle identifie plus clairement l'impact et l'attribution.

Codes qualificatifs supplémentaires

Pour différents utilisateurs, il peut être opportun et utile d'ajouter d'autres types d'informations au codage de chaque élément. Comme on le verra, il existe toutes sortes d'autres codes qualificatifs qui peuvent s'avérer utiles.

Codage des aspects positifs

Au gré de l'utilisateur, des échelles de codage peuvent être construites pour saisir les aspects positifs du fonctionnement.



2. Règles générales de codage

Le respect des règles qui suivent est indispensable si l'on veut obtenir des informations précises pour les différentes utilisations de la classification.

Choisir un ensemble de codes définissant le profil d'une personne

La CIF classe les états de la santé et les états connexes de la santé, obligeant donc à attribuer une série de codes qui correspondent le mieux au profil du fonctionnement d'une personne. La CIF n'est pas une classification « événementielle » comme la CIM-10, où une pathologie particulière est classifiée à l'aide d'un code unique. Comme le fonctionnement d'un individu peut être affecté du triple point de vue organique, individuel et sociétal, l'utilisateur doit toujours prendre en compte toutes les composantes de la classification, à savoir les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation ainsi que les facteurs environnementaux. S'il est peu réaliste de s'attendre à trouver, pour chaque contact, tous les codes possibles, les utilisateurs choisiront, selon le cadre dans lequel le contact a lieu, les codes qui leur semblent les plus saillants pour décrire une situation médico-sanitaire donnée.

Informations pertinentes par rapport aux codes

Les informations codées se situent toujours dans le contexte d'un problème de santé. Bien qu'il ne soit pas nécessaire, pour utiliser un code, d'établir formellement le lien entre un problème de santé et les aspects du fonctionnement et du handicap qui feront l'objet du codage, la CIF n'en reste pas moins une classification relative à la santé. Elle présuppose donc l'existence d'un problème de santé quelconque. L'information qui relève de choix par l'individu quant à ce qu'il fait ou ne fait pas et qui n'a aucun rapport avec un problème de fonctionnement associé à un problème de santé ne doit donc pas être codée. Par exemple, si un individu décide de ne pas nouer de relations avec

ses voisins pour des motifs autres que des raisons de santé, il ne faut pas utiliser la catégorie d7200, qui traite des actions touchant à l'établissement de relations. En revanche, si la décision est liée à un problème de santé (par exemple, une dépression), on utilisera le code.

Les informations qui reflètent le sentiment de participer ou la satisfaction de l'individu pour ce qui est de son fonctionnement ne sont pas codées actuellement dans la CIF. Des recherches complémentaires aboutiront peut-être à l'élaboration de codes qualificatifs supplémentaires qui permettront de coder ces informations.

Seuls seront codés les aspects du fonctionnement de l'individu s'inscrivant dans un laps de temps prédéterminé. Les fonctions qui se rapportent à un précédent contact ou qui n'ont aucune incidence sur le contact en cours ne seront pas codées.

Information explicite par rapport aux codes

Lorsqu'il attribue un code, l'utilisateur ne doit faire aucune déduction quant aux interdépendances éventuelles entre une déficience des fonctions organiques, une limitation d'activité ou une restriction de la participation. Par exemple, si un individu a une limitation de fonctionnement dans le déplacement, il n'est pas justifié de supposer qu'il a une déficience des fonctions locomotrices. De même, le fait qu'un individu ait une capacité limitée de se déplacer ne permet pas d'en déduire qu'il a un problème de performance dans le déplacement. L'utilisateur doit recueillir séparément des informations explicites sur les fonctions organiques et les structures anatomiques, et sur la capacité et la performance (dans certains cas, les fonctions mentales par exemple, il faudra tirer les conclusions d'autres observations vu que la fonction en question n'est pas directement observable).

Information spécifique dans le codage

Les états de la santé et les états connexes de la santé doivent être codés le plus spécifiquement possible, en les affectant à la catégorie la plus adéquate de la CIF. Ainsi, le code le plus spécifique pour une personne atteinte d'héméralopie est b21020 « Sensibilité à la lumière ». Toutefois, si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible d'arriver à ce niveau de détail, on peut substituer à ce code le code de niveau supérieur qui lui correspond dans la hiérarchie (soit : b2102 Qualité de la vision, b210 Fonctions visuelles, ou b2 Fonctions sensorielles et douleur).

Pour trouver facilement et rapidement le code qui convient, il est vivement recommandé de se servir du navigateur de la CIF²⁹, qui comporte un moteur de recherche associé à un index électronique de la version intégrale de la classification. On peut aussi consulter l'index alphabétique.

29. Le navigateur de la CIF peut être téléchargé à partir du site web de la CIF à l'adresse suivante : <http://www.who.int/classification/icf>.

3. Conventions de codage pour la composante des facteurs environnementaux

Pour le codage des facteurs environnementaux, trois conventions de codage sont mises à disposition :

Convention 1

Les facteurs environnementaux sont codés isolément, sans les relier aux fonctions organiques, aux structures anatomiques ou aux activités et à la participation.

Fonctions organiques _____

Structures anatomiques _____

Activités et participation _____

Environnement _____

Convention 2

Les facteurs environnementaux sont codés pour chaque composante.

Fonctions organiques _____ Code E _____

Structures anatomiques _____ Code E _____

Activités et participation _____ Code E _____

Convention 3

Les facteurs environnementaux sont codés pour les codes qualificatifs de capacité et de performance dans la composante Activités et participation de chaque élément.

Code qualificatif de performance _____ Code E _____

Code qualificatif de capacité _____ Code E _____

4. Règles de codage propres aux différentes composantes

4.1 Codage des fonctions organiques

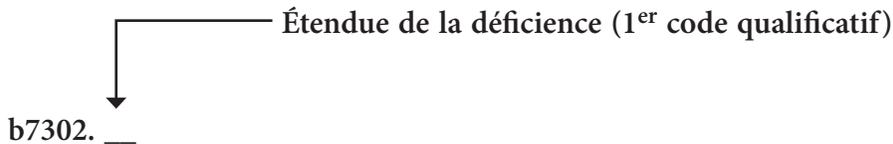
Définitions

Les *fonctions organiques* désignent les fonctions physiologiques (y compris psychologiques) des systèmes organiques. Les *déficiences* désignent des problèmes de la fonction organique ou de la structure anatomique, manifestés sous forme d'écart ou de perte.

Utilisation du code qualificatif pour les fonctions organiques

Les fonctions organiques sont codées à l'aide d'un code qualificatif qui indique l'étendue ou l'ampleur de la déficience. La présence d'une déficience peut se manifester comme une perte ou un manque, une réduction, une adjonction, un excès ou un écart.

La déficience qui affecte une personne atteinte d'hémiplégie peut être décrite avec le code b7302, Puissance des muscles d'un côté du corps.



Une fois la déficience attestée, on peut en graduer la gravité à l'aide du code qualificatif générique. Par exemple :

b7302.1 Déficience LÉGÈRE de la puissance des muscles d'un côté du corps	(5 à 24 %)
b7302.2 Déficience MODÉRÉE de la puissance des muscles d'un côté du corps	(25 à 49 %)
b7302.3 Déficience GRAVE de la puissance des muscles d'un côté du corps	(50 à 95 %)
b7302.4 Déficience ABSOLUE de la puissance des muscles d'un côté du corps	(96 à 100 %)

L'absence de déficience (en fonction d'un seuil prédéfini) est pointée d'un « 0 » pour le code qualificatif générique. Par exemple :

b7302.0 PAS de déficience de la puissance des muscles d'un côté du corps

Si l'on manque d'informations pour graduer la gravité de la déficience, on utilisera le chiffre 8. Par exemple, si le dossier médical d'une personne indique qu'il souffre d'une faiblesse du côté droit du corps, sans donner plus de détails, on pourra alors appliquer le code suivant :

b7302.8 Déficience non précisée de la puissance des muscles d'un côté du corps

Il peut y avoir des situations dans lesquelles il est inopportun d'attribuer un code particulier. Ainsi, le code b650 Fonctions des menstruations est sans objet pour les femmes avant l'instauration des règles et après la ménopause. Dans ces deux cas, on portera le chiffre « 9 ».

b650.9 Fonctions des menstruations sans objet

Corrélat structurels des fonctions organiques

Les classifications des fonctions organiques et des structures anatomiques sont conçues pour être parallèles. Lorsqu'il utilise un code de fonction organique, l'utilisateur doit vérifier si le code de la structure anatomique correspondante est applicable. Par exemple, les fonctions organiques incluent les sens fondamentaux comme les « Fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229) », et leurs corrélat structurels existent aux codes s210 à s230 qui traitent de l'œil et des structures annexes.

Interdépendance entre les déficiences

Une déficience peut en cacher une autre ; par exemple, un problème de puissance des muscles peut porter atteinte à des fonctions de mouvement, des fonctions cardiaques peuvent être en rapport avec des fonctions respiratoires, la perception peut être en rapport avec les fonctions de la pensée.

Comment repérer des déficiences dans les fonctions organiques

Pour les déficiences qu'il n'est pas toujours possible d'observer directement (par exemple, les fonctions mentales), l'utilisateur peut déduire la déficience d'une observation du comportement. Par exemple, en milieu soignant, la mémoire peut être évaluée grâce à des tests standardisés et, s'il n'est pas possible d'« observer » effectivement la fonction mentale, il est possible, en fonction des résultats des tests, de supposer que les fonctions de mémoire sont déficientes.

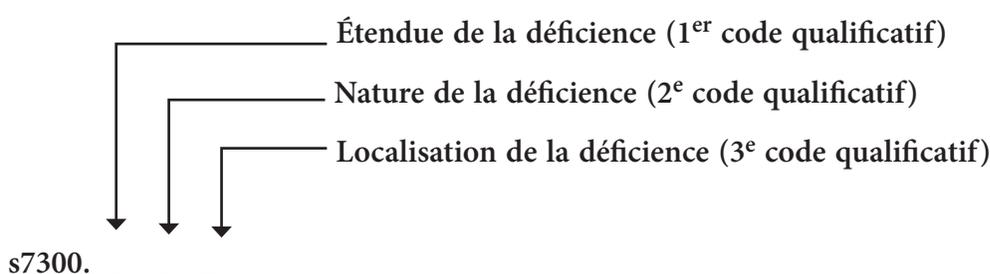
4.2 Codage des structures anatomiques

Définitions

Les *structures anatomiques* désignent les parties anatomiques du corps, comme les organes, les membres et leurs composantes. Les *déficiences* désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, sous forme d'une perte ou d'un écart important.

Utilisation des codes qualificatifs pour le codage des structures anatomiques

Les structures anatomiques sont codées à l'aide de trois codes qualificatifs. Le premier rend compte de l'étendue ou de l'importance de la déficience, le deuxième sert à indiquer la nature du changement, et le troisième sert à localiser la déficience.



Les descriptifs utilisés pour les trois codes qualificatifs sont énumérés au Tableau 1.

Tableau 1. Gradation des codes qualificatifs des structures anatomiques

1 ^{er} code qualificatif Étendue de la déficience	2 ^e code qualificatif Nature de la déficience	3 ^e code qualificatif (suggestion) Localisation de la déficience
0 PAS de déficience	0 pas de changement	0 plus d'un siège
1 Déficience LÉGÈRE	1 absence totale	1 droite
2 Déficience MODÉRÉE	2 absence partielle	2 gauche
3 Déficience GRAVE	3 partie additionnelle	3 des deux côtés
4 Déficience TOTALE	4 dimensions anormales	4 avant
8 non précisée	5 discontinuité	5 arrière
9 sans objet	6 malposition	6 proximale
	7 changements qualitatifs, y compris accumulation de liquide	7 distale
	8 non précisée	8 non précisée
	9 sans objet	9 sans objet

4.3 Codage de la composante Activités et participation

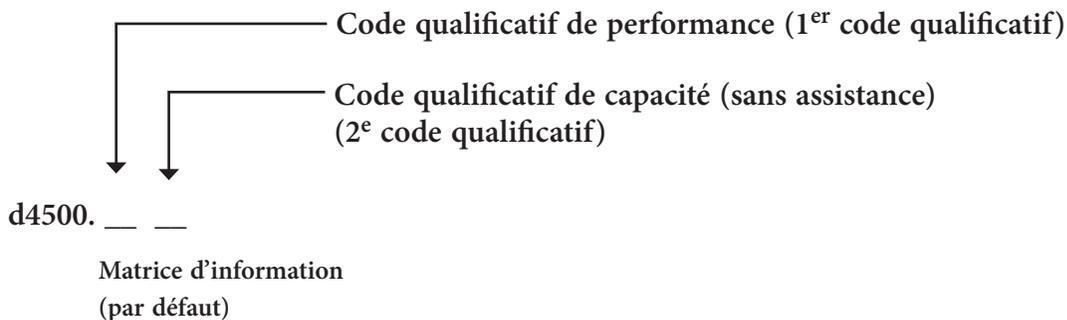
Définitions

Une *activité* signifie l'exécution, par une personne, d'une tâche ou d'une action. La *participation* signifie l'implication dans une situation réelle. Les *limitations d'activité* désignent les difficultés qu'une personne peut éprouver dans l'exécution d'activités. Les *restrictions de la participation* sont les problèmes qu'une personne peut rencontrer à s'impliquer dans des situations de la vie réelle.

La composante Activités et participation comprend une liste unique de domaines.

5. Utilisation des codes qualificatifs de capacité et de performance

Les Activités et la participation sont codées avec deux codes qualificatifs – celui de la performance, qui occupe la première position après le point séparateur, et celui de la capacité, qui occupe la deuxième position après celui-ci. Le code qui renvoie à la catégorie de la liste Activités et participation et les deux codes qualificatifs constituent la matrice d'information par défaut.



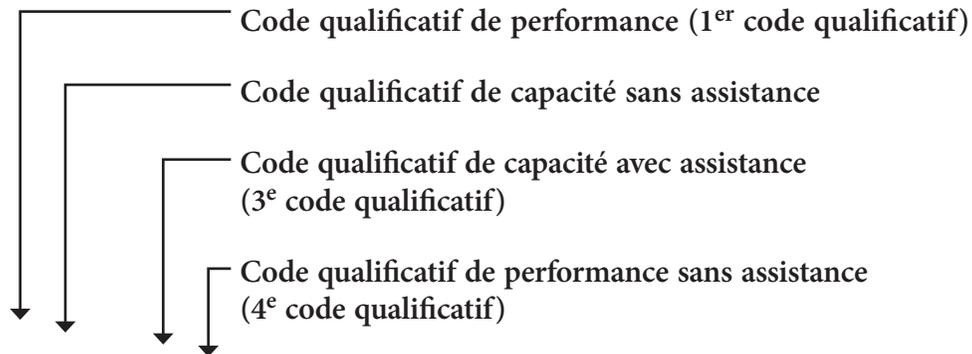
Le code qualificatif de performance décrit ce qu'une personne fait dans son cadre de vie habituel. Ce cadre de vie impliquant un contexte sociétal, la performance telle qu'elle est notée peut aussi être entendue comme une « implication dans une situation de la vie réelle » ou une « expérience vécue » par les personnes dans leur cadre de vie habituel. Ce cadre de vie comprend les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tous les aspects du monde physique, social et attitudinal. Ces caractéristiques du cadre de vie habituel peuvent être codées en utilisant la liste des facteurs environnementaux de la classification.

Le code qualificatif de capacité décrit l'aptitude d'une personne à effectuer une tâche ou une action. Ce code qualificatif définit le niveau de fonctionnement le plus élevé qu'une personne pourra atteindre dans un domaine donné et à un moment donné. Pour évaluer l'aptitude dans sa totalité, il faudrait pouvoir disposer d'un environnement « normalisé », où seraient neutralisées les incidences variables des différents milieux sur l'aptitude de la personne considérée. Cet environnement normalisé pourrait être : a) un environnement réel, comme il est couramment utilisé pour évaluer la capacité dans des conditions d'examen ; ou, lorsque ce n'est pas possible, b) dans un environnement fictif dont il est permis de penser qu'il exerce un effet uniforme, et que l'on peut appeler environnement « uniforme » ou « standard ». Le code qualificatif de capacité indique donc l'aptitude de la personne, corrigée de son environnement. Pour pouvoir faire des comparaisons internationales, cette correction doit être la même pour toutes les personnes considérées dans tous les pays. Pour être précises, les caractéristiques de l'environnement uniforme ou standard peuvent être codées en utilisant les facteurs environnementaux de la classification. L'écart entre capacité et performance reflète la différence d'impacts entre environnement usuel et environnement uniforme, fournissant ainsi une précieuse indication quant aux modifications à opérer dans l'environnement de la personne pour améliorer la performance.

D'ordinaire, le code qualificatif de capacité sans assistance sert à décrire l'aptitude véritable de l'individu, sans l'aide d'un appareil ou d'une autre personne. Comme le code qualificatif de performance appréhende le milieu dans lequel la personne évolue habituellement, la présence d'aides techniques ou d'assistants personnels ou l'existence d'obstacles est directement observable. La nature du facilitateur ou de l'obstacle peut être décrite en utilisant la classification des facteurs environnementaux.

Codes qualificatifs facultatifs

Les 3^e et 4^e codes qualificatifs (facultatifs) donnent à l'utilisateur la possibilité de coder la capacité avec assistance et la performance sans assistance.

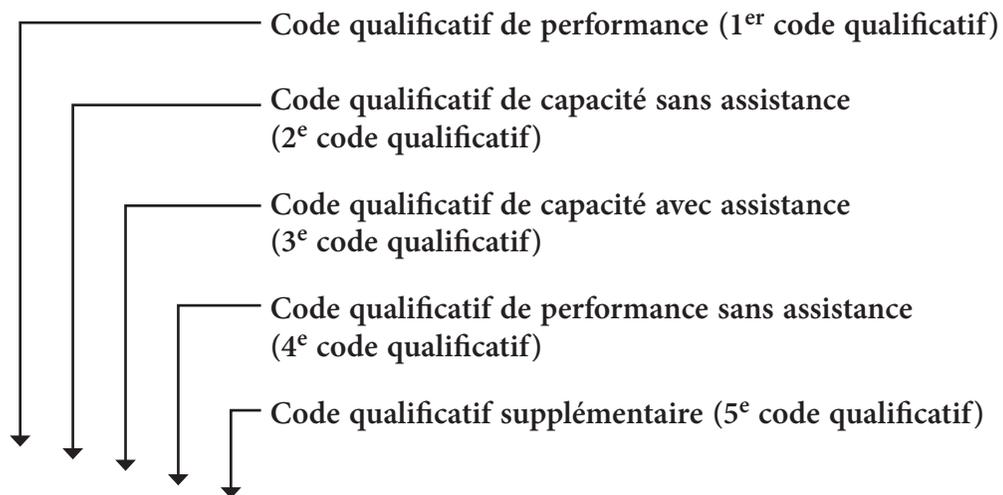


d4500. _ _ _ _

Matrice Facultatifs
d'information
(par défaut)

Codes qualificatifs supplémentaires

Le cinquième chiffre est réservé aux codes qualificatifs qui pourront être élaborés à l'avenir, comme le code qualificatif d'implication ou de satisfaction subjective.



d4500. _ _ _ _

Matrice Facultatifs Supplémentaire
d'information (en cours d'élaboration)
(par défaut)

Les codes qualificatifs de capacité et de performance peuvent, les uns et les autres, être utilisés avec ou sans aide technique ou assistants personnels, et selon la gradation suivante (xxx représentant le code de domaine du deuxième niveau) :

xxx.0	AUCUNE difficulté
xxx.1	Difficulté LÉGÈRE
xxx.2	Difficulté MODÉRÉE
xxx.3	Difficulté GRAVE
xxx.4	Difficulté ABSOLUE
xxx.8	non précisé
xxx.9	sans objet

Quand faut-il utiliser le code qualificatif de performance ou le code qualificatif de capacité ?

L'un ou l'autre des codes qualificatifs peut être utilisé pour chacune des catégories figurant dans la liste. Mais, dans chaque cas, les informations transmises sont différentes. Lorsqu'on utilise les deux codes qualificatifs, les deux chiffres sont combinés :

d4500. 2_
d4500. 2 1
d4500. _ 1

Si l'on n'utilise qu'un seul code qualificatif, la place prévue pour l'autre ne sera pas pourvue d'un 8 ou d'un 9, puisque ces chiffres sont de véritables codes d'évaluation et que leur utilisation équivaldrait à un véritable code qualificatif.

Exemples d'application des deux codes qualificatifs

d4500 Marcher sur de courtes distances

Pour le *code qualificatif de performance*, ce domaine concerne le déplacement à pied dans l'environnement habituel de la personne, sur différentes surfaces et dans différentes conditions, en utilisant une canne, un déambulateur ou une autre aide technique sur une distance de moins d'un kilomètre. Par exemple, pour une personne qui a perdu une jambe dans un accident de travail et qui, depuis, se sert d'une canne mais n'en éprouve pas moins des difficultés modérées à se déplacer autour de chez elle parce que, dans le voisinage, les trottoirs sont très raides et leur surface glissante, la performance peut être codée de la manière suivante :

d4500.3 Restriction modérée de la performance de marche sur de courtes distances

Pour le *code qualificatif de capacité*, ce domaine concerne l'aptitude d'un individu à se déplacer à pied sans assistance. Pour neutraliser les différences d'impact que peuvent avoir divers environnements, cette aptitude est évaluée dans un environnement standard, qui pourra être : a) un environnement réel, comme celui qu'on utilise pour évaluer une capacité dans des conditions d'examen ; ou lorsque ce n'est pas possible, b) dans un environnement présumé dont il est permis de penser qu'il exerce un effet uniforme. Ainsi, dans le cas évoqué ci-dessus, l'aptitude véritable de la personne à marcher sans canne dans un environnement standard (comportant des surfaces

planes et non glissantes, par exemple) sera très limitée. En conséquence, la capacité de la personne pourra être codée ainsi :

d4500._3 grave limitation de la faculté de marcher sur de courtes distances

Les utilisateurs qui souhaitent spécifier l'environnement usuel ou normalisé tout en utilisant le code qualificatif de performance ou de capacité se serviront de la classification des facteurs environnementaux (voir convention de codage 3 pour les Facteurs environnementaux à la section 3 ci-dessus).

5.1 Codage des facteurs environnementaux

Définitions

Les *facteurs environnementaux* constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les personnes vivent.

Utilisation des facteurs environnementaux :

Les facteurs environnementaux constituent une composante de la Partie 2 (Facteurs contextuels) de la classification. Ils doivent être pris en compte pour chaque composante du fonctionnement et être codés selon une des trois conventions décrites à la section 3 ci-dessus.

Les facteurs environnementaux doivent être codés du point de vue de la personne dont on veut décrire la situation. Par exemple, les bateaux de trottoirs sans pavement rainuré peuvent être codés comme facilitateurs pour l'utilisateur d'un fauteuil roulant mais comme obstacles pour un aveugle.

Le code qualificatif indique dans quelle mesure un facteur est un facilitateur ou un obstacle. Un facteur environnemental peut être un facilitateur ou un obstacle, à des degrés divers, pour plusieurs raisons. Pour les facilitateurs, le codeur doit garder à l'esprit les paramètres tels que l'accessibilité d'une ressource, le fait qu'on puisse s'y fier ou qu'elle soit variable, qu'elle soit de bonne ou de mauvaise qualité, etc. Pour ce qui est des obstacles, il peut être utile de connaître la fréquence avec laquelle la personne est confrontée à eux, de savoir si l'obstacle est majeur ou mineur, peut être évité ou non. Il ne faut pas oublier qu'un facteur environnemental peut être un obstacle soit par sa présence (par exemple, les attitudes négatives à l'égard des personnes handicapées), ou par son absence (par exemple, si un service n'est pas disponible). Les effets que les facteurs environnementaux ont sur la vie des personnes ayant une santé défaillante sont multiples et complexes. La recherche devrait permettre à l'avenir de mieux comprendre ces interactions, et fera peut-être apparaître la nécessité d'utiliser un deuxième code qualificatif pour ces facteurs.

Dans certains cas, plusieurs ensembles de facteurs environnementaux pourront être condensés en un seul terme comme pauvreté, développement, cadre urbain ou rural, capital social, etc. Ces termes synthétiques ne sont pas repris dans la classification. Au contraire, le codeur doit séparer les facteurs constitutifs et leur attribuer un code. Là encore, des recherches sont nécessaires pour déterminer s'il existe des ensembles clairs et cohérents de facteurs environnementaux qui puissent constituer ces termes synthétiques.

Premier code qualificatif

On trouvera ci-dessous la gradation négative et positive indiquant dans quelle mesure un facteur environnemental est un obstacle ou un facilitateur. En utilisant un simple point séparateur, on indiquera un obstacle, alors qu'un signe + signalera la présence d'un facilitateur :

xxx.0 AUCUN obstacle

xxx.1 Obstacle LÉGER

xxx.2 Obstacle MODÉRÉ

xxx.3 Obstacle GRAVE

xxx.4 Obstacle ABSOLU

xxx.8 Obstacle non précisé

xxx.9 Sans objet

xxx+0 AUCUN facilitateur

xxx+1 Facilitateur LÉGER

xxx+2 Facilitateur MODÉRÉ

xxx+3 Facilitateur SUBSTANTIEL

xxx+4 Facilitateur ABSOLU

xxx+8 Facilitateur non précisé

xxx+9 Sans objet

Appendice 3

Utilisations possibles de la liste Activités et participation

La composante Activités et participation est une liste neutre de domaines indiquant diverses actions et domaines de la vie. Chaque domaine contient des catégories à différents niveaux, allant du général au plus détaillé, conformément au système de codage (par exemple, le Chapitre 4 Mobilité, contient des catégories comme d450 Marcher, à l'intérieur de laquelle on trouve une catégorie plus spécifique, d4500 Marcher sur de courtes distances). La liste des domaines Activités et participation couvre toute la gamme des fonctionnements qu'il est possible de coder au niveau de la personne en tant qu'individu et au niveau de la personne en tant qu'être social.

Comme indiqué dans l'Introduction, cette liste peut être utilisée de diverses manières à la lumière des notions spécifiques d'« activité » et de « participation », qui sont définies dans la CIF comme suit :

Dans le contexte de la santé, on entend par

activité l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose,

et par

participation l'implication dans une situation de la vie réelle.

Il est possible de structurer de quatre manières différentes les relations entre Activités et Participation à partir de la liste des domaines.

(1) Ensembles distincts de domaines d'activités et de domaines de participation (pas de chevauchement)

Certaines catégories ne sont codées que comme activités (c'est-à-dire des tâches ou des actions effectuées par une personne) et d'autres uniquement comme relevant de la participation (c'est-à-dire l'implication dans des situations de la vie réelle). Les deux ensembles s'excluent alors mutuellement.

Dans cette option, c'est l'utilisateur qui désigne le contenu des ensembles de catégories d'activités et de catégories de participation. Chaque catégorie est comprise comme relevant soit des activités, soit de la participation, mais jamais des deux. À titre d'exemple, les domaines peuvent être répartis de la manière suivante :

a1 Apprentissage et application des connaissances

a2 Tâches et exigences générales

a3 Communication

a4 Mobilité

p5 Entretien personnel

p6 Activités domestiques

p7 Interactions avec autrui

p8 Grands domaines de la vie

p9 Vie communautaire, sociale et civique

Codage applicable à cette structure :

code de catégorie a. q_p q_c (catégorie a réputée coder les activités)

code de catégorie p. q_p q_c (catégorie b réputée coder la participation)

(où q_p = le code qualificatif de performance et q_c = le code qualificatif de capacité). Si l'on utilise le code qualificatif de performance, la catégorie, dénotée comme élément soit d'activité, soit de participation, est interprétée en fonction du schéma de performance ; si l'on utilise le code qualificatif de capacité, c'est un schéma de capacité qui sert à interpréter la catégorie, quelle soit, là encore, dénotée comme un élément d'activités ou un élément de participation.

Cette option fournit ainsi toute la matrice d'information sans redondances ni chevauchements.

(2) Chevauchement partiel entre les ensembles de domaines d'activités et de participation

Dans cette option, un ensemble de catégories peut être interprété à la fois comme ayant des éléments relevant des activités et de la participation ; en d'autres termes, la même catégorie est jugée ouverte à une interprétation individuelle (à savoir une tâche ou action exécutée par une personne) et à une interprétation sociale (à savoir la participation à une situation de la vie réelle).

Exemple :

a1 Apprentissage et application des connaissances

a2 Tâches et exigences générales

a3 Communication

a4 Mobilité

a5 Activités d'entretien personnel

a6 Activités domestiques

p3 Communication

p4 Mobilité

p5 Entretien personnel

p6 Activités domestiques

p7 Interactions avec autrui

p8 Grands domaines de la vie

p9 Vie communautaire, sociale et civique

Codage applicable à cette structure

Dans cette structure, la manière de coder les catégories est soumise à une restriction. Il est impossible qu'une catégorie présente dans le 'chevauchement' comporte des valeurs différentes pour le même code qualificatif (soit le premier qualificatif pour la performance, soit le second pour la capacité), par ex.

a catégorie. 1 _ ou a catégorie. _ 1

p catégorie. 2 _ p catégorie. _ 2

L'utilisateur qui retient cette option estime que les codes des catégories qui se chevauchent peuvent avoir une signification différente selon qu'ils relèvent des Activités et non de la Participation, et vice versa. En revanche, un seul et unique code doit être entré dans la matrice d'information pour la colonne de code qualificatif utilisée.

(3) Catégories détaillées pour les activités et grandes catégories pour la participation, avec ou sans chevauchement

Une autre approche de l'application des définitions des activités et de la participation aux domaines limite la participation à des catégories plus générales à l'intérieur d'un domaine (par exemple, des catégories de premier niveau telles que les têtes de chapitres) et considère les catégories plus détaillées pour les activités (par exemple, catégories de troisième ou de quatrième niveau). Cette approche distingue entre les catégories à l'intérieur de certains domaines ou de tous les domaines, selon qu'ils sont vastes ou détaillés. L'utilisateur peut estimer que certains domaines relèvent entièrement des activités (c'est-à-dire à tous les niveaux de détail) ou entièrement de la participation.

Par exemple, d4550 Ramper peut être interprété comme une activité, alors que d455 Se déplacer peut être interprété comme une participation.

Cette option peut s'appliquer de deux manières : a) il n'y a aucun « chevauchement », de sorte que si un élément relève des activités, il ne relève pas de la participation ; ou b) il peut exister quelques chevauchements, du fait que certains utilisateurs peuvent utiliser l'ensemble de la liste pour les activités, et uniquement les titres généraux pour la participation.

Codage applicable à cette structure

Comme pour l'option 1 ou l'option 2.

(4) Utilisation des mêmes domaines à la fois pour les activités et la participation, chevauchement total des domaines

Dans cette option, tous les domaines de la liste Activités et participation peuvent être considérés comme relevant à la fois des activités et de la participation. Chaque catégorie peut être interprétée comme un fonctionnement individuel (activité) aussi bien que sociétal (participation).

Par exemple, d 330 Parler peut être considéré comme relevant à la fois des activités et de la participation. Une personne sans cordes vocales peut parler en recourant à un dispositif d'aide. Selon les évaluations utilisant les codes qualificatifs de capacité et de performance, cette personne présente :

Premier code qualificatif

- Une difficulté de performance moyenne (peut-être due à des facteurs liés au contexte comme le stress personnel ou la réaction des autres) → 2

Deuxième code qualificatif

- Une difficulté grave de capacité sans aide technique → 3

Troisième code qualificatif

- Une difficulté légère de capacité avec aide technique → 1

Selon la matrice d'information de la CIF, la situation de cette personne devrait être codée sous :

d330.231

Selon l'option 4, il est également possible de lui affecter le code

a330.231

p330.2

Dans l'option 4, lorsque l'on utilise à la fois les codes qualificatifs de performance et de capacité, la même cellule de la matrice d'information de la CIF comporte alors deux valeurs : une pour Activités et une pour Participation. Si ces valeurs sont identiques, il n'y a pas conflit, mais redondance. En revanche, si les valeurs sont différentes, les utilisateurs doivent élaborer une règle quant au code à retenir dans la matrice d'information, puisque le style de codage officiel de l'OMS est :

catégorie d q_p q_c

Une manière possible de surmonter cette redondance consiste à prendre le code qualificatif de capacité pour l'activité et le code qualificatif de performance pour la participation.

Une autre possibilité consiste à élaborer des codes qualificatifs supplémentaires pour la participation qui couvrent l'implication dans une situation de la vie réelle.

On estime qu'au fur et à mesure de l'utilisation de la CIF et de l'obtention de données empiriques, on disposera de renseignements indiquant à quelles options va la préférence des divers utilisateurs de la classification. En outre, des recherches empiriques aboutiront également à rendre plus clairement opérationnelles les notions d'activités et de participation. Les données sur la manière dont les notions d'activités et de participation sont utilisées dans des contextes différents, dans des pays différents et à des fins différentes pourront être rassemblées et alimenteront les révisions futures de ce système.

Appendice 4

Exemples

Les exemples ci-dessous décrivent l'application des concepts de la CIF à divers cas. Nous espérons qu'ils aideront les utilisateurs à comprendre à quoi et comment s'appliquent des concepts de base et des schémas de la classification. Pour tout renseignement complémentaire, prière de se reporter aux manuels et stages de formation de l'OMS.

Déficiences n'aboutissant à aucune limitation de la capacité et à aucun problème de performance

Un enfant naît sans ongle à un doigt. Cette malformation constitue une déficience structurelle, mais sans incidence sur le fonctionnement de la main de l'enfant ni sur ce que l'enfant peut faire avec cette main, de sorte qu'il n'existe pas de limitation de capacité de l'enfant. De même, il peut n'y avoir aucun problème de performance – comme quand l'enfant joue avec d'autres enfants sans subir de vexations ou d'être exclu des jeux en raison de cette malformation. L'enfant ne présente donc ni limitations de capacité, ni problèmes de performance.

Déficiences n'entraînant aucune limitation de capacité mais aboutissant à des problèmes de performance

Un enfant diabétique présente une déficience fonctionnelle : son pancréas ne fonctionne pas convenablement pour produire de l'insuline. Le diabète peut être maîtrisé par des médicaments (insuline). Lorsque les fonctions organiques (niveau d'insuline) sont maîtrisées, aucune limitation de capacité n'est associée à cette déficience. En revanche, un enfant souffrant de diabète connaîtra probablement des problèmes de performance lorsqu'il voudra avoir une vie sociale avec des amis ou des enfants de son âge dès lors qu'il sera question de repas, puisqu'il n'aura pas le droit de manger de sucre. L'absence d'aliments adéquats créerait une barrière. Cet enfant connaîtrait donc un déficit d'intégration dans son environnement réel si des mesures n'étaient pas prises pour lui donner une nourriture appropriée, bien qu'il nait aucune limitation de capacité.

Un autre exemple est celui d'une personne présentant un vitiligo sur le visage, mais aucun autre trouble physique. Ce problème esthétique ne suscite aucune limitation de capacité. En revanche, la personne en question peut vivre dans un milieu où les attitudes face au vitiligo sont telles que cette maladie est confondue avec la lèpre et jugée contagieuse. Dans le cadre réel où vit cette personne, cette attitude négative est un obstacle environnemental qui entraîne d'importants problèmes de performance dans les relations avec autrui.

Déficiences entraînant des limitations de capacité et – selon les circonstances – des problèmes de performance ou non

Une déficience mentale est une variation importante du développement intellectuel. Elle peut entraîner certaines limitations des diverses capacités de la personne. Les facteurs environnementaux peuvent cependant affecter l'étendue de la performance de cette personne dans différents domaines de la vie. Par exemple, un enfant présentant cette déficience mentale peut ne connaître qu'un désavantage léger dans un environnement où les attentes ne sont pas élevées envers la population dans son ensemble et où l'enfant se voit confier un ensemble de tâches simples, répétitives mais

nécessaires à accomplir. Dans un tel environnement, l'enfant aura une bonne performance dans diverses situations de la vie.

Un enfant semblable grandissant, quant à lui, dans un environnement scolaire compétitif et exigeant au plan académique peut connaître, par comparaison avec le premier enfant, davantage de problèmes de performance dans diverses situations de la vie.

Cet exemple précis met en lumière deux aspects à prendre en considération. D'une part, la norme de la population à laquelle le fonctionnement de la personne est comparé doit correspondre à l'environnement réel actuel. D'autre part, la présence ou l'absence de facteurs environnementaux peut avoir pour effet de faciliter ou d'entraver ce fonctionnement.

Déficiences passées n'entraînant aucune limitation de capacité, mais continuant à causer des problèmes de performance

Une personne qui s'est remise d'un épisode psychotique aigu mais qui porte le stigmate d'avoir été « aliénée » peut connaître des problèmes de performance dans le domaine de l'emploi ou des relations avec autrui, en raison des attitudes négatives des autres autour d'elle. Son intégration dans la vie professionnelle et dans la vie sociale sera donc restreinte.

Déficiences et limitations de capacité diverses entraînant des problèmes de performance similaires

Une personne peut ne pas être engagée pour un poste parce que son employeur potentiel considère que l'étendue de sa déficience (tétraplégie) l'empêchera de s'acquitter de certaines tâches au travail, (par exemple, utiliser un ordinateur avec un clavier manuel). Le poste de travail ne possède pas les adaptations nécessaires pour permettre à cette personne de répondre aux exigences de son travail (par exemple, logiciel de reconnaissance vocale remplaçant le clavier manuel).

Une autre personne, moins gravement atteinte, peut avoir les capacités requises pour le travail en question, mais ne peut être recrutée parce que le quota de personnes handicapées dans l'entreprise est déjà atteint.

Une troisième personne, capable d'effectuer les tâches requises, n'est pas recrutée parce que, bien que sa déficience soit compensée en partie par l'utilisation d'un fauteuil roulant, le poste de travail n'est pas accessible en fauteuil roulant.

Enfin, une personne en fauteuil roulant, recrutée au poste en question, a la capacité d'accomplir les tâches requises et les accomplit effectivement dans le cadre de son travail, mais peut avoir des problèmes de performance dans les domaines de ses relations avec ses collègues de travail, du fait que les zones de repos pour les travailleurs ne lui sont pas accessibles. Ce problème de performance dans la relation sociale au travail peut empêcher la personne de profiter d'occasions d'avancement de carrière.

Ces quatre personnes connaissent toutes des problèmes de performance dans le domaine de l'emploi en raison de facteurs environnementaux différents qui interagissent avec leur état de santé ou leur handicap. Pour la première, les barrières environnementales incluent l'absence d'adaptation du poste de travail et, sans doute, des attitudes négatives. La deuxième est confrontée à des attitudes négatives face au recrutement de handicapés. La troisième se heurte à l'absence

d'accessibilité à l'environnement construit, et la dernière rencontre des attitudes négatives envers le handicap en général.

Soupçon de déficience entraînant des problèmes marqués de performance sans limitations de capacité

Une personne travaille avec des patients atteints du SIDA. Elle est en bonne santé par ailleurs, mais doit se soumettre périodiquement à des tests de dépistage du VIH. Elle ne présente aucune limitation de capacité, mais les gens qu'elle fréquente la soupçonnent d'avoir contracté le virus et l'évitent. Cela entraîne d'énormes problèmes de performance dans le domaine des relations sociales et de la vie communautaire, sociale et civique. Sa participation est restreinte par les attitudes négatives adoptées par son entourage.

Déficiences actuellement non classifiées par la CIF et entraînant des problèmes de performance

La mère d'une personne est décédée d'un cancer du sein. Cette personne a 45 ans et a subi récemment un dépistage volontaire qui a permis de découvrir qu'elle est porteuse du code génétique l'exposant au risque de cancer du sein. Elle n'a aucun problème fonctionnel ni structurel, et ne présente aucune limitation de capacité, mais s'est vu refuser une assurance maladie par sa compagnie en raison de son risque accru de cancer du sein. Son implication dans le domaine de l'entretien de sa propre santé est restreinte en raison de la politique pratiquée par sa compagnie d'assurance maladie.

Autres exemples

Un garçon de 10 ans consulte un logopède pour « bégaiement ». L'examen révèle des problèmes de discontinuité de la parole, d'accélération inter- et intra-verbales, de cadence des mouvements du langage et de rythme de parole inapproprié (déficiences). À l'école, l'enfant a des difficultés à lire à voix haute et à participer à une conversation (limitations de capacité). Lors de discussions en groupe, il ne prend aucune initiative pour y participer malgré son envie de le faire (problème de performance dans le domaine de la conversation avec plusieurs personnes à la fois). La participation de cet enfant à la conversation est limitée lorsqu'il se trouve en groupe en raison des normes et pratiques sociales liées au bon déroulement d'une conversation.

Une femme de 40 ans ayant subi le « coup du lapin » quatre mois plus tôt se plaint de douleurs dans le cou, d'intenses maux de tête, de vertiges, de faiblesses musculaires et d'angoisses (déficiences). Sa capacité à marcher, à faire la cuisine, à faire le ménage, à utiliser un ordinateur et à conduire une automobile est limitée (limitation de capacité). D'entente avec son médecin, il a été décidé d'attendre la diminution de ses problèmes avant de lui permettre de reprendre son ancien emploi à temps plein et horaires fixes (problèmes de performance dans le domaine de l'emploi). Si le règlement du travail dans son environnement actuel autorisait les horaires souples, l'autorisait à prendre congé lorsque ses symptômes sont particulièrement débilitants et lui permettait de travailler à domicile, sa participation au domaine de l'emploi s'améliorerait.

Appendice 5

La CIF et les personnes handicapées

Depuis son lancement, le processus de révision de la CIF bénéficie de l'apport des personnes handicapées et de leurs organisations. Disabled Peoples' International en particulier a consacré beaucoup de temps et d'énergie au processus de révision, et la CIF reflète cet important apport.

L'OMS reconnaît l'importance d'une pleine implication des personnes handicapées et de leurs organisations dans la révision d'une classification du fonctionnement et du handicap. En tant que classification, la CIF servira de base à l'évaluation ainsi qu'à la mesure du handicap dans de nombreux contextes scientifiques, cliniques, administratifs et de politique sociale. En tant que telle, il convient de s'assurer que la CIF ne soit pas utilisée abusivement de manière préjudiciable aux intérêts des personnes handicapées (voir Considérations éthiques, Appendice 6).

En particulier, l'OMS reconnaît que les termes mêmes utilisés dans la classification peuvent, malgré les efforts déployés par chacun, stigmatiser et attribuer une étiquette. Pour tenir compte de cette préoccupation, il a été décidé dès le début du processus d'abandonner totalement le terme anglais de « handicap » – en raison de ses connotations péjoratives dans cette langue – mais de conserver l'équivalent français de *handicap* comme terme générique global pour rendre l'anglais « disability ».

Reste néanmoins l'épineuse question de la manière de désigner convenablement les personnes qui connaissent à un degré ou à un autre des limitations ou restrictions fonctionnelles. La CIF utilise le terme anglais « disability » (français : handicap) pour désigner un phénomène multidimensionnel découlant de l'interaction entre l'être humain et son milieu social. Pour diverses raisons, lorsque le propos porte sur des personnes, certains préfèrent utiliser en anglais le terme 'people with disabilities' alors que d'autres préfèrent 'disabled people' (personnes handicapées). Vu cette divergence, il n'existe pas de pratique universelle que l'OMS pourrait adopter, et il n'appartient pas à la CIF d'adopter de manière rigide une approche plutôt qu'une autre. En revanche, l'OMS confirme le principe important selon lequel chacun a le droit de se faire appeler comme il le souhaite.

Il importe de relever par ailleurs que la CIF ne constitue en rien une classification de personnes. C'est une classification portant sur les caractéristiques de la santé de ces personnes dans le contexte de leur vie individuelle et des influences de leur environnement. C'est l'interaction entre les caractéristiques de la santé et les facteurs contextuels qui produit le handicap. Dans ces circonstances, il ne faut pas réduire les individus à leur handicap ni les caractériser uniquement en fonction de leurs déficiences, des limitations de leur activité ou des restrictions de leur participation. Ainsi, au lieu de parler d'une « personne handicapée mentale », la classification utilise l'expression « personne ayant un problème d'apprentissage ». La CIF s'en assure en évitant de faire référence à une personne en se servant d'un terme décrivant son état de santé ou son handicap, et en utilisant de manière cohérente des formulations sinon positives, du moins neutres et concrètes.

Pour remédier également à la crainte légitime que les personnes ne soient étiquetées, les catégories de la CIF sont exprimées de manière neutre afin d'éviter la dévalorisation, la stigmatisation et les connotations hors de propos. Toutefois, cette approche entraîne un problème que l'on pourrait qualifier d'« aseptisation terminologique ». Les attributs négatifs de l'état de la santé et la manière

dont des tiers y réagissent sont indépendants des termes utilisés pour définir cet état de santé. Quel que soit le nom que l'on donne au handicap, il continuera à exister malgré son étiquette. Le problème n'est pas seulement linguistique ; il tient également et principalement aux attitudes des autres individus et de l'ensemble de la société face au handicap. Le but poursuivi est dès lors de définir correctement le sens des termes et de veiller au bon usage des termes et de la classification.

L'OMS s'engage à poursuivre ses efforts pour garantir que les personnes handicapées soient responsabilisées par la classification et l'évaluation, et non pas privées de droits ou soumises à des discriminations.

L'OMS espère que les personnes handicapées elles-mêmes contribueront à l'utilisation et au développement de la CIF dans tous les secteurs. En tant que chercheurs, gestionnaires et responsables politiques, les personnes handicapées aideront à élaborer des protocoles et des instruments reposant sur les classifications de la CIF. La CIF présente également le potentiel d'un instrument efficace de plaidoyer fondé sur le concret. Elle fournit des données fiables et comparables permettant d'argumenter en faveur du changement. L'idée politique selon laquelle le handicap est tout autant le résultat des barrières environnementales que d'un état de la santé ou d'une déficience doit conduire tout d'abord à un programme de recherche, et, au-delà, apporter des éléments d'analyse factuels, valables et fiables. Ces preuves pourront entraîner de véritables changements sociaux pour les personnes handicapées dans le monde entier.

Le plaidoyer en faveur des handicapés peut également être renforcé grâce à l'utilisation de la CIF. Puisque le but premier du plaidoyer est d'identifier les interventions capables d'améliorer les niveaux de participation des personnes handicapées, la CIF peut aider à identifier à quoi tient le principal 'problème' du handicap : l'environnement qui crée une barrière, l'absence d'un facilitateur, la capacité limitée de l'individu lui-même ou toute combinaison de ces facteurs. Grâce à ces éclaircissements, il est possible de cibler convenablement les interventions ainsi que de suivre et de mesurer leurs effets sur les niveaux de participation. De la sorte, des objectifs concrets et fondés sur des preuves pourront être atteints et les buts généraux du plaidoyer pourront être poursuivis.

Appendice 6

Considérations éthiques pour l'utilisation de la CIF

Tout instrument scientifique peut être utilisé à mauvais escient ou de façon abusive. Il serait naïf de croire qu'un système de classification comme la CIF ne sera jamais utilisé pour nuire à quelqu'un. Comme nous l'avons expliqué à l'Appendice 5, le processus de révision de la CIF inclut depuis le début les personnes handicapées et les organisations qui les défendent. Leur apport a entraîné des changements importants dans la terminologie, le contenu et la structure de la CIF. Le présent appendice énonce quelques considérations fondamentales pour l'utilisation éthique de la CIF. De toute évidence, aucun ensemble de considérations ne peut prévoir toutes les formes d'utilisation abusive d'une classification ou d'un autre instrument scientifique ; il est d'ailleurs tout aussi évident que les considérations à elles seules ne suffiront jamais à prévenir les abus. Le présent document ne fait pas exception à la règle. Nous espérons que l'attention portée aux considérations ci-après réduira le risque que la CIF soit utilisée de manière irrespectueuse envers les personnes handicapées, et qu'elle leur porte préjudice.

Respect et confidentialité

- (1) La CIF doit toujours être utilisée de manière à respecter la valeur inhérente à chaque personne et son autonomie.
- (2) La CIF ne doit jamais servir à étiqueter une personne ni à l'identifier exclusivement par rapport à une ou plusieurs catégories de handicaps.
- (3) Dans les contextes cliniques, la CIF doit toujours être utilisée en toute connaissance de cause, en coopération et avec le consentement de la personne dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification. Si les limitations de capacité cognitive de l'individu empêchent de l'impliquer ainsi, son porte-parole doit participer activement au processus.
- (4) Les informations codées par la CIF doivent être considérées comme des informations personnelles et être soumises aux règles de confidentialité reconnues, applicables à la manière dont les données seront utilisées.

Utilisation clinique de la CIF

- (5) Dans toute la mesure du possible, le clinicien doit expliquer à la personne concernée ou à son porte-parole le but du recours à la CIF et susciter des questions sur l'opportunité d'utiliser la CIF pour classer les niveaux de fonctionnement de la personne.
- (6) Dans toute la mesure du possible, la personne dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification (ou son porte-parole) doit avoir l'occasion de participer, et notamment de contester ou de confirmer la pertinence de la catégorie utilisée et de l'évaluation attribuée.

- (7) Du fait que le déficit faisant l'objet de la classification découle à la fois de l'état de la santé de la personne et du contexte social dans lequel elle vit, la CIF doit être utilisée dans une démarche globale.

Utilisation sociale des informations de la CIF

- (8) Les informations de la CIF doivent être utilisées, dans la plus large mesure possible, avec la collaboration des personnes concernées en vue d'améliorer leurs choix et la maîtrise qu'elles ont de leur vie.
- (9) Les informations de la CIF doivent être utilisées en vue d'élaborer des politiques sociales et des changements politiques destinés à renforcer et à soutenir la participation des personnes.
- (10) La CIF et les informations découlant de son utilisation ne doivent pas être utilisées pour refuser à une personne ou à un groupe de personnes des droits acquis ou restreindre d'une façon quelconque leurs droits légitimes à des prestations.
- (11) Les personnes classées dans la même catégorie au titre de la CIF peuvent rester différentes à bien des égards. Les législations qui se réfèrent aux classifications de la CIF ne doivent pas supposer une plus grande homogénéité que prévu et doivent garantir que les personnes dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification restent prises en compte en tant que personnes.

Appendice 7

Résumé du processus de révision

L'élaboration de la CIH

En 1972, l'OMS a mis au point un système préliminaire portant sur les conséquences de la maladie. Quelques mois plus tard, une approche plus globale a été suggérée. Ces suggestions furent portées par deux principes importants : il fallait distinguer entre les déficiences et leur importance, à savoir leurs conséquences fonctionnelles et leurs conséquences sociales, et ces divers aspects ou axes des données devaient être classifiés séparément avec des codes différents. Essentiellement, cette approche correspondait à un certain nombre de classifications distinctes, bien que parallèles. Cela allait à l'encontre des traditions de la CIM, où des axes multiples (étiologie, anatomie, pathologie, etc.) sont intégrés en un système hiérarchisé n'occupant qu'un seul champ numérique. La possibilité d'assimiler ces propositions pour en faire un tout compatible avec le principe sous-jacent à la structure de la CIM fut alors étudiée. Dans le même temps, les premières tentatives furent engagées pour systématiser la terminologie appliquée aux conséquences des maladies. Ces suggestions furent diffusées de manière informelle en 1973, et une aide fut sollicitée notamment de la part de groupes spécialement intéressés par la réadaptation.

Des classifications distinctes pour les déficiences et les handicaps furent diffusées en 1974 et les discussions se poursuivirent. Les observations furent rassemblées, et des propositions définitives élaborées. Celles-ci furent soumises pour examen à la Conférence internationale pour la neuvième révision de la Classification internationale des maladies, en octobre 1975. Après avoir examiné la classification, la Conférence en recommanda la publication à titre expérimental. En mai 1976, la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé prit note de cette recommandation et adopta la résolution WHA29.35, qui approuva la publication, à titre expérimental, de la classification complémentaire des handicaps, qui ne ferait pas partie intégrante de la Classification internationale des maladies. Par la suite, la première édition de la CIH fut publiée en 1980. En 1993, elle fut réimprimée avec un avant-propos supplémentaire.

Étapes initiales de la révision de la CIH

En 1993, il fut décidé de commencer un processus de révision de la CIH. Les impératifs imposés à la version révisée, qui porterait le nom provisoire de CIH-2, étaient les suivants :

- Elle devrait servir les objectifs multiples fixés par les divers pays, secteurs et disciplines de soins de santé ;
- Elle devrait être suffisamment simple pour que les praticiens la considèrent comme une description utile des conséquences de maladies ;
- Elle devrait être utile dans la pratique - à savoir identifier les besoins en matière de soins de santé, adapter sur mesure les programmes d'intervention (par exemple, prévention, réadaptation, action sociale) ;
- Elle devrait donner une vue cohérente des processus impliqués dans les conséquences des problèmes de santé – de sorte que le processus du handicap, et pas seulement les dimensions de la maladie ou du trouble, puisse faire l'objet d'une évaluation objective, qu'il puisse être enregistré et qu'il permette une réponse appropriée ;

- Elle devrait être sensible aux variations culturelles (être traduisible et applicable dans des cultures différentes et des systèmes de soins de santé différents) ;
- Elle devrait être utilisable d'une manière complémentaire à la famille des classifications de l'OMS.

À l'origine, le centre collaborateur français a été chargé de faire une proposition sur la section Déficiences ainsi que sur les aspects Langage, parole et perceptions sensorielles. Le centre collaborateur néerlandais devait suggérer une révision des aspects Incapacité et appareil locomoteur de la classification et préparer une bibliographie, alors que le centre collaborateur nord-américain devait soumettre des propositions pour la section Handicap. En outre, deux groupes de travail devaient présenter des propositions sur les aspects touchant à santé mentale et sur les questions liées aux enfants. Des progrès ayant été réalisés lors de la réunion de révision de la CIH-2 de 1996 à Genève, un avant-projet Alpha fut établi, qui incorporait les différentes propositions, et un premier essai pilote fut mis sur pied. Il fut décidé lors de cette réunion que chaque centre collaborateur ainsi que chaque groupe de travail s'occuperait désormais de l'ensemble de l'avant-projet et non plus de la partie qui lui avait jusque là été spécifiquement réservée. De mai 1996 à février 1997, l'avant-projet Alpha fut distribué aux centres collaborateurs et aux groupes de travail et les observations et suggestions furent rassemblées au siège de l'OMS. Une liste de questions fondamentales, couvrant les principaux problèmes liés à la révision, fut également distribuée afin de faciliter la collecte des observations.

Les sujets suivants ont été abordés au cours de la révision :

- La classification à trois niveaux, à savoir déficience, incapacité, handicap, avait montré son utilité et devait être conservée. L'inclusion de facteurs contextuels/environnementaux devait être envisagée, bien que la plupart des propositions fussent restées au stade du développement théorique et de l'expérimentation empirique.
- Les relations appropriées entre déficience, incapacité et handicap avaient fait l'objet d'un débat. De nombreuses critiques avaient porté sur le modèle causal sous-tendant la version de 1980 de la CIH, son absence d'évolution dans le temps et le caractère unidirectionnel du passage de la déficience à l'incapacité et de l'incapacité au handicap. Le processus de révision avait suggéré d'autres représentations possibles.
- La CIH de 1980 était difficile à utiliser. Sa simplification à l'usage était jugée nécessaire : la révision devait tendre à une plus grande simplification plutôt qu'à l'adjonction de détails supplémentaires.
- Facteurs contextuels (externes - environnementaux / internes-personnels) : ces facteurs, qui étaient des éléments essentiels du processus de handicap (tel qu'il avait été défini dans la version de 1980), devaient être développés en tant que systèmes supplémentaires au sein de la CIH. Mais comme les facteurs sociaux et physiques de l'environnement et leurs relations avec les déficiences, les incapacités et les handicaps étaient fortement liés aux différents milieux culturels, ils ne devaient pas constituer une dimension distincte au sein de la CIH. Néanmoins, on a considéré que la classification de facteurs environnementaux pouvait s'avérer utile pour analyser les situations dans les pays et élaborer des solutions au niveau national.
- Les déficiences devaient traduire les progrès de la connaissance des mécanismes biologiques de base.

- L'applicabilité de la CIH dans toutes les cultures et son universalité devait être un objectif essentiel.
- Un autre objectif essentiel du processus de révision était d'élaborer également des matériels destinés à servir pour la formation et lors de présentations.

Avant-projets CIH-2 Beta-1 et Beta-2

En mars 1997 fut produit un avant-projet Beta-1 qui intégrait les suggestions rassemblées au cours des années précédentes. Cet avant-projet fut présenté à la réunion de révision tenue en avril 1997. Après l'incorporation des décisions de cette réunion, l'avant-projet Beta-1 de la CIH-2 fut publié en juin 1997 pour être testé sur le terrain. Sur la base de toutes les données et d'autres réactions réunies dans le cadre des essais sur le terrain de la version Beta-1, l'avant-projet Beta-2 fut rédigé entre janvier et avril 1999. Cet avant-projet fut présenté et discuté lors de la réunion annuelle de la CIH-2 à Londres en avril 1999. Après incorporation des décisions de cette réunion, l'avant-projet Beta-2 fut publié et fit l'objet d'essais sur le terrain en juillet 1999.

Essais sur le terrain

Les essais sur le terrain de la version Beta-1 ont eu lieu de juin 1997 à décembre 1998 et ceux de la version Beta-2 de juillet 1999 à septembre 2000.

Ces essais ont suscité la plus large participation des États Membres de l'OMS, à travers différentes disciplines et divers secteurs tels que les assurances maladie, la sécurité sociale, les travailleurs, l'enseignement et d'autres groupes impliqués dans la mission de classifier les maladies (et qui utilisaient la Classification internationale des maladies, la Classification des infirmières, Classification internationale type de l'éducation, CITE). Le but était de parvenir à un consensus, par le biais de définitions claires qui soient opérationnelles. Les essais sur le terrain constituèrent un processus continu d'élaboration, de consultation, de rétroinformation, de mise à jour et d'essais.

Dans le cadre des essais sur le terrain de Beta-1 et Beta-2, les études suivantes furent réalisées :

- traduction et évaluation linguistique ;
- évaluation article par article ;
- réponse aux questions fondamentales par des personnes interrogées à titre individuel, et par l'organisation de conférences de consensus ;
- réactions des organisations et des personnes concernées ;
- banc d'essai des options ;
- faisabilité et fiabilité des évaluations de cas (cas concrets ou résumés de cas) ;
- divers (par exemple, études par des groupes de travail).

Le banc d'essai à l'épreuve s'est concentré sur des questions transculturelles et multisectorielles. Plus de 50 pays et 1800 experts ont participé aux essais sur le terrain, qui ont fait l'objet de rapports distincts.

Version pré-finale de la CIH-2

Sur la base des données tirées des essais sur le terrain de la version Beta-2 et en consultation avec les centres collaborateurs et le Comité OMS d'Experts des mesures et de la classification, la version pré-finale de la CIH-2 fut rédigée en octobre 2000. Elle fut présentée à la réunion de révision de la CIH-2 de novembre 2000. Après incorporation des recommandations de cette réunion, la version pré-finale de la CIH-2 (déc. 2000) fut présentée au Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2001. La version définitive de la CIH-2 a enfin été présentée à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2001.

Entérinement de la version finale

Après discussion du projet final, sous le titre de Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, l'Assemblée mondiale de la Santé a entériné la nouvelle classification par la résolution WHA54.21 du 22 mai 2001. Le texte de la résolution est le suivant :

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. ENTERINE la deuxième édition de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH), intitulée « Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé » et désormais appelée en abrégé CIF ;
2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'utiliser la CIF dans leurs activités de recherche, de surveillance et de notification selon que de besoin, compte tenu de la situation propre à chaque Etat Membre et eu égard, en particulier, à d'éventuelles révisions ultérieures ;
3. PRIE le Directeur général de fournir un appui aux Etats Membres, à leur demande, lors de l'utilisation de la CIF.

Appendice 8

Orientations futures de la CIF

L'utilisation de la CIF dépendra largement de son utilité pratique, de son application en tant que mesure de la performance des services de santé par le biais d'indicateurs fondés sur l'impact sur les consommateurs, et de la mesure dans laquelle elle est applicable dans toutes les cultures, afin de permettre des comparaisons internationales susceptibles de dégager les besoins et les ressources en matière de planification et de recherche. La CIF n'est pas à proprement parler un instrument politique. En revanche, son utilisation peut constituer un apport positif lors de choix politiques, en fournissant des informations aidant à établir des politiques de santé, à encourager l'égalité des chances pour tous et à soutenir la lutte contre la discrimination envers les personnes handicapées.

Versions de la CIF

Vu la diversité des besoins pour les différents types d'utilisateurs, la CIF sera présentée en plusieurs formats et versions :

Classification principale

Les deux parties de la CIF et leurs composantes respectives sont présentées en deux versions afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs qui souhaitent un niveau de détail plus ou moins poussé.

La première version est une *version intégrale (détaillée)* qui contient tous les niveaux de classification et permet d'avoir 9999 catégories par composante. Le nombre des catégories effectivement utilisées est cependant bien inférieur. Les catégories de la version intégrale peuvent être intégrées en une version abrégée lorsque des informations synthétiques sont requises.

La deuxième version est une *version condensée (concise)* qui donne deux niveaux de catégories pour chaque composante et chaque domaine. Elle comporte également la définition des termes, avec les inclusions et les exclusions.

Adaptations spécifiques

- (a) Versions pour utilisation clinique : ces versions dépendront de l'utilisation de la CIF dans différents champs d'application cliniques (par exemple, ergothérapie). Elles seront fondées sur le volume principal pour le codage et la terminologie ; mais elles fourniront d'autres informations plus détaillées telles que des directives pour l'évaluation et les descriptions cliniques. Elles pourront également être réagencées pour des disciplines spécifiques (par exemple, réadaptation, santé mentale).
- (b) Versions destinées à la recherche : comme pour les versions cliniques, ces versions répondront aux besoins spécifiques de la recherche et contiendront des définitions précises et opérationnelles en vue d'évaluer les problèmes de santé.

Travail futur

Vu la grande diversité d'utilisation et de besoins liés à la CIF, il importe de relever que l'OMS et ses centres collaborateurs effectuent un travail supplémentaire pour répondre à ces besoins.

La CIF est la propriété de tous ses utilisateurs. C'est le seul instrument accepté sur un plan international. Elle vise à rassembler de meilleures informations sur les phénomènes et le fonctionnement des handicaps, et à obtenir un vaste consensus international. Pour parvenir à la reconnaissance de la CIF par diverses communautés nationales et internationales, l'OMS ne négligera aucun effort pour la rendre conviviale et compatible avec les processus de normalisation tels que ceux élaborés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Les orientations futures possibles pour l'évolution et l'application de la CIF peuvent se résumer comme suit :

- promotion de l'utilisation de la CIF au niveau des pays en vue de l'instauration de bases de données nationales ;
- création d'un ensemble de données international et d'un cadre permettant les comparaisons internationales ;
- identification d'algorithmes permettant de déterminer les personnes ayant droit à des prestations sociales et à des pensions ;
- étude du handicap et du fonctionnement des membres de la famille (par exemple, étude de l'incapacité de tiers due à la maladie de personnes importantes dans leur entourage) ;
- élaboration de la composante facteurs personnels ;
- mise au point de définitions opérationnelles précises des catégories à des fins de recherche ;
- élaboration d'instruments d'évaluation à des fins d'identification et de mesure³⁰ ;
- fourniture d'applications pratiques par le biais de l'informatisation et de formulaires d'enregistrement de cas ;
- établissement de liens avec les concepts de qualité de vie et avec la mesure du bien-être subjectif³¹ ;
- recherches portant sur le traitement ou le choix des interventions ;
- promotion de l'utilisation dans des études scientifiques en vue de comparaisons entre diverses maladies ;
- élaboration de matériels de formation relatifs à l'utilisation de la CIF ;

30. Des instruments d'évaluation liés à la CIF sont en cours d'élaboration par l'OMS en vue d'être appliqués dans différentes cultures. Ils font l'objet de tests portant sur leur fiabilité et leur validité. Ces instruments d'évaluation prendront trois formes : une version succincte pour le dépistage /la collecte de cas ; une version destinée à servir quotidiennement aux soignants ; et une version longue à des fins de recherches détaillées. Ils seront disponibles auprès de l'OMS.

31. Liens avec la qualité de vie : il est important qu'existe une compatibilité conceptuelle entre la « qualité de vie » et les notions liées au handicap. Toutefois, la qualité de vie s'occupe de ce que les gens « ressentent » face à leur maladie ou à ses conséquences ; il s'agit donc là d'une notion de « bien-être subjectif ». D'un autre côté, les notions de maladie/handicap font référence à des signes objectifs et extériorisés présents chez un individu.

- création de centres de formation et de référence à la CIF dans le monde entier.
- recherche complémentaire sur les facteurs environnementaux afin d'arriver à un niveau de détail satisfaisant pour décrire l'environnement standard et l'environnement réel.

Appendice 9

Suggestions de types de données de la CIF idéaux et minimum pour les systèmes d'information sanitaire et les enquêtes

Fonctions organiques et structures anatomiques	Chapitre et code		Bloc ou catégorie de la classification
Vision	2	b210-b220	Fonctions visuelles et fonctions connexes
Audition	2	b230-b240	Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires
Parole	3	b310-b340	Fonctions de la voix et de la parole
Digestion	5	b510-b535	Fonctions relatives au système digestif
Excrétion	6	b610-b630	Fonctions urinaires
Fécondité	6	b640-b670	Fonctions génitales et reproductives
Activité sexuelle	6	b640	Fonctions sexuelles
Peau et défigurement	8	b810-b830	Fonctions de la peau et des structures associées
Respiration	4	b440-b460	Fonctions du système respiratoire
Douleur*	2	b280	Douleur
Émotions*	1	b152-b180	Fonctions mentales spécifiques
Sommeil	1	b134	Fonctions mentales globales
Énergie/vitalité	1	b130	Fonctions mentales globales
Cognition*	1	b140, b144, b164	Fonctions de l'attention, de la mémoire y compris fonctions cognitives de niveau supérieur
Activités et Participation			
Communication	3	d310-d345	Communiquer recevoir – produire
Mobilité*	4	d450-d465	Marcher et se déplacer
Dextérité	4	d430-d445	Porter, déplacer, et manipuler des objets
Entretien*	5	d510-d570	Entretien personnel
Activités habituelles*	6 et 8		Activités domestiques, grands domaines de la vie
Relations avec autrui	7	d730-d770	Relations et interactions avec autrui
Sociabilité	9	d910-d930	Vie communautaire, sociale et civique

* Item susceptible de faire partie de la liste minimum

Appendice 10

Remerciements

La préparation de la CIF n'aurait pu être menée à bien sans le soutien inestimable de nombreuses personnes du monde entier qui y ont consacré leur temps et leur énergie et ont mobilisé les ressources nécessaires au sein d'un réseau mondial. Il n'est pas possible de citer toutes les personnes auxquelles nous exprimons notre gratitude. Nous tenons cependant à mentionner ci-dessous les principaux centres, organismes et collaborateurs.

Centres collaborateurs de l'OMS pour la CIF

Australie	Australian Institute of Health and Welfare, GPO Box 570, Canberra ACT 2601, Australia. Contact : Ros Madden.
Canada	Canadian Institute for Health Information, 377 Dalhousie Street, Suite 200, Ottawa, Ontario K1N9N8, Canada. Contact : Helen Whittome.
France	Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), 236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris, France. Contact : Marc Maudinet.
Japon	Japan College of Social Work, 3-1-30 Takeoka, Kiyose-city, Tokyo 204-8555, Japan. Contact : Hisao Sato.
Pays-Bas	National Institute of Public Health and the Environment, Department of Public Health Forecasting, Antonie van Leeuwenhoeklaan 9, P.O. Box 1, 3720 BA Bilthoven, The Netherlands. Contacts : Willem M. Hirs, Marijke W. de Kleijn-de Vrankrijker.
Pays scandinaves	Department of Public Health and Caring Sciences, Uppsala Science Park, SE 75185 Uppsala, Sweden. Contact : Björn Smedby.
Royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	NHS Information Authority, Coding and Classification, Woodgate, Loughborough, Leics LE11 2TG, United Kingdom. Contacts : Ann Harding, Jane Millar.
États-Unis	National Center for Health Statistics, Room 1100, 6525 Belcrest Road, Hyattsville MD 20782, USA. Contact : Paul J. Placek.

Groupes de travail

International Task Force on Mental Health and Addictive, Behavioural, Cognitive, and Developmental Aspects of ICIDH, Président : Cille Kennedy, Office of Disability, Aging and Long-Term Care Policy, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation, Department of Health and Human Services, 200 Independence Avenue, SW, Bureau 424E, Washington, DC 20201, USA. Co-présidente : Karen Ritchie.

Children and Youth Task Force, Présidente : Rune J. Simeonsson, Professor of Education, Frank Porter Graham Child Development Center, CB # 8185, University of North Carolina, Chapel Hill, NC 27599-8185, États-Unis d'Amérique. Co-présidente : Matilde Leonardi.

Environmental Factors Task Force, Présidente : Rachel Hurst, 11 Belgrave Road, London SW1V 1RB, United Kingdom. Co-présidente : Janice Miller.

Réseaux

La Red de Habla Hispana en Discapacidades (The Spanish Network). Coordinator : José Luis Vázquez-Barquero, Unidad de Investigación en Psiquiatría Clínica y Social Hospital Universitario « Marques de Valdecilla », Avda. Valdecilla s/n, Santander 39008, Espagne.

Comité d'Experts du Conseil de l'Europe pour l'application de la CIF, Conseil de l'Europe, F-67075, Strasbourg, France. Contact : Lauri Sivonen.

Organisations non gouvernementales

American Psychological Association, 750 First Street, N.E., Washington, DC 20002-4242, États-Unis d'Amérique. Contacts : Geoffrey M. Reed, Jayne B. Lux.

Disabled Peoples International, 11 Belgrave Road, Londres SW1V 1RB, Grande-Bretagne. Contact : Rachel Hurst.

European Disability Forum, Square Ambiorix, 32 Bte 2/A, B-1000, Bruxelles, Belgique. Contact : Frank Mulcahy.

European Regional Council for the World Federation of Mental Health (ERCWFM), Blvd Clovis N.7, 1000 Bruxelles, Belgique. Contact : John Henderson.

Inclusion International, 13D Chemin de Levant, F-01210, Ferney-Voltaire, France. Contact : Nancy Breitenbach

Rehabilitation International, 25 E. 21st Street, New York, NY 10010, États-Unis d'Amérique. Contact : Judith Hollenweger, Présidente, RI Education Commission, Institute of Special Education, Université de Zurich, Hirschengraben 48, 8001 Zurich, Suisse.

Consultants

L'OMS a invité des consultants qui lui ont apporté une aide inestimable au cours du processus de révision.

Elizabeth Badley

Jerome Bickenbach

Nick Glozier

Judith Hollenweger

Cille Kennedy

Jane Millar
 Janice Miller
 Jürgen Rehm
 Robin Room
 Angela Roberts
 Michael F. Schuntermann
 Robert Trotter II
 David Thompson (editorial consultant)

Traductions de la CIF dans les langues officielles de l'OMS

La CIF a été révisée dans plusieurs langues sur la base de la version anglaise. Les questions de traduction et l'analyse linguistique ont fait partie intégrante du processus de révision. Le travail de traduction, d'analyse linguistique et d'édition dans les langues officielles a été effectué par les collaborateurs de l'OMS repris ci-dessous. Des traductions peuvent avoir été éventuellement réalisées dans d'autres langues. On en trouvera la liste sur le site Internet de l'OMS à l'adresse : <http://www.who.int/classification/icf>.

Arabe

Traduction et analyse linguistique :

Adel Chaker, Ridha Limem, Najeh Daly, Hayet Baachaoui, Amor Haji, Mohamed Daly, Jamil Taktak, Saïda Douki

Édition finale effectuée par le Bureau de la Méditerranée orientale de l'OMS :

Kassem Sara, M. Haytham Al Khayat, Abdel Aziz Saleh

Chinois

Traduction et analyse linguistique :

Qiu Zhuoying (coordination), Hong Dong, Zhao Shuying, Li Jing, Zhang Aimin, Wu Xianguang, Zhou Xiaonan

Édition finale effectuée par un Centre collaborateur de l'OMS en Chine et le Bureau du Pacifique occidental de l'OMS :

Dong Jingwu, Zhou Xiaonan et Y.C. Chong

Espagnol

Traduction, analyse linguistique et édition finale effectuées par un Centre collaborateur de l'OMS en Espagne, en collaboration avec le Réseau hispanophone sur les Incapacités et le Bureau des Amériques de l'OMS :

J. L. Vázquez-Barquero (Coordination), Ana Díez Ruiz, Luis Gaité Pindado, Ana Gómez Silió, Sara Herrera Castanedo, Marta Uriarte Ituiño, Elena Vázquez Bourgon Armando Vásquez, María del Consuelo Crespo, Ana María Fossatti Pons, Benjamín Vicente, Pedro

Rioseco, Sergio Aguilar Gaxiola, Carmen Lara Muñoz, María Elena Medina Mora, María Esther Araujo Bazán, Carlos Castillo-Salgado, Roberto Becker, Margaret Hazlewood

Français

Traduction et analyse linguistique effectuées au siège de l'OMS :

Pierre Lewalle

Édition finale effectuée par des Centres collaborateurs de l'OMS en France et au Canada :

Catherine Barral et Janice Miller

Russe

Traduction et analyse linguistique :

G. Shostka (coordination), Vladimir Y. Ryasnyansky, Alexander V. Kvashin, Sergey A. Matveev, Aleksey A. Galianov

Édition finale effectuée par un Centre collaborateur de l'OMS en Russie :

Vladimir K. Ovcharov

Liste de personnes ayant participé à titre individuel au processus de révision

Afrique du Sud

David Boonzaier
Gugulethu Gule
Sebenzile Matsebula
Pam McLaren
Siphokazi Gcaza
Phillip Thompson

Allemagne

Helmi Böse-Younes
Horst Dilling
Thomas Ewert
Kurt Maurer
Jürgen Rehm
H.M. Schian
Michael F. Schuntermann
Ute Siebel
Gerold Stucki

Argentine

Liliana Lissi
Martha Adela Mazas
Miguela Pico
Ignacio Saenz

Arménie

Armen Sargsyan

Australie

Gavin Andrews
Robyne Burrridge
Ching Choi
Prem K. Chopra
Jeremy Couper
Elisabeth Davis
Maree Dyson
Rhonda Galbally
Louise Golley
Tim Griffin
Simon Haskell
Angela Hewson
Tracie Hogan
Richard Madden
Ros Madden
Helen McAuley

Trevor Parmenter

Mark Pattison
Tony M. Pinzone
Kate Senior
Catherine Sykes
John Taplin
John Walsh

Autriche

Gerhard S. Barolin
Klemens Fheodoroff
Christiane Meyer-Bornsen

Belgique

Francoise Jan
Catherine Mollman
J. Stevens
A. Tricot

Brésil

Cassia Maria Buchalla
E. d'Arrigo Busnello
Ricardo Halpern
Fabio Gomes
Ruy Laurenti

Canada

Hugh Anton
J. Arboleda-Florez
Denise Avard
Elizabeth Badley
Caroline Bergeron
Hélène Bergeron
Jerome Bickenbach
Andra Blanchet
Maurice Blouin
Mario Bolduc (deceased)
Lucie Brosseau
T.S. Callanan
Lindsay Campbell
Anne Carswell
Jacques Cats
L.S. Cherry
René Cloutier
Albert Cook

Jacques Côté

Marcel Côté
Cheryl Cott
Aileen Davis
Henry Enns
Gail Finkel
Christine Fitzgerald
Patrick Fougeyrollas
Adele Furrie
Linda Garcia
Yhetta Gold
Betty Havens
Anne Hébert
Peter Henderson
Lynn Jongbloed
Faith Kaplan
Ronald Kaplan
Lee Kirby
Catherine Lachance
Jocelyne Lacroix
Renée Langlois
Mary Law
Lucie Lemieux-Brassard
Annette Majnemer
Rose Martini
Raoul Martin-Blouin
Mary Ann McColl
Joan McComas
Barbara McElgunn
Janice Miller
Louise Ogilvie
Luc Noreau
Diane Richler
Laurie Ringaert
Kathia Roy
Patricia Sisco
Denise Smith
Ginette St Michel
Debra Stewart
Luz Elvira Vallejo Echeverri
Michael Wolfson
Sharon Wood-Dauphinee
Nancy Young
Peter Wass
Colleen Watters

Chili

Ricardo Araya
Alejandra Faulbaum
Luis Flores
Roxane Moncayo de Bremont
Pedro Rioseco
Benjamin Vicente

Chine

Zhang Aimin
Mary Chu Manlai
Hong Dong
Leung Kwokfai
Karen Ngai Ling
Wu Xuanguong
Qiu Zhuoying
Zhao Shuying
Li Jing
Tang Xiaquan
Li Jianjun
Ding Buotan
Zhuo Dahong
Nan Dengkun
Zhou Xiaonan

Colombie

Martha Aristabal Gomez

Côte d'Ivoire

B. Claver

Croatie

Ana Bobinac-Georgievski

Cuba

Pedro Valdés Sosa
Jesús Saiz Sánchez
Frank Morales Aguilera

Danemark

Terkel Andersen
Aksel Bertelsen
Tora Haraldsen Dahl
Marianne Engberg
Annette Flensborg
Ane Fink
Per Fink
Lise From
Jette Haugbølle

Stig Langvad
Lars von der Lieth
Kurt Møller
Claus Vinther Nielsen
Freddy Nielsen
Kamilla Rothe Nissen
Gunnar Schiøler
Anne Sloth
Susan Tetler
Selena Forchhammer
Thønnings
Eva Wæhrens
Brita Øhlenschlæger

Équateur

Maria del Consuelo Crespo
Walter Torres Izquierdo

Égypte

Mohammed El-Banna

El Salvador

Jorge Alberto Alcaron
Patricia Tovar de Canizalez

Émirats Arabes Unis

Sheika Jamila Bint
Al-Qassimi

Espagne

Alvaro Bilbao Bilbao
Encarnación Blanco Egido
Rosa Bravo Rodriguez
María José Cabo González
Marta Cano Fernández
Laura Cardenal Villalba
Ana Diez Ruiz
Luis Gaité Pindado
María García José
Ana Gómez Silió
Andres Herran Gómez
Sara Herrera Castanedo
Ismael Lastra Martinez
Marta Uriarte Ituiño
Elena Vázquez Bourgon
Antonio León Aguado Díaz
Carmen Albeza Contreras
María Angeles Aldana
Berberana

Federico Alonso Trujillo
Carmen Alvarez Arbesú
Jesus Artal Simon
Enrique Baca Baldomero
Julio Bobes García
Antonio Bueno Alcántara
Tomás Castillo Arenal
Valentín Corces Pando
María Teresa Crespo Abelleira
Roberto Cruz Hernández
José Armando De Vierna
Amigo
Manuel Desviat Muñoz
Ana María Díaz García
María José Eizmendi
Apellaniz
Antonio Fernández Moral
Manuel A. Franco Martín
Luis Gaité Pinadado
María Mar García Amigo
José Giner-Ubago
Gregorio Gómez-Jarabo
José Manuel Gorospe
Arocena
Juana María Hernández
Rodríguez
Carmen Leal Cercos
Marcelino López Alvarez
Juan José Lopez-Ibor
Ana María López Trencó
Francisco Margallo Polo
Monica Martín Gil
Miguel Martín Zurimendi
Manuel J. Martínez Cardeña
Juan Carlos Miangolarra Page
Rosa M. Montoliu Valls
Teresa Orihuela Villameriel
Sandra Ortega Mera
Gracia Parquiña Fernández
Rafael Peñalver Castellano
Jesusa Pertejo
María Francisca
Peydro de Moya
Juan Rafael Prieto Lucena
Miguel Querejeta González
Miquel Roca Bennasar
Francisco Rodríguez Pulido
Luis Salvador Carulla

María Vicenta Sánchez de la Cruz	Timothy G. Evans	Renee Levinson
Francisco Torres González	Debbie J. Farmer	Robert Liberman
María Triquell Manuel	Michael Feil	Don Lollar
José Luis Vázquez-Barquero	Manning Feinleib	Peter Love
Miguel A. Verdugo Alonso	Risa Fox	David Lozovsky
Carlos Villaro Díaz-Jiménez	Carol Frattali	Perianne Lurie
	Bill Frey	Jayne B. Lux
	E. Fuller	Reid Lyon
États-Unis d'Amérique	Cheryl Gagne	Anis Maitra
Harvey Abrams	J. Luis Garcia Segura	Bob MacBride
Myron J. Adams	David W. Gately	Kim MacDonald-Wilson
Michelle Adler	Carol George	Peggy Maher
Sergio A. Aguilor-Gaxiola	Olinda Gonzales	Ronald Manderscheid
Barbara Altman	Barbara Gottfried	Kofi Marfo
Alicia Amate	Bridget Grant	Ana Maria Margueytio
William Anthony	Craig Gray	William C. Marrin
Susan Spear Basset	David Gray	John Mather
Frederica Barrows	Marjorie Greenberg	Maria Christina Mathiason
Mark Battista	Arlene Greenspan	John McGinley
Robert Battjes	Frederick Guggenheim	Theresa McKenna
Barbara Beck	Neil Hadder	Christine McKibbin
Karin Behe	Harlan Hahn	Christopher J. McLaughlin
Cynthia D. Belar	Robert Haines	Laurie McQueen
J.G. Benedict	Laura Lee Hall	Douglas Moul
Stanley Berent	Heather Hancock	Peter E. Nathan
Linus Bieliauskas	Nandini Hawley	Russ Newman
Karen Blair	Gregory W. Heath	Els R. Nieuwenhuijsen
F. Bloch	Gerry Hendershot	Joan F. van Nostrand
Felicia Hill Briggs	Sarah Hershfeld	Jean Novak
Edward P. Burke	Alexis Henry	Patricia Owens
Larry Burt	Howard Hoffman	Alcida Perez de Velasquez
Shane S. Bush	Audrey Holland	D. Jesse Peters
Glorisa Canino	Joseph G. Hollowell Jr	David B. Peterson
Jean Campbell	Andrew Imperato	Harold Pincus
Scott Campbell Brown	John Jacobson	Paul Placek
John A. Carpenter	Judith Jaeger	Thomas E. Preston
Christine H. Carrington	Alan Jette	Maxwell Prince
Judi Chamberlin	J. Rock Johnson	Jeffrey Pyne
LeeAnne Carrothers	Gisele Kamanou-Goune	Louis Quatrano
Mary Chamie	Charles Kaelber	Juan Ramos
Cecelia B. Collier	Cille Kennedy	Geoffrey M. Reed
William Connors	Donald G. Kewman	Anne Riley
John Corrigan	Michael Kita (<i>deceased</i>)	Gilberto Romero
Dale Cox	Edward Knight	Patricia Roberts-Rose
M. Doreen Croser	Pataricia Kricos	Mark A. Sandberg
Eugene D'Angelo	Susan Langmore	Judy Sangl
Gerben DeJong	Mitchell LaPlante	Marian Scheinholtz
Jeffrey E. Evans	Itzak Levav	Karin Schumacher

Katherine D. Seelman
 Raymond Seltser
 Rune J. Simeonsson
 Debra Smith
 Gretchen Swanson
 Susan Stark
 Denise G. Tate
 Travis Threats
 Cynthia Trask
 Robert Trotter II
 R. Alexander Vachon
 Maureen Valente
 Paolo del Vecchio
 Lois Verbrugge
 Katherine Verdolini
 Candace Vickers
 Gloriajean Wallace
 Robert Walsh
 Seth A. Warshausky
 Paul Weaver
 Patricia Welch
 Gale Whiteneck
 Tyler Whitney
 Brian Williams
 Jan Williams
 Linda Wornall
 J. Scott Yaruss
 Ilene Zeitzer
 Louise Zingesser

Éthiopie

Rene Rakotobe

Finlande

Erkki Yrjankeikki
 Markku Leskinen
 Leena Matikka
 Matti Ojala
 Heidi Paatero
 Seija Talo
 Martti Virtanen

France

Charles Aussilloux
 Bernard Azema
 Jacques Baert
 Serge Bakchine
 Catherine Barral

Martine Barres
 Jean-Yves Barreyre
 Jean-Paul Boissin
 François Chapireau
 Pascal Charpentier
 Alain Colvez
 Christian Corbé
 Dr. Cyran
 Michel Delcey
 Annick Deveau
 Serge Ebersold
 Camille Felder
 Claude Finkelstein
 Anne-Marie Gallot
 Pascale Gilbert
 Jacques Houver
 Marcel Jaeger
 Jacques Jonquères
 Jean-Claude Lafon
 Maryvonne Lyazid
 Joëlle Loste-Berdot
 Maryse Marrière
 Lucie Matteodo
 Marc Maudinet
 Jean-Michel Mazeaux
 Pierre Minaire(*décédé*)
 Lucien Moatti
 Bertrand Morineaux
 Pierre Mormiche
 Jean-Michel Orgogozo
 Claudine Parayre
 Gérard Pavillon
 André Philip
 Nicole Quemada
 Jean-François Ravaud
 Karen Ritchie
 Jean-Marie Robine
 Isabelle Romieu
 Christian Rossignol
 Pascale Roussel
 Jacques Roustit
 Jésus Sanchez
 Marie-José Schmitt
 Jean-Luc Simon
 Lauri Sivonen
 Henri-Jacques Stiker
 Annie Triomphe
 Catherine Vaslin

Paul Veit
 Dominique Velche
 Jean-Pierre Vignat
 Vivian Waltz

Grèce

Venos Mavreas

Hongrie

Lajos Kullmann

Inde

Javed Abidi
 Samir Guha-Roy
 K.S. Jacob
 Sunanda Koli
 S. Murthy
 D.M. Naidu
 Hemraj Pal
 K. Sekar
 K.S. Shaji
 Shobha Srinath
 T.N. Srinivasan
 R. Thara

Indonésie

Augustina Hendriarti

Iran (République islamique d')

Mohamed M.R. Mourad

Israël

Joseph Yahav

Italie

Emilio Alari
 Alberto Albanese
 Renzo Andrich
 A. Andrigo
 Andrea Arrigo
 Marco Barbolini
 Maurizio Bejor
 Giulio Borgnolo
 Gabriella Borri
 Carlo Caltagirone
 Felicia Carletto
 Carla Colombo
 Francesca Cretti

Maria Cufersin
 Marta Dao
 Mario D'Amico
 Simona Della Bianca
 Paolo Di Benedetto
 Angela Di Lorenzo
 Nadia Di Monte
 Vittoria Dieni
 Antonio Federico
 Francesco Fera
 Carlo Francescutti
 Francesca Fratello
 Franco Galletti
 Federica Galli
 Rosalia Gasparotto
 Maria Teresa Gattesco
 Alessandro Giacomazzi
 Tullio Giorgini
 Elena Giraudò
 Lucia Granzini
 Elena Grosso
 V. Groppo
 Vincenzo Guidetti
 Paolo Guzzon
 Leo Giulio Iona
 Vladimir Kosic
 Matilde Leonardi
 Fulvia Loik
 Mariangela Macan
 Alessandra Manassero
 Domenico Manco
 Santina Mancuso
 Roberto Marcovich
 Andrea Martinuzzi
 Anna Rosa Melodia
 Rosetta Mussari
 Cristiana Muzzi
 Ugo Nocentini
 Emanuela Nogherotto
 Roberta Oretti
 Lorenzo Panella
 Maria Procopio
 Leandro Provinciali
 Alda Pellegrì
 Barbara Reggiori
 Marina Sala
 Giorgio Sandrini
 Antonio Schindler

Elena Sinforiani
 Stefano Schierano
 Roberto Sicurelli
 Francesco Talarico
 Gariella Tavoschi
 Cristiana Tiddia
 Walter Tomazzoli
 Corrado Tosetto
 Sergio Ujcich
 Maria Rosa Valsecchi
 Irene Vernerò

Jamaïque

Monica Bartley

Japon

Tsunehiko Akamatsu
 Masataka Arima
 Hidenobu Fujisono
 Katsunori Fujita
 Shinichiro Furuno
 Toshiko Futaki
 Hajime Hagiwara
 Yuichiro Haruna
 Hideaki Hyoudou
 Takashi Iseda
 Atsuko Ito
 Shinya Iwasaki
 Shizuko Kawabata
 Yasu Kiryu
 Akira Kodama
 Ryouyusuke Matsui
 Ryo Matsutomo
 Yasushi Mochizuki
 Kazuyo Nakai
 Kenji Nakamura
 Yoshukuni Nakane
 Yukiko Nakanishi
 Toshiko Niki
 Hidetoshi Nishijima
 Shiniti Niwa
 Kensaku Ohashi
 Mari Oho
 Yayoi Okawa
 Shuhei Ota
 Fumiko Rinko
 Junko Sakano
 Yoshihiko Sasagawa

Hisao Sato
 Yoshiyuki Suzuki
 Junko Taguchi
 Eiichi Takada
 Yuji Takagi
 Masako Tateishi
 Hikaru Tauchi
 Miyako Tazaki
 Mutsuo Torai
 Satoshi Ueda
 Kousuke Yamazaki
 Yoshio Yazaki

Jordanie

Abdulla S.T. El-Naggar
 Ziad Subeih

Koweït

Adnan Al Eidan
 Abdul Aziz Khalaf Karam

Lettonie

Maris Baltins
 Valda Biedrina
 Aldis Dudins
 Lolita Cibule
 Janis Misins
 Jautrite Karashkevica
 Mara Ozola
 Aivars Vetra

Liban

Elie Karam

Lituanie

Albinas Bagdonas

Luxembourg

Charles Pull
 M. De Smedt
 Pascale Straus

Malaisie

Sandiyao Sebastian

Madagascar

Caromène Ratomahenina
 Raymond

Malte

Joe M. Pace

Mexique

Juan Alberto Alcantara
 Jorge Caraveo Anduaga
 Maria Eugenia Antunez
 Fernando R. Jiménez
 Albarran
 Gloria Martinez Carrera
 Maria-Elena Medina Mora
 Carmen E.Lara Muñoz

Maroc

Aziza Bennani

Pays-Bas

T. van Achterberg
 Jaap van den Berg
 A. Bloemhof
 Y.M. van der Brug
 R.D. de Boer
 J.T.P. Bonte
 J.W. Brandsma
 W.H.E. Buntinx
 J.P.M. Diederiks
 M J Driesse
 Silvia van Duuren-Kristen
 C.M.A. Frederiks
 J.C. Gerritse
 José Geurts
 G. Gladines
 K.A. Gorter
 R.J. de Haan
 J. Halbertsma
 E.J. van der Haring
 F.G. Hellema
 C.H. Hens-Versteeg
 Y. F. Heerkens
 Y. Heijnen
 W.M. Hirs
 H. W. Hoek
 D. van Hoeken
 N. Hoeymans
 C. van Hof
 G.R.M. van Hoof
 M. Hopman-Rock
 A. Kap
 E.J. Karel
 Zoltan E. Kenessey
 M.C.O. Kersten

M.W. de Kleijn-de
 Vrankrijker
 M.M.Y. de Klerk
 M. Koenen
 J.W. Koten
 D.W.Kraijer
 T. Kraakman
 Guuss Lankhorst
 W.A.L. van Leeuwen
 P. Looijestein
 H. Meinardi
 W. van Minnen
 A.E. Monteny
 I. Oen
 Wil Ooijendijk
 W.J. den Ouden
 R.J.M. Perenboom
 A. Persoon
 J.J. v.d. Plaats
 M. Poolmans
 F.J. Prinsze
 C.D. van Ravensberg
 K. Reynders
 K. Riet-van Hoof
 G. Roodbol
 G.L. Schut
 B. Stoelinga
 M.M.L. Swart
 L. Taal
 H. Ten Napel
 B. Treffers
 J. Verhoef
 A. Vermeer
 J.J.G.M. Verwer
 W. Vink
 M. Welle Donker
 Dirk Wiersma
 J.P. Wilken
 P.A. van Woudenberg
 P.H.M. Wouters
 P. Zanstra

Nicaragua

Elizabeth Aguilar
 Angel Bonilla Serrano
 Ivette Castillo
 Héctor Collado Hernández
 Josefa Conrado

Brenda Espinoza
 Ma. Félix Gontol
 Mirian Gutiérrez
 Rosa Gutiérrez
 Carlos Guzmán
 Luis Jara
 Raúl Jarquin
 Norman Lanzas
 José R. Leiva
 Rafaela Marenco
 Ma. Alejandra Martínez
 Marlon Méndez
 Mercedes Mendoza
 Ma. José Moreno
 Alejandra Narváez
 Amilkar Obando
 Dulce Ma. Olivas
 Rosa E. Orellana
 Yelba Rosa Orozco
 Mirian Ortiz Alvarado
 Amanda Pastrana
 Marbely Picado
 Susana Rappaciolli
 Esterlina Reyes
 Franklin Rivera
 Leda Ma. Rodríguez
 Humberto Román
 Yemira Sequeira
 Ivonne Tijerino
 Ena Liz Torrez
 Rene Urbina
 Luis Velásquez

Nigeria

Sola Akinbiyi
 John Morakinyo
 A. O. Odejide
 Olayinka Omigbodun

Norvège

Kjetil Bjorlo
 Torbjorg Hostad
 Kjersti Vik
 Nina Vollestad
 Margret Grotle Soukup
 Sigrid Ostensjo

Pakistan

S. Khan
Malik H. Mubbashar
Khalid Saeed

Philippines

L. Ladrigo-Ignacio
Patria Medina

Pérou

Maria Esther Araujo Bazon
Carlos Bejar Vargas
Carmen Cifuentes Granados
Roxana Cock Huaman
Lily Pinguz Vergara
Adriana Rebaza Flores
Nelly Roncal Velazco
Fernando Urcia Fernández
Rosa Zavallos Piedra

République de Corée

Ack-Seop Lee

Roumanie

Radu Vrasti

Russie

Vladimir N. Blondin
Aleksy A. Galianov
I.Y. Gurovich
Mikhail V. Korobov
Alexander V. Kvashin
Pavel A. Makkaveysky
Sergey A. Matveev
N. Mazaeva
Vladimir K. Ovtcharov
S.V. Polubinskaya
Anna G. Ryabokon
Vladimir Y. Ryasnyansky
Alexander V. Shabrov
Georgy D. Shostka
Sergei Tsirkin
Yuri M. Xomarov
Alexander Y. Zemtchenkov

Slovénie

Andreeja Fatur-Videtc

Suède

Lars Berg
Eva Bjorck-Akesson
Mats Granlund

Gunnar Grimby

Arvid Linden
Anna Christina Nilson
(*deceased*)

Anita Nilsson
Louise Nilunger
Lennart Nordenfelt
Adolf Ratzka
Gunnar Sanner
Olle Sjögren
Björn Smedby
Sonja Calais van Stokkom
Gabor Tiroler

Suisse

André Assimacopoulos
Christoph Heinz
Judith Hollenweger
Hans Peter Rentsch
Thomas Spuhler
Werner Steiner
John Strome
John-Paul Vader
Peter Wehrli
Rudolf Widmer

Thaïlande

Poonpit Amatuakul
Pattariya Jarutat
C. Panpreecha
K. Roongruangmaairat
Pichai Tangsin

Tunisie

Adel Chaker
Hayet Baachaoui
A. Ben Salem
Najeh Daly
Saïda Douki
Ridha Limam
Mhalla Nejia
Jamil Taktak

Turquie

Ahmet Göğüş
Elif Iyriboz
Kultegin Ogel
Berna Uluğ

**Royaume-Uni
de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

Simone Aspis
Allan Colver
Edna Conlan
John E. Cooper
A. John Fox
Nick Glozier
Ann Harding
Rachel Hurst
Rachel Jenkins
Howard Meltzer
Jane Millar
Peter Mittler
Martin Prince
Angela Roberts
G. Stewart
Wendy Thorne
Andrew Walker
Brian Williams

Uruguay

Paulo Alterway
Marta Barera
Margot Barrios
Daniela Bilbao
Gladys Curbelo
Ana M. Frappola
Ana M. Fosatti Pons
Angélica Etcheñique
Rosa Gervasio
Mariela Irigoin
Fernando Lavie
Silvia Núñez
Rossana Pipplol
Silvana Toledo

Vietnam

Nguyen Duc Truyen

Zimbabwe

Jennifer Jelsma
Dorcas Madzivire
Gillian Marks
Jennifer Muderedzi
Useh Ushotanefe

Organisations du système des Nations Unies

Organisation Internationale du Travail (ILO)
Susan Parker

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
Habibi Gulbadan

Division des statistiques des Nations Unies
Margarat Mbogoni
Joann Vanek

Institut statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
Lau Kak En

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
Bijoy Chaudhari

Organisation mondiale de la Santé

Bureaux régionaux

Afrique : C. Mandlhate

Amériques (OPS) : Carlos Castillo-Salgado, Roberto Becker, Armando Vázquez

Méditerranée orientale : A. Mohit, Abdel Aziz Saleh,
Kassem Sarah, M Haytham Al Khayat

Europe : B. Serdar Savas, Anatoli Nossikov

Asie du Sud-Est : Than Sein, Myint Htwe

Pacifique occidentale : R. Nesbit, Y.C. Chong

Siège

Plusieurs départements du Siège de l'OMS ont pris part au processus de révision. Les membres du personnel de l'OMS ayant contribué au processus de révision sont repris ci-dessous, avec indication de leurs départements respectifs.

M. Argandona, anciennement du programme Lutte contre les toxicomanies

Z. Bankowski, Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales

S. Clark, département Gestion et diffusion de l'information sanitaire

C. Djeddah, département Prévention de la violence et des traumatismes

A. Goerdt, anciennement du département Promotion de la santé

M. Goracci, anciennement du département Prévention de la violence et des traumatismes

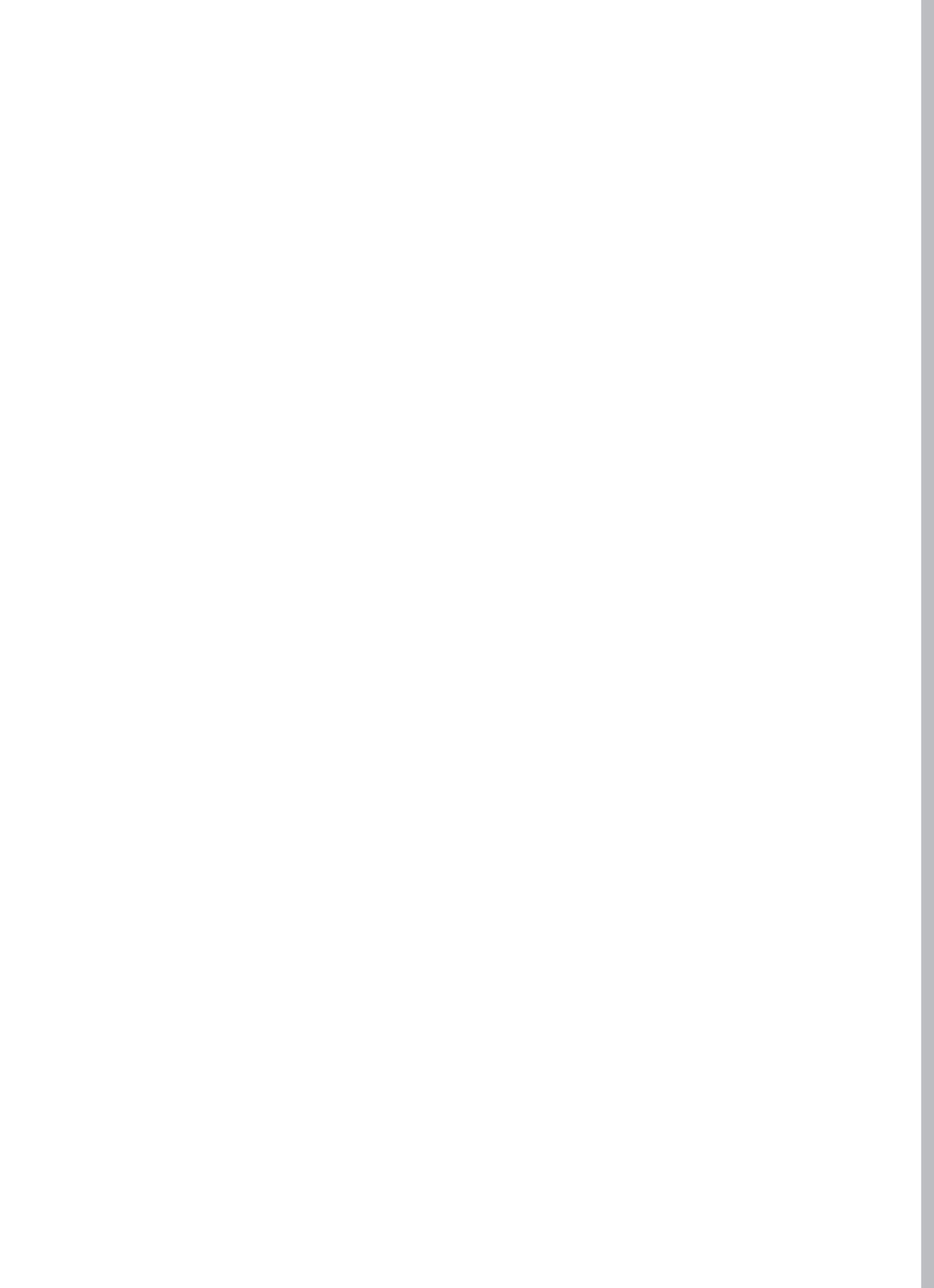
- M. A. Jansen, anciennement du département Santé mentale et toxicomanies
- A. L'Hours, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé
- A. Lopez, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé
- J. Matsumoto, département Coopération extérieure et partenariats
- C. Mathers, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé
- C. Murray, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé
- H. Nabulsi, anciennement de IMPACT
- E. Pupulin, département Prise en charge des maladies non transmissibles
- C. Romer, département Prévention des violences et des traumatismes
- R. Sadana, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé
- B. Saraceno, département de Santé mentale et toxicomanies
- A. Smith, département Prise en charge des maladies non transmissibles
- J. Salomon, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé
- M. Subramanian, anciennement Rapport sur la situation sanitaire dans le monde
- M. Thuriaux, anciennement de la division Maladies transmissibles et émergentes
- B. Thylefors, anciennement du département de Prévention des traumatismes et réadaptation
- M. Weber, département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent

Sibel Volkan et Grazia Motturi ont apporté leur appui administratif et de secrétariat.

Can Çelik, Pierre Lewalle, Matilde Leonardi, Senda Bennaïssa et Luis Prieto ont été chargés de divers aspects du processus de révision.

Somnath Chatterji, Shekhar Saxena, Nenad Kostanjsek et Margie Schneider ont effectué la révision sur la base des commentaires reçus.

T. Bedirhan Üstün a géré et coordonné le processus de révision et l'ensemble du projet CIF.



CIF-EA

**Index
des introductions
et des appendices**

Note : L'index qui suit a pour objectif de faciliter l'accès aux principaux sujets abordés et aux termes clés définis dans les introductions et les appendices.

- Accès
à l'éducation, xv, xvi, xix
à la formation, xvi
aux services sociaux, xv, xix
aux services spécialisés, xv
aux soins de santé, xv, xix
- Action sociale, 20
- Activité
définition, 10, 14, 133, 241
limitation d'~
définition, 10, 14, 133, 241
- Activités et participation, 3, 11, 240, 242, 250
codage avec catégories détaillées, 262
codage avec chevauchement partiel, 261
codage avec chevauchement total, 262
codage sans chevauchement, 260
codes qualificatifs, 261
utilisations possibles de la liste, 260-263
- Adolescence, ix, xiv, xv
états de santé, xiii
études de cas, xxvi
- Adolescent. *Voir* Enfants et Adolescents
- Âge,
préscolaire, xvi
tranche d'~, xiii
- Aidant, xix, xxiii. *Voir* Assistant personnel
- Aide
adaptée, xvi
- Aides
techniques, xix, 15
- Appendices, 237-291
- Applications de la CIF. *Voir* CIF
- Applications de la CIF-EA. *Voir* CIF-EA
Utilisation de la ~
- Apprentissage
difficultés d'~, xvi
- Aptitude. *Voir* Capacité
- Aptitudes professionnelles
évaluation des ~, 5
- Argumentation philosophique, xv
- Assemblée mondiale de la Santé, 25, 274
- Assistants personnels, 15
- Assurance qualité, 5
- Assurances, 5
- Attitudes, 15
- Autonomie, ix, xvi, xvii, xix, 269
- Avis professionnel motivé, xxii
- Besoins,
spéciaux, xvi
- Bien-être, ix, xix, 7
définition, 239
subjectif, 276
univers du ~, 240
- Blocs
description, 247
- Cadre
conceptuel, ix, xx, 6
intégré. *Voir* Égalisation des chances
- Capacité
avec assistance, 256
définition, 242
évaluation par rapport à la norme, 15
sans assistance, 256
- Catégories
autres précisées, 248
définition, 244
non précisées, 248
terminologie, 239
- Centre collaborateur
français, 272
néerlandais, 272
nord-américain, 272
- Chances égales. *Voir* Égalisation des chances
- Chapitres
description, 247
- Chercheurs, ix, xiv, 4, 5, 268
- CIF
adaptations spécifiques de la ~, 275
application universelle, 7
applications de la ~, 5
clinique, 5
pédagogique, 5
politique sociale, 5
recherche, 5
statistique, 5

- avant-projets CIH-2 Beta-1 et Beta-2, 273
- but de la ~, 5
- champ d'application de la ~, 7
- classification principale de la ~, 275
- considérations éthiques pour son utilisation, 269-270
- en tant que langage, 18
- entérinement, 25, 274
- essais sur le terrain, 273
- et le consentement des personnes concernées, 269
- et les personnes handicapées, 267-268
- introduction, 1-25
- multidimensionnalité, 18
- orientations futures, 275-277
- présentation de la ~, 9
- propriétés de la ~, 7
- résumé du processus de révision, 271-274
- révisions ultérieures, 25
- suggestions de types de données, 278
- travail futur, 276
- univers de la ~, 7
- utilisation clinique, 269
- utilisation de la ~, 21
- utilisation sociale des informations, 270
- version condensée, 9
- version intégrale, 9
- version pré-finale de la CIH-2, 259
- versions de la ~, 275
- CIF-EA
 - argumentation philosophique, xv
 - but de la ~, xiv
 - conventions, xxii
 - données à utiliser pour le codage, xxii
 - élaboration de la ~, xv
 - études de cas, xxiv
 - fondements de la ~, xv
 - groupe de travail de l'OMS sur la ~, x
 - informations aux utilisateurs de la ~, xx
 - introduction de la ~, xi
 - préface, vii
 - processus d'actualisation, x
 - questions relatives aux enfants et aux adolescents dans la ~, xvii
 - raisons pratiques, xv
 - système classificatoire, xv
 - utilisation de la ~, xx
 - administrative, xx
 - clinique, xx
 - étapes pour l'~, xxi
 - politiques publiques, xx
 - recherche, xx
- CIH, 239, 271-273
- CIH-2, 271-274
- CIM-10, ix, xiii, 4, 240, 250, 273
- Classification
 - des infirmières, 273
 - internationale type de l'éducation (CITE), 273
- Classifications
 - associées, xiii
 - dérivées, ix, xiii
 - Internationales de l'OMS, Famille des ~ (FCI-OMS), ix, xiii, 3, 272
- Cliniciens, ix, xiv, 269
- Codage
 - activités et participation, 254
 - alphanumérique, xx, 21
 - conventions de ~, 250-259
 - étapes de ~, xxi
 - facteurs environnementaux, 252
 - dans la CIF, 21-23, 250-259
 - dans la CIF-EA, xx-xxvi
 - des aspects positifs, 249-250
 - données à utiliser pour le ~, xxii
 - facteurs environnementaux, 258
 - fonctions organiques, 252
 - information explicite, 251
 - information spécifique, 251
 - informations pertinentes, 250
 - redondance, 261
 - règles générales, 250
 - structures anatomiques, 254
- Code qualificatif, x, xiii, xviii, xx-xxiii, 15, 21-24, 249
 - aspects positifs, 249-250
 - supplémentaire, 56-263
- Codes
 - à 4 caractères, xxi
 - à 5 ou 6 caractères, xxi
 - attribution de ~, xxi, xxii, xxiii
 - nombre maximum de ~, 23, 247
 - nouveaux, x
 - pertinents, xxiv

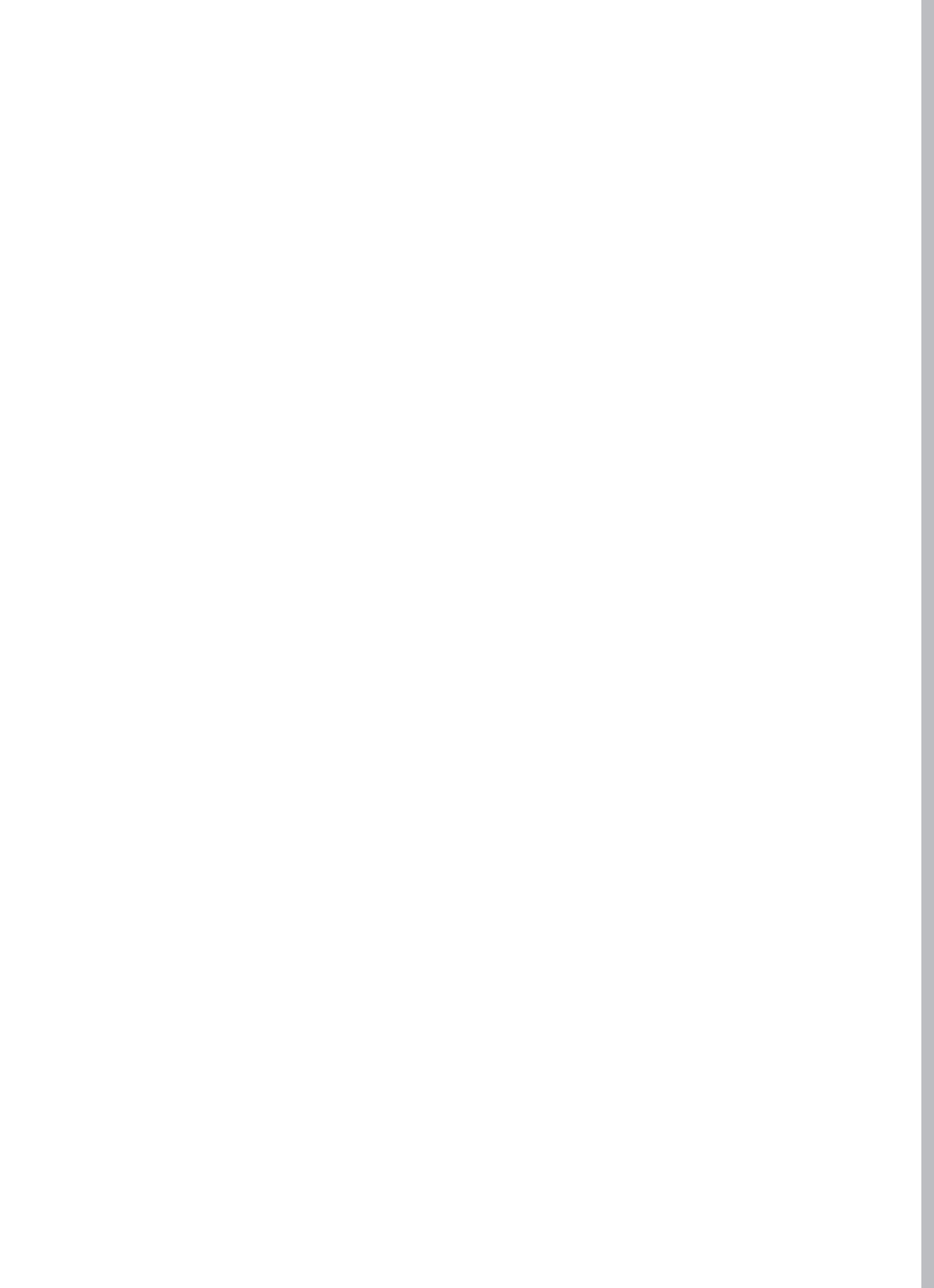
- Codes qualificatifs, x, xiii, 8, 11, 14, 15, 23, 24, 249
- activités et participation, 260
- capacité, 8, 14, 15
- de capacité
- quand les utiliser, 257
 - utilisation, 255
- de performance
- quand les utiliser, 257
 - utilisation, 255
- deuxième, 262
- deuxième ~, 254, 256
- facultatifs, 256
- générique, 24
- génériques, 13
- gradation pour les structures anatomiques, 254
- interprétation individuelle, 261
- interprétation sociale, 261
- performance, 8, 14, 15
- pour les fonctions organiques, 252
- pour les structures anatomiques, 254
- premier, 255, 262
- premier ~, 253, 254, 255, 259
- retard, xxii
- supplémentaires, 250
- troisième, 262
- troisième~, 254, 256
- Collectivité, xvi, xix
- Compétences, ix, xvi, xvii, xviii, xxiii
- Comportement, xvii, 254
- Composantes, 7, 10, 11
- des facteurs contextuels
 - facteurs environnementaux, 8
 - facteurs personnels, 8
 - du bien-être, xx, 7
 - du fonctionnement et du handicap
 - activités et participation, 7
 - organisme, 7
 - terminologie, 239
- Concept, xviii, xxii, 239, 244
- Confidentialité, 269
- Considérations
- éthiques pour l'utilisation de la CIF, 269-270
 - philosophiques, xv
 - pratiques, xv
 - taxonomiques, xv
- Contexte
- familial, xvii
- Convention
- des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006), xvi
 - internationale des droits de l'enfant (1989), xvi
- Correspondance
- mise en ~, xxiii
- Critères
- d'exclusion, x, xiii, 248
 - d'inclusion, x, xiii, 248
- Croissance, ix, xv, xvii, xviii, xxi
- Culture, 17, 241
- des sourds, xvi
 - Voir* Variations culturelles
- Décalage
- amplitude de ~, xviii
 - dans le développement, xxii
- Décideurs politiques, ix, xiv
- Déclaration de Salamanque pour l'éducation et les besoins spéciaux (1994), xvi
- Défendre les droits des enfants, xv
- Déficiences, 11, 12
- caractéristiques des ~, 13
 - causes des ~, 13
 - champ des ~, 13
 - composantes des ~, 12
 - conséquences des, 13
 - critères d'identification, 13
 - définition, 10, 12, 241
 - et problèmes de santé, 13
- Définitions, 248
- des catégories de la CIF, 244
- Dépendance de l'enfant, xvii, xix
- Descriptions qualitatives. *Voir* Observation directe
- Développement, ix, x, xiii, xv, xvii, xviii, xix, xxii, xxiii
- décalage dans le ~, xxii
 - différé, xvii, xviii
 - période de, xviii
 - physique, ix, xxi
 - processus dynamique, xvii
 - psychologique, ix, xxi
 - social, ix, xxi
 - stades de~, x, xix

- Développement, 258
 Différences individuelles, xvii
 Documenter, x, xi, xx, xxii
 Domaines,
 définition, 11
 Domaines connexes de la santé. *Voir* Santé
 Domaines de la santé. *Voir* Santé
 Données fiables, xxi, xxiii, 268
 Droits
 de l'enfant, xiii, xvi
 de l'homme, xvi
 des enfants à l'éducation, xv
 humains, xv, 6
 Échelle, 22, 24, 249, 250
 standardisée, xxii
 Voir Code qualificatif
 École, 16, xxiv
 entrée à l'~, xvi, xix
 Éducateurs, ix, xiv
 Éducation, ix, xv, xvi, xix, xx, 3, 5, 273
 besoins spéciaux d'~, xvi
 ordinaire, xvi
 précoce, xvi
 reçue *Voir* Facteurs personnels
 Égalisation des chances, xvi
 Égalité, xvi, 275
 Éléments de taxinomie et terminologie,
 239-245
 Éligibilité, xx
 Enfance, ix, xiii, xiv, xv, xviii, xix
 petite ~, ix, xiv, xviii, xix
 Enfant
 dans le contexte familial, xvii
 intérêt supérieur de l'~, xvi
 opinion de l'~, xvi, xvii
 pédagogie centrée sur l'~, xvi
 Enfants
 d'âge préscolaire, xvi
 mentalement handicapés, xvi
 physiquement handicapés, xvi
 Enfants et adolescents, ix-xxvi
 caractéristiques des ~, xv
 développement, xvii
 droits des ~, xv
 environnement, xviii, xix
 participation, xviii
 Enseignement, xvi
 Entretien avec, xxi, xxii, xxiii
 Environnement
 amélioration de l'~, xix
 attitudinal, xix, 10, 16, 258
 changements, ix, 20
 immédiat, xviii, xix
 normalisé, 15, 255
 physique, xvii, xix, 10, 16, 242, 258
 social, xvii, xix, 10, 16, 258
 standard, 255
 uniforme, 15
 usuel, 255
 Voir Facteurs environnementaux
 Épanouissement personnel, xvi
 Essais sur le terrain, 273-274
 États connexes de la santé *Voir* Santé
 États de la santé *Voir* Santé
 Éthique. *Voir* CIF, considérations éthiques
 pour l'utilisation de la ~
 Études de cas, xxiv-xxvi
 Évaluation, xxii, xxiii, 23, 262, 273
 *Practice Guideline for Psychiatric ~ of
 Adults* (1995), xxiii
 Exclusions, xxi, 244, 245, 248
 Exemples, 264-266
 d'application des codes, 257
 Voir Études de cas
 Facilitateurs, xx, 6, 11, 17, 22, 24, 242, 244,
 249, 258, 259
 définition, 242
 Facteurs contextuels, 7, 8, 10, 11, 16, 17, 240,
 241, 242, 258, 267, 272
 définition, 16, 241
 Facteurs de risque, 4
 Facteurs environnementaux, ix, xiv, xix, xx,
 xxi, xxii, xxiii, xxiv, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 13, 16,
 17, 18, 19, 22, 24, 239, 241, 242, 244, 246,
 249, 250, 252, 255, 256, 258, 264, 265,
 272, 277
 codage, 250, 258
 convention 1, 252
 convention 2, 252
 convention 3, 252
 définition, 10, 241
 négatifs, xix
 niveau des services et systèmes, 17
 niveau individuel, 16

- Facteurs personnels, 8, 10, 11, 16, 17, 19, 240, 241, 244, 246, 276
- âge, 17, 241
 - condition physique, 17
 - condition sociale, 241
 - définition, 17, 241
 - expérience, 17, 241
 - habitudes, 17
 - mode d'adaptation, 17
 - mode de vie, 17
 - niveau d'instruction, 17
 - origine sociale, 17
 - profession, 17
 - race, 17
 - schémas comportementaux, 17
 - sexe, 17
 - traits psychologiques, 17
- Famille des Classifications Internationales de l'OMS (FCI-OMS), ix, xiii, 3, 272
- Fonctionnement, ix, xiv, xv, xvii, xviii, xix, xx, xxi, xxii, xxiv, 3, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 18, 19, 20, 239, 240, 241, 242, 248, 250, 251, 255, 258, 260, 264, 265, 267, 269, 270, 276
- définition, 3, 240
 - définition du profil, 250
 - modèle du ~, 18-19
 - modification qualitative, 15
 - modification quantitative, 15
 - « normal », xxi
 - processus, 18
 - profil de ~, xxi
 - « typique », xxi
- Fonctions mentales, xx, 12, 241, 251
- Fonctions organiques, x, xiii, xiv, xvii, xviii, xx, xxi, xxii, xxiii, xxiv, 3, 10, 11, 12, 13, 17, 21, 22, 23, 239, 240, 242, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 264
- codage, 252
 - définition, 10, 12, 240
 - émergence des ~, xvii
 - problèmes des ~, 12
- Fonctions psychologiques, 10, 12, 240
- Formation, xix, xxiii, 23, 246, 264, 273, 277
- Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000), xvi
- Gravité, xviii, xxi, xxiv, 13, 21, 244, 248, 249, 253
- Guide
 - de codage pour la CIF (Appendice 2), 246-259
- Handicap, ix, xv, xvi, xviii, xix, xx, xxi, xxii, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 17, 18, 19, 20, 21, 239, 240, 242, 251, 266, 267, 269, 271, 272, 276
- définition, 240
 - en tant que processus interactif et évolutif, 18
 - modèle biopsychosocial, xix, 20
 - modèle médical, 19
 - modèle social, 19
 - problème de société, 20
 - responsabilité collective de la société, 20
- Implication, xviii, 10, 14, 15, 241, 242, 254, 255, 256, 260, 263, 266
- Incapacité, 242, 272, 276
- Inclusions, x, xiii, xxi, 244, 245, 248
- Informations
 - de première main, xxi
 - diagnostiques, xx
- Instruments, xx, xxiii, 268
 - d'évaluation, 21, 22, 248, 249, 276
 - de mesure, xxiii
- Intégration sociale, xvi
- Interaction, xvii, 3, 8, 17, 18, 19, 240, 258, 267
- Interaction personne-environnement, xviii
- Interventions
 - précoces, 268, 276
 - programmation d'~, xvi
- ISO. *Voir* Organisation internationale de normalisation (ISO)
- Langage
 - commun, ix, x, xiv, 3, 5, 18
 - standardisé, ix, xiii
- Langues des signes, xvii
- Législations, xix, 6, 270
- Libertés fondamentales, xvi
- Limitations d'activité. *Voir* Activités
- Maladies
 - conséquences des ~, 5
- Maturité, xvii

- Modèle biopsychosocial, médical, social.
Voir Handicap
- Naissance *Voir* Âge
- Nations-Unies, xiii, xv, xvi, 5
- Niveaux
 définition, 244
- Nourrissons, x, xii, xvii, xix
- Observation directe, xxi, xxii, xxiii, 12
- Obstacle, xviii, xx, xxii, 6, 8, 11, 17, 22, 24, 242, 244, 249, 256, 258, 259
 définition, 242
- Organe. *Voir* Structures anatomiques
- Organisation internationale de normalisation (ISO), 276
- Pairs, xviii, xix, 17
- Paradigme, xix
- Parents, ix, xviii, xxi, xxii, xiv
- Participation, 241, 254-258, 260-263
 définition, xviii, 10, 14
 restriction de ~, 10, 14, 241
 définition, 10, 14, 241
- Performance
 attendue
 définition, 15, 16
 définition, 242
 évaluation par rapport à la norme, 15, 16
 observée, 15
 problème de ~, 16
- Politique sociale, 5, 267
- Politiques
 de santé, 5, 20, 275
 publiques, x, xix, xx, 5, 241, 242, 270
- Populations
 études de ~, 5
- Pratique clinique ix, xx, xxi, xxiii, 5, 23, 267, 269, 275
- Problèmes de santé. *Voir* Santé
- Qualité de vie, 5, 276
- Questions générales, xxiv
- Réadaptation
 évaluation de la ~, 5
- Recherche, ix, xxi, 22, 25, 245, 249, 251, 258, 263, 268, 275, 276
 outil de ~, 5
- Rééducation, xvi
- Règles pour l'égénéralisation des chances des handicapés (1994), xvi, 5
- Respect, *Voir* Éthique
- Restriction de participation
 définition, 10, 14, 241
- Retard, xviii, xxii
 code qualificatif, xxii
- Révision, 25, 263, 2767, 271, 274
 processus de ~ de la CIH, 239, 267, 269, 271, 272, 273, 281
- Santé
 composantes de la ~, xx, 4
 des personnes, 4
 des populations, 4
 mesures synthétiques, 4
 déterminants de la ~, 4
 domaines connexes de la ~, 3, 7, 8, 21, 22, 240
 définition, 240
 domaines de la ~, 3, 7, 8, 21, 22, 239, 240
 définition, 240
 états connexes de la ~, xiii, 3, 5, 7, 8, 16, 240, 250, 251
 définition, 240
 états de la ~, xiii, 3, 5, 7, 8, 16, 240, 250, 251
 maîtrise des dépenses de ~, 6
 politiques de ~, 5, 20, 275
 problème de
 définition, 240
 problème de ~
 gravité, 249
 problèmes de ~, ix, 3, 5, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 240, 241, 242, 250, 271, 275
 prévalence des ~, xx
 promotion de la ~, 6
 publique, ix, xv
 soins de ~, ix, xv, xvi, xix, 3, 6, 271, 272
- Schémas, 8, 11, 244
 capacité, 242
 changement de structure anatomique, 244
 changement des fonctions organiques, 244
 performance, 242
- Scolarisation, xviii

- Sécurité sociale, 5
- Services sociaux, xv, xix, 241
- Situation de vie,
réelle, xviii, 10, 14, 241, 255, 260, 261,
263
- Société, xvii, xix, 6, 16, 17, 19, 20, 241, 267
- Soins
de santé. *Voir* Santé
primaires, xviii
spéciaux, xvi
- Standardiser, xx
- Structures anatomiques, x, xiii, xiv, xvii, xviii,
xx, xxi, xxii, xxiii, xxiv, 3, 10, 11, 12, 13,
17, 21, 22, 23, 239, 240, 241, 242, 245,
246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 254
définition, 10, 12, 241
problèmes des ~, 12
- Suivi, xx
- Système scolaire, xvii
- Taxinomie
éléments de ~, 239
- Temps
varier dans le ~, xviii, xx, 251, 272
processus dans le ~, 23
- Terme, 239
définition, 239
- Terminologie
éléments de ~, 239
- Tests, x, xxiii, 15, 254, 266
- Transformations, ix, xix
- UNESCO, x
- Unités de classification, 8
- Usagers, ix, xiv, xxii
- Utilisation, xx, xxi, xxiii, xxiv, 5, 21, 245, 246,
250-263, 268, 269, 270, 275, 276
pluridisciplinaire, xxiii
formation à l'~, 23, 246
- Variations
culturelles, 8, 245, 272
sociales, 8
- Vie
qualité de ~, 5, 276



CIF-EA

**Index des catégories
de la classification**

Note : L'index qui suit a pour objectif de faciliter l'accès aux catégories de la classification. Seuls sont indexés ici les termes apparaissant dans la CIF-EA en référence à un ou plusieurs code(s). Un terme se référant à un code de niveau supérieur dans la classification peut aussi apparaître dans des catégories plus détaillées inférieures au code de niveau supérieur. Il est important de souligner que les entrées de cet index ne doivent pas être utilisées pour des applications de codage. Pour coder, il faut se référer à la description complète du code dans chacune des composantes de la classification qui peuvent s'appliquer. Avec l'utilisation de la CIF-EA, un index plus élaboré peut être développé avec des références supplémentaires à d'autres termes de la classification. À cet égard, l'OMS invite le lecteur à lui faire part de suggestions quant aux termes et expressions à inclure dans l'index afin d'améliorer son utilité. Pour les principaux sujets et les termes clés qui figurent dans l'introduction et les appendices de la CIF, se référer à l'index figurant dans le volume principal de la CIF.

Absorption des substances nutritives, b515

- Abstraction, b1640
 Abstraction des données. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
 Abus de drogues ou d'alcool
 éviter les risques d'~, d57022
 Accès de plain-pied. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour entrer et sortir : utilité publique
 Accommodation. *Voir* Fonctions des muscles internes de l'œil
 Accouchement, b660
 prématuré. *Voir* Fonctions de procréation tardif. *Voir* Fonctions de procréation
 Accroupi, d410, d415
 Accroupir (s'), d4101
 Achromatopsie. *Voir* Vision
 Acouphène, b240
 Acquérir, d155, d610, d620, d166
 des concepts, d137
 de base, d1370
 complexes, d1371
 des mots simples ou le sens
 des symboles, d1330
 la compétence
 à calculer, d1501
 à comprendre des mots
 et des phrases écrits, d1402
 à écrire des symboles, des caractères et l'alphabet, d1451
 à écrire des mots et des phrases, d1452
 à lire à haute voix, d1401
 à reconnaître des symboles, d1400
 à reconnaître des chiffres, d1500
 à utiliser du matériel pour l'écriture, d1450
 à utiliser les opérations de base, d1502
 la syntaxe, d1332
 le langage, d133
 les produits d'usage courant, d6201
 un langage additionnel, d134
 un savoir-faire, d155
 complexe, d1551
 de base, d1550
 Activité physique. *Voir* Prendre soin de sa santé
 Acuité binoculaire. *Voir* Vision.
 Acuité monoculaire. *Voir* Vision.
 Acuité visuelle. *Voir* Vision
 Adaptation à l'obscurité. *Voir* Sensibilité à la lumière
 Adaptabilité, b1250
 Addition. *Voir* Calcul
 Aérophagie. *Voir* Déglutir
 Affect. *Voir* Fonctions émotionnelles
 Agalactorrhée. *Voir* Fonctions de procréation
 Agenouiller (s'), d410, d415
 Agitation. *Voir* Fonctions psychomotrices
 Agueusie. *Voir* Goût
 Aider à
 faire le ménage, d6406
 l'entretien des effets ménagers, d6507
 préparer les repas, d6302
 s'occuper des autres, d6606
 Aider les autres, d660
 à avoir des relations avec autrui, d6603

- à avoir une bonne alimentation, d6604
- à communiquer, d6602
- à prendre soin d'eux-mêmes, d6600
- à se déplacer, d6601
- à veiller à leur santé, d6605
- Aides techniques,
 - à la communication, e1251
 - à la mobilité et au transport, e1201
 - à usage personnel, e1151
 - entretien des ~, d6504
 - pour la culture, les loisirs et le sport, e1401
 - pour la pratique religieuse et les activités spirituelles, e1451
 - pour le commerce, l'industrie et l'emploi, e1351
 - pour l'éducation, e1301
- Alactation. *Voir* Fonctions de procréation
- Aliments, e1100
 - dégradation des ~, b5151
 - intolérance aux ~. *Voir* Fonctions digestives
 - passage des ~ par l'estomac et les intestins, b5150
 - substances nutritives, b515
 - tolérance aux ~, b5153
- Allergies. *Voir* Réactions d'hypersensibilité
- Allodynie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Allure
 - de course. *Voir* Démarche
 - de marche. *Voir* Démarche
- Alopécie. *Voir* Cheveux
- Alphabet. *Voir* Symboles
- Alvéoles, s43011
- Amabilité, b126
- Amaigrissement. *Voir* Maintien du poids
- Ambitendance. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Amis, e320
 - attitudes individuelles des ~, e420
- Amnésie dissociative. *Voir* Mémoire
- Amnésie nominale. *Voir* Mémoire
- Amnésie sélective. *Voir* Mémoire
- Amour. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Analgésie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Anarthrie. *Voir* Articulation
- Anémie. *Voir* Fonctions du système hématopoïétique
- Anesthésie. *Voir* Toucher
- Anesthésie douloureuse. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Animaux, e2201
- Animaux domestiques, e350
- Annexes de l'œil
 - fonctions des muscles internes, b2150
 - fonctions des muscles externes, b2152
 - fonctions des paupières, b5151
 - glandes lacrymales, b2153
- Anopsie. *Voir* Fonctions du champ visuel
- Anosmie. *Voir* Odorat
- Anurie. *Voir* Excrétion urinaire
- Anxiété. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Aphasie
 - de Broca. *Voir* Fonctions mentales du langage
 - de conduction. *Voir* Fonctions mentales du langage
 - de type expressif. *Voir* Fonctions mentales du langage
 - de type réceptif. *Voir* Fonctions mentales du langage
 - de Wernicke. *Voir* Fonctions mentales du langage
- Aphonie. *Voir* Voix
- Apnée. *Voir* Fonctions respiratoires
- Aponévrose extra-musculaire
 - structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, s7703
- Appareil reproducteur, s630
- Appareillages de thérapie. *Voir* Aides techniques à usage personnel
- Appareillages d'entraînement. *Voir* Aides techniques à usage personnel
- Appareils de communication, d360
 - entretien des ~, d6504
- Appareils de télécommunication, d3600
- Appareils de télévision. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la communication
- Appareils électroménagers
 - utiliser les ~, d6403
- Appareils ménagers
 - entretien des ~, d6502
- Appétit, b130, b1302

- Apport sanguin au cœur, b4103
- Apprendre
à calculer, d150
à écrire, d145
à lire, d140
à travers des actions
portant sur des objets, d131
simples portant sur un seul objet,
d1310
qui mettent en relation
deux ou plusieurs objets, d1311
qui mettent en relation deux ou
plusieurs objets en tenant compte
de leurs propriétés spécifiques,
d1312
par le jeu symbolique, d1313
par le jeu de « faire semblant », d1314
Voir Acquérir
- Apprentissage, d840
- Apprentissage des connaissances,
Voir Connaissances
- Apprentissage élémentaire, d130-d159
- Apraxie
de l'habillage. *Voir* Fonctions mentales
relatives aux mouvements complexes
du langage. *Voir* Fonctions mentales
relatives aux mouvements complexes
idéatoire. *Voir* Fonctions mentales
relatives aux mouvements complexes
idéomotrice. *Voir* Fonctions mentales
relatives aux mouvements complexes
oculomotrice. *Voir* Fonctions mentales
relatives aux mouvements complexes
- Arbre bronchique, s43010
- Architecture. *Voir* Services, systèmes
et politiques relatifs à l'architecture
et à la construction
- Armoires réglables. *Voir* Aides techniques
pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Artères, s4101
fonctions des ~, b4150
- Articulations
bloquées. *Voir* Mobilité des articulations
fonctions des ~, b320
mobilité de plusieurs ~, b7101
mobilité des ~, b710
mobilité d'une seule ~, b7100
mobilité générale des ~, b7102
- stabilité de plusieurs ~, b7151
stabilité des ~, b715
stabilité d'une seule~, b7150
stabilité générale des ~, b7152
structures supplémentaires de l'appareil
locomoteur, s7701
- Artisanat, d9203. *Voir* Éducation informelle
- Arts, d920, d9202
- Arythmies. *Voir* Rythme cardiaque
- Ascenseur. *Voir* Produits et systèmes
techniques de l'architecture, de la
construction et de l'aménagement
intérieur à usage privé. *Voir* Produits
et systèmes techniques
de l'architecture, de la construction et de
l'aménagement pour l'intérieur : utilité
publique
- Asseoir (s'), d410, d4103
- Assimilation, Fonctions d'~, b520
- Assis, d415, d4153
- Assistance
rechercher l'~ d'aidants ou de
professionnels, d57021
- Assistants personnels, e340, e440
- Associations
formelles, d9101
informelles, d9100
Voir Services, systèmes et politiques
relatifs aux ~
- Assumer ses responsabilités, d2400
- Astigmatisme. *Voir* Vision
- Athétose. *Voir* Mouvements involontaires
- Attention, b140
déplacement de l'~, b1401
diriger son ~, d161
division de l'~, b1402
fixer son ~, d160
sur le contact physique, le visage et la
voix, d1600
sur des changements dans
l'environnement, d1601
maintien de l'~, b1400
partage de l'~, b1403
- Attitude consciencieuse, b126, b1262
- Attitudes,
sociétales, e460
- Attitudes individuelles
des amis, e420

- des connaissances, pairs, collègues,
voisins, e425
- des étrangers, e445
- des membres de la famille élargie, e415
- des membres de la proche famille, e410
- des personnes en position d'autorité, e430
- des personnes en position de
subordination, e435
- des prestataires de soins personnels, e440
- des professionnels de santé, e450
- d'autres professionnels, e455
- Attraper, d445, d4455
- Audiométriciens. *Voir* Professionnels
de santé
- Audition, b230
- discrimination auditive, b2301
- discrimination du langage parlé, b2304
- latéralisation du son, b2303
- localisation de la source sonore, b2302
- perception auditive, b2300
- sensations associées, b240
- Autisme. *Voir* Fonctions du tempérament et
de la personnalité
- Auto-immunité. *Voir* Fonctions du système
immunitaire
- Automobile
- conduire une ~, d475, d4751
- Autosuffisance économique, d870
- Avant-bras
- ligaments et fascia de l'~, s73013
- muscles de l'~, s73012
- os de l'~, s73010
- structure de l'~, s7301
- Avion
- conduire un ~, d4751
- utiliser un ~, d4702
- Avis des professionnels. *Voir* Conseils
de santé
- Avoirs financiers, e1650
- Avortement
- spontané. *Voir* Fonctions de procréation
- Azoospermie. *Voir* Fonctions de procréation
- Babillage
- Voir* Sons : Production d'une gamme de
sons.
- Voir* Communication préverbale
- Bâillement. *Voir* Fonctions respiratoires
additionnelles
- Bain (prendre son), d510
- Balissage des sentiers. *Voir* Produits et
systèmes techniques des parcs, des zones
protégées et des réserves naturelles
- Ballonnement, b5351
- Barbe
- prendre soin de sa ~, d5202
- Bassin
- mobilité du ~, b7201
- Bateau
- utiliser un ~, d470
- Bavement. *Voir* Déglutir
- Bégaiement, b3300
- Besoin irrésistible de consommer, b130
- Biberon. *Voir* Boire
- Bicyclette
- conduire une ~, d4750
- Blocage de la pensée. *Voir* Fonctions
de la pensée
- Bœuf
- monter un ~, d4752
- Boire, d560
- au biberon, d5601
- exprimer le besoin de ~, d5600
- Bonheur. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Bornes d'information. *Voir* Produits et
systèmes techniques de l'architecture, de
la construction
et de l'aménagement pour l'orientation,
l'accès et la désignation des lieux : utilité
publique
- Bouche, s320
- explorer avec la ~, d1200
- Bouffées de chaleur. *Voir* Fonctions
reproductives, sensations associées aux ~
- Bourdonnement dans les oreilles, b2400
- Bourses séreuses
- structures supplémentaires de l'appareil
locomoteur, s7703
- Bradycardie. *Voir* Fréquence cardiaque
- Bradyalgie, b3302
- Bradypnée. *Voir* Fréquence respiratoire
- Bras
- ligaments et fascia du ~, s73003
- muscles du ~, s73002
- os du ~, s73000

- Bredouillement, b3300
- Brosser (se) les dents. *Voir* Prendre soin de son corps
- Brûlure dans l'œil. *Voir* Sensations associées à l'œil
- Bruxisme. *Voir* Maniérismes
- Bureaux réglables. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Bus
utiliser un ~, d4702
- Cachexie. *Voir* Maintien du poids
- Cadence stéréotypique, b3301
- Cage thoracique, s4302
- Calcul, b172
arithmétique simple, b1720
complexe, b1721
processus de ~
utiliser les compétences et les stratégies propres au ~, d1720, d1721
- Calculer, d172
apprendre à, d140, d145, d150
- Callosités. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Canaux biliaires, s570
- Canaux semi-circulaires, s2602
- Cannes
entretien, d6504
- Capacité aérobie, b4551
- Capillaires, b415, b4151, s4103
- Cardiomyopathie. *Voir* Fonctions du cœur
- Caractères. *Voir* Symboles
- Carence en fer. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Catatonie. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Catégorisation des données. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
- Cauda equina, s12003
- Centre de gravité, d4106
- Cérémonies, d9102
- Cerveau, s110
- Cervelet, s1104
- Chaleur et respect, d7100
- Chaloupe à rames
conduire une ~, d4750
utiliser une ~, d4700
- Chameau
monter un ~, d480
- Changements dans l'environnement
fixer son attention sur des ~, d1601
- Changements démographiques, e2150
- Changer et maintenir la position du corps, (d410-d429)
- Chant. *Voir* Production de notes
- Chanter, d332
- Charrette
conduire une ~, d4752
- Chaussures
mettre des ~, d5402
ôter des ~, d5403
- Chéloïdes. *Voir* Fonctions réparatrices de la peau
- Chercher à prendre, d4452
- Cheval
monter un ~, d480
- Cheveux, b850
prendre soin de ses ~, d5202
se laver les ~, d510, d5100
structure des ~, s840
- Chevilles
articulation de la ~, s75021
ligaments et fascia de la ~, s75023
muscles de la ~, s75022
os de la ~, s75020
structure de la ~, s7502
- Chiffres. *Voir* Symboles arithmétiques
- Chorée. *Voir* Mouvements involontaires
- Choroïde, s2200
- Chute (sensation de), b240
- Cicatrisation. *Voir* Fonctions réparatrices de la peau
- Cité
Voir Citoyenneté
Voir Services, systèmes et politiques relatifs à la participation à la vie de la ~
- Citoyenneté, d950
- Claudication. *Voir* Démarche
- Claudication intermittente.
Voir Fonctions des artères
- Climat, e225
- Clitoris, s63030
- Cloisons

- structures supplémentaires
 - de l'appareil locomoteur, s770
- Clonus du pied. *Voir* Réflexes moteurs
- Clubs locaux d'action sociale. *Voir*
 - Associations informelles
- Coagulation, b4303
- Coagulopathies. *Voir* Fonctions
 - du système hématopoïétique
- Coccyx, s76004
- Cochlée, s2600
- Cœur, s4100
 - apport sanguin au ~, b4103
 - contraction des muscles ventriculaires, b4102
 - fonctions du ~, b410
 - fréquence cardiaque, b4100
 - rythme cardiaque, b4101
- Colère. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Collègues, e325
 - attitudes individuelles des ~, e425
- Colonne cervicale, s76000
- Colonne lombaire, s76002
- Colonne sacrée, s76003
- Colonne thoracique, s76001
- Colonne vertébrale
 - structure de la ~, s7600
- Coma, b110, b1100
- Commandes électroniques. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé
- Communication
 - Voir* Produits et systèmes techniques pour la ~
 - Voir* Communiquer
 - Voir* Services, systèmes et politiques relatifs à la ~
- Communication préverbale. *Voir* Communiquer
- Communications de masse. *Voir* Services, systèmes et politiques relatifs aux médias
- Communiquer - produire
 - chanter, d332
 - communication préverbale, d331
 - des dessins et des photographies, d3352
 - des messages en langage des signes, d340
 - des messages gestuels, d3350
- des signes et des symboles généraux, d3351
- parler, d330
- Communiquer – recevoir
 - des dessins et des photographies, d3152
 - des messages écrits, d325
 - des messages en langage des signes, d320
 - des messages gestuels, d3150
 - des messages non verbaux, d315
 - des messages parlés, d310
 - des signes et des symboles généraux, d3151
- Compter. *Voir* Calculer
- Comportement
 - gérer son ~, d250
- Compositions écrites, d1701, d1702
- Compulsions. *Voir* Fonctions de la pensée
- Concentration. *Voir* Attention
- Concepts
 - acquérir des ~, d137
 - de base, d1370
 - complexes, d1371
- Condition physique
 - surveiller sa ~, d5701
- Conduire un véhicule, d475
- Conduit auditif interne, s2603
- Conduit vaginal, s63033
- Confiance, b126, b1266
- Confort physique
 - assurer son ~, d5700
- Conjoints. *Voir* Famille proche
- Conjonctive, s2200
- Connaissances,
 - connaissances, e325
 - appliquer des ~, d160-d179
 - attitudes individuelles des ~, e425
- Conscience, b110
 - altération de la ~ due à des drogues, b1102
 - continuité de la ~, b1101
 - de soi, b110
 - état de, b1100
 - perte de ~, b110
 - qualité de la ~, b110
- Conseils de santé
 - rechercher des ~, d57021
 - suivre des ~, d57020

- Consommation. *Voir* Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation
- Constriction artérielle. *Voir* Fonctions des artères
- Constriction veineuse. *Voir* Fonctions des veines
- Contact
physique, d7105
Fixer son attention sur le ~, d1600
facilité de ~, b1255
- Contenu de la pensée. *Voir* Pensée
- Continence vésicale b6202
- Continuité de la conscience. *Voir* Conscience
- Contourner des obstacles, d450, d4503
- Contraction des muscles ventriculaires, b410, b4102
- Contractions involontaires des muscles, b765, b7650
- Contraintes horaires
s'adapter aux ~, d2306
- Contrôle de la pensée. *Voir* Pensée
- Contrôle psychomoteur. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Contusions. *Voir* Fonctions réparatrices de la peau
- Convenances. *Voir* Espace social
- Conventions sociales, d710, d7104
- Conversation, d350
engager une ~, d3500
faire la ~ avec plusieurs personnes, d3504
faire la ~ avec une personne, d3503
mettre fin à une ~, d3502
soutenir une ~, d3501
- Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication, (d350-d369)
- Copier, d130
- Coprolalie. *Voir* Maniérismes
- Cordes vocales, s3400
- Cornée, s2201
- Corps calleux, s11070
- Corps flottants. *Voir* Qualité de l'image visuelle
- Corps vitré, s2205
- Cortex cérébral, s1100
- Cou
articulations du ~, s710, s7103
ligaments et fascia du ~, s7105
muscles du ~, s7104
os du ~, s7102
- Couché, d415, d4150
- Coucher (se), d410, d4100
- Courir, d455, d4552
- Courriel. *Voir* Appareils de télécommunication
- Coutumes. *Voir* Attitudes
- Couverts
utiliser des ~. *Voir* Acquérir un savoir-faire de base
- Craie. *Voir* Écriture
- Crampe abdominale, b535
- Crâne
os du ~, s7100
- Crayon. *Voir* Écriture
- Crevasses. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Crise
faire face à une ~, d240, d2402
- Cristallin, s2204
- Critique, d7103
- Croissance. *Voir* Fonctions de régulation de la croissance
- Croissance intellectuelle, b117
- Croyances religieuses. *Voir* Attitudes
- Crucifix. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- Cubes
faire des constructions avec des ~. *Voir* Tâche unique, entreprendre une ~ de manière indépendante
- Cuisine
laver la ~, d6401
- Cuisse
ligaments et fascia de la ~, s75003
muscles de la ~, s75002
os de la ~, s75000
structure de la ~, s7500
- Culture, d920
- Cycle du sommeil. *Voir* Sommeil
- Déambulateur
entretien, d6504
se déplacer avec un ~, d465

- Debout, 142
 Début du sommeil. *Voir* Sommeil
 Décisions
 prendre des ~, d177
 Déclaration universelle des droits de l'homme. *Voir* Droits humains
 Défécation, b525,
 effectuer la ~ de manière appropriée, d53011
 exprimer le besoin de ~, d53010
 fréquence de la ~, b5252
 régulation de la ~, d5301
 Déficiences idéatoires. *Voir* Forme de la pensée
 Déglutir, b5105
 Déglutition
 buccale, b51050
 oesophagienne, b51052
 pharyngienne, b51051
 Dégradation des aliments, b515, b5151
 Démarche
 asymétrique, b770
 hélicopode, b770
 rigide, b770
 spastique, b770
 Démence, b117
 Densité de population, e215, e2151
 Dents, s3200
 permanentes, s32001
 temporaires, s32000
 Dépendances, b1303
 Dépersonnalisation. *Voir* Expérience de soi-même
 Déplacement de l'attention. *Voir* Attention
 Déplacer (se), d455
 conduire un véhicule, d475
 courir, d4552
 dans des bâtiments autres que la maison, d4601
 dans différents lieux, d460
 dans la maison, d4600
 en dehors de bâtiments, d4602
 en utilisant des équipements spéciaux, d465
 grimper, d4551
 monter un animal comme moyen de transport, d480
 nager, d4554
 ramper, d4550
 sauter, d4553
 sur les fesses et rouler, d4555
 traîner les pieds, d4556
 utiliser un moyen de transport, d470
 Voir Marcher
 Déplacer des objets
 avec les membres inférieurs, d435
 Déplacer le centre de gravité, d4106
 Déposer, d4305
 Déréalisation. *Voir* Expérience de soi-même
 Déshydratation. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
 Désorientation. *Voir* Orientation
 Dessins et photographies
 communiquer - recevoir des ~, d3152
 produire des ~, d3352
 Diaphragme, b445, b4451, s43031
 Diencéphale, s1102
 Différencier des personnes familières, d7106
 Dilatation artérielle. *Voir* Fonctions des artères
 Dilatation veineuse. *Voir* Fonctions des veines
 Diplopie. *Voir* Vision
 Discordance. *Voir* Voix
 Discrimination auditive. *Voir* Audition
 Discrimination du langage parlé. *Voir* Audition
 Discussion, d355
 avec plusieurs personnes, d3551
 avec une seule personne, d3550
 Dispersion de pensée. *Voir* Contrôle de la pensée
 Dispositifs de transfert. *Voir* Aides techniques à la mobilité et au transport
 Dispositifs de vision spécialisés. *Voir* Aides techniques à la communication
 Distractivité. *Voir* Attention
 Division de l'attention. *Voir* Attention
 Doigts
 articulations des ~, s73021
 Dominance,
 manuelle, b1473
 latérale, b1474
 Donner des coups de pied, d435, d4351

- Douche, prendre une ~, d5101
- Douleur, (b280-b289), b280
à la hanche. *Voir* Douleur
dans les articulations
à l'épaule. *Voir* Douleur
dans les articulations
à localisation multiple, b2802
au membre inférieur, b28015
au membre supérieur, b28014
dans le tronc. *Voir* Douleur
dans le dos
dans les articulations, b28016
dans une partie du corps, b2801
à la tête et au cou, b28010
à l'estomac ou dans l'abdomen,
b28012
dans la poitrine, b28011
dans la région pelvienne, b28012
dans le dos, b28013
généralisée, b2800
irradiante dans un dermatome, b2803
irradiante dans un segment ou une
région, b2804
lombaire. *Voir* Douleur dans le dos
- Droit
à l'autodétermination. *Voir* Droits
humains
à l'autonomie. *Voir* Droits humains
Voir Services, systèmes et politiques
relatifs au ~
- Droit de vote. *Voir* Citoyenneté
- Droits de l'Homme. *Voir* Droits humains
- Droits humains, d940
- Dysarthrie
ataxique. *Voir* Articulation. *Voir*
Articulation
spastique. *Voir* Articulation
- Dysdiadococinésie. *Voir* Mouvements
volontaires, coordination des ~
- Dyskinésie. *Voir* Mouvements involontaires
associée au sommeil. *Voir* Contractions
involontaires des muscles
- Dysménorrhée. *Voir* Fonctions
reproductives, sensations associées aux ~
- Dyspareunie. *Voir* Fonctions reproductives,
sensations associées aux ~
- Dysphagie. *Voir* Déglutir
- Dysphonie. *Voir* Voix
- Dyspnée. *Voir* Fonctions cardio-vasculaires
et respiratoires
- Dystonies
généralisées. *Voir* Tonus des muscles
de tout le corps
- Dystonies focales. *Voir* Tonus des muscles
isolés
- Écholalie. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Échopraxie. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Écolage à domicile. *Voir* Éducation
informelle
- Écoles professionnelles. *Voir* Éducation
supérieure
- Écoles supérieures. *Voir* Éducation
supérieure
- Économie. *Voir* Services, systèmes
et politiques relatifs à l'~
- Écouter, d115
- Écrire, d170
acquérir la compétence à ~
des symboles, des caractères et
l'alphabet, d1451
des mots et des phrases, d1452
apprendre à ~, d145
- Écriture
acquérir la compétence à utiliser du
matériel pour l'~, d1450
processus d'~
utiliser les compétences et les
stratégies propres au ~, d1700
Voir Aides techniques à la
communication
- Éducation,
informelle, d810
préscolaire, d815
accéder à un programme d'~ ou à ses
différents niveaux, d8150
achever un programme d'~, d8153
progresser dans un programme d'~,
d8152
se maintenir dans un programme d'~,
d8151
vie ~, d816
scolaire, d820
accéder à un programme ~ ou à ses
différents niveaux, d8200
achever un programme ~, d8203

- progresser dans un programme ~, d8202
 se maintenir dans un programme ~, d8201
 vie ~, d835
Voir Services, systèmes et politiques relatifs à l'~ et à la formation supérieure, d830. Voir Enseignement supérieur
- Effets ménagers
 occuper des ~, d650
 aider à l'entretien des ~, d6507
- Église. *Voir Religion*
- Éjaculation. *Voir Fonctions sexuelles prématurée. Voir Fonctions sexuelles retardée. Voir Fonctions sexuelles*
- Éléphant
 monter un ~, d480
- Émaciation. *Voir Maintien du poids*
- Embarcation à moteur
 conduire une ~, d4751
- Émotions. *Voir Fonctions émotionnelles*
- Emphysème pulmonaire. *Voir Fonctions respiratoires*
- Emploi,
 chercher un ~, d8450
 chercher, obtenir, garder et quitter un ~, d845, d8450
 garder un ~, d8451
 non rémunéré, d855
 quitter un ~, d845, d8452
 rémunéré, d850
 travail à temps complet, d8502
 travail à temps partiel, d8501
 travail en indépendant, d8500
Voir Produits pour l'~
- Endroit pour vivre
 acquérir un ~, d610
- Endurance des muscles, b740
 de groupes de muscles, b7401
 de tous les muscles du corps, b7402
 isolés, b7400
- Endurance physique générale, b4550
- Énergie
 fonctions de l'~, b130
 niveau d'~, b130
- Enfants. *Voir Famille proche*
- Engourdissement. *Voir Sensibilité à la pression. Voir Toucher*
- Énonciation. *Voir Articulation*
- Enseignement supérieur
 accéder à l'~ ou à ses différents niveaux, d8300
 achever un programme d'~, d8303
 progresser dans un programme d'~, d8302
 se maintenir dans un programme d'~, d8301
- Entraide. *Voir Services, systèmes et politiques relatifs aux associations et aux services d'~*
- Entraves aux illusions. *Voir Contenu de la pensée*
- Entreprendre
 une tâche unique, d210
- Entretien
 de l'habitation, d6501
 des aides techniques, d6504
 des appareils ménagers, d6502
 des véhicules, d6503
 du mobilier, d6501
- Entretien personnel, (d510-d599)
- Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement, (e210-e299)
- Épaules
 articulations des ~, s720, s7201
 ligaments et fascia des ~, s7203
 muscles des ~, s7202
 os des ~, s7200
 structures des ~, s720
- Équilibre. *Voir Fonctions vestibulaires*
- Équilibre électrolytique, b545, b5452
- Équilibre hormonal. *Voir Fonctions des glandes endocrines*
- Équilibre hydrique, b5450
 maintien de l'~, b54501
- Équilibre minéral, b5451
- Érection
 clitoridienne. *Voir Fonctions sexuelles pénienne. Voir Fonctions sexuelles*
- Ergothérapeutes. *Voir Professionnels de santé*
- Escaliers roulants. *Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la*

- construction
 - et de l'aménagement pour l'intérieur :
 - utilité publique
- Escarres. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Espace social
 - préservation, d720, d7204
- Estomac, s530
- État de conscience. *Voir* Conscience
- États de possession, b110
- États de transe, b110
- États végétatifs, b110
- Éternuement. *Voir* Fonctions respiratoires additionnelles
- Étourdissement, b240, b2401
 - nausée associée à l'~, b2403
- Étrangers
 - attitudes individuelles des ~, e445
- Évanescence des idées. *Voir* Fonctions de la pensée
- Événements causés par l'homme, e235
- Événements naturels, e230
- Éviter les risques, d570, d571
- Examens physiques. *Voir* Prendre soin de sa santé
- Excès pondéral. *Voir* Maintien du poids
- Excitation. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Excitation sexuelle, b640, b6400
- Excrétion urinaire, b610
- Exigences psychologiques, d240
- Expérience de soi-même, b1800
- Expérience de son propre corps, b1801
- Expérience du temps, b1802
- Expression du langage. *Voir* Langage
- Exprimer le besoin de
 - boire, 5600
 - déféquer, d53010
 - manger, d5500
 - uriner, d53000
- Extraversion, b1260
- Face
 - os de la ~, s7101
- Faire le ménage, d640
- Faire les courses, d6200
- Faire semblant, d1630
 - jouer à ~. *Voir* Apprendre à travers des actions
- Famille
 - élargie, e315
 - attitudes de la ~, e415
 - proche, e310
 - attitudes de la ~, e410
- Fascia
 - structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, s770
- Fatigabilité, b455, b4552
- Fatigue oculaire. *Voir* Sensations associées à l'œil
- Faune, e220
- Fausse couches. *Voir* Fonctions de procréation
- Fauteuil roulant
 - se déplacer en ~, d465
- Fauteuils roulants. *Voir* Aides techniques à la mobilité et au transport
- entretien, d6504
- Fécondité, b660
- Fiabilité, b126, b1267
- Flatulence, b525, b5254
- Flexibilité cognitive, b1643
- Flore, e220
- Fluidité de la parole, b3300
- Foie, s560
- Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
 - sensations associées aux ~, b460
- Fonctions d'assimilation b520
- Fonctions de coagulation b4303
- Fonctions de défécation b525
- Fonctions cognitives
 - de base, b163
 - de niveau supérieur, b164
- Fonctions de la peau et des structures associées, (b810-b849)
 - protectrices, b810
 - réparatrices, b820
- Fonctions de la pensée, b160
- Fonctions de la pression artérielle, b420
- Fonctions de la voix. *Voir* Voix
- Fonctions de la voix et de la parole, (310-b399)
- Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement, (710-b799)
- Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires, (b230-b249)

- Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique, b545
- Fonctions de mobilité des os, b720
- Fonctions de procréation, b660
- Fonctions de régulation de la croissance, b560
- Fonctions de tolérance à l'effort, b455
- Fonctions de transport de métabolites par le sang, b4302
- Fonctions des annexes de l'œil. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des artères, b4150
- Fonctions des articulations et des os, (b710-b729)
- Fonctions des capillaires, b4151
- Fonctions des ganglions lymphatiques, b4353
- Fonctions des glandes endocrines, b555
- Fonctions des glandes lacrymales. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des muscles, (b730-b749)
- Fonctions des muscles externes de l'œil. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des muscles internes de l'œil. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des muscles respiratoires, b445
- Fonctions des paupières. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire, (b410-b499)
- Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien, (b510-b599)
- Fonctions des systèmes hématopoïétique et immunitaire, (430-b439)
- Fonctions des vaisseaux lymphatiques, b4352
- Fonctions des vaisseaux sanguins, b415
- Fonctions des veines, b4152
- Fonctions digestives, b515
- Fonctions d'ingestion, b510
- Fonctions du champ visuel. *Voir* Vision
- Fonctions du cœur, b410
- Fonctions du système cardio-vasculaire, (b410-b429)
- Fonctions du système hématopoïétique, b430
- Fonctions du système immunitaire, b435
- Fonctions du système respiratoire, (b440-449)
- Fonctions du tempérament et de la personnalité, b126
- Fonctions du toucher, b265
- Fonctions émotionnelles, b152
- Fonctions et sensations additionnelles des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire, (b450-469)
- Fonctions génitales, b6703
sensations associées aux ~, b670
- Fonctions génitales et reproductives, (b640-679)
- Fonctions génito-urinaires et reproductives, (b610-b699)
- Fonctions gustatives. *Voir* Goût
- Fonctions intégratives du langage. *Voir* Langage
- Fonctions intellectuelles, b117
- Fonctions liées à la puberté, b5550
- Fonctions liées au mouvement, (b750-b789)
- Fonctions mentales, (b110-b199)
- Fonctions mentales du langage. *Voir* Langage
- Fonctions mentales globales, (b110-b139)
- Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes. *Voir* Mouvements
- Fonctions mentales spécifiques, (b140-b189)
- Fonctions olfactives. *Voir* Odorat
- Fonctions oxyphoriques du sang, b4301
- Fonctions perceptuelles, b156
- Fonctions proprioceptives, b260
- Fonctions psychomotrices, b147
qualité des ~, b1471
organisation des ~, b1472
- Fonctions psychosociales globales, b122
- Fonctions relatives au métabolisme et au système endocrinien, (b540-b559)
- Fonctions relatives au système digestif, (510-539)
- Fonctions relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles, b850, b860
- Fonctions reproductives
sensations associées aux ~, b670
- Fonctions respiratoires, b440
- Fonctions respiratoires additionnelles, b450

- Fonctions sensorielles additionnelles, (b250-b279)
- Fonctions sensorielles et douleur, (b210-b299)
- Fonctions sexuelles, b640
- Fonctions thermorégulatrices, b550
- Fonctions urinaires, (b610-b639), b620
sensations associées aux ~, b630
- Fonctions vestibulaires, b235
de l'équilibre, b2351
de position, b2350
du mouvement, b2352
sensations associées, b240
- Fonctions visuelles. *Voir* Vision
- Fontanelle, s71001
- Formation
professionnelle, d825
accéder à une ~ ou à ses différents niveaux, d8250
achever un programme de ~, d8253
progresser dans un programme de~, d8252
se maintenir dans un programme de~, d8251
Voir Services, systèmes et politiques relatifs à l'éducation et à la ~
- Formation des concepts. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
- Forme de la pensée. *Voir* Pensée
- Fosses nasales, s3102
cloison, s3101
- Fouissement. *Voir* Réflexes provoqués par d'autres stimuli extéroceptifs
- Fredonnement. *Voir* Production de notes
- Fréquence cardiaque, b4100
- Fréquence respiratoire, b4400
- Fréquence urinaire, b6201
- Frères. *Voir* Famille proche
- Frigidité. *Voir* Fonctions sexuelles
- Fugues, b110
- Galactorrhée. *Voir* Fonctions de procréation
- Gamme des émotions, b1522
- Ganglions lymphatiques, s4201
fonctions des ~, b4353
- Garderie. *Voir* Éducation préscolaire
- Gazouillis. *Voir* Sons : Production d'une gamme de sons
- Gencives, s3201
- Genou
articulation du ~, s75011
- Genoux, d4152
- Géographie physique, e210
- Gestion du temps. *Voir* Temps
- Gigantisme. *Voir* Fonctions de régulation de la croissance
- Glande parathyroïde, s5802
- Glande surrénale, s5803
- Glande thyroïde, s5801
- Glandes cutanées
structure des ~, s820
- Glandes endocrines, b555, s580
- Glandes salivaires, s510
- Glandes sébacées, s8201
- Glandes sudoripares, s8200
- Globe oculaire, s220
- Goût, b250
agueusie, b250
hypoguesie, b250
- Goûter, d1203
- Grands domaines de la vie, (d810-d899)
- Grands-parents. *Voir* Famille proche
- Gratitude, d7101
- Grimper, d4551
- Grossesse, b660, b6601
ectopique. *Voir* Fonctions de procréation
- Groupements professionnels. *Voir* Associations formelles
- Groupes culturels. *Voir* Associations informelles
- Habiller (s'), d540
selon les circonstances, d5404
- Habitation
entretien, d650, d6501
- Haine. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Hallucination. *Voir* Fonctions perceptuelles
- Hanche
articulation de la ~, s75001
- Haut-le-coeur. *Voir* Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- Hématopoïèse, 77
- Héméralopie. *Voir* Sensibilité à la lumière.
Voir Vision

- Hémianopsie. *Voir* Vision
- Hémi-parésie. *Voir* Puissance des muscles d'un côté du corps
- déficiences associées à l'~. *Voir*
Endurance de groupes de muscles.
Voir Tonus des muscles d'un côté du corps
- Hémiplégie. *Voir* Puissance des muscles d'un côté du corps
- déficiences associées à l'~. *Voir*
Endurance de groupes de muscles.
Voir Tonus des muscles d'un côté du corps
- Hémophilie. *Voir* Fonctions du système hématopoïétique
- Hobby, d9204
- Humidité, e2251
- Hydramnios. *Voir* Fonctions de procréation
- Hydrographie, e2101
- Hydronéphrose. *Voir* Excrétion urinaire
- Hygiène dentaire. *Voir* Prendre soin de ses dents
- Hyperacidité. *Voir* Fonctions digestives
- Hypercalcémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypercorticisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperesthésie. *Voir* Sensibilité à la pression. *Voir* Toucher
- Hypergonadisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperkalémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hyperménorrhée. *Voir* Menstruations, importance du volume des ~
- Hypermétropie. *Voir* Vision
- Hypermobilité. *Voir* Mobilité des articulations
- Hypermotilité. *Voir* Fonctions digestives
- Hypernatrémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hyperparathyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperpathie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Hyperpituitarisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperrhinolalie. *Voir* Voix
- Hypersensibilité. *Voir* Réactions d'hypersensibilité
- Hypersomnie, b134
- Hypertension. *Voir* Fonctions de la pression artérielle
- Hyperthermie. *Voir* Température corporelle
- Hyperthyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperventilation. *Voir* Fonctions respiratoires
- Hypoalgésie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Hypocalcémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypocorticisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hypoesthésie. *Voir* Sensibilité à la pression
- Hypogonadisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hypoguesie. *Voir* Goût
- Hypokalémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypoménorrhée. *Voir* Menstruations, importance du volume des ~
- Hyponatrémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypoparathyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hypophyse, s5800
- Hypopituitarisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyporhinolalie. *Voir* Voix
- Hyposmie. *Voir* Odorat
- Hypotension. *Voir* Fonctions de la pression artérielle
- Hypotension posturale. *Voir* Fonctions de la pression artérielle
- Hypothermie. *Voir* Température corporelle
- Hypothèses
faire des ~, d1632
- Hypothyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Idées surinvesties. *Voir* Contenu de la pensée

- Idéologies, e465 *Voir* Attitudes
- Illusion. *Voir* Fonctions perceptuelles
- Illusions. *Voir* Fonctions de la pensée
- Imitation. *Voir* Copier
- Immunité. *Voir* Fonctions du système immunitaire
- Implants cochléaires. *Voir* Aides techniques à la communication
- Implication, 15
- Impuissance. *Voir* Fonctions sexuelles
- Incohérence de la pensée. *Voir* Fonctions de la pensée
- Incontinence
 continue. *Voir* Continence vésicale
 mixte. *Voir* Continence vésicale par besoin impérieux. *Voir* Continence vésicale
 réflexe. *Voir* Continence vésicale
 urinaire d'effort. *Voir* Continence vésicale
- Indications en braille. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux : utilité publique
- Indice de masse corporelle. *Voir* Maintien du poids
- Infirmières. *Voir* Professionnels de santé
- Informations
 obtenir des ~, d132
- Insertion de pensée. *Voir* Contrôle de la pensée
- Insomnie, b134
- Insuffisance cardiaque. *Voir* Fonctions du cœur
- Insuffisance coronarienne. *Voir* Fonctions du cœur
- Insuffisance pondérale. *Voir* Maintien du poids
- Insuffisance rénale. *Voir* Excrétion urinaire
- Intensité lumineuse, e240, e2400
- Intensité sonore, e250, e2500
- Interactions sociales
 complexes avec autrui, d720
 de base avec autrui, d710
 initier des ~, d71040
 maintenir des ~, d71041
- Intérêt sexuel. *Voir* Fonctions sexuelles
- Interrupteurs à minuterie. *Voir* Aides techniques à usage personnel
- Intestin, s540
 grêle, s5400
 gros, s5401
- Intonation, b330
- Introversion, b126
- Intuition, b1644
- Iris, s2202
- Irritation dans l'oreille, b2404
- Irritation de l'oeil. *Voir* Sensations associées à l'oeil
- Ischémie coronarienne. *Voir* Apport sanguin au cœur
- Jamais vu et déjà vu. *Voir* Expérience du temps
- Jambe
 ligaments et fascia de la ~, s75013
 muscles de la ~, s75012
 os de la ~, s75010
 structure de la ~, s7501
- Jeu
 collectif partagé, d8803
 en parallèle, d8802
 engagement dans le ~, d880
 observateur dans le ~, d8801
 solitaire, d8800
 symbolique. *Voir* Apprendre à travers des actions
- Jeux, d9200
- Joie. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Jouets éducatifs. *Voir* Produits et systèmes techniques pour l'éducation, généraux
- Jour, e245, e2450
- Jugement, b1645
- Kinesthésie. *Voir* Fonctions proprioceptives
- Kiosques. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux : utilité publique
- Labilité de l'émotion. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Lâcher, d440, d4403
- Lactation, b6603

- Lancer, d4454
- Langage
 acquérir le ~, d133
 expression du ~, b1671
 des signes, b16712
 écrit, b16711
 gestuel, b16713
 parlé, b16710
 fonctions intégratives du ~, b1672
 fonctions mentales du ~, b167
 réception du ~, b1670
 des signes, b16702
 écrit, b16701
 gestuel, b16703
 parlé, b16700
- Langage additionnel
 acquérir un ~, d134
- Langage des signes. *Voir* Langage
 produire des messages en ~, d340
- Langage écrit
 comprendre le ~, d1661
- Langue, s3203
- Larynx, s340
- Latéralisation du son. *Voir* Audition
- Laver (se), d510
- Laver (se) les mains et les pieds, d510
- Lecture
 utiliser les compétences générales et les
 stratégies propres au processus de ~,
 d 1660
- Lentilles de contact. *Voir* Aides techniques à
 la communication
- Lèvre, s3204
 inférieure, s32041
 supérieure, s32040
- Lèvres
 grandes, s63031
 petites, s63032
- Liberté
 d'association. *Voir* Citoyenneté
 d'expression. *Voir* Citoyenneté
 de religion. *Voir* Citoyenneté
- Ligaments extra-articulaires
 structures supplémentaires de l'appareil
 locomoteur, s770
- Linge
 laver et sécher le ~, d640, d6400
- Lire, d166
- apprendre à ~, d140
 acquérir la compétence à ~ à haute voix,
 d1401
- Livres. *Voir* Produits et systèmes techniques
 pour l'éducation, généraux
- Livres de prière en braille. *Voir* Aides
 techniques pour la pratique religieuse et
 les activités spirituelles
- Lobe
 frontal, s11000
 occipital, s11003
 pariétal, s11002
 temporal, s11001
- Localisation de la source sonore. *Voir*
 Audition
- Logement
 acheter un ~, d6100
 louer un ~, d6101
 meubler un ~, d6102
Voir Services, systèmes et politiques
 relatifs au logement
- Logiciels. *Voir* Produits et systèmes
 techniques pour l'éducation, généraux
- Logopèdes. *Voir* Professionnels de santé
- Loisirs, d920
- Lubrification vaginale. *Voir* Fonctions
 sexuelles
- Lumière, e240
- Lune, e245, e2451
- Lunettes. *Voir* Aides techniques à la
 communication
- Lymphadénite. *Voir* Fonctions du système
 immunitaire
- Lymphœdème. *Voir* Fonctions du système
 immunitaire
- Machine à écrire en braille, utiliser une ~.
Voir Écriture
- Machines à écrire, d3601
- Main
 articulations de la ~, s73021
 ligaments et fascia de la ~, s73023
 muscles de la ~, s73022
 os de la ~, s73020
 structure de la ~, s7302
- Mains
 se laver les ~, d510
 développement de l'usage des ~, b1473

- Maintien de l'attention. *Voir* Attention
- Maintien du poids, b530
- Maintien du sommeil. *Voir* Sommeil
- Maîtrise des émotions, b1521
- Maîtrise psychomotrice, b1470
- Malabsorption. *Voir* Fonctions digestives
- Maladie de Parkinson. *Voir* Tonus des muscles de tout le corps
- Mamelons, s6302
- Manger, d550
 - de manière appropriée, d5301
 - exprimer le besoin de ~, d5500
 - Voir* Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne
- Maniérismes, b7652
- Manipuler, d4402
- Manuels. *Voir* Produits et systèmes techniques pour l'éducation, généraux
- Marcher, d450
 - contourner des obstacles, d4503
 - sur de courtes distances, d4500
 - sur de longues distances, d4501
 - sur différentes surfaces, d4502
- Marginalisation. *Voir* Attitudes
- Mastiquer, b5102
- Masturbation. *Voir* Fonctions sexuelles
- Matériel didactique, *Voir* Produits et systèmes techniques pour l'éducation
- Matériel informatique. *Voir* Produits et systèmes techniques pour l'éducation, généraux
- Matériel pour l'écriture. *Voir* Écriture
- Matières fécales. *Voir* Défécation. *Voir* Défécation
- Médecins. *Voir* Professionnels de santé
- Médias. *Voir* Services, systèmes et politiques relatifs aux ~
- Médiation cellulaire. *Voir* Fonctions du système immunitaire
- Médiation par anticorps. *Voir* Fonctions du système immunitaire
- Médicaments, e1101
 - allopathiques, e1101
 - homéopathiques, e1101
 - gérer des ~, d57020
- Medulla oblongata, s11050
- Mélodie de la parole, b3303
- Membre fantôme. *Voir* Expérience de son propre corps
- Membre inférieur
 - structure du ~, s750
- Membre supérieur
 - structure du ~, s730
- Membres,
 - développement de l'usage des ~, b1474
- Mémoire, b144
 - à court terme, b1440
 - à long terme, b1441
 - ancienne, b144
 - champ de la ~, b144
 - immédiate, b144
 - rappel de la ~, b144
 - récente, b144
- Méninges, s130
- Ménopause, b6702
- Menora. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- Ménorragie. *Voir* Menstruations, importance du volume des ~
- Menstruations, b650
 - début des ~, b6503
 - importance du volume des ~, b650, b6502
 - intervalle entre les ~, b6501
 - régularité des ~, b6500
 - soins pendant les ~, d5302
- Mésencéphale, s1101
- Messages
 - écrire des ~, d345
 - écrits
 - communiquer - recevoir des ~, d325
 - en langage des signes
 - produire des ~, d340
 - gestuels
 - communiquer - recevoir des ~, d3150
 - produire des ~, d3350
 - non verbaux
 - communiquer - recevoir des ~, d315
 - produire des ~, d335
 - parlés
 - communiquer - recevoir des ~, d310
 - comprendre des ~ simples, d3101
 - comprendre des ~ complexes, d3102
- Messages en langage des signes

- communiquer - recevoir des ~, d320
- Métabolisme
 basal, b5400
 des glucides, b5401
 des graisses, b5403
 des protéines, b5402
 fonctions générales, b540
- Météorologie, e225
- Méto
 utiliser un ~, d470, d4702
- Mettre debout (se), d4104
- Miction, b6200
 effectuer la ~ de manière appropriée, d53001
 régulation de la ~, d5300
- Minuterie. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Mobilier
 entretien, d650
- Mobilité,
 des articulations, b710
- Mobilité des os b720
- Moelle épinière, s120, s1200
- Moelle osseuse, s4204
- Monoparésie. *Voir* Puissance des muscles d'un membre
 déficiences associées à la ~. *Voir*
 Endurance de groupes de muscles.
Voir Tonus des muscles isolés. *Voir*
 Tonus des muscles isolés
- Monoplégie. *Voir* Puissance des muscles d'un membre
 déficiences associées à la ~. *Voir*
 Endurance de groupes de muscles
- Monter un animal, d480
- Mordre, b5101
- Mosquée. *Voir* Religion
- Mots
 acquérir la compétence
 à comprendre des ~ simples, d1402
 à écrire de mots, d1452
 acquérir des ~ simples, d1330
 combiner des ~ pour faire des phrases, d1331
- Motivation, b130, b1301
- Motocyclette
 conduire une ~, d4751
- Motricité fine, d440
 des pieds, d446
- Mouvements
 fonctions mentales relatives aux ~ complexes, b176
- Mouvements athétosiques. *Voir*
 Contractions involontaires des muscles
- Mouvements choréiques. *Voir* Contractions involontaires des muscles
- Mouvements globaux, b7610
- Mouvements involontaires, b765
- Mouvements spontanés, b761
 du nourrisson, b761
 spécifiques, b7611
- Mouvements volontaires. *Voir* Œil
 complexes, b760
 contrôle des ~, b7601
 coordination des ~, b7602
 simples, b7600
- Moyen de transport, d470
 à énergie humaine
 conduire un ~, d4750
 utiliser un ~, d4700
 à traction animale
 conduire un ~, d4752
 motorisé
 utiliser un ~, d4701
 utiliser une personne comme ~, d4703
- Moyen de transport motorisé
 conduire un ~, d4751
 oculomoteurs, s2303
 structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, s770
- Mucus
 production du ~, b4500
 transport du ~, b4501
- Muscles intercostaux, s43030
- Muscles respiratoires, b445, s4303
 diaphragme, b4451
 secondaires, b4452
 thoraciques, b4450
- Mutisme akinétique. *Voir* Puissance des muscles de tout le corps
- Myocardite. *Voir* Fonctions du cœur
- Myopie. *Voir* Vision
- Nager, d4554
- Nanisme. *Voir* Fonctions de régulation de la croissance

- Narcolepsie, b134
 Nausée, b5350
 Nausée associée à l'étourdissement. *Voir* Étourdissement
 Négativisme. *Voir* Fonctions psychomotrices
 Nerfs crâniens, s1106
 Nerfs rachidiens, s1201
 Nettoyer, d640, d6402
 Nez, s310
 externe, s3100
 prendre soin de son ~, d5205
 Niveau d'activité, b1252
 adapter son ~, d2504
 gérer son ~, d2303
 Niveau d'énergie. *Voir* Énergie
 Nivellement de l'affect. *Voir* Fonctions émotionnelles
 Normes. *Voir* Attitudes
 Normes sociales, e465
 Nouveauté
 recherche de la ~, b126
 accepter la ~, d2500
 Noyaux gris, s1103
 Nuit, e245, e2450
 Nystagmus. *Voir* Fonctions des muscles externes de l'œil
- Obésité
 primaire. *Voir* Maintien du poids
 secondaire. *Voir* Maintien du poids
 Obsession. *Voir* Contrôle de la pensée
 Obstruction intestinale. *Voir* Fonctions digestives
 Obstruction pulmonaire. *Voir* Fonctions respiratoires
 Obstruction urétérale. *Voir* Excrétion urinaire
 Occuper (s') des autres, d660
 Odorat, b255
 anosmie, b255
 hyposmie, b255
- Œil
 fixation de l'~, b215
 mouvements volontaires de l'~, b215
 sensations associées à ~ et ses annexes, b220
 Œsophage, s520
- Œuvre de bienfaisance. *Voir* Emploi non rémunéré
 Œuvres de bienfaisance. *Voir* Vie communautaire
 Oligozoospermie. *Voir* Fonctions de procréation
 Oligurie. *Voir* Excrétion urinaire
 Omoplate
 mobilité de l'~, b7200
 Ongles, b860
 de doigt, s8300
 d'orteil, s8301
 prendre soin des ~ des mains, d5203
 prendre soin des ~ des pieds, d5204
 structure des ~, s830
 Opérations de base
 acquérir la compétence à utiliser les ~, d1502
 Optimisme, b126, b1265
 Orbite, s210
 Ordonner. *Voir* Calculer
 Ordures
 éliminer les ~, d6405
 Oreille
 externe, s240
 interne, s260
 moyenne, s250
 Oreillettes, s41000
 Organes génitaux externes, s6303
 Organisation mentale, b1641
 Organismes socio-professionnels. *Voir* Vie communautaire
 Orgasme, b6402, b6403
 Orientation, b114
 par rapport à la personne, b1142
 par rapport à l'espace, b1144
 par rapport à soi, b11420
 par rapport au lieu, b1141
 par rapport au temps, b1140
 par rapport aux autres, b11421
 par rapport aux objets, b1143
 Orographie, e2100
 Orteils
 articulations des ~, s75021
 Orthèses. *Voir* Aides techniques à usage personnel
 entretien, d6504
 Os

- structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, s770
- Os carpiens
mobilité des ~, b7202
- Os tarsiens
mobilité des ~, b7203
- Osselets, s2502
- Ouverture aux expériences, b126, b1264
- Ovaires, s6300
- Pairs, e325
attitudes individuelles des ~, e425
- Palais, s3202
dur, s32020
mou, s32021
- Pancréas, s550
- Panneaux de signalisation. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux : utilité publique
- Paralysie généralisée. *Voir* Tonus des muscles de tout le corps
déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de tous les muscles du corps
- Paralysie intestinale. *Voir* Fonctions digestives
- Paraparésie. *Voir* Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps
déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de groupes de muscles. *Voir* Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps
- Paraplégie. *Voir* Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps
déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de groupes de muscles. *Voir* Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps
- Parathyroïde, s5802
- Parcs, e1603
- Parents. *Voir* Famille proche
- Parents adoptifs. *Voir* Famille proche
- Parésie généralisée. *Voir* Tonus des muscles de tout le corps
déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de tous les muscles du corps
- Paresthésie. *Voir* Sensibilité à la pression. *Voir* Toucher
- Parler, d330
- Parole, b330
bégaiement, b330, b3300
bradylalie, b3302
bredouillement, b330, b3300
cadence stéréotypique, b3301
fluidité de la ~, b330
intonation, b3303
mélodie de la ~, b3303
prosodie, b330
rythme de la ~, b3301
tachylalie, b330
vitesse de la ~, b3302
vocalisation, b340
- Partage de l'attention. *Voir* Attention
- Partenaires. *Voir* Famille proche
- Parturition. *Voir* Fonctions de procréation
- Paupière, s2301
- Peau
de la région de la tête et du cou, s8100
de la région des épaules, s8101
de la région pelvienne, s8103
du membre inférieur, s8104
du membre supérieur, s8102
du tronc et du dos, s8105
fonctions de la ~, b810-b849
structure de la ~, s810
- Peau et structures annexes, s810
- Pelvis. *Voir* Région pelvienne
- Pencher (se), d4105
- Pénis, s6305
corps du ~, s63051
gland du ~, s63050
développement du ~, b55502
- Pensée. *Voir* Fonctions de la pensée
contenu de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
contrôle de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
forme de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
rythme de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée

- Pensée logique. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée non orientée vers un but. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée orientée vers un but. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée tangentielle. *Voir* Forme de la pensée
- Penser, d163
- Perception auditive, b1560
- Perception gustative, b1563
- Perception olfactive, b1562
- Perception tactile, b1564
- Perception visuelle, b1561
- Perception visuospatiale, b1565
- Perceptions sensorielles intentionnelles, (d110-d129)
- Performance sexuelle. *Voir* Fonctions sexuelles
- Péristaltisme, b515
- Persévérance, b1254
- Persévération idéatoire. *Voir* Forme de la pensée
- Persévération motrice, b765, b7653
- Personnalité, b126
- Personnes étrangères, e345
- Personnes
 - aborder des ~, d2502
 - en position d'autorité, e330
 - attitudes individuelles des ~, e430
 - en position de subordination, e335
 - attitudes individuelles des ~, e435
- Perspicacité. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
- Perte de conscience. *Voir* Conscience
- Pertinence des émotions, b1520
- Peur. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Pharynx, s330
 - buccal, s3301
 - nasal, s3330
- Philtrum, s3205
- Phonation. *Voir* Voix
- Photophobie. *Voir* Sensibilité à la lumière
- Photosensibilité. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Phrases. *Voir* Mots ; *Voir* Syntaxe
- Physiothérapeutes. *Voir* Professionnels de santé
- Picotement. *Voir* Toucher
- Pied
 - articulations du ~, s75021
 - ligaments et fascia du ~, s75023
 - muscles du ~, s75022
 - os du ~, s75020
 - structure du ~, s7502
- Pieds
 - se laver les ~, d510
 - motricité fine des ~, d446
 - entraîner les ~, d4556
- Pigmentation. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Pilosité
 - développement de la ~, b55500
- Pinceau. *Voir* Écriture
- Plancher pelvien, s620
- Planches à roulettes
 - se déplacer en ~, d465
- Planification mentale, b1641
- Plantes, e2200
- Pleurs. *Voir* Sons : Production d'une gamme de sons
- Poignet
 - articulation du ~, s73011
- Poils
 - axillaires, 8402
 - du corps, s8400
 - du visage, s8401
 - pubiens, s8403
 - structure des ~, s840
- Politiques. *Voir* Services, systèmes et politiques
- Population, e215
- Porter
 - dans les bras, d4302
 - en main, d4301
 - sur les épaules, les hanches, le dos, d4303
- Porter, déplacer et manipuler des objets, (d430-d449)
- Portes de bureau télécommandées. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Position. *Voir* Fonctions vestibulaires
- Position du corps
 - changer la ~, d410
 - garder la ~, d415
- Posture. *Voir* Fonctions psychomotrices

- Poumons, s4301
- Pousse-pousse
utiliser un ~, d470
- Pousser, d4451
- Pousser des objets
avec les membres inférieurs, d4350
- Poussette. *Voir* Moyen de transport à énergie humaine, utiliser un ~
- Précipitations, e2253
- Prédispositions et fonctions intra-personnelles, b125
- Prendre soin
de sa peau, d5200
de ses cheveux, d5202
de ses dents, d5201
de son nez, d5205
- Prendre soin de sa santé, d570
- Préparation à l'emploi, d840
- Préparation sexuelle, b6401
- Préservatifs. *Voir* Prendre soin de sa santé
- Pression
sensibilité à la ~, b2702
- Pression artérielle, b420
augmentation de la ~, b4200
baisse de la ~, b4201
maintien de la ~, b4202
- Pression atmosphérique, e2252
- Pression auriculaire, b2405
- Pression de la pensée. *Voir* Fonctions de la pensée
- Prestataires de soins personnels, e340
attitudes individuelles des ~, e440
- Prévisibilité, b1253
- Prévisible
agir de façon ~, d2503
- Priapisme. *Voir* Fonctions sexuelles
- Problèmes
résoudre des ~, d175
résoudre des ~ complexes, d1751
résoudre des ~ simples, d1750
- Procréation, b660
- Production de la voix. *Voir* Voix
- Production de notes, b3400
- Production d'une gamme de sons, b3401
- Produire des dessins et des photographies, d3352
- Produire des messages, d330
- Produits
de consommation personnelle, e110
- Produits d'usage courant
entreposer des ~, d6404
se procurer des ~, d6201
- Produits et biens matériels, e1651
- Produits et des services
acquérir des ~, d620
- Produits et systèmes techniques,
à usage personnel dans la vie quotidienne, e115
de l'aménagement des espaces ruraux, e1600
de l'aménagement des espaces suburbains, e1601
de l'aménagement des espaces urbains, e1602
de l'aménagement du territoire, e160
de l'architecture, de la construction et de l'aménagement
orientation, accès et désignation des lieux
pour entrer et sortir
usage privé, e1550
utilité publique, e1500
pour la sécurité physique des personnes
à usage privé, e1553
à usage public, e1503
pour l'intérieur
usage privé, e1551
utilité publique, e1501
usage privé, e1552
utilité publique, e150
- des parcs, des zones protégées et des réserves naturelles, e1603
pour la communication, e125
aides techniques, e1251
généraux, e1250
pour la culture, les loisirs et le sport, e140
aides techniques, e1401
généraux, e1400
pour la mobilité et le transport, e120
aides techniques, e1201
généraux, e1200
pour la pratique religieuse et les activités spirituelles, e145
aides techniques, e1451
généraux, e1450

- pour le commerce, l'industrie et l'emploi,
e135
aides techniques, e1351
généraux, e1350
pour l'éducation, e130
aides techniques, e1301
généraux, e1300
utilisés pour le jeu, e1152
adaptés, e11521
généraux, e11520
Produits immatériels, e1652
Professionnels de santé, e355
attitudes individuelles des ~, e450
Profondeur de la respiration, b4402
Prolixité circonlocutoire. *Voir* Forme
de la pensée
Prosodie, b330
Prostate, s6306
Protection
civile. *Voir* Services, systèmes et
politiques relatifs à la ~ civile
Prothèse dentaire. *Voir* Prendre soin
de ses dents
Prothèses. *Voir* Aides techniques à usage
personnel
entretien, d6504
neurales. *Voir* Aides techniques à usage
personnel
Prothésistes. *Voir* Professionnels de santé
Protraction de l'omoplate. *Voir* Omoplate,
mobilité de l'~
Psose. *Voir* Fonctions annexes de l'œil
Puberté. *Voir* Fonctions liées à la puberté
Puissance de muscles
isolés, b7300
Puissance des muscles, b730
de la moitié inférieure du corps, b7303
de tous les membres, b7304
de tout le corps b7306
du tronc, b7305
d'un côté du corps, 7302
d'un membre, b7301
Pulsions
contrôle des ~, b130, b1304
fonctions des ~, b130
Qualité de la conscience. *Voir* Conscience
Qualité de la vision. *Voir* Vision
Qualité de la voix. *Voir* Voix
Qualité de l'air, e260
à l'extérieur, e2601
à l'intérieur, e2600
Qualité de l'image visuelle. *Voir* Vision
Qualité du sommeil. *Voir* Sommeil
Qualité lumineuse, e2401
Qualité sonore, e2501
Quantité de sommeil. *Voir* Sommeil
Raideur musculaire, b780, b7800
Ramasser, d4400
Ramper, d4550
Rate, s4203
Raucité. *Voir* Voix
Réaction immunitaire, b4350
Réactions allergiques. *Voir* Fonctions
du système immunitaire
Réactions d'hypersensibilité, b4351
Réactions motrices involontaires, b755
Réagir
positivement à la demande, d2501
à la voix humaine, d3100
Réception du langage. *Voir* Langage
Réceptivité, b1251
Recouvrement de sol. *Voir* Produits et
systèmes techniques de l'architecture,
de la construction et de l'aménagement
intérieur à usage privé
Récréation, d920
Réflexe bicipital. *Voir* Réflexes moteurs
Réflexe de foussement. *Voir* Réflexes
provoqués par d'autres stimuli
extéroceptifs
Réflexe de retrait. *Voir* Réflexes provoqués
par des stimuli nocifs
Réflexe moteur
détirement, b7500
Réflexe pupillaire. *Voir* Fonctions
des muscles internes de l'œil
Réflexe quadricipital. *Voir* Réflexes moteurs
Réflexe rotulien. *Voir* Réflexes moteurs
Réflexe stylo-radial. *Voir* Réflexes moteurs
Réflexes moteurs, b750
provoqués par des stimuli nocifs, b7501
provoqués par d'autres stimuli
extéroceptifs, b7502
Regarder, d110

- Régime alimentaire. *Voir* Prendre soin de sa santé
surveiller son ~, d5701
- Région pelvienne
articulations de la ~, s7401
ligaments et fascia de la ~, s7403
muscles de la ~, s7402
os de la ~, s7400
structure de la ~, s740
- Règles pour l'égalsation des chances des handicapés. *Voir* Droits humains
- Regret. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Régulation des états de veille, b1103
- Régurgiter, b51060
- Reins, s6100
- Relations
avec des étrangers, d730
familiales, d760
 enfants-parents, d7601
 famille élargie, d7603
 frères et soeurs, d7602
 parents-enfants, d7600
formelles, d740
 avec des pairs, d7402
 avec des personnes ayant autorité, d7400
 avec des subordonnés, d7401
informelles, d750
 avec des amis, d7501
 avec des connaissances, d7502
 avec des co-résidents, d7503
 avec des voisins, d7501
 avec ses pairs, d7504
intimes, d770
 amoureuses, d7700
 maritales, d7701
 sexuelles, d7702
- Relations avec autrui
nouer des ~, d720
- Relations et interactions avec autrui, (d710-d799)
- Relations particulières avec autrui, (d730-d799)
- Relations avec autrui
maîtriser son comportement dans ses ~, d7202
se conformer aux règles sociales, d720, d7203
- Religion, d930
- Remémoration et traitement des souvenirs, b1442
- Rencontres, d9205
- Repas
préparer des ~ complexes, d6301
préparer des ~ simples, d6300
préparer les ~, d630
- Répéter, d135
- Réserves naturelles, e1600
- Résolution de problèmes, b1646
- Résolution sexuelle, b6403
- Résoudre des problèmes, d175
 complexes, d1751
 simples, d1750
- Respiration de Kussmaul. *Voir* Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- Respiration paradoxale. *Voir* Fonctions respiratoires
- Ressources économiques personnelles, d870
- Rester
 à genoux, d4152
 accroupi, d4151
 assis, d4153
 couché, d4150
 debout, d4154
- Retard intellectuel, b117
- Retard mental, b117
- Retard psychomoteur. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Rétention d'eau, b54500
- Retinaculum
 structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, s770
- Rétine, s2203
- Rétraction de l'omoplate. *Voir* Omoplate, mobilité de l'~
- Risques d'abus de drogues et d'alcool
 éviter les ~. *Voir* Abus de drogues et d'alcool
- Risques pour la santé
 éviter les ~. *Voir* Santé, entretenir sa ~
- Rotation latérale de l'omoplate. *Voir* Omoplate, mobilité de l'~
- Rotation médiale de l'omoplate. *Voir* Omoplate, mobilité de l'~
- Routine quotidienne
 effectuer la ~, d230

- gérer des changements dans la ~, d2304
 gérer la ~, d2301
 mener à bien la ~, d2302
 se conformer à ~, d2300
 Rumination. *Voir* Contrôle de la pensée
 Ruminer, b5107
 Rythme cardiaque, b4101
 Rythme de la parole, b3301
 Rythme de la pensée. *Voir* Pensée
 Rythme respiratoire, b4401

 Saisir, d4401
 Salivation. *Voir* Déglutir
 Saliver, b5104
 Santé
 prendre soin de sa ~, d570
 Voir Services, systèmes et politiques
 relatifs à la ~
 Sauter, d4553
 Savoir-faire
 acquérir un ~, d155
 Scanner. *Voir* Aides techniques à usage
 personnel
 Sclère, s2200
 Scotome. *Voir* Fonctions du champ visuel.
 Voir Vision
 Scrotum, s6304
 développement du ~, b55502
 Sécher (se), d5102
 Sécurité
 économique. *Voir* Ressources
 économiques personnelles
 sociale. *Voir* Services, systèmes et
 politiques relatifs à la ~ sociale
 veiller à sa ~, d571
 Sein
 téter le ~, d5601
 Seins, s6302
 développement des ~, b55501
 Sensations associées à l'œil. *Voir* Œil
 Sensibilité à la lumière. *Voir* Vision
 Sensibilité à la pression. *Voir* Pression
 Sensibilité à la température. *Voir*
 Température
 Sensibilité à un stimulus nocif, b2703
 Sensibilité aux vibrations. *Voir* Vibrations
 Sensibilité différentielle. *Voir* Vision
 Sentir, d1202

 Services
 d'aide familiale, e57501
 de première nécessité. *Voir* Services,
 systèmes et politiques relatifs
 aux services de première nécessité
 de soutien, e57502
 sociaux. *Voir* Services, systèmes
 et politiques relatifs aux ~ sociaux
 généraux
 Services, systèmes et politiques
 pour la production de biens
 de consommation, e510
 relatifs à l'architecture et la construction,
 e515
 relatifs à l'économie, e565
 relatifs à l'éducation et à la formation,
 e585
 relatifs à l'éducation et à la formation
 spécialisées, e5853, e5854, e5855
 relatifs à la communication, e535
 relatifs à la participation à la vie
 de la cité, e595
 relatifs à la planification des zones
 de plein air, e520
 relatifs à la protection civile, e545
 relatifs à la santé, e580
 relatifs à la sécurité sociale, e570
 relatifs au droit, e550
 relatifs au logement, e525
 relatifs au travail et à l'emploi, e590
 relatifs aux associations et aux services
 d'entraide, e555
 relatifs aux médias, e560
 relatifs aux services de première nécessité,
 e530
 relatifs aux services sociaux généraux,
 e575
 relatifs aux transports, e540
 Signes généraux
 acquérir la compétence à reconnaître des
 signes, d1500
 communiquer - recevoir des ~, d3151
 produire des ~, d3351
 Ski
 se déplacer à ~, d465
 S'occuper des autres, d660
 aider à ~, d6606
 Sœurs. *Voir* Famille proche

- Soins
 des animaux, d6506
 des plantes, d6505
 informels apportés à un enfant
 ou un adulte, e57501
- Somatisation. *Voir* Contenu de la pensée
- Sommeil, b134
 cycle du ~, b134
 début du ~, b1341
 maintien du ~, b134
 qualité du ~, b134
 quantité de ~, b1340
- Son, e250
- Sons
 production d'une gamme de ~, b3401
- Soulever, d4300
- Sourcil, s2302
- Soustraction. *Voir* Calcul
- Soutiens et relations, (e310-e399)
- Souvenance. *Voir* Mémoire
- Souvenirs, traitement des ~. *Voir*
 Remémoration
- Spasme bronchique. *Voir* Fonctions
 respiratoires
- Spasme musculaire, b780
- Spéculer, d1631
- Sports, d9201
- Stabilité
 des articulations, b715
 émotionnelle, b126
 psychique, b126, b1263
- Statesthésie. *Voir* Fonctions proprioceptives
- Statut social. *Voir* Relations avec autrui
- Stéréotypie. *Voir* Attitudes
- Stéréotypies, b765
- Stérilité. *Voir* Fonctions de procréation
- Stigmatisation. *Voir* Attitudes
- Stress
 faire face au ~, d2401
- Structures des systèmes cardio-vasculaire,
 immunitaire et respiratoire, (s410-s499)
- Structures du système nerveux, (s110-s199)
- Structures liées à la voix et à la parole,
 (s310-s399)
- Structures liées à l'appareil génito-urinaire,
 (s610-s699)
- Structures liées au mouvement, (s710-s799)
- Structures liées aux systèmes digestif,
 métabolique et endocrinien, (s510-s599)
- Substance blanche
 structure de la ~, s1107
- Sucer, b5100
- Suffocation. *Voir* Fonctions cardio-
 vasculaires et respiratoires
- Suppositions
 faire des ~. *Voir* Spéculer
- Surrénale, s5803
- Sutures, s71000
- Symboles
 acquérir le sens des ~, d1330
 acquérir la compétence
 à reconnaître des ~, d1400
 à écrire des ~, des caractères
 et l'alphabet, d1451
 arithmétiques
 acquérir la compétence à reconnaître
 des chiffres,
 des ~, d1500
- Synagogue. *Voir* Religion
- Syntaxe
 acquérir la ~, d1332
- Système cardio-vasculaire
 structures, s410
- Système de commande à distance. *Voir*
 Aides techniques pour le commerce,
 l'industrie et l'emploi
- Système de commande vocale. *Voir* Aides
 techniques à usage personnel
- Système digestif
 sensations associées au ~, b535
- Système hématopoïétique, b430
- Système immunitaire, b435
 structure, s420
- Système nerveux
 parasympathique, s150
 végétatif, s140
- Système respiratoire
 structure, s430
- Système urinaire
 structure, s610
- Systèmes de commande à distance. *Voir*
 Aides techniques à usage personnel
- Systèmes de commande vocale. *Voir* Aides
 techniques pour le commerce, l'industrie
 et l'emploi

- Tables réglables. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Tâche unique
 entreprendre une ~, d210
 entreprendre une ~ complexe, d2101
 entreprendre une ~ de manière indépendante, d2102
 entreprendre une ~ en groupe, d2103
 entreprendre une ~ simple, d2100
 mener à bien une ~ simple, d2104
 mener à bien une ~ complexe, d2105
- Tâches et exigences générales, (d210-d299)
- Tâches ménagères, (d630-d649)
- Tâches multiples
 effectuer des ~, d2200
 entreprendre des ~, d220
 de manière indépendante, d2202
 en groupe, d2203
 mener à terme des ~, d2201
 de manière indépendante, d2204
 en groupe, d2205
- Tachycardie. *Voir* Fréquence cardiaque
- Tachylalie, b330
- Tachypnée. *Voir* Fréquence respiratoire
- Tapis de prière. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- Taxi
 utiliser un ~, d470
- Techniques de communication, d360, d3602
- Téléphone. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur : utilité publique
- Téléphones. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé
- Tempérament, b126
- Température, e2250
 sensibilité à la ~, b2700
- Température corporelle, b5500
 maintien de la ~, b5501
- Temps
 changements liés au ~, e245
 gérer son ~, d2305
 gestion du ~, b164, b1642
- s'adapter au ~. *Voir* Contraintes horaires
- Tendance. *Voir* Prédispositions et fonctions intra-personnelles
- Tension. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Testicules, s6304
 développement des ~, b55502
- Tête
 articulations de la ~, s7103
 ligaments et fascia de la ~, s7105
 maintenir la position de la ~, d4155
 muscles de la ~, s7104
- Téter le sein, d5601
- Tétraparésie. *Voir* Puissance des muscles de tous les membres
 déficiences associées à la ~. *Voir*
 Endurance de tous les muscles du corps. *Voir* Tonus des muscles de tous les membres
- Tétraplégie. *Voir* Puissance des muscles de tous les membres
 déficiences associées à la ~. *Voir*
 Endurance de tous les muscles du corps. *Voir* Tonus des muscles de tous les membres
- Thermorégulation, b550
- Thermostat. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur : utilité publique
- Thymus, s4202
- Thyroïde, s5801
- Tics, b7652
- Timbre. *Voir* Voix
- Tirer, d4450
- Toilettes. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur : utilité publique
 aller aux ~, d530
- Tolérance, d7102
- Tolérance à l'effort, b455
- Tolérance aux aliments, b4153
- Tonus des muscles, b735
 de la moitié inférieure du corps, b7353

- de tous les membres, b7354
de tout le corps, b7356
du tronc, b7355
d'un côté du corps, b7352
d'un seul membre, b7351
isolés, b7350
- Tordre les bras, d4453
Tordre les mains, d4453
Torticolis. *Voir* Tonus des muscles isolés
Toucher, d1201
 anesthésie, b265, b2703
 engourdissement, b265, b2702
 fonctions. *Voir* Fonctions du toucher
 hyperesthésie, b265, b2702
 paresthésie, b265, b2702
 picotement, b265, b2702
- Tourner (se) en roulant, d4107
Toux. *Voir* Fonctions respiratoires
 additionnelles
- Trachée, s4300
- Train
 utiliser un ~, d470, d4702
- Tram
 utiliser un ~, d470,
- Transactions économiques
 complexes, d865
 élémentaires, d860
- Transférer (se), d420
 en étant couché, d4201
- Transport de métabolites, b4302
- Transports
 Voir Services, systèmes et politiques
 relatifs aux ~
 Voir Produits et systèmes techniques
 destinés à faciliter la mobilité
 et le transport à l'intérieur
 et à l'extérieur
- Transports en commun
 utiliser les ~, d4702
 Voir Moyen de transport
- Travail
 apprentissage, d840
 bénévole. *Voir* Emploi non rémunéré
 non rémunéré, d855
 obtenir, garder, quitter un ~, d 845
 rémunéré, d850
 Voir Services, systèmes et politiques
 relatifs au ~ et à l'emploi
- Travailleur indépendant. *Voir* Emploi
 rémunéré
- Travailleurs médico-sociaux.
 Voir Professionnels de santé
- Tremblement, b7651
- Tricycle
 conduire un ~, d4750
- Tristesse. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Trompe d'Eustache, s2501
- Trompes de Fallope, s63012
- Tronc
 ligaments et fascia du ~, s7602
 muscles du ~, s7601
 structure du ~, s760
- Tympan, s2500
- Ulcères. *Voir* Fonctions protectrices
 de la peau
- Uretères, s6101
- Urètre, s6103
- Urine
 collecte de l'~, b6101
 excrétion de l'~, b610
 filtration de l'~, b6100
- Uriner
 exprimer le besoin d'~, d53000
 Voir Miction
- Ustensiles de cuisine. *Voir* Produits et
 systèmes techniques de l'architecture,
 de la construction et de l'aménagement
 intérieur à usage privé
- Utérus, s6301
 col de l'~, s63011
 corps de l'~, s63010
- Utilisation des mains et des bras, d445
- Vagin, s6303
- Vaginisme. *Voir* Fonctions sexuelles
- Vaisseaux lymphatiques, b4352, s4200
- Vaisseaux sanguins, b415
- Vaisselle, d6401
- Valeurs. *Voir* Attitudes
- Variations saisonnières, e2255
- Varices. *Voir* Fonctions des veines
- Véhicule
 conduire un ~, d475
- Véhicules
 entretien, d6503

- Veines, b4152, s4102
 Vent, e2254
 Ventricules, s41001
 Vertige. *Voir* Chute (sensation de)
 Vésicule biliaire, s570
 Vessie, s6102
 débordement de la ~. *Voir* Fonctions
 urinaires, sensations associées aux ~
 Vessie hypotonique. *Voir* Excrétion urinaire
 Vestibule, s2601
 Vêtements
 fabriquer et réparer des ~, d6500
 mettre des ~, d5400
 ôter des ~, d5401
 Vibration, e225
 Vibrations
 sensibilités aux ~, b2701
 Vie associative. *Voir* Vie communautaire
 Vie communautaire, d910
 Vie communautaire, sociale et civique,
 d910-d999
 Vie domestique, (d610-d699)
 Vie économique, (d860-d879)
 Vie politique, d950
 Vie spirituelle, d9301
 Vigilance, b1102
 Visage
 fixer son attention sur le ~, d1600
 Vision
 achromatopsie, b210
 acuité binoculaire
 de la vision de loin, b21000
 de la vision de près, b21002
 acuité monoculaire
 de la vision de loin, b21001
 de la vision de près, b21003
 acuité visuelle, b2100
 astigmatisme, b210
 binoculaire, b210
 canaulaire, b210. *Voir* Fonctions
 du champ visuel
 champ visuel, b2101
 de près et de loin, b210
 de reflets. *Voir* Qualité de l'image visuelle
 des couleurs, b210
 diplopie, b210
 fonctions visuelles, b210
 héméralopie, b210
 hémianopsie, b210
 hypermétropie, b210
 monoculaire, b210
 myopie, b210
 qualité de la ~, b2102
 qualité de l'image visuelle, b21023
 scotome, b210
 sensibilité à la lumière, b21020
 sensibilité différentielle, b21022
 Vitesse de la parole, b3302
 Vocalisation, b340. *Voir* Voix
 Voies aériennes, b440, b4500, b4501
 Voisins, e325
 attitudes individuelles des ~, e425
 Voiture
 conduire une ~, d475
 Voiture d'enfant. *Voir* Moyen de transport à
 énergie humaine, utiliser un ~
 Voix
 aphonie, b3100
 discordance de la ~, b3101
 dysphonie, b3101
 fixer son attention sur la ~, d1600
 fonctions de la ~, b310
 hyperrhinolalie, b3101
 hyporhinolalie, b3101
 phonation, b3100
 production de la ~, b3100
 qualité de la ~, b3101
 raucité de la ~, b3101
 timbre, b3101
 vocalisation, b3100
 Voix humaine
 réagir à la ~, d3100
 Vomir, b5106
 Xérophtalmie. *Voir* Fonctions annexes
 de l'œil
 Yeux,
 développement de l'usage des ~, b1474
 Zones de plein air. *Voir* Services, systèmes
 et politiques relatifs à la planification des
 zones de plein air
 Zones protégées, e1603

Mise en page : Bialec, Nancy (France)
Achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Darantiere
Dépôt légal : juillet 2012
IMPRIMÉ EN FRANCE

